L'ANGLETERRE

ET

LA VIE ANGLAISE

XXXII.

LA MARINE BRITANNIQUE (1).

II. — L'AMIRAUTÉ, LES COAST-GUARDS ET LES DOCKS.

On s'est étonné de l'attitude calme et presque négligente de la Grande-Bretagne au milieu des derniers événemens qui ont remanié la carte de l'Europe. Peut-être serait-il aisé de saisir quelques-unes des causes de son abstention. L'Angleterre se regarde avant tout comme une nation maritime. Son empire n'est point sur la terre, il est sur les eaux, ou du moins c'est au moyen de l'océan qu'elle maintient sa place dans le monde et ses vastes possessions coloniales. Ne touchez point à la mer! voilà certes la devise de sa politique. Que lui fait un agrandissement de territoire pour tel ou tel état du continent? L'idée que la Prusse pourrait à un moment donné se créer une flotte est pour l'Angleterre une bien autre source d'inquiétude. De quel œil jaloux elle regarde aussi de l'autre côté de l'Atlantique les progrès incroyables de la marine des États-Unis! Cette démocratie américaine qui lui dispute la supériorité sur le champ des batailles navales occupe bien plus les hommes d'état de la Grande-Bretagne que des victoires destinées à déplacer sur terre la limite des empires.

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

Ce que je veux conclure de ces faits est l'importance que les Anglais attachent à leur flotte. De leurs vaisseaux dépendent en grande partie le sort de leurs armées et la supériorité de leur commerce. Pour comprendre l'organisation de la marine de l'état, il nous faut d'abord étudier le pouvoir qui la dirige. L'amirauté, quoique étrangère à l'administration de la marine marchande, est en quelque sorte le palladium d'une nation de navigateurs.

I.

A Londres, dans *Parliament-street*, s'élève un sombre édifice de briques dont le principal corps de logis fait retraite au fond d'une cour triste et humide. Pour le ramener à l'alignement de la rue, il a fallu lui donner deux ailes qui n'ajoutent rien à la nudité monotone de l'architecture. C'est pourtant là que siége l'amirauté. Les Anglais ont longtemps affecté le dédain des formes monumentales; on dirait même qu'ils tenaient à honneur de conduire les affaires de l'état dans de simples et obscures maisons. Le contraste entre l'éclat d'un grand pouvoir maritime et la pauvreté mesquine d'une telle résidence avait pourtant frappé nos voisins eux-mêmes dès le milieu du dernier siècle. En 1776, ils confièrent à deux architectes, les frères Adam, le soin de masquer par un écran de pierre la laideur irréparable de l'édifice. Y a-t-on réussi? J'en doute fort: certains emblèmes sculptés d'une main adroite, quoique timide, tels que des chevaux de mer ailés, la proue d'une galère romaine et l'avant d'un navire de guerre anglais, indiquent du moins assez clairement le caractère et la destination de ce bâtiment public. A défaut d'élégance et de beauté, il se recommande par quelques anciens souvenirs, et c'est un titre auprès d'un peuple très amoureux de son histoire nationale.

L'amirauté était autrefois *Wallingford-house*, ainsi nommée, dit Pennant, le célèbre chroniqueur anglais, « parce que cette maison avait été habitée par les Knollys, vicomtes Wallingford. » Olivier Cromwell y tint quelques-uns de ses conseils, et là naquit le fameux George Villiers, duc de Buckingham, qui devint en 1666 un des membres de l'administration connue sous le nom de *Cabale*. La restauration lui avait remis entre les mains un revenu de 20,000 liv. sterling qu'il dissipa en toute sorte d'extravagances. Fils d'un père assassiné sous le règne de Charles Ier, dont il était le favori, tour à tour alchimiste, peintre, rimeur, musicien, homme d'état, bel esprit sans jugement, débauché, faisant du jour la nuit et de la nuit le jour, ambitieux et extrême dans tous les partis, le second George Villiers tranchait, par ses vices et ses excentricités, même

sur la cour de Charles II. Dryden nous a laissé de lui un portrait tracé de main de maître et chargé de sombres couleurs; il n'a pourtant exposé que les ridicules et les folies de ce singulier caractère, reléguant dans l'ombre à dessein plus d'un épisode tragique (1). Le duc de Buckingham, après avoir mangé une fortune princière, mourut, selon Pope, « dans la plus pauvre chambre d'une pauvre auberge, » et, suivant d'autres, chez un de ses locataires, à Kirby-Mallory. Ce fut sous le règne de Guillaume III que l'amirauté installa ses bureaux dans l'ancienne demeure du vieil enfant prodigue.

Je visitai avec intérêt ce centre du pouvoir maritime de l'Angleterre. Les mœurs administratives de la Grande-Bretagne n'ont rien de cette raideur officielle qui les distingue dans d'autres pays. On mit une extrême obligeance à me montrer les bureaux, l'ancien jeu de boules, *bowling green*, des ducs de Buckingham, aujourd'hui transformé en jardin, la chambre dans laquelle fut exposé Nelson après sa mort et d'où il fut conduit en grande pompe à la cathédrale de Saint-Paul, le modèle primitif de sa statue qui figure sur la colonne de Trafalgar-square, la bibliothèque, l'antichambre du premier lord de l'amirauté, dont les murs se montrent revêtus d'un trophée d'armes, et la salle du conseil (2). Ce qui donne la vie à l'intérieur de cet édifice, d'ailleurs assez froid par lui-même, c'est l'association des idées et des souvenirs historiques. Combien d'hommes de mer célèbres ont monté ces escaliers de pierre ! Dans ce vieux fauteuil de cuir s'est peut-être assis le capitaine Cook. On m'a présenté le registre sur lequel les amiraux de la Grande-Bretagne prêtaient autrefois serment de fidélité à l'état en apposant leur signature à la suite d'une profession de foi. — Ils s'engageaient sur l'honneur à repousser de toutes leurs forces les doctrines qui consacrent l'autorité du pape en matière de religion, la croyance à la présence réelle, et autres articles du symbole catholique. Que pouvaient avoir à faire ces dogmes avec le gouvernement d'une flotte? Il ne faut pourtant point oublier que, si depuis le XVI[e] siècle l'Angleterre a résisté quelquefois seule à ses ennemis du continent, c'est en leur opposant deux remparts, — le protestantisme et la mer. Que de grands noms écrits à la main sur cette liste de braves dont plusieurs ont signé de leur sang le dévouement à la patrie et à la liberté de penser ! La salle du conseil, *board*, dans laquelle se ras-

(1) George Villiers était l'amant de la comtesse de Shrewsbury, dont il tua le mari par jalousie. La comtesse, déguisée en page, tenait pendant ce temps-là le cheval du duc par la bride, et le meurtrier, tout sanglant, affecta de la couvrir de ses caresses avant qu'il eût même changé d'habits.

(2) Les employés vivent pour ainsi dire en famille au milieu des affaires de l'état : vers une heure, ils se font apporter leur dîner dans les bureaux.

semblent les lords de l'amirauté, ne se distingue guère que par des murs revêtus d'anciennes boiseries curieusement sculptées et fouillées au ciseau. On y retrouve encore Nelson, mais cette fois en peinture; son portrait, qui manque d'ailleurs de relief et d'expression, a été fait à Palerme en 1799 par Leonardo Guzzardi. A la tête d'une grande table recouverte d'un drap vert s'élève le siége du président ou premier lord de l'amirauté, tandis que la place des autres conseillers est marquée par des fauteuils doublés de cuir rouge. En somme, cette salle est vieille et triste, peu de lumière, nul ornement; c'est pourtant ici que se décident les plus hautes questions qui intéressent la marine de l'état.

L'amirauté représente bien la tête de l'administration nautique, mais elle tient à un corps dont les membres s'éparpillent à la surface de toute la Grande-Bretagne. Pour ne parler que de Londres, les affaires de la marine s'y trouvent répandues et distribuées entre diverses succursales, dont l'une siége dans Spring-Gardens et l'autre dans Somerset-house. Un fait bien simple explique assez cette dispersion administrative, qui étonne pourtant à première vue les étrangers. Ainsi que presque toutes les branches du gouvernement anglais, la force maritime s'est constituée au moyen d'élémens distincts qui ont dû nécessairement s'accroître et se grouper à mesure que s'étendait la prospérité matérielle du pays, mais qui ne se sont jamais laissé absorber par un centre. La marine britannique a grandi avec la nation, et, pour me servir d'une expression à la mode, on ne l'a point faite, elle est devenue. Il ne faut donc guère lui demander cet ordre artificiel qui naît de la volonté d'un homme; elle a l'ordre naturel, qui sort de la loi des libres développemens. C'est par là qu'elle revêt aisément la forme spontanée que lui imprime de siècle en siècle le caractère du génie anglo-saxon. Un tel état de choses entraîne pourtant quelques inconvéniens, et l'on a dû avoir recours à certains moyens pour relier entre elles les diverses parties du système. Un des bureaux est consacré à la transmission des ordres qui partent de l'amirauté, et qui, grâce à la télégraphie électrique, rayonnent bientôt sur tous les points du royaume. Par l'entremise de ces fils toujours vibrans, qui sont à l'unité d'administration ce que le système nerveux est au cerveau, le conseil peut télégraphier ses avis aux divers services de Londres, diriger les travaux à Sheerness ou à Portsmouth, dans les chantiers du gouvernement, et lancer une frégate à la mer. Ces appareils galvaniques ne diffèrent guère par la forme ni par la méthode de ceux qu'on emploie ailleurs; mais il y a quelque chose d'imposant dans le silence de cette chambre dont l'air est pour ainsi dire chargé de graves nouvelles et de secrets messages d'état. Les ordres qu'on transmettait

ainsi dans le moment où je visitai les bureaux n'avaient sans doute point une très haute importance; mais l'impassible mécanisme après tout n'eût-il point été le même, s'il se fût agi d'organiser une grande bataille navale? L'éclair du commandement qui doit éveiller la voix des canons part et voyage sans bruit.

La force défensive de l'Angleterre consiste en une flotte et une armée; mais un trait caractéristique sépare l'administration de l'une et de l'autre. L'armée est censée appartenir à la reine, qui se fait représenter par un commandant en chef, — aujourd'hui le duc de Cambridge; il n'en est plus du tout de même lorsqu'il s'agit de la marine. Soit que la couronne ait cédé ses droits sur les vaisseaux de guerre ou que de tels droits n'aient jamais existé (on n'est point d'accord sur ce point), toujours est-il que le gouvernement des mers se trouve entre les mains des lords de l'amirauté. D'où vient ce pouvoir, et comment s'est-il formé? C'est ce qu'il nous faut expliquer en peu de mots.

Il existait en Angleterre un grand-amiral bien avant qu'il n'y eût une flotte de l'état. Le souverain voulait-il s'aventurer dans une expédition navale, il exerçait la presse contre les vaisseaux marchands qui se trouvaient alors dans les différens ports du royaume, et sans autre scrupule s'assurait de force leurs services (1). Quant à l'officier chargé de surveiller ces préparatifs de guerre ainsi que les intérêts généraux de la marine, il a porté successivement des titres indiquant assez bien la nature de ses fonctions. C'était d'abord le gardien de la mer, *custos maris*, puis le lieutenant maritime de la couronne, *locum tenens super mare*, et vers 1297 l'amiral de la mer du roi d'Angleterre, *king of England's admiral of the sea*. Étranger quelquefois à l'art des manœuvres et des batailles, le plus souvent un des fils du roi ou quelque membre de sa famille, rien ne l'obligeait à commander la flotte en personne; il lui suffisait d'organiser et de diriger à distance les forces navales, sans même maudire, comme Louis XIV, « sa grandeur qui l'enchaînait au rivage. » Cette charge se perpétua et se transmit jusqu'au 20 septembre 1628, époque où pour la première fois elle fut confiée non plus à un individu, mais à un comité (2). Depuis lors

(1) Des études récentes ont démontré que certains bâtimens de l'état servaient sans doute de noyau à ces escadres improvisées; mais le système d'une flotte permanente ne s'est introduit dans la Grande-Bretagne que sous le règne de Henri VIII.

(2) C'était peu de temps après que le premier George Villiers, duc de Buckingham et alors grand-amiral d'Angleterre, eut été assassiné par Felton. Le lord trésorier Weston, le comte de Lindsey et quelques autres hommes considérables furent appelés à remplir en commun les devoirs de la charge laissée vacante par la mort du duc, qu'il ne faut pas confondre avec son fils, l'amant de la comtesse de Shrewsbury.

les deux systèmes se sont en quelque sorte disputé le terrain, et l'on vit de temps en temps reparaître les attributions de grand-amiral personnifiées dans un des principaux officiers de l'état. C'est ainsi que Cromwell ressaisit de sa large main le gouvernement des affaires maritimes, qui avaient été gérées durant plusieurs années par un comité du parlement. Après lui, le duc d'York, frère de Charles II, Charles II lui-même, le prince George de Danemark et le comte de Pembroke firent revivre par intervalles une dignité qui tendait toujours à s'évanouir. En effet depuis plus d'un siècle et demi, à une seule exception près, celle du duc de Clarence (Guillaume IV), qui fut grand-amiral d'Angleterre de 1827 à 1828, les intérêts de la marine de l'état ont toujours été administrés par un conseil. Les attributions des anciens amiraux, *high admirals*, consistaient d'une part à entretenir et à surveiller les forces navales du royaume, de l'autre à rendre la justice dans tous les procès auxquels pouvaient donner lieu les contestations sur mer. Le premier de ces pouvoirs est aujourd'hui exercé par l'amirauté elle-même, et le second par un tribunal qui porte le nom de *high court of the admiralty*, haute cour de l'amirauté (1).

Le comité qui régit en Angleterre la flotte royale, *royal navy*, se compose de six membres et de deux secrétaires. Le premier lord est généralement un homme d'état tout à fait étranger à la navigation; il fait partie du cabinet et représente assez bien ce que nous appelons en France le ministre de la marine. Le second, désigné sous le titre de *senior sea lord*, le plus ancien lord de la mer, passe au contraire pour le conseiller naturel du ministre dans toutes les affaires qui réclament des lumières spéciales et touchent à la profession nautique. C'est souvent le seul du comité qui ait vraiment, comme on dit, goûté l'eau salée et respiré l'odeur du goudron. Le sixième membre ou *junior lord* est d'ordinaire un jeune homme de bonne naissance qui cherche à se faire la main, et qu'on veut pousser dans le monde officiel en l'exerçant d'abord à la pratique des intérêts maritimes du royaume. Tous ces *commissioners* (commissaires de l'amirauté) sont nommés par la reine : ils naissent et tombent avec le ministère dont ils partagent la fortune politique.

A leur entrée en fonctions, les lords de l'amirauté commencent par se partager entre eux le champ des travaux. Une liste imprimée portant le titre de *distribution of business* (distribution des affaires) définit assez bien le genre de service qu'assigne l'usage à

(1) Cette cour exerce sa juridiction sur les affaires maritimes, soit civiles, soit criminelles.

chacun des lords selon son rang dans le comité. Cet arrangement en vertu duquel le conseil délègue à ses différens membres une partie de ses droits et de ses devoirs ne reçoit du reste aucun caractère de publicité. C'est une convention de famille, et l'amirauté n'en reste pas moins une sorte de conseil des six, ténébreux et voilé pour le pays. La sphère très étendue de ses pouvoirs embrasse l'administration de la flotte à l'intérieur et à l'extérieur, le maniement des forces navales, le contrôle des chantiers de construction et des autres établissemens de l'état qui se rattachent plus ou moins à la mer. Ses attributions lui permettent de nommer des officiers aux différens grades dans les départemens militaires ou civils de la marine royale, d'ordonner et de liquider les dépenses, de faire réparer ou construire les vaisseaux, d'intervenir dans les écoles de navigation qui appartiennent à l'état. Toutes ces affaires sont généralement réglées en conseil. Dans de telles séances régulièrement convoquées, les décisions ne se trouvent pourtant point soumises à l'épreuve du scrutin; les membres ne votent jamais et se contentent d'exposer leur avis. D'après un usage consacré par le temps, le premier lord jouit dans le conseil d'une sorte d'autorité suprême. Il se peut par exemple qu'en sa qualité de membre du cabinet et possédant les secrets du gouvernement il réclame certains armemens ou une nouvelle distribution des forces navales sans communiquer ses raisons au comité. Les autres lords n'ont alors qu'à choisir entre deux alternatives, se soumettre ou donner leur démission, et il est rare qu'ils adoptent ce dernier parti. Le ministre a bien le droit de justifier son silence par plus d'un motif sérieux : conviendrait-il d'ébruiter les intentions de l'état en les confiant à des hommes très honorables sans doute, mais qui par distraction ou par légèreté peuvent en parler dans les clubs? Il y a pourtant là une anomalie qui saute aux yeux. Qu'est-ce qu'un conseil couvrant de sa responsabilité collective des actes qu'il n'est point à même d'approfondir? L'assentiment des *commissioners* devient dans ce cas le masque de la volonté du ministre. En général le premier lord défère néanmoins à l'avis des autres lords de l'amirauté pour ce qui concerne les détails d'administration dont ils sont personnellement chargés. Il ne préside d'ailleurs point à toutes les décisions; deux *commissioners* et un secrétaire suffisent pour tenir un conseil. Le premier secrétaire est d'ordinaire membre du parlement, et quand le ministre appartient à la chambre des lords, il est souvent le seul organe de l'amirauté devant la chambre de communes.

Le régime des comités a été depuis quelque temps en Angleterre l'objet d'assez vives critiques. On lui reproche, et avec raison, d'af-

faiblir la responsabilité de certains pouvoirs en la divisant. Qui louer ou qui blâmer dans un groupe d'individus que dérobe aux regards le nuage d'une solidarité factice, et qui se succèdent d'ailleurs aux affaires sans laisser aucune trace distincte de leur passage? Dans un pays où l'opinion publique est souveraine, elle a besoin de traiter avec des agens de l'autorité en chair et en os, et non avec des ombres qui, comme les divinités d'Homère, disparaissent dans un brouillard au moment où l'on va les toucher du bout de la lance. Plus que d'autres comités du même genre, l'amirauté a-t-elle trouvé grâce devant les attaques d'une presse libre? Non certes; l'indignation fut grande chez nos voisins quand le premier lord de l'*admiralty*, sir John Packington, vint dernièrement déclarer devant les chambres qu'il avait à peine dans la réserve quelques vaisseaux capables d'être immédiatement lancés à la mer. Le pays se souvint amèrement des 70 millions de livres sterling qui avaient été dépensés depuis sept ans pour accroître la flotte de l'état, et des cris d'alarme partirent de tous les coins de la Grande-Bretagne. Il y a sans doute quelque exagération dans plusieurs des commentaires auxquels cette déclaration du ministre a donné lieu, et je plaindrais l'étranger qui croirait tout à fait sur parole nos voisins mécontens de leurs affaires. Les Anglais, en ce qui regarde les intérêts de leur pays, ressemblent à ces maris qui grondent volontiers contre leur intérieur, mais qui ne permettraient point à d'autres d'en dire du mal. Toujours est-il que l'état présent de la marine britannique ne répond nullement ni aux espérances que l'on avait conçues, ni surtout aux sacrifices d'argent qu'on a prodigués dans ces dernières années. Chaque nouveau ministre arrivant aux affaires tient à peu près le même langage que sir John Packington. Est-ce pour jeter une défaveur sur l'administration à laquelle il succède? Je ne le crois point : tout annonce plutôt que la marine anglaise souffre d'un mal chronique. En dehors même des fautes de l'amirauté, diverses causes expliquent assez bien qu'elle traverse une période de crise et d'incertitude.

Un observateur attentif n'aurait point été indifférent à ce qui se passa, il y a quelques années, sous le ministère même de lord Palmerston. On se souvient que le gouvernement anglais proposa pour la première fois d'élever sur les bords de la mer de grands ouvrages de défense, et obtint des chambres de larges sommes pour mettre à exécution son dessein. Des remparts, et pourquoi? Les Anglais du dernier siècle avaient dédaigné de fortifier leurs côtes, jetant ainsi au monde entier le défi de les atteindre. « Les mers, disaient-ils, voilà notre champ de bataille, et depuis l'amiral Ruyter qui oserait se vanter d'avoir forcé sous un pavillon ennemi l'embouchure

de la Tamise?» Il ne m'appartient nullement de juger de l'opportunité des grands travaux que l'Angleterre poursuit ou termine d'année en année au prix d'énormes sacrifices : tout ce que j'ai à y voir est un aveu d'inquiétude. La construction des redoutes et des bastions de pierre proclame assez haut que nos voisins ne croient plus autant à l'infaillibité de leurs anciens remparts de bois... les navires. Qui donc a pu ébranler cette antique confiance dans la protection de la mer? D'où vient que la Grande-Bretagne a vu ainsi se dissiper, il faut bien le dire, une partie de sa force? Les conditions matérielles d'une flotte de guerre ont entièrement changé depuis moins d'un demi-siècle. Jusque-là, pour maintenir sa supériorité dans l'empire des eaux, l'Angleterre comptait avant tout sur la valeur et l'expérience de ses marins. Tritons nés sur les côtes d'une île étroite (1), ils s'étaient de bonne heure identifiés aux deux élémens, et leurs premiers regards avaient souvent fixé la mer avant la terre. La vapeur adaptée aux organes des grands vaisseaux de ligne et tout dernièrement les frégates cuirassées ont singulièrement réduit le rôle du personnel dans les affaires navales. A la guerre des hommes les uns contre les autres a succédé en partie la guerre des machines. Quoique l'intelligence et le courage des combattans soient toujours bien l'âme de ces nouveaux monstres marins, il est certain que la force individuelle disparaît presque derrière des masses de fer portant des tonnerres dans leurs flancs impénétrables. On ne s'étonnera donc point que les récentes inventions aient un instant déconcerté le vieux génie maritime de l'Angleterre, habitué à de longs succès obtenus par de tout autres moyens.

Défavorable ou avantageux, ce nouveau terrain de la lutte avec les autres nations, il fallut pourtant l'accepter. L'Angleterre, par sa position insulaire, par son histoire, par l'étendue de ses rapports commerciaux et de ses possessions coloniales, n'existe qu'à la condition d'être une puissance maritime de premier ordre. Elle entra donc, quoique avec un peu de lenteur et une certaine répugnance visible, dans la voie des progrès mécaniques appliqués à la marine de guerre. L'Anglais, étant le peuple des machines, pouvait, en s'évertuant, reconquérir sa supériorité sur un pareil théâtre; mais encore lui fallait-il le temps de se reconnaître. Des léviathans à l'armure de fer, le *Warrior*, le *Minotaur*, le *Northumberland* et bien d'autres sortirent peu à peu des chantiers de l'état. Divers obstacles s'opposèrent néanmoins au rapide développement du nouveau système : je ne parle point de l'argent, car malgré l'énor-

(1) On calcule qu'aucune partie des terres n'est à plus de vingt-sept lieues de l'eau salée.

mité des dépenses le pays était résigné d'avance à tous les sacrifiees pour couvrir sa position menacée sur les mers. Puisque les murs de bois avaient fait leur temps, c'est aux murs de fer qu'il demandait maintenant le moyen de ressaisir la suprématie. Ce qui arrêta le mouvement de reconstruction de la flotte en Angleterre est ce qui paralyse un peu partout l'ardeur des hommes d'état. Les découvertes et les inventions se succèdent de notre temps avec une telle rapidité qu'au milieu de ces changemens à vue l'esprit flotte incertain d'une méthode à une autre. Que choisir? à quoi s'arrêter? Les chimériques projets d'hier deviennent coup sur coup les réalités du jour et les vieilleries du lendemain. Comment hasarder la fortune d'un pays sur tel ou tel système d'armement, quand il faudra peut-être, au bout de quelques mois, recommencer les mêmes dépenses d'après un autre système encore plus efficace? Pour ne parler que des vaisseaux, c'est maintenant un défi perpétuel entre le boulet et la cuirasse; on se voit ainsi obligé de redoubler de jour en jour la force de l'armure, entamée successivement par l'énergie croissante des projectiles. Ce qu'on poursuit est l'idéal d'un navire de guerre incombustible et invulnérable; mais, au moment où l'on croit l'avoir atteint, cet idéal s'évanouit dans la fumée des expériences. Qui ne comprend qu'un pareil état de choses ait plus d'une fois embarrassé les lords de l'amirauté? Certes une volonté forte aurait pu triompher de tels obstacles; mais cette résolution inébranlable, comment l'attendre d'hommes étrangers pour la plupart à la marine et d'un conseil dont la responsabilité s'efface à chaque instant derrière celle du ministre? Si le jour venait où la nation anglaise eût à demander des comptes à l'amirauté, qui accuserait-elle, les lords d'hier ou ceux d'aujourd'hui? Un voile impénétrable couvre également leurs actes.

Le fléau des comités est en Angleterre l'esprit de routine. Dans ces conseils, n'est-ce point d'ailleurs la même classe de la société qui sous différentes couleurs politiques manie de génération en génération les ressorts du gouvernement? En temps de paix, la nation laisse faire; elle attend son jour, bien sûre de peser à un moment de crise sur le timon des affaires. Qu'il arrive une guerre, et l'opinion publique, réveillée en sursaut, réclame alors sur un ton impérieux des mesures et des réformes à la hauteur des circonstances. C'est ce qui advint en 1854, lorsque la campagne de Crimée avertit nos alliés de ce qui manquait alors à l'armée anglaise. En sera-t-il de même pour la marine? Faudra-t-il une guerre avec l'Amérique pour secouer l'inertie administrative de la Grande-Bretagne? A Dieu ne plaise! l'égoïsme des âges de barbarie, chassé peu à peu des relations sociales, s'est en dernier lieu réfugié dans les rapports

d'état à état, et encore sur cette extrême limite il se maintient assez mal en face des progrès de la civilisation. Quel étroit patriotisme que celui qui se réjouirait aujourd'hui de la déchéance maritime de ses voisins! Toutes les nations du monde ont intérêt à être fortes vis-à-vis de nations fortes, ne fût-ce que pour écarter les chances de guerre en mettant un frein aux folles tentations des ambitieux. Certes l'Angleterre n'en est point arrivée, il s'en faut de beaucoup, à encourager par sa négligence et par sa faiblesse sur les mers les entreprises d'une rivale. Les ressources du pays sont peut-être plus considérables que jamais, et ses matelots n'ont nullement dégénéré : on s'en aperçoit bien à l'esprit d'aventure et au courage qui distingent à chaque instant la marine marchande du royaume-uni. Que lui a-t-il donc manqué dans ces derniers temps? Un homme et un pouvoir sérieusement responsables de leurs œuvres. Et d'ailleurs qu'on ne s'y méprenne d'aucune façon : personne ici ne demande qu'on change les bases de la constitution maritime telles que les ont fondées dans la Grande-Bretagne les efforts du pays tout entier et l'autonomie des autorités navales. L'Anglais n'est point organisateur, et il n'a guère lieu de s'en repentir, car c'est peut-être à l'absence de cette faculté que les divers services doivent d'avoir conservé leur libre action dans l'état. La marine britannique est une sorte de *self-government* dont les parties intéressées trouvent toujours moyen de faire entendre d'une manière ou d'une autre leur voix dans les conseils. Qui oserait pourtant soutenir que ce régime ait nui aux intérêts du pavillon national? Les Anglais, — nous ne le savons que trop, — n'ont pas eu besoin de la centralisation, si vantée en France, pour gagner la bataille de Trafalgar. Ce qu'on a le droit de réclamer au-delà du détroit, c'est un système qui, tout en assurant le concours spontané des élémens nombreux dont se compose la marine de l'état, désigne plus nettement les hommes placés à la tête de l'administration.

Il serait superflu d'insister sur les différens services publics qui viennent se réunir dans les bureaux de l'amirauté. Un des plus intéressans est sans contredit l'hydrographie. De ce département sortent les admirables cartes marines, *charts*, connues dans toute l'Europe, et sur lesquelles se montrent indiqués avec une fidélité minutieuse les moindres bancs de sable que forme de temps en temps l'océan le long des rivages de l'Angleterre, les perfides écueils et jusqu'à la configuration des îles ou des langues de terre les plus lointaines. Une autre branche d'administration maritime qui correspond avec l'amirauté et qui se trouve placée à côté d'elle dans Spring-Gardens est celle des gardes-côtes, *coast-guard office*.

II.

Avant même d'attaquer, en cas de guerre, le territoire des nations ennemies, la Grande-Bretagne a dû songer naturellement à défendre son propre littoral contre les surprises d'une flotte étrangère. On sait en effet avec quelle vigilance étaient surveillées sous le premier empire les rives de l'Angleterre et à quelles alarmes donna souvent lieu l'ombre suspecte d'un navire flottant à l'horizon. Depuis lors, grâce à un constant état de paix, les gardes-côtes ont été institués bien moins encore pour déjouer les projets des envahisseurs que pour arrêter les manœuvres des contrebandiers. A cause du voisinage de la France, la fraude avait pris de l'autre côté du détroit des proportions gigantesques. Que de récits n'ai-je point été à même de recueillir en Cornouaille et ailleurs sur le compte de ces anciens *smugglers* (contrebandiers), qui n'existent plus guère aujourd'hui qu'à l'état de légende! Un honorable habitant des côtes trouvait le matin dans ses caves deux cents tonneaux d'eau-de-vie dont la veille encore il n'avait nullement connaissance. Comment pouvaient-ils être venus là? Un avis écrit à la main lui enjoignait, sous les menaces les plus sévères, de ne souffler mot. Effrayé, il refermait la porte en jurant n'avoir rien vu. Quelques jours après, les tonneaux avaient disparu à l'exception de deux ou trois barils qu'on lui laissait pour le remercier de son silence. Le plus souvent encore les marchandises à peine débarquées du vaisseau étaient enterrées sous les sables ou recélées dans de profondes cavernes d'un difficile accès, s'ouvrant à la base des rochers. La vente de ces objets qui n'avaient point payé les droits se trouvait conclue d'avance : le seul embarras était de les transporter dans l'intérieur du pays. Des hommes s'introduisaient la nuit dans les fermes, déliaient les chevaux à l'écurie, les harnachaient et conduisaient eux-mêmes leur cargaison dans les chariots du fermier vers un endroit convenu. Chevaux, voitures, tout était ensuite fidèlement rendu et sans bruit : on y ajoutait même un cadeau pour la fermière, tel qu'un beau châle ou une parure de dentelles. La vérité est que la population des campagnes, sans prêter main-forte aux contrebandiers, les soutenait par une sorte de complicité morale : ils payaient si généreusement les services qu'on leur rendait! L'exercice d'un tel métier (car la contrebande était vraiment devenue une profession) n'entachait guère le caractère d'un homme. Les prouesses, les aventures, les entreprises à main armée de ces chevaliers errans de la fraude enflammaient au contraire l'imagination et le cœur du sexe faible. Les marins, les pêcheurs trempaient volontiers dans ce

commerce illicite, et plus d'un vigoureux gaillard des côtes déploya sur mer dans ses rencontres avec les agens de l'autorité un courage digne d'une meilleure cause. On estime à plus de 800,000 livres sterling (20 millions de francs) la somme annuelle que perdait alors l'état sur l'entrée clandestine des marchandises françaises.

Le trésor public n'aime point le roman, surtout quand ses intérêts en souffrent, et, malgré les sympathies plus ou moins avouées pour les exploits des *smugglers*, il résolut de maintenir énergiquement ses droits. En 1822, un système de blocus, soutenu par une flotte de cinquante-deux croisières, entreprit de purger le détroit et les mers britanniques de ces terribles ennemis de la douane. En deux années (1822 et 1823), on saisit sur les côtes du royaume-uni cinquante-deux navires et trois cent quatre-vingts bateaux engagés dans la contrebande. Sur terre, le blocus se composait alors de quinze cents officiers et matelots de la marine royale qui agissaient sous les ordres de l'amirauté et d'une armée de gardes-côtes placés en ce temps-là dans la dépendance du *board of customs* (conseil des douanes). La lutte fut vive entre les agens du trésor et les contrebandiers anglais : de part et d'autre éclatèrent des actes de valeur personnelle qui eussent été mieux placés dans une grande épopée navale. Cependant ce régime de protection était ruineux pour l'état, lequel dépensait d'une main plus qu'il ne recouvrait de l'autre (1). Est-ce d'ailleurs au courage très réel de la force préventive qu'il faut attribuer chez nos voisins l'abolition presque entière de la contrebande? Non vraiment : ce qui a mis fin au règne des *smugglers* est la réduction successive des droits d'entrée. Qui avait tort dans ce temps-là du gouvernement ou de la contrebande? Très probablement l'un et l'autre, puisque la fraude, entée sur l'élévation des tarifs, a presque disparu sans retour du moment où une politique plus sage et plus éclairée fit un pas vers le libre échange. Swift avait coutume de dire que dans l'arithmétique des douanes deux et deux, au lieu de faire quatre, ne faisaient souvent qu'un. Que n'indiquait-il en même temps le moyen de prévenir de tels mécomptes? Aujourd'hui ce remède est trouvé, c'est de ne point demander au pays plus qu'il ne peut donner. La liberté, en diminuant les charges, a rétabli la balance entre les calculs et les recettes dans le budget des douanes anglaises.

Depuis 1857, les gardes-côtes ont passé de la surveillance du

(1) En 1832, on évaluait à bien près de 800,000 livres sterling ce que coûtait à l'état la répression d'un délit auquel tant de mains participaient sans scrupule. Plus de 181,000 livres sterling (4,525,000 fr.) furent dépensés l'année suivante (1832) rien qu'à construire sur les côtes de la mer des cottages pour les officiers et les gardes dans les comtés du Kent et du Sussex.

conseil des douanes sous les ordres de l'amirauté. Aujourd'hui, pour être admis dans leurs rangs, un homme doit avoir servi sept années au moins sur un vaisseau de guerre et s'y être distingué par sa bonne conduite. Tout candidat âgé de plus de trente-cinq ans ne saurait être recommandé par les autorités navales aux lords *commissioners*. A première vue, l'air et l'uniforme des gardes-côtes ne les distinguent guère des autres matelots appartenant à la marine de l'état. C'est toujours le même visage aux traits fortement accusés, et sur lequel semble s'être sculptée par l'habitude du danger une sorte d'insouciance stoïque. Avec quel air de défi ils bravent le courroux des élémens bouleversés! comme ils regardent en face un ennemi! Seulement les marins des vaisseaux de guerre portent un grand collet de chemise bleue bordé d'une raie blanche, et qui, largement rabattu sur les épaules, dégage à nu un cou nerveux bronzé par le soleil ou par la brise. Les agens de la force préventive, quand ils sont de service, se montrent au contraire revêtus d'une veste flottante, d'une chemise de laine et d'une mince cravate de soie noire, tandis que sur une large bande enroulée autour de leur chapeau se lit ce mot écrit en lettres d'or : *coast-guard*. A une ceinture de cuir qui leur serre les reins est attaché un coutelas, et sur la poitrine, dans une sorte de poche en grosse toile, ils fourrent une paire de pistolets. Ces armes, aujourd'hui presque inutiles, rappellent bien du moins un temps de luttes et d'aventures où les mêmes hommes avaient souvent à défendre chèrement leur vie contre les loups de mer. Sur leur uniforme quelques-uns d'entre eux portent deux sortes d'insignes : des chevrons, *badges*, qui s'accordent à l'ancienneté et des bandes *conduct stripes*, qui s'obtiennent par la bonne conduite. Ils ne peuvent obtenir que trois des uns et des autres : s'il s'agit des bandes brodées or et soie qu'ils étalent fièrement sur le bras, la première veut dire « bonne conduite, » la seconde « très bonne, » et la troisième « excellente. » Outre l'honneur, chacune de ces marques de distinction a le mérite d'ajouter un denier par jour à la maigre paie du garde-côtes.

Durant le jour, ils n'ont guère qu'à se promener, un vieux télescope à la main, le long d'une partie du rivage, et à poursuivre ainsi du regard tous les navires ou tous les bateaux qui passent en mer; mais combien leur service est plus pénible pendant la nuit! Obligés de se rendre tous les matins à la maison de garde, *watch-house* (1), ils apprennent là ce qu'ils auront à faire après le coucher

(1) C'est une grande maison blanche placée d'ordinaire près de l'enceinte des cottages occupés par les *coast-guards*, et où l'on dépose les armes dans une armoire

du soleil. Une faction de mer se compose le plus souvent de sept hommes, dont l'un guette pendant le jour et les six autres veillent durant les heures de ténèbres. Ils se forment alors en patrouille et s'avancent le long des sables ou des rochers à la rencontre d'autres groupes avec lesquels ils entrent en pourparler et auxquels ils délivrent quelquefois des messages pour qu'on puisse ainsi bien s'assurer de la fidélité du service. Durant l'hiver, quand le ciel et la mer font rage, la vie de ces gardes est exposée à plus d'un danger. Il y a cinq ou six ans, par une nuit noire et tempêtueuse, un officier, qui était de service sur les côtes de Hunstanton, dans le comté de Norfolk, perdit de vue le sentier qui serpente au bord des falaises surplombant au-dessus de la mer, et fut précipité d'une hauteur de quatre-vingts pieds parmi les fragmens de roche qui encombrent la plage. Nul au monde n'entendit le bruit de sa chute; mais quelques jours après des camarades qu'on avait envoyés pour le chercher retrouvèrent ses restes mutilés. La même nuit, un autre accident tragique eut lieu sur une autre partie des côtes, et fut également suivi de mort.

Les *coast-guards* sont bien les sentinelles chargées d'exercer jour et nuit dans leur district la police des mers. Tout navire ou bateau à mine suspecte est aussitôt dénoncé par eux d'une station à une autre par le moyen de télégraphes qui couvrent d'un cordon protecteur les rivages de la Grande-Bretagne. Comme pourtant le déclin de la contrebande laisse aux agens du fisc moins d'occasions de risquer leur vie, on utilise d'un autre côté leur zèle pour le service de sauvetage. Il a été plus facile de réprimer la fraude que d'abolir les tempêtes, et c'est surtout contre les stratagèmes redoutables de l'océan qu'ont maintenant à lutter ces hommes connus aussi sous le nom de bateliers, *boatmen*. Découvrent-ils sur mer un équipage donnant des signes de détresse, ils doivent se tenir prêts à porter secours aux naufragés avec la fidélité aveugle des chiens de Terre-Neuve. A chaque station de gardes-côtes est attaché un bateau, *life-boat*, dans lequel ils sautent en pareil cas, et sur lequel ils s'avancent aussitôt au-devant du bâtiment menacé (1). On estime à sept ou huit cents par année le nombre des personnes qu'ils ar-

vitrée. Tous mettent une sorte de point d'honneur à entretenir ce lieu de rendez-vous avec une propreté extraordinaire.

(1) Il ne faudrait point confondre ces *life-boats* ni le service des gardes-côtes avec une institution bien différente qui a été dans cette *Revue* même l'objet d'une autre étude (voyez la livraison du 15 mars 1864). Les *coast-guards* n'ont généralement ni ceinture de sûreté ni appareil en liége pour les soutenir au-dessus de l'eau en cas d'accident, et quant à leur bateau de sauvetage, il est bien loin d'être construit d'après les règles de l'art qui mettent les autres *life-boats* à l'abri des fureurs de la lame.

rachent à la mort, et à bien près de 7 ou 800,000 livres sterling la fortune de mer qu'ils disputent aux naufrages. Ce n'est d'ailleurs point impunément que ces braves matelots cherchent à déjouer ainsi la sombre ligue des élémens, plus à craindre que celle des contrebandiers. En 1859, quatre gardes-côtes de Pevensey, sur les bords du Sussex, reçurent l'ordre de lancer immédiatement leur canot et de voler au secours d'un petit bâtiment qui se défendait mal, à une distance de plus d'un mille, contre les vagues bouillonnantes. La mer était très mauvaise, et le danger semblait évident; mais le lieutenant avait parlé, et la discipline n'admet point d'objections : ils partirent. Au bout de quelques minutes, le frêle bateau soulevé, renversé par la force des lames, chavirait à une centaine de mètres du rivage. On vit alors les quatre vaillans marins s'accrocher avec les ongles à la coque du canot retourné sur lui-même, et lutter désespérément contre le ressac; mais faute d'une ceinture de liége ils ne purent longtemps tenir tête à un ennemi trop inégal, et disparurent pour jamais à mesure que le bateau coulait à fond. De telles catastrophes ne sont pas très rares. En pareil cas, l'attorney ouvre une enquête, le jury déclare que ces hommes ont été « noyés par accident; » on sert une modeste pension aux veuves, les orphelins sont le plus souvent adoptés par les autres *boatmen*, et tout est dit. De nouveaux marins qu'attend peut-être le même sort prennent courageusement la place de ceux dont la tombe s'est ouverte au sein des vagues. Qui n'admirerait pourtant ces obscurs dévouemens, et comment une nation si soucieuse de sa gloire maritime ne cherche-t-elle point à prévénir de pareils sacrifices par des mesures efficaces? Les gardes-côtes ne reçoivent qu'une très mince rémunération pour les marchandises de grande valeur qu'ils dérobent aux appétits destructeurs de l'océan. Il est vrai que le 1er mars de chaque année le gouvernement distribue deux médailles, l'une d'honneur et l'autre à laquelle est attachée une gratification, pour chacun des vaisseaux formant le centre d'un district de *coast-guards*. Parmi les richesses que rejette la mer et qu'ils sont chargés de recueillir pour les remettre ensuite entre les mains de l'état, ces hommes relèvent quelquefois les tristes victimes des naufrages. Dernièrement encore, le long des côtes de Norfolk, un objet attira sur le sable l'attention des gardes : c'était le cadavre d'une femme.

La plupart d'entre eux sont logés par le gouvernement, et quand il n'y a pas de maison pour les recevoir, on leur accorde une indemnité de 5 livres sterling (125 francs) par an. Les *cottages* bâtis pour les gardes-côtes se composent de quatre chambres, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage, avec une cuisine et une

buanderie, *wash-house*, le plus souvent détachée du corps de logis. Sur le devant de la maison est un jardin où les hommes cultivent leurs légumes et où les femmes font sécher le linge, qu'elles ont blanchi de manière à lui donner l'éclat de la neige. Sur le derrière s'ouvre une petite cour pavée de galets ronds fournis par la mer, et les gardes-côtes se montrent extrêmement curieux de ce cailloutage, dans lequel ils incrustent souvent toute sorte de dessins en forme de mosaïques. Ce qu'on n'attendrait guère d'anciens matelots qui ont passé leur jeunesse à courir le monde dans un vaisseau de guerre est l'amour de l'intérieur, et pourtant *Jack* (c'est le nom que donnent les Anglais à tous les marins) se distingue surtout par son attachement à la vie de famille. Déjà sur le navire il portait partout avec lui une petite boîte appelée *ditty box*, dans laquelle il serrait soigneusement ses lettres et ses secrets de cœur, tels qu'un ruban fané et une mèche de cheveux. Malheur à qui eût alors étendu la main sur le sanctuaire caché de ses affections! La *ditty box*, la mystérieuse cassette, est pour lui comme le germe du foyer domestique : quand ce germe vient à éclore plus tard par suite de circonstances favorables et au soleil de deux yeux noirs, le même homme, naguère errant comme l'algue marine voiturée par les flots, s'enracine fortement au chez-soi, *home*. Ces ménages de gardes-côtes présentent en effet au visiteur l'emblème du bonheur dans la médiocrité. Ce qui distingue de tels intérieurs est un grand air de propreté minutieuse et charmante. Sur le seuil est étendue une sorte de natte faite avec des cordes de navire, et que les hommes ont tressée eux-mêmes de leurs mains industrieuses. Dans leur petit salon (*parlor*), meublé simplement, mais avec goût, tout ce qui peut luire en fait de bois ou de métaux est frotté tous les matins avec énergie. Un tapis, des rideaux de mousseline, une table bien nette et chargée de quelques livres, des corbeilles de fleurs suspendues au plafond, voilà généralement en quoi consiste la coquetterie de ces modestes foyers domestiques. L'honneur d'un si bel ordre revient naturellement à la ménagère. Toutefois le marin anglais n'est point emprunté; il sait au besoin blanchir le linge, nettoyer la maison et faire la cuisine tout aussi bien que sa femme. Cette dernière a souvent un état qu'elle exerce de son côté : couturière, ouvrière en robes ou modiste, elle ajoute chaque semaine par son industrie quelques shillings à la faible paie de son mari. Il faut la voir pourtant dans les nuits d'hiver, lorsque le vent gémit au dehors comme la plainte des noyés sur la grève, attendre seule au coin du feu le garde-côtes absent. Elle abandonne tout le reste pour suspendre le coquemar dans l'âtre et préparer la tasse de thé qui doit réchauffer les membres transis du guetteur des mers. Quand il revient de sa

ronde de nuit ou même d'une entreprise de sauvetage, quelle joie! Les enfans qui commencent à s'éveiller lui souhaitent la bienvenue, et lui, tout en souriant à la petite famille, s'avance gravement près du feu pour faire sécher ses habits et allumer sa pipe.

Ces groupes de cinq ou six maisons se trouvent généralement enveloppés d'un mur d'enceinte, ainsi que le terrain souvent assez considérable qui s'y rattache, et sur lequel s'étendent quelques cultures potagères. Par devant, ce mur fait vis-à-vis à la mer, tandis que le reste de l'enclos se trouve borné par des champs ou des collines ouvertes. A quelques pas des cottages s'élève la station ou *watch-tower* (tour du guet), d'où les gardes-côtes surveillent l'océan durant la journée, et à l'aide de longues-vues embrassent tous les détails de l'horizon. Ces tours, bâties en briques ou même en bois, n'ont d'ailleurs rien de pittoresque: neuves, elles ressemblent à des colombiers; vieilles, elles font de vilaines ruines. De tels points d'observation ne consistent même quelquefois qu'en une plate-forme plus ou moins crénelée située au sommet d'une falaise. Une sorte de cercle entouré d'une balustrade, et au centre duquel se dresse un grand mât flanqué de deux vieilles pièces d'artillerie, sert alors de vedette. Les gardes-côtes vont encore de temps en temps reconnaître sur mer dans leur bateau les embarcations de mauvaise apparence. C'était jadis la partie la plus dangereuse de leur service. Il leur fallait souvent tenir tête à des hommes armés jusqu'aux dents, moitié contrebandiers et moitié pirates, qui avaient juré de vendre cher aux agens du trésor public les marchandises cachées dans un coin du vaisseau poursuivi. Les femmes elles-mêmes n'étaient point toujours étrangères à ces entreprises audacieuses de la fraude, et plus d'une héroïne de la Cornouaille s'est illustrée parmi ses compagnons d'armes dans les rencontres avec les gardes-côtes. L'un d'eux avait laissé prendre son cœur aux filets d'une fille de pêcheur belle et farouche, qui avait néanmoins promis de l'épouser après une cour assidue de deux années. Leur mariage se trouva retardé de quelques jours par une circonstance qui n'avait alors rien d'extraordinaire. Depuis un certain temps, une brigantine, on avait certes tout lieu de le croire, se livrait à la contrebande et avait plusieurs fois déjoué la vigilance des officiers du blocus. La nuit, il était impossible de la surprendre en mer, tandis que le matin on la trouvait solidement amarrée et vide sur un des points abordables du rivage. Le garde-côtes amoureux fut chargé avec quelques-uns de ses camarades de donner la chasse au bâtiment suspect. Ce n'était point une tâche aisée, car si de temps en temps un point noir se montrait à la surface ténébreuse des vagues, la brigantine échappait toujours comme un fantôme au moment où l'on croyait la sai-

sir. Une nuit pourtant, les guetteurs de mer virent distinctement une voile qui se gonflait à l'horizon sous un fort vent d'ouest. Ils cinglèrent dans la même direction, et quoique le ciel fût assez noir pour réjouir le cœur d'un contrebandier, ils ne tardèrent point à atteindre l'embarcation fugitive. Ce fut une attaque en règle; au moment où l'on était sur le point d'en venir à l'abordage, un coup de feu qui parut avoir été tiré par un mousse annonça que l'équipage était résolu à se défendre. La brigantine fut prise à la suite d'une assez vive résistance; mais quelle fut la suprise des assaillans lorsque, parmi le groupe des contrebandiers abattus et mornes, ils ne purent retrouver le jeune homme qui avait déchargé le pistolet, et qu'ils avaient pourtant bien aperçu à la lueur de l'éclair. Ce fut en vain qu'on le chercha au dedans et au dehors du navire; mais quelques jours après la mer rejeta dans une des anses de la Cornouaille le cadavre d'une femme habillée en matelot et sur le visage de laquelle le garde-côtes reconnut les traits de sa fiancée. Était-elle tombée à l'eau par accident, ou avait-elle volontairement enseveli dans les vagues la honte qui l'attendait, si elle eût été trouvée par son amant en si mauvaise compagnie? C'est un mystère qu'on n'a jamais pu éclaircir. Aujourd'hui de tels épisodes sont tout à fait inconnus, même sur les bords les plus sauvages des îles britanniques. Les gardes-côtes que j'ai interrogés m'ont invariablement répondu : « Il n'y a plus d'aventures. » Tout le monde s'en console aisément, si ce n'est peut-être le romancier anglais, qui a perdu là une mine assez fertile en intérêt. S'il fallait en croire des bruits sans doute calomnieux, le peu de contrebande qui se pratique à présent en Angleterre passerait surtout par les mains des agens du fisc. Les gardes-chasse ne sont-ils point de même, dans certains cas, les plus grands braconniers du royaume? Dieu nous préserve toutefois d'accueillir trop légèrement de telles accusations, démenties par les honnêtes figures et les mœurs simples de ces anciens marins, accoutumés à regarder la mort en face et à servir leur pays jusque dans les horreurs de la tempête!

Soumis à une discipline sévère, les gardes-côtes anglais composent à la fois une flotte et une armée. Leur service, qui s'étend tour à tour sur terre et sur mer, est en effet d'une nature amphibie. Leur flotte consiste en trente-huit vaisseaux de guet, *watch vessels*, une douzaine de navires attachés aux différens districts, *district ships*, et quarante-huit croisières. Pour tenir le personnel en haleine, on envoie alternativement deux hommes de chaque station se retremper en quelque sorte dans leur ancien élément et se refaire la main à l'art de la navigation. Ils vont ainsi croiser le long des côtes aussi loin souvent que du comté de Norfolk aux rochers de l'Écosse.

Ces voyages durent six semaines et ont lieu généralement, pour chaque *coast-guard*, une fois par an. Pendant tout ce temps-là, les femmes restent seules dans leur cottage, comptant les jours avec inquiétude et tremblant à chaque coup de vent qui s'abat sur la mer, car ces parages sont dangereux, et plus d'un marin expérimenté y a laissé ses os. Les navires des gardes-côtes et les petits bâtimens qui les desservent se groupent de temps en temps dans un port de l'Angleterre et sont alors passés en revue par les lords de l'amirauté. Un capitaine et un lieutenant, choisis eux-mêmes dans la marine de l'état, commandent le district et sont logés aux frais du gouvernement. A la tête de chaque station placée sous leurs ordres se trouve en même temps un chef, *chief-boatman*, qui occupe naturellement la meilleure maison dans l'enclos réservé aux simples gardes-côtes. De tels sous-officiers se reconnaissent à leur casquette portant ces deux lettres de cuivre: C. G. (*coast-guard*), aux boutons de leur veste bleue frappés d'une ancre et à la couronne brodée d'or et d'écarlate sur la manche du bras gauche. Après vingt ans de service à partir du jour où il a été engagé dans la marine royale, un garde-côtes affaibli par l'âge ou par la maladie peut demander sa retraite. Il obtient alors, à la suite d'un examen et du rapport favorable des médecins, une pension de 20 liv. sterl. (500 francs). Rien ne l'empêche de se livrer en même temps à d'autres occupations; mais il est très rare qu'il s'éloigne des bords de la mer avec laquelle il a contracté tant de liens. Généralement il aime à finir ses jours les regards fixés sur l'immensité des vagues et l'oreille ouverte à ces mille voix de l'océan qui lui racontent l'histoire de sa jeunesse.

L'amirauté préside à tous les intérêts de la marine de l'état; mais elle entretient en même temps plus d'un genre de rapports avec *Trinity-house* (la maison de la Trinité), qui exerce à peu près les mêmes droits et les mêmes fonctions à l'égard de la marine marchande (1). C'est pourtant sur un autre théâtre, c'est au milieu des docks de Londres que nous pourrons mieux nous faire une idée du développement de cette seconde branche maritime entée sur le commerce et l'initiative personnelle des Anglais. Qu'on n'oublie point d'ailleurs que la flotte marchande a été le berceau de la flotte royale, et c'est encore au sein des courageux volontaires appartenant à la classe des matelots civils que la marine de guerre britannique recrute incessamment ses forces.

(1) Sur l'origine et les privilèges de cette institution éminemment utile, on peut consulter la livraison du 1er septembre 1864.

III.

Quand le roi Jacques I[er], irrité contre les habitans de Londres, menaça de transférer sa cour dans une autre partie de l'Angleterre, le lord-maire de la Cité répondit ironiquement : « Nous regrettons beaucoup que vous ayiez l'intention de nous priver de votre royale présence; mais dans le cas où votre majesté s'éloignera de nous peut-être voudra-t-elle bien nous laisser la Tamise. » Ce fleuve, bien plus qu'aucune protection de la couronne, a en effet contribué à la grandeur commerciale de Londres, et pour l'étranger quel spectacle! Où trouver ailleurs un pareil va-et-vient de richesses flottantes? Ce qu'on appelle le *port de Londres* s'étend depuis London-Bridge jusqu'à North-Foreland, une pointe de terre qui s'avance dans le détroit à l'extrémité de l'île de Thanet. Telles sont du moins les limites qui lui ont été assignées par Charles II; mais en fait ce port, tracé par le cours même du fleuve, ne se prolonge guère au-delà de Gravesend (1). C'est déjà une distance de trente-deux milles couverte par tous les produits du monde connu. Les bâtimens au repos, rangés des deux côtés de la Tamise leurs voiles enroulées autour des vergues ainsi que de grands oiseaux de mer aux ailes repliées, se serrent les uns contre les autres en files épaisses, tandis que vers le milieu s'ouvre le chemin d'eau. Sombre et houleux, le noble fleuve, soumis lui-même au mouvement du flux et du reflux, amène du détroit les navires et les reporte vers l'océan. Tels gros vaisseaux revenus d'un long voyage s'avancent lentement au milieu d'une foule de barques, de bateaux à vapeur, de bricks chargés de grain ou de charbon de terre, et s'arrêtent de temps en temps comme des grands seigneurs attendant leur tour dans une procession. A travers cette cohue et cet embarras de navires, des goëlettes à voiles de toutes les formes et de toutes les couleurs, grises, brunes et rapiécées, glissent en courant des bordées autour de lourds bâtimens à coque de fer conduits par de minces et agiles remorqueurs ainsi que des baleines traînées par des dauphins. Ces masses flottantes entr'ouvrent profondément la surface des vagues, et dans leur sillage écumeux

(1) Il ne faudrait point confondre le port de Londres avec ce que les Anglais appellent la juridiction de la Cité, qui s'étendait de Staines (dans le comté de Middlesex) jusqu'à une borne en pierre située sur la rive de l'Essex. D'après les anciennes chartes, la corporation de la Cité de Londres était chargée de veiller à l'entretien du fleuve, et le lord-maire portait le titre de « conservateur de la Tamise. » Depuis quelque années, le parlement a enlevé à la corporation les priviléges dont elle jouissait sur les eaux et les a transportés au sein d'un comité dont le lord-maire est président.

bondissent à distance de petits canots, véritables sauterelles du fleuve. Ce sont les nacelles de *watermen* (bateliers), race autrefois très nombreuse sur la Tamise, mais qui diminue de jour en jour par suite des *steamboats* faisant l'office de bac, et transportant d'une rive à l'autre les passagers. De tous les côtés quelle rudesse, mais aussi quelle grandeur dans les magasins et les massives constructions qui bordent à droite et gauche le cours majestueux de ces eaux troubles et gravement affairées! Les tuyaux de tôle mouvans rencontrent en chemin les cheminées immobiles des fabriques; la fumée salue en passant la fumée; la navigation tend la main à l'industrie.

De distance en distance s'ouvrent sur la rive nord du fleuve des embouchures de canaux fermés par des écluses : c'est l'entrée des docks, dont on peut suivre du regard la vaste étendue, marquée à l'horizon par la forêt de mâts qui les surmontent. Jamais l'Angleterre n'a plus courageusement risqué sa fortune dans de grandes entreprises utiles. Il semblerait à première vue qu'il a fallu les efforts réunis de plusieurs générations pour exécuter de tels ouvrages, et pourtant ces bassins sont tout modernes; notre siècle les a vu creuser. Jusque-là tous les navires entrés dans le port de Londres n'avaient pour décharger leurs marchandises que des quais, appelés les uns *legal quays* (quais légaux) et les autres *sufferance wharfs* (quais de souffrance), qui s'étendaient le long des deux rives du fleuve. Ces étroites plates-formes étaient encombrées d'objets de valeur, et d'un autre côté, dans les eaux ouvertes de la Tamise, les bâtimens avaient constamment à se plaindre d'un système organisé de piraterie. Des hommes se glissaient la nuit sur des barques, et à la faveur des ténèbres aussi bien que de la confusion qui régnait parmi les vaisseaux ainsi pressés les uns contre les autres, enlevaient une bonne partie de la cargaison. On estime à 500,000 livres sterling (12,500,000 francs) ce que perdait ainsi par an le commerce de Londres. Dès 1793, un plan avait été proposé pour prévenir ces larcins et remédier aux obstructions du fleuve. Ce ne fut pourtant que six années plus tard, au mois d'août 1802, que s'ouvrirent à la navigation les docks des Indes occidentales, *West-India docks*, le premier ouvrage de ce genre qui ait été construit dans le voisinage de Londres.

Ces docks, fondés au prix énorme de 1,380,000 livres sterling (34,500,000 francs), s'étendent à travers l'isthme qui relie l'Ile-des-Chiens, *Isle of Dogs*, à la rive de la Tamise située dans le comté de Middlesex. Ils sont entourés dans toute leur étendue d'un mur épais et haut, destiné à protéger les vaisseaux chargés de marchandises contre les déprédations nocturnes. Ainsi que tous les

ouvrages du même ordre, ils se composent de trois élémens distincts, — les bassins, les quais et les magasins. L'avantage de ces bassins est qu'étant toujours remplis de la même quantité d'eau tranquille, ils tiennent les navires à l'abri du mouvement des marées. Autrefois les gros bâtimens qui étaient en train de décharger près du rivage sur un des quais de la Tamise étaient obligés de s'éloigner au moment où l'eau se retirait et de gagner le large. Rien en effet ne fatigue un grand vaisseau, surtout quand il est chargé, comme de reposer à sec sur la grève. Aujourd'hui ces masses flottantes dorment à l'aise dans leur élément sans se soucier du flux ni du reflux. Comme leur quille ne touche jamais la terre, les vaisseaux n'ont plus à souffrir des avaries causées par le frottement, et pour peu qu'on réfléchisse à la valeur de ces maisons de bois, on s'explique aisément le succès des docks. Les quais destinés à remplacer les anciens *wharfs* sont de puissantes jetées de granit sur lesquelles s'étalent avec orgueil les marchandises tirées du navire ou sur le point d'y entrer. Chaque bâtiment a sur ces larges plates-formes sa place marquée par une borne et même numérotée. Quant aux magasins, *warehouses*, ce sont de vastes constructions de briques aux fenêtres fermées de volets de bois ou garnies de barreaux rouillés, aux murs hérissés de poulies qui vont saisir, au moyen de chaînes armées de crampons, les lourds ballots déposés à terre, et les transportent vers les étages supérieurs de l'édifice. Il est curieux de voir ces rudes fardeaux danser comme des marionnettes au bout d'un fil, sous l'ongle de fer qui les accroche.

Une partie des docks de la Tamise est consacrée à l'importation, et l'autre à l'exportation. Cet arrangement facilite beaucoup les transactions commerciales. Des marchandises venues de contrées lointaines ou sorties des fabriques de la Grande-Bretagne changent de main et passent d'un entrepôt à un autre en vertu d'un simple morceau de papier connu sous le nom de *warrant-dock*, et qui est ensuite considéré dans le monde des affaires comme une des valeurs les plus certaines qu'on puisse offrir. L'autorité de la compagnie garantit en outre à l'acheteur la qualité aussi bien que la quantité exacte des objets vendus. Longtemps les magasins de ces docks ont été encombrés par les produits des Indes occidentales, tels que le rhum, le sucre, le café, le bois d'acajou. Une clause de l'acte de société obligeait en effet tous les vaisseaux chargés des richesses de ces colonies à faire usage des bassins construits à leur intention. Un tel monopole, qui avait été fixé à vingt et une années, n'existe plus : ces mêmes docks sont aujourd'hui ouverts à des navires faisant le commerce avec toutes les parties de la terre. Le cachet primitif dont les avait frappés la riche compagnie des marchands anglais

traitant avec les Indes occidentales ne s'est pourtant point effacé entièrement. C'est encore là qu'il faut aller, si l'on tient à respirer dans les produits l'odeur de ce groupe d'îles qui a été surnommé le paradis terrestre du Nouveau-Monde.

A une très courte distance des *West-India docks*, et dans le même village de Blackwall, qui forme aujourd'hui un quartier maritime de Londres, s'étendent les *East-India docks* (docks des Indes orientales), créés de 1804 à 1806, sous le règne de George III. On pénètre dans l'enceinte murée par une arche massive en pierre appuyée sur de lourdes colonnes et surmontée d'une inscription historique. Un tableau noir indique à l'intérieur le nom des vaisseaux nouvellement arrivés, ainsi que la jetée, le quai et le bassin où ils reposent. Il faut dire que ces docks sont des villes, et que l'adresse d'un navire serait presque aussi difficile à trouver, sans de pareils renseignemens, que celle d'un marchand dans certains quartiers de Londres. La ligne des quais se montre bordée d'un côté par les bassins surchargés de mâts, et de l'autre par les hangars, *sheds*, destinés à recevoir les marchandises. Ces entrepôts, qui se continuent les uns les autres, sont érigés en bois, avec un toit recouvert de tuiles, et éclairés de distance en distance par des châssis de verre; sur le plancher de chaque salle sont rangés à droite et à gauche avec un ordre admirable les caisses ou les ballots, tandis qu'un chemin reste ouvert vers le milieu pour les employés. Derrière ces hangars s'élève une autre rangée de magasins fortement construits en briques et fermés de portes en fer (1); les mots *import* ou *export*, écrits en lettres noires, indiquent assez les deux grandes divisions de ces dépôts, et il est certes très curieux de comparer les marchandises qui s'y rencontrent. Les premières (celles qu'on importe) sont en général des matières brutes, telles que des cornes de buffle, l'indigo, la soie, les épices; sur les secondes (celles qu'on exporte), qui ne reconnaît au contraire à première vue les traits de l'industrie et du travail? Ce sont des bêches, des charrues, des meubles, des ustensiles destinés à réjouir le foyer domestique. En face des dons de la nature se montre le pouvoir de l'homme qui les façonne, la main qui les convertit en outils pour accroître le bien-être de la famille ou la fécondité de la terre. Une promenade dans les docks est une excellente leçon d'économie politique et d'histoire, les races s'y représentent par l'état de leurs

(1) La dernière fois que je visitai les *East-India docks*, ces bâtimens venaient d'être détruits par un incendie, et on était en train de les relever. Dix-huit mille balles de chanvre avaient été dévorées par le feu. On pouvait suivre encore les traces du fléau à la surface du sol jonché de ruines et incrusté de larges taches noires. Depuis 1838, les *East-India docks* ont été réunis sous la même compagnie que les *West-India docks*.

produits; mais le moyen de tenir son attention éveillée au milieu d'un va-et-vient perpétuel de petites brouettes chargées de marchandises, qui courent avec des roues de fer entre les jambes des passans? — Ici tout travaille, tout a une forme vivante. Des grues scellées par la base dans la pierre agitent leur long cou et tendent du bout de leur bec des sacs remplis de biscuits aux navires en train d'appareiller. De temps en temps il faut passer d'un côté des bassins à l'autre, sur le rebord des portes qui servent à retenir les eaux : ce sont à la fois des ponts tournans et des écluses. On s'enfonce ainsi dans de nouveaux quartiers, dans des rues s'ouvrant derrière des rues, où des hommes gravement assis devant des tables dressées en plein air enregistrent les marchandises sur un livre de comptes. Cependant une heure vient de sonner à l'horloge des docks : les travaux manuels sont suspendus, des groupes d'ouvriers en veste de toile blanche et en pantalon de velours de coton à côtes s'acheminent vers la grande porte de sortie pour chercher leur dîner. Nous profiterons de leur absence et de la solitude relative des quais pour examiner les vaisseaux.

Les bassins artificiels des *East-India docks*, ayant été destinés à recevoir de très grands navires, n'ont jamais moins de vingt-trois pieds d'eau, dans laquelle sommeillent des bâtimens de toutes les formes et de tous les pays. Les Anglais admirent fort ces machines flottantes, sorties en grande partie de leurs chantiers, et pour peu qu'on vive parmi eux, on se laisse aisément gagner à l'enthousiasme que leur inspire l'architecture navale. Les grands mâts en repos, les fines nervures des agrès, les énormes câbles enroulés sur eux-mêmes, ainsi que des nœuds de serpent, la coque élancée de certains *steamers* doublés de fer ou de cuivre vert-de-grisé, tout respire bien ici un sentiment de poésie grand comme la mer. Quelle fierté dans la masse imposante de ces vaisseaux qui ont trouvé le secret d'être légers et rapides! Avec quelle adresse l'homme communique à ces monstres de l'industrie les propriétés, quelquefois même les traits généraux des créatures qui nagent sur le dos de l'océan! A l'intérieur, quelques-uns des navires sont des palais en voyage, avec des salons de bois de rose ou de citronnier, un magnifique service d'argenterie et toutes les délicatesses d'un luxe asiatique. Ce qui m'a pourtant le plus intéressé est le nom des bâtimens, ainsi que les figures sculptées qu'ils portent fièrement à la proue.

Pour le marin anglais, le vaisseau est une personne, *man;* son nom n'est pas seulement un signe d'identité, il représente encore un être de raison à la destinée duquel se trouve attachée celle de l'équipage. Plusieurs d'entre eux ont reçu le nom des ré-

gions qu'ils visitent. Voici par exemple l'*Indus* avec une figure du fleuve, le *Maori* décoré d'une statue d'aborigène tenant une lance à la main et couvert d'un manteau rouge, la *Dilharree*, qui va repartir pour Bombay et qui étale à sa proue une belle femme noire. Le marin anglais n'est point étranger à l'histoire de l'antiquité, il aime les souvenirs classiques : qu'on en juge par cet *Ulysse* (c'est aussi le nom du vaisseau) la tête coiffée d'un casque peint en bleu, la poitrine recouverte d'une cotte d'armes sur laquelle flotte une écharpe rouge, et le bras levé pour menacer ses ennemis. N'aperçois-je point d'un autre côté le *Centurion*, un lourd vaisseau qui s'est représenté lui-même par un Romain armé de pied en cap? Ce que *Jack* (le matelot anglais) préfère néanmoins à l'histoire, c'est le merveilleux et l'allégorie. Il affectionne par exemple l'emblème de Jason, la lance d'une main, la toison d'or de l'autre et le dragon sous les pieds. Quelquefois son idéal flotte indécis entre la fable et la mythologie chrétienne. Voyez plutôt la proue du *Calcutta*, sur laquelle des anges couleur de chair se trouvent associés à un centaure tenant en manière de bouclier la tête de Méduse. Les images favorites de la navigation sont dans d'autres cas empruntées à l'ordre des fées, des ondines, des naïades. Que de provoquantes sirènes au sein nu! Où va la *Nymphe-des-eaux* (*Water Nymph*), une jeune fille couronnée de feuilles de nénufar, son écharpe bleue jetée sur les épaules et une cruche dorée à la main? Un écriteau nous apprend qu'elle doit bientôt quitter les docks pour la Nouvelle-Zélande. Avec quel air de défi le génie de la lutte (*Conflict*) se dresse, le bouclier d'une main et de l'autre le trident! L'esprit et la littérature du jour fournissent de même des types à la sculpture nautique. C'est ainsi que les héros et les héroïnes de Walter Scott, de Byron, de Shelley, certains hommes politiques tels que John Bright, des cantatrices et des danseuses célèbres, des anges de charité comme Florence Nightingale, ont plus d'une fois eu l'honneur de conduire sur les mers le vaisseau dont ils ornaient la partie la plus visible.

Le plus souvent encore dans le choix de ces figures le marin consulte son cœur : il baptise le vaisseau du nom de celle qu'il aime, et l'enrichit d'une statue de bois plus ou moins dorée ou coloriée qui est le portrait de son idéal. On est libre de trouver cet idéal un peu matériel; mais chacun a son type de beauté : celui de Jack est en général une forte et gaillarde fille aux traits réguliers et au teint éclatant, car ce que le matelot brun et hâlé lui-même estime le plus chez les femmes est la fraîcheur. Comme les sculpteurs employés pour ces sortes d'ouvrages sont essentiellement réalistes, ils copient avec scrupule les modes qu'ils ont devant les

yeux, d'où il résulte qu'après quelques années le costume de ces fiancées de la mer ne répond pas toujours au goût des générations nouvelles. Au moment où j'étais en train de regarder une ancienne figure habillée d'une robe collante à volans, un jeune marin qui passait près de moi ne put retenir cette réflexion : « Jolie femme! il ne lui manque en vérité qu'un peu de crinoline. » De telles statues de bois penchées en avant du navire perdent généralement leurs bras dans la lutte qu'elles ont à soutenir pendant la traversée contre les vents et contre les flots. Ces idoles que consacre un souvenir de cœur et auxquelles les matelots attachent dans certains cas une sorte de confiance superstitieuse, ont alors l'air bien désarmé; mais toutes les mains de l'équipage ne sont-elles point là pour les défendre? Malheur à qui insulterait de pareils emblèmes! Et qui n'admirerait d'ailleurs la délicate attention du marin, qui, ne pouvant emmener à bord sa beauté en chair et en os, l'emporte du moins en effigie à la proue du vaisseau?

Il n'est au reste guère besoin de s'éloigner de Londres pour trouver les grands théâtres de l'industrie nautique. Dès 1805 avaient été ouverts entre Wapping et Shadwell les *London docks*, destinés à recevoir les navires chargés de vin, d'eau-de-vie, de tabac et de riz. Le terrain étant plus cher dans la ville que dans la campagne, les docks de Londres se distinguent par ce que les Anglais appellent un caractère compacte. Ici les vaisseaux se serrent les uns contre les autres dans des bassins dont on aperçoit à peine l'eau trouble et stagnante. Les magasins s'élèvent comme des forteresses et regorgent souvent de marchandises. Comment frayer sa voie sur les quais entre les murs de balles de coton nouvellement déchargées? Quel encombrement de produits exotiques! On ne s'étonne point encore outre mesure de voir remuer à la pelle des tas d'objets de première nécessité, tels que le sucre et le café; mais, pour quiconque n'est point familiarisé avec le monde du commerce, le moyen de retenir un mouvement de surprise devant l'accumulation de certaines drogues? Qui absorbera jamais ces dix-huit cents barils d'aloës? Aimez-vous la muscade, en voilà de quoi effrayer l'amphitryon même de Boileau. Préférez-vous la canelle, on en importe huit mille balles par an. Le visiteur marche souvent dans ces magasins au milieu de richesses dont il ne soupçonne guère l'importance. Qui dirait que ces laides bouteilles de fonte rangées sur le plancher d'une salle fermée à clé représentent une fortune? Elles contiennent du vif-argent, et l'on sait assez le prix de ce métal liquide. Le grand avantage au point de vue commercial est que, ces magasins étant placés sous la surveillance des officiers de la douane, le marchand n'est plus obligé comme autre-

fois de payer les droits au moment où ses marchandises entrent dans le port. Elles répondent pour elles-mêmes vis-à-vis du fisc et de la compagnie des docks aussi longtemps qu'elles demeurent dans les entrepôts et qu'elles ne perdent point de leur valeur. Le service se fait en grande partie par le travail des machines. Des plates-formes hydrauliques, *hydraulic lifts*, construites en bois, s'élevant et s'abaissant à volonté, apportent elles-mêmes les fardeaux jusqu'à la fenêtre du magasin préparé pour les recevoir. On appelle à haute voix ces escaliers mouvans, et ils arrivent. Je suis moi-même monté et descendu ainsi d'étage en étage sans avoir aucunement à remuer les jambes. Parmi ces immenses *warehouses*, celui qui excite le plus l'admiration est encore le dépôt des tabacs, couvrant à lui seul une surface de près de cinq acres. De hauts bâtimens à quatre étages et construits en briques s'alignent les uns à la suite des autres le long d'un quai tout couvert de tonneaux. Au bas de cette façade et de plain-pied avec la chaussée s'ouvrent de distance en distance des voûtes qui plongent dans l'obscurité : c'est l'entrée des caves.

Comme j'avais un billet de faveur non-seulement pour visiter ces caveaux (*cellars*), mais encore pour goûter deux sortes de vin, je m'arrêtai devant la voûte portant le numéro 5. C'était celle qu'indiquait ma carte. Un des sommeliers alluma deux lampes, m'en présenta une attachée au bout d'un long manche de bois, et se mit en devoir de me conduire. La cave où je me trouvais contient à elle seule vingt mille pièces de vin, et ce n'est point la plus grande; je pus m'en assurer en visitant le même jour les *East-Crescent-Vaults* (caves du Croissant-Oriental). Qui donc remerciait Dieu de ce qu'ils n'ont pas de vin en Angleterre? Je dois pourtant avouer que les vins qu'ils préfèrent ne sont pas ceux de notre pays. Les Anglais n'apprécient pas assez nos vins de France; ils les trouvent faibles et aigres. Le point d'honneur national m'oblige à croire qu'ils ont sous ce rapport le goût faussé, il me serait même facile d'en fournir la preuve. De nombreux monumens historiques proclament que le produit de nos vignobles était autrefois beaucoup mieux vu au-delà du détroit, et qu'il tenait alors une grande place sur la table des riches. Il en fut ainsi jusqu'à la suite des guerres de Louis XIV, c'est-à-dire jusqu'en 1693. Guillaume III, qui avait certes plus d'une raison pour se venger de la France, voulut alors la punir dans son commerce et dans une des branches les plus florissantes de son industrie agricole : il frappa nos vins d'un droit d'entrée exceptionnel. C'était leur fermer le marché de l'autre côté du détroit, et les Anglais durent chercher ailleurs une autre source d'approvisionnemens. En fait de vin rouge, ils donnèrent la préfé-

rence à celui d'Oporto, non qu'il fût en réalité meilleur que les nôtres, mais parce qu'il se trouvait favorisé d'après les termes du traité de Methuen, conclu en 1703 avec le Portugal. Depuis ce temps-là, il est vrai, les tarifs des douanes anglaises ont été égalisés en 1831 et successivement réduits pour tous les vins étrangers; seulement la liberté arrivait trop tard, le pli était pris, et le palais de nos voisins s'était formé à une autre saveur que celle de nos crus. Que la faute en revienne à Louis XIV ou à Guillaume III, c'est une éducation à refaire, et le dernier traité de commerce aura longtemps à lutter, en ce qui regarde les vins de France, contre un goût affermi par une habitude de plus de deux siècles. Le régime qu'ont adopté les Anglais sur leurs tables n'est d'ailleurs point favorable à la qualité de nos produits. Ils ne boivent guère qu'après le repas et ont alors besoin de vins forts qui remplacent les liqueurs.

Mon guide me conduisit successivement vers deux tonneaux, l'un de *port* (vin d'Oporto), l'autre de *sherry* (vin de Xérès), qui chacun dans son genre étaient à coup sûr excellens. Le premier se recueille sur les rives du Douro, à environ cinquante milles de la ville dont il a reçu le nom et où il est chargé sur les navires. Son grand marché est l'Angleterre, quoiqu'il voyage aussi loin que le Nouveau-Monde. Rouge et foncé en couleur, c'est bien le sang de la vigne portugaise. Le second, c'est-à-dire le *sherry*, se fabrique dans la province de Cadix, entre le Guadalquivir et le Guadalete. Le territoire sur lequel s'étendent les vignes forme une sorte de triangle dont Xérès-de-la-Frontera occupe une des pointes. Il varie du pâle au brun; mais c'est un axiome parmi les connaisseurs anglais qu'il ne faut point le juger à la couleur. L'âge, le cru, le nom du producteur et du marchand, voilà ses véritables lettres de noblesse. Au moment où je rendais au sommelier le verre de cristal dans lequel je venais d'épuiser la précieuse liqueur, une discussion s'éleva tout près de nous entre deux *gentlemen*. Comme le sujet de leurs débats était de nature à m'intéresser et n'avait rien de personnel, je dressai l'oreille. Pendant longtemps, les vins blancs de l'Andalousie, aussi bien sans doute que ceux des Canaries, ont été désignés en Angleterre sous le nom de *sacks*. On retrouve ce mot dans les poètes du siècle d'Élisabeth et notamment dans Shakespeare. Walter Scott lui-même s'en est servi plus d'une fois dans ses romans pour indiquer le vin de Xérès. C'est sur l'origine de cette expression que s'escrimaient les deux adversaires avec toute la science des étymologistes anglais. L'un soutenait que *sack* venait de notre mot français *sec*, et servait en ce cas à désigner la qualité du vin dépouillé de sa fadeur originelle. L'autre voulait au contraire que le nom anglais dérivât de l'espagnol *saca* et fît allusion à la

peau de chèvre dans laquelle cette liqueur était autrefois enfermée. Il y avait pourtant à cette dernière explication une difficulté, c'est que l'outre dans laquelle les Espagnols conservent leur vin blanc ne s'appelle point dans leur langue *saca*, mais *odre*. Ne pouvant se mettre d'accord, les deux Anglais eurent l'idée de me choisir pour arbitre, sans doute en ma qualité d'étranger. Ils étaient fort mal tombés, car je ne me sentais nullement préparé à un tel rôle : je donnai pourtant tort à l'un et à l'autre. Il me semble en effet que le mot n'est ni français ni espagnol; il est anglais. Les anciens marchands de la Grande-Bretagne ont dû nécessairement être frappés de la forme et de la nature des peaux dans lesquelles leur arrivèrent d'abord les vins d'Andalousie. Désignant alors le contenu par le contenant, ils ont appelé cette liqueur *sack* d'un nom qui existait depuis longtemps dans leur langue, et qui s'appliquait à certaines enveloppes de marchandises. C'est comme s'ils avaient dit « du vin en sac. »

Mon cicerone avait pourtant bien vu à ma manière de déguster le sherry que je n'étais point un connaisseur en vin; me prenant alors pour un curieux, il me proposa de me montrer tout l'intérieur des caves. C'est précisément ce que je voulais. Nous nous avançâmes le long d'avenues flanquées de chaque côté par des murailles de tonneaux. Des piliers de granit à voûte surbaissée se succédaient et s'entrecroisaient dans les ténèbres, où ils finissaient par se perdre en une masse confuse. Cette architecture, quoique rude et simple, rappelle bien celle des cryptes qu'on rencontre dans les anciennes cathédrales. Le trait le plus remarquable est néanmoins la sombre végétation qui recouvre le plafond de ces galeries sans lumière. Une matière pulpeuse et noirâtre, présentant les dessins les plus variés, croît incessamment à la surface des pierres ou des briques. Quand on la touche, elle ressemble à de l'amadou, et se montre souvent revêtue d'une écume blanche qui s'évanouit sous les doigts. Les employés des docks se montrent extrêmement fiers de ces arabesques naturelles, et ne permettent jamais qu'on les détruise. Selon eux, c'est une preuve de l'excellence de ces caves. Le plus singulier est que de telles incrustations végétales ne se rencontrent jamais que sur les voûtes consacrées à la garde du vin : on croit que c'est la fumée de cette liqueur qui se condense en une sorte de substance cryptogamique. Quelques-unes de ces larges masses fungoïdes pendaient au-dessus de nos têtes en longues stalactites chargées à l'extrémité d'une matière cotonneuse. Nous marchâmes à travers ces festons et ces pendentifs, les éventant quelquefois de la main, et, toutes solides qu'elles paraissent, on les voyait alors se balancer en l'air comme des toiles d'araignée sous le souffle de la

brise. De distance en distance se rencontrent le long de la route de grosses lampes arrondies en manière d'œil-de-bœuf, mais qui ne sauraient toutefois vaincre l'obscurité répandue sous les arches de ces catacombes. Des groupes de lumières, les unes fixes, les autres mouvantes, se forment quelquefois à distance : ces étoiles marquent la présence de travaux dont on n'aperçoit guère les ouvriers. Le terrain plat et uni sur lequel on marche est partout recouvert d'une couche de sciure de bois : je regrette d'avoir oublié combien de milliers de boisseaux on en verse par semaine. Les *tramways* pour conduire les tonneaux sur des chariots à main serpentent dans toutes les directions, et l'on évalue à trente-six milles anglais le chemin parcouru par ces rubans de fer entre-croisés. Nous étions arrivés dans la grande allée souterraine, bordée de chaque côté d'une forêt de piliers, et où se trouve un thermomètre que le surveillant des travaux consulte trois fois par jour. On sait que l'égalité de température est une circonstance très favorable à la santé des vins, et le climat de ces caves ne varie guère que de 2 degrés entre l'hiver et l'été. Au fond d'un des noirs transepts qui débouchent dans la nef principale j'avisai pour la première fois une fenêtre qui communiquait avec l'air extérieur. Comme le mur de la rue dans lequel se trouve percée cette ouverture a douze pieds d'épaisseur, on jugera d'ailleurs aisément que le crépuscule filtrant à travers les pierres était bien faible; c'était juste assez pour faire désirer la lumière du soleil. Des hommes, de jeunes garçons, véritables gnomes de ces ténèbres avinées, passent néanmoins presque toute leur journée dans les caves. La vie se compose pour eux de deux nuits, l'une où l'on travaille, l'autre où l'on se repose. Chemin faisant, le guide appela mon attention sur une sorte de tour en maçonnerie qui traverse toute la hauteur du caveau, mais dont la base se perd sous la terre et le faîte dans l'épaisseur de la voûte. Cette tour, qui n'est après tout qu'un tuyau de briques, jouit en Angleterre d'une certaine célébrité sous le nom de pipe à tabac de la reine (*queen's tobacco pipe*). C'est en effet le four dans lequel on consume, par les ordres de la douane, quelques marchandises avariées, telles que le tabac et le thé. Si j'en crois de graves témoignages, cette pipe de la reine ferait pourtant des jaloux. Plus d'une pauvre famille lui envie les substances qu'elle dévore, et dont, tout endommagées qu'elles soient, l'indigence saurait bien encore tirer un certain plaisir. Au moment où je visitai les docks de Londres, il y avait d'ailleurs plusieurs semaines que ne s'était élevée la fumée des sacrifices.

On estime en moyenne à 70 livres sterling (1,872 francs) la valeur de chacune des pièces de vin, et comme il y en a vingt

mille réunies dans une seule cave, on peut aisément se faire une idée de la richesse qu'abrite l'ensemble des cryptes s'étendant sur un espace de dix-huit acres (1). Chaque tonneau porte des signes hiéroglyphiques indiquant le nom du propriétaire, l'année de la récolte, la date de l'arrivée dans les docks et le vaisseau sur lequel le vin a voyagé. Quelques-uns de ces fûts se montrent revêtus de champignons et d'autres excroissances végétales appartenant plus ou moins à la même nature que la flore nocturne des voûtes. Ce sont d'honorables certificats de vieillesse, et l'on se garde certes bien de les effacer. Chaque gros tonneau paie en quelque sorte à la compagnie des docks une pension de 4 deniers par semaine (40 centimes), et chaque baril de 2 deniers (20 centimes). Ce droit est assez élevé, et quelques riches marchands de vin bien connus à Londres déboursent tous les ans une somme considérable rien que pour le loyer de leur marchandise. Il faut pourtant dire que moyennant cette redevance ils sont déchargés de plus d'un souci: leurs vins se trouvent gardés, soignés et surveillés dans de magnifiques caves où ils peuvent se rendre eux-mêmes quand bon leur semble. Un autre avantage, c'est qu'ils n'ont point à acquitter les droits du fisc aussi longtemps que les tonneaux restent en place. Cette dernière considération paraît bien être celle qui a le plus contribué chez nos voisins au développement des docks. Qui ne sait que les vins d'Espagne et de Portugal sont lents à mûrir? Il faut les garder dans le bois pendant des années après leur arrivée en Angleterre; c'est le seul moyen de les dépouiller des défauts de jeunesse. Or les Anglais qui savent calculer, — c'est une justice à leur rendre, — se disent que les intérêts de l'argent qu'ils auraient eu à verser lors du débarquement entre les mains de la douane se trouvent beaucoup mieux placés dans leur poche que dans celle de l'état. Tout le temps que le vin vieillit et croît en valeur sous l'ombre des docks, il ne paie rien au fisc. Le négociant est alors à même de disposer des fonds qui doivent revenir au gouvernement et de les faire fructifier dans d'autres entreprises jusqu'au jour où il se délivre avec avantage de sa marchandise dormante. La réduction des droits d'entrée pourra bien modifier plus tard sous quelques rapports les habitudes du commerce anglais, mais pour l'instant la prospérité toujours croissante des docks défie l'abaissement des tarifs.

Je sortis des caves dans un état singulier. Les vaisseaux me paraissaient danser dans les bassins; les *warehouses* tournaient autour de moi comme des moulins à vent. Je me souvins alors d'avoir entendu

(1) La cave des eaux-de-vie, *brandy-vault*, peut contenir 36,000 futailles.

les Anglais raconter plus d'un épisode triste ou ridicule sur les effets de l'ivresse que développe dans certains cerveaux l'air de ces caves chargées des vapeurs du vin. Les ouvriers eux-mêmes qui traitent dans ces lieux la perfide liqueur, quoique généralement sobres et tempérans, contractent bien vite une expression de figure qui rappelle le masque de Silène. Je me sentais à peine marcher, et mes idées battaient la campagne. Cette impression fâcheuse ne tarda cependant guère à se dissiper, grâce au mouvement et au grand air. Bien en advint, car j'avais encore à visiter le même jour les docks de Sainte-Catherine, *Saint-Katharine's docks*. Ces derniers se trouvent dans le voisinage, et, enveloppés d'un grand mur qui règne sur toute la longueur de Nightingate-Lane, viennent déboucher à l'angle de la place où se dresse la Tour de Londres. Ce sont, de tous les établissemens de ce genre, ceux qui ont le plus coûté à construire. En 1823, une riche société de marchands s'adressa au parlement d'Angleterre pour obtenir l'autorisation de commencer les travaux. Sur les terrains qu'on se proposait d'acheter s'étendait alors un hôpital, *hospital of Saint-Katharine*; il fallut donc traiter avec le *maître* et les *frères* de cette institution de charité. Ils consentirent à se déplacer moyennant une indemnité considérable, et un édifice du même nom fut bâti pour eux à l'est de Regent's-Park, où il est encore aujourd'hui. Ce n'était point le seul obstacle à vaincre: on dut abattre douze cent cinquante maisons et expulser onze mille trois cents habitans. Le célèbre ingénieur Telford et l'architecte Hardwick dirigèrent cette entreprise. La partie la plus difficile consistait à creuser un sol extrêmement dur et à se défaire des terres. On finit par les transporter sur la Tamise à Millbank, où se trouvaient alors d'anciens réservoirs que l'on voulait combler. Un bassin servit à effacer l'autre. Les docks de Sainte-Catherine sont les seuls dans lesquels les vaisseaux puissent entrer et d'où ils soient à même de sortir pendant la nuit. Les *warehouses* (magasins), appuyés en grande partie sur des piliers, recouvrent au rez-de-chaussée des galeries ouvertes en forme de cloîtres dans lesquelles on décharge les marchandises et où les hommes se promènent à l'abri du mauvais temps. Toutefois le caractère qui recommande le plus ces docks à l'attention de l'économiste est que, les premiers de tous, ils ont substitué au régime du monopole celui de la liberté. Tandis que les primitifs établissemens de ce genre imposaient aux vaisseaux traitant avec certaines contrées ou chargés de certaines marchandises l'obligation d'entrer dans leurs bassins, les docks de Sainte-Catherine abandonnèrent leur sort au choix et à la convenance des navigateurs. Ce dernier principe est celui qui a universellement triomphé chez nos voisins, car à mesure que s'éteignaient

avec le temps les anciens priviléges, le parlement refusait de les renouveler.

Que font pourtant ces hommes couverts des livrées de la misère qui se pressent à l'entrée des deux docks, celui de Londres et celui de Sainte-Catherine? Debout, pâles, immobiles comme les statues de la Faim, ils se tiennent là du matin au soir durant toutes les saisons de l'année. Leur regard seul indique une vague inquiétude et l'amère illusion d'une espérance trop souvent déçue. Ces malheureux attendent de l'ouvrage. Le service des docks emploie régulièrement un très grand nombre d'ouvriers, tels que porteurs, déchargeurs, hommes de peine; mais il arrive de temps en temps que le travail presse, et qu'on ait alors recours à ce que les Anglais appellent dans un langage assez dédaigneux des mains *extra*. C'est sur cette chance que comptent les bohémiens de Londres, formant entre eux un groupe sombre et désœuvré qui déborde souvent la largeur du trottoir. La porte des docks est la dernière ressource de la pauvreté anglaise. Là se rendent de jour en jour et de mois en mois toutes les victimes de la dissipation, de l'ignorance ou tout simplement d'un concours de circonstances funestes. Un des traits de l'homme tout à fait dénué est la patience et la foi obstinée dans la loterie du gagne-pain. Le travail des docks a d'ailleurs cela d'attrayant pour les pauvres diables, qu'il n'exige ni grande adresse ni apprentissage, tout au plus la force des bras. Le plus triste à dire, — et pourtant le fait m'a été affirmé, — c'est que plusieurs d'entre eux ont reçu de l'éducation, ont même tenu un certain rang dans le monde, et ne se sont décidés à ce triste métier de travailleur expectant qu'après avoir touché le fond de l'abîme. Les *gentlemen* sont d'ailleurs ceux qui tombent le plus bas à Londres, quand ils tombent. La longue attente des groupes qui stationnent à l'entrée des docks est néanmoins couronnée dans certains cas de quelque succès. Une forte voix crie de l'intérieur de l'enceinte sacrée et interdite aux oisifs de la rue : *Men wanted*, on demande des hommes. Il est curieux de voir aussitôt parmi ces statues la secousse électrique produite par de telles paroles. Toute la bande se précipite à la fois d'un seul bond : hélas! il arrive trop souvent qu'on n'ait besoin pour le moment que d'une douzaine d'auxiliaires, et il se présente plus de cent candidats. C'est alors un concours furieux. Après une lutte et un tumulte qui se prolongent encore durant quelques minutes le groupe reprend son immobilité glaciale. Rien ne décourage ces ouvriers qui vivent sur le hasard. La mort, la maladie, la prison, que sais-je encore? font quelquefois des vides dans les rangs; mais d'autres accourent aussitôt pour remplir la place. Et les spectres de la faim sont toujours là, muets, déguenillés, livides, espérant mal-

gré tout et assiégeant de leurs offres de service l'entrée des magasins où s'entassent les richesses du monde. Ce qui rend ces hommes intéressans, n'est-ce point qu'après tout ils mendient du travail? L'indigence forcément oisive à la porte des grands chantiers où la navigation dépose sans cesse les élémens de la fortune publique, quel contraste!

Ce qui avait attiré les docks dans l'intérieur de Londres est naturellement la facilité de placer les marchandises et de les diriger aussitôt vers leur destination. Cet avantage se trouve aujourd'hui très affaibli par la rapidité des moyens de transport, grâce à un nouvel agent qui supprime les distances. Aussi en 1850 une demande fut-elle adressée au parlement pour construire les *Victoria docks* à huit ou dix milles de Londres dans d'anciens marais, *Plaistow-marsh*, et en face d'une crique formée par le cours de la Tamise. La nature avait elle-même préparé les travaux, et, quoique ces docks s'étendent sur une bien plus grande échelle que ceux de Londres et des environs, ils ont coûté beaucoup moins à établir. Toutes les dépenses de la compagnie ne s'élèvent guère à plus d'un million de livres sterling (25 millions de francs). Pour visiter les *Victoria docks*, je me rendis par eau à Blackwall, d'où un ancien remorqueur faisant aujourd'hui le service de *steamboat* me conduisit à l'entrée du canal qui se décharge dans la Tamise. Ce qui frappe à première vue est la grandeur des horizons. Dans ces immenses bassins mouillent à l'aise comme dans des lacs tranquilles les plus grosses frégates de la flotte anglaise, par exemple le *Northumberland*, redoutable masse de fer surmontée de cinq mâts et toute parsemée de canons invisibles. Un des caractères de ces nouveaux engins de guerre cuirassés est en effet l'hypocrisie avec laquelle ils déguisent leurs moyens d'attaque. On dirait un monstre qui cache ses dents. C'est pourtant par hasard et en vue de compléter leur armement que les vaisseaux de guerre séjournent quelquefois dans ces eaux consacrées aux paisibles intérêts du commerce. La malle des Indes occidentales, de gros bâtimens russes, des navires chargés de bois de Campêche et d'autres marchandises que les Anglais appellent *bulky* (tenant beaucoup de place) : tels sont les habitués des docks Victoria. Ici tout rappelle la mer, et pourtant une association d'oiseaux qui appartiennent bien au rivage répand une espèce de charme sur cet ensemble de travaux nautiques. Avec quelle grâce des pigeons au vol lourd viennent se poser sur les agrès des vaisseaux! Les bassins se montrent bordés de six larges jetées de pierre sur lesquelles s'étendent des magasins considérables. Il y a des hangars (*sheds*) pouvant contenir jusqu'à cent mille tonnes de guano, et c'est uniquement dans les docks Victoria qu'on dépose

aujourd'hui cet engrais naturel. Mais ce qui mérite encore le plus d'appeler notre attention est le système des chargemens et des déchargemens. Une branche de l'*Eastern-counties-railway* pénètre en ligne droite et profondément dans l'intérieur des docks. Les wagons arrivent ainsi jusque sur le bord des bassins où se tiennent les *steamboats* revenus de la mer avec leur cargaison ou en train d'appareiller pour une nouvelle traversée. Le passage de l'eau à la terre n'est dans ce cas pour les marchandises qu'un court relai entre deux sifflemens de vapeur. La branche de l'*Eastern-counties-railway* communique d'ailleurs avec tous les autres chemins de fer du royaume, et, une fois lancées, les denrées commerciales ne s'arrêtent plus et n'ont aucunement besoin de changer de wagon jusqu'à ce qu'elles arrivent au terme du voyage.

Une autre scène intéressante est l'entrée et la sortie des navires. C'est surtout le départ que je fus à même d'observer. Deux bateaux à vapeur, le *Laurent* et la *Medore*, devaient ce jour-là prendre congé des docks pour se rendre au Canada. Un tableau noir annonçait que l'événement aurait lieu à trois heures. Déjà les entre-ponts étaient chargés de marchandises, et les passagers, — hommes, femmes, enfans, — grimpaient non sans peine et un à un les rudes escaliers de corde suspendus le long des flancs du navire. La chaudière bout, la cheminée fume, la vapeur siffle, et pourtant rien ne remue encore. Le *Laurent* et la *Medore* étaient deux superbes bâtimens à hélice; mais on a de la peine à se figurer l'impuissance et l'inertie de ces masses flottantes dans les eaux restreintes des bassins. De quoi leur sert une force qui n'est point à même de se déployer? Il fallut les tirer l'un et l'autre au moyen de câbles qui viennent peu à peu s'enrouler autour de lourds cabestans en fonte mus par des procédés hydrauliques. C'est en effet l'eau qui, comprimée par certains artifices, est ici l'agent principal et invisible des grands travaux automatiques exécutés à l'aide des instrumens. Les vaisseaux, ces machines servies par des machines, peuvent ainsi suppléer à l'énergie qui leur manque pour le moment. Cependant les deux bateaux à vapeur, secondés par de tels appareils, devaient rencontrer sur leur route plus d'un obstacle, et entre autres un massif pont de fer que traversent les voitures. Qu'on ne s'inquiète point : dans les docks, les obstacles cèdent et s'écartent d'eux-mêmes en vertu de combinaisons latentes. Le pont tourna comme d'instinct sur un de ses axes, et laissa le passage libre. Il n'y avait plus guère que les écluses devant lesquelles s'arrêtèrent un instant l'un à la suite de l'autre les deux bâtimens en partance. Quelques amis qui étaient montés à bord pour dire adieu aux voyageurs descendirent par l'échelle de corde. Les portes destinées à

retenir les eaux s'étaient ouvertes pendant ce temps-là sous l'action de leviers qui échappent aux regards des curieux. Il fallut attendre un instant que le niveau fût à peu près rétabli entre les bassins du dock et l'étroit canal qui débouche sur la Tamise. C'est alors que deux remorqueurs, *tugs*, petits, mais forts et agiles comme des anguilles électriques, vinrent se placer successivement en tête des deux *steamers*, qu'ils entraînèrent avec une singulière vigueur vers le fleuve. Ainsi que des géans qui retrouvent leurs forces engourdies, le *Laurent* et la *Medore* parurent se réveiller au mouvement des grandes eaux. On les vit alors exécuter quelques manœuvres, puis s'éloigner à l'horizon, tandis qu'un groupe de personnes qui les suivaient encore des yeux agitaient à terre leurs mouchoirs blancs en forme de dernier salut.

Les docks de Londres, de Sainte-Catherine et de Victoria ont été dernièrement réunis dans la même compagnie. C'est la plus grande entreprise de ce genre qui existe au monde (1). Son fonds social a été formé par des actions, et elle est gouvernée par une cour de directeurs, *court of directors*, qui, étant pour la plupart des marchands, ont eux-mêmes un intérêt à réduire autant que possible le droit des docks sur les marchandises importées ou exportées. Toutefois, du 1er janvier au 30 juin 1866, le bénéfice net a été de 178,929 livres sterling (4,473,225 francs). Les bureaux de l'administration occupent dans *Leadenhall-street* un des plus beaux édifices dont puisse se glorifier la ville de Londres. Nul ne saurait méconnaître les services que la création des docks a rendus au commerce anglais. Défendus par des murs et soumis à une active surveillance, ils ont soustrait les marchandises à un système de pillage, accéléré le chargement et le déchargement des cargaisons, facilité la classification et l'écoulement des produits. On leur doit surtout cet avantage, qu'ils ont resserré le lien des affaires en concentrant dans le même milieu la navigation, les chemins de fer et les télégraphes électriques.

De six mois en six mois, les Anglais constatent avec une sorte de ravissement l'augmentation de plus en plus rapide de leur revenu. Certes, parmi les causes qui contribuent à cette incroyable prospérité, il en est dont nos voisins ont tout lieu de se montrer fiers : leurs libres institutions, la participation efficace de la classe moyenne aux affaires de l'état, l'étendue et l'indépendance de la marine marchande, habituée à ne compter que sur elle-même. Cet accroissement de la fortune publique est sans aucun doute un signe

(1) Au mois de juin 1866, cette compagnie portait son actif à la somme énorme de 9,252,549 livres sterling (231,313,725 fr.)

de virilité. Le temps n'est plus où Sparte s'enorgueillissait de son désintéressement et de sa monnaie de fer. Une nation qui, comme la Grande-Bretagne, dépend de la navigation et du commerce pour les élémens de son industrie, a besoin d'argent. Il lui en faut pour aviver la source des travaux utiles, répandre l'instruction dans les classes ouvrières et réduire les causes du paupérisme. Il est néanmoins bon d'avertir les Anglais que ce développement de la richesse n'est point le seul thermomètre de la grandeur nationale. Le rang d'une société sur l'échelle de la civilisation moderne ne saurait se mesurer uniquement à la quantité de tonnes qu'elle exporte. A la vue de l'encombrement des docks, au milieu de ces balles de coton sur lesquelles trône mollement assis le génie de la spéculation et des affaires, on n'a certes point lieu de redouter pour l'Angleterre le déclin de ses ressources. Il faut craindre au contraire qu'elle ne prospère trop, c'est-à-dire qu'au milieu d'une opulence commerciale sans exemple dans le monde, elle ne perde de vue les intérêts de l'esprit pour ceux de la matière. La véritable force d'une nation est dans la protection éclairée qu'elle accorde à toutes les causes généreuses. Que la Grande-Bretagne consulte son histoire, et elle se dira elle-même que, dans des temps où ses finances étaient beaucoup moins abondantes, elle tenait peut-être une plus grande place dans les conseils de l'Europe. Le sentiment de complaisance que lui inspire l'état présent de ses affaires ne serait-il point la cause de cette inaction? Le repos dans le bien-être n'est-il point l'écueil de tous les peuples commerçans? Et pourtant c'est en vain qu'on cherche la paix dans l'égoïsme. Chez les nations comme chez les individus, le jour vient où l'esprit se venge des triomphes excessifs de la matière. On peut médire des idées, les étouffer un instant sous l'effervescence des intérêts pécuniaires; elles n'en fermentent pas moins au fond des sociétés. La Grande-Bretagne commence bien à s'en apercevoir, agitée et troublée qu'elle est dans ce moment-ci par la revendication de certains droits politiques. Et d'où lui vient ce cri de guerre? De la part de ces mêmes classes de travailleurs qui ont tant contribué sur terre et sur mer à la production des richesses. Dans un état libre, le sentiment de la dignité humaine croît avec le développement de la navigation et de l'industrie.

ALPHONSE ESQUIROS.

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

— 1800 — 1814 —

IV.

LA COUR DE ROME ET LE PREMIER CONSUL AVANT LE SACRE DE L'EMPEREUR.

I. Mémoires du cardinal Consalvi. — II. Œuvres complètes du cardinal Pacca. — III. Correspondance du cardinal Caprara. — IV. Correspondance de Napoléon I[er]. — V. Dépêches et documens inédits, etc.

I.

Les difficultés qui entravaient la publication du concordat venaient d'être levées, grâce aux concessions arrachées coup sur coup au représentant du saint-siége à Paris (1). C'était entre le jeudi et le samedi saint qu'avait été négociée la douteuse rétractation des évêques constitutionnels, si légèrement attestée par la double signature de l'abbé Bernier et de M. de Pancemont. Rien ne s'opposait plus à la grande solennité religieuse dont les préparatifs éveillaient depuis longtemps l'attention publique. Le jour de Pâques était enfin arrivé. Dès huit heures du matin, le 18 avril 1802, un cortége moitié civil, moitié militaire, parcourait bruyamment les rues de la capitale. Il avait à sa tête M. Réal, préfet de police, accompagné des douze maires et de leurs adjoints, des commissaires de police, des juges de paix, des officiers de l'état-major et de ceux de la

(1) Voyez la *Revue* du 1[er] avril et du 1[er] mai 1865, et du 1[er] septembre 1866.

gendarmerie de la Seine. Plusieurs détachemens de cavalerie avec leurs corps de trompettes escortaient le fonctionnaire chargé par les consuls de donner connaissance au public des articles de la loi relative au concordat. A onze heures, un autre spectacle excitait à son tour la curiosité de la foule. Le cardinal Caprara, revêtu de l'éclatant costume des membres du sacré-collége, précédé de la croix que les légats *a latere* ont dans les grandes solennités le privilége de faire porter devant eux, et suivi du nombreux personnel de son ambassade, franchissait le portail de l'église métropolitaine. Derrière lui marchaient, en habits épiscopaux, les archevèques et les évêques nouvellement nommés. L'un d'eux attirait particulièrement l'attention, c'était Mgr de Belloy, vieillard presque centenaire, qui venait d'être promu à l'archevêché de Paris. Mais si empressée que fût la multitude à repaître ses yeux de cette pompe ecclésiastique, depuis longtemps inusitée et tout à fait nouvelle pour les plus jeunes spectateurs, sa préoccupation était ailleurs. Elle se portait de préférence au-devant du principal auteur de cette surprenante innovation. On n'ignorait point que le premier consul avait eu à vaincre plus d'une résistance au sein du conseil d'état, composé en grande partie des membres de nos anciennes assemblées révolutionnaires. On avait ouï parler des protestations que plusieurs de ses anciens compagnons d'armes, les généraux de l'armée d'Italie, avaient osé porter devant lui contre le concordat; on savait aussi combien leurs représentations avaient été mal reçues et dans quels termes sévères il les avait rappelés au sentiment de l'obéissance qu'ils devaient, comme militaires, aux lois promulguées par l'état. Gourmandés comme des enfans par le jeune chef qui les avait si glorieusement commandés sur tant de champs de bataille, les plus hardis, Lannes et Augereau eux-mêmes, étaient restés interdits; mais hors de sa présence plusieurs s'étaient vantés qu'ils n'assisteraient point à la cérémonie. Se joindraient-ils à leurs camarades, ou tiendraient-ils bon jusqu'au bout? Cela intriguait fort les politiques. Les habitans des quartiers populaires avaient appris par les ouvriers employés à ces sortes de travaux que des préparatifs d'un luxe inaccoutumé se faisaient au palais des Tuileries. Les voitures de gala qui avaient naguère servi à Louis XVI venaient d'être réparées et mises à neuf. On parlait également de somptueux habits commandés pour les consuls. Dans les cercles bien informés, on racontait que non-seulement Napoléon avait personnellement engagé les principaux fonctionnaires du nouveau gouvernement à se montrer avec apparat dans le cortége qui se rendrait à Notre-Dame; mais il avait, disait-on, témoigné le désir que leurs femmes assistassent en grande toilette à la cérémonie. Les plus élégantes d'entre elles, celles dont Mme Bonaparte faisait sa compagnie habituelle, avaient été conviées

à se réunir aux Tuileries pour prendre place à côté d'elle dans les voitures officielles et lui servir en quelque sorte de dames d'honneur. Il y avait dans ces simples arrangemens un premier essai d'étiquette et comme une tentative de cour propre à frapper bien des esprits. Tandis que le vulgaire, toujours pris par le côté extérieur des choses, sentait redoubler son admiration pour celui qui manifestait sa puissance en rendant à la population parisienne le plaisir de ces défilés splendides dont elle n'a point encore cessé d'être amoureuse, des observateurs plus avisés cherchaient à surprendre dans la mise en scène du spectacle qui se déroulait sous leurs yeux les signes du temps qui s'annonçait. L'importance et le nombre des personnages que bon gré mal gré le premier consul réussirait à entraîner à sa suite jusqu'au pied des autels allait mieux qu'aucun autre indice témoigner de la progression ascendante de sa fortune. Quel intérêt de pouvoir mesurer pour ainsi dire à l'œil la puissance et le crédit de ce maître futur que tant de gens commençaient à pressentir, et que la plupart s'apprêtaient à servir!

La famille du premier consul et tous ceux qui attachaient quelque espérance personnelle à la réussite de cette première exhibition d'un faste presque royal eurent lieu d'être pleinement satisfaits. Conformément au mot d'ordre qu'ils avaient reçu sans trop de déplaisir, les hauts dignitaires de la république n'avaient point manqué de se pourvoir d'équipages somptueux. Ceux des fonctionnaires inférieurs étaient naturellement moins riches. Quelques-uns, plus modestes ou plus parcimonieux, s'étaient contentés de faire disparaître les numéros des voitures de place qu'ils avaient louées pour la circonstance. Somme toute, malgré ce qu'il y avait d'un peu étrange et de nécessairement disparate dans l'étalage de ce luxe qui renaissait tout à coup après de si terribles bouleversemens, le cortége fut trouvé beau. Les voitures dorées de l'ancienne cour et les femmes jeunes et belles qui les relevaient encore par l'éclat de leur brillante parure excitèrent la vive admiration de la foule. Elle remarqua pour la première fois la livrée verte aux galons d'or qui devait devenir plus tard celle de la maison impériale. Cependant les regards s'attachaient surtout sur le groupe des généraux dont plusieurs portaient des noms déjà fameux. Malgré ce qu'on avait annoncé, ils étaient au grand complet. Une ruse innocente du ministre de la guerre avait eu raison de leur velléité d'opposition. Berthier les avait invités le matin à un grand déjeuner militaire. Le repas fini, il leur avait proposé de les conduire aux Tuileries pour féliciter le premier consul sur le rétablissement de la paix. Arrivés au moment où le cortége se mettait en marche, Napoléon leur avait dit de le suivre, et personne n'avait osé refuser. Ce fut donc environné de tout l'appareil imposant de sa double puis-

sance civile et militaire qu'au bruit des tambours et d'une musique guerrière le premier consul, suivi de ses deux collègues à peine aperçus à ses côtés, fut reçu sous le dais à l'entrée de la nef de l'église métropolitaine par le nouvel archevêque de Paris et les évêques déjà consacrés. L'attitude de l'énorme assistance qui remplissait jusqu'au comble les galeries du pourtour de l'immense vaisseau de Notre-Dame n'était point différente de celle qui avait accueilli au dehors le passage du cortége. Les témoignages du temps s'accordent à reconnaître qu'elle tenait plus de la curiosité que de tout autre sentiment. Comme il arrive d'ordinaire en pareille circonstance, l'attention prêtée aux détails de la cérémonie suffisait de reste à faire à peu près oublier à la plupart des spectateurs la gravité de l'événement qu'elle avait pour but de célébrer. Loin de nous la pensée que l'indifférence pour le concordat qui venait d'être conclu entre l'église romaine et le gouvernement français fût alors générale; encore moins voudrions-nous prétendre qu'il ait été reçu sans reconnaissance par la masse entière des catholiques. Non sans doute, et dans Notre-Dame même, au milieu du tumulte de la foule, plus d'un fidèle agenouillé dans l'ombre de quelque chapelle obscure aura trouvé moyen d'élever pieusement son âme à Dieu pour le remercier avec une joie sincère de l'accord inattendu qui venait de s'établir entre le chef de la vieille foi religieuse et le représentant actuel de cette France moderne qui l'avait naguère encore si cruellement persécutée. La même confiance dans un avenir qui leur semblait devoir combler leurs plus chères espérances animait, nous le croyons sans peine, et le légat qui officiait en ce jour, et les évêques appelés à prêter serment entre les mains du premier consul. Ce fut elle aussi, et non un vain besoin d'adulation, qui inspirait M. de Boisgelin, ancien archevêque d'Aix, nommé à l'archevêché de Tours, lorsque, le premier parmi ses collègues, il parla du haut de la chaire de la mission providentielle de Napoléon, invoquant par avance ces souvenirs de Pepin et de Charlemagne dont les noms devaient désormais retentir si souvent à ses oreilles. Cependant si l'honnête légat et ses pieux acolytes n'avaient pas été uniquement absorbés par leurs saintes fonctions, si l'orateur sacré n'avait pas été tout entier à l'effet qu'il attendait de son éloquente harangue, un coup d'œil jeté sur le groupe des personnages officiels qui environnaient de plus près l'autel eût suffi pour leur faire comprendre à quel point serait précaire cette alliance intime entre l'église et l'état qu'ils appelaient alors de tous leurs vœux. Ils en auraient pu pressentir la fragilité en remarquant le dédain affiché des membres du conseil d'état, la légèreté moqueuse des officiers et l'insouciante distraction de tous. Ils auraient pu la lire surtout sur la physionomie de celui qui

se portait en ce moment l'héritier glorieux et nullement pénitent de la révolution française. « Immobile, le visage sévère, Napoléon, nous raconte M. Thiers avec une saisissante précision, restait calme, grave, dans l'attitude d'un chef d'empire qui fait un grand acte de volonté, et qui commande de son regard la soumission à tout le monde. »

Cette soumission, qui bientôt ne devait plus lui rien laisser à désirer, avait cette fois déjà dépassé son attente. Au dîner qui eut lieu au retour de Notre-Dame, il se montra aimable comme il était toujours quand les choses avaient tourné selon ses vues. Il fut singulièrement prévenant envers le cardinal. Il lui parla de la cérémonie qui venait d'avoir lieu avec une évidente satisfaction et de la personne du pape avec une sorte de tendresse. « Eh bien! lui dit-il de ce ton familier dont il se servait habituellement quand il entretenait le légat, voilà qu'à Rome on commence à pouvoir se tenir sur ses jambes. Une journée comme celle-ci ne peut manquer d'y aider... Vous avez vu avec quelle solennité a été faite la publication du concordat, soit à l'église, soit hors de l'église; il aurait été impossible de faire davantage pour qualifier une religion de dominante, hormis de lui donner ce nom (1). »

En ceci, Napoléon, soit à dessein, soit involontairement, était bien loin de la vérité. A considérer froidement les choses, il est douteux qu'une religion digne de ce nom tire jamais grand profit de l'appui purement extérieur qu'elle reçoit du chef de l'état, si puissant qu'il soit. Ce qui lui importe bien davantage, ce qui établit en réalité son ascendant, ce qu'elle doit honnêtement souhaiter avant tout de ceux qui la protégent, c'est l'adhésion sincère aux dogmes qu'elle professe. Quand l'alliance s'établit en dehors de cette condition, elle peut encore servir le prince sans lui faire toutefois grand honneur; elle peut même être passagèrement utile aux intérêts matériels de l'église qui s'abaisse jusqu'à l'accepter; en tout cas, elle ne tarde pas à lui faire dans l'esprit public un tort moral irréparable. Si bien gardées en effet que soient les apparences, il y a déjà longtemps qu'elles ne trompent plus personne. Elles ne trompent surtout pas le peuple, très clairvoyant en ces matières et naturellement porté à juger plus sévèrement ceux qui sont à ses yeux obligés par état de pratiquer la morale la plus pure et de professer les plus sévères principes; c'est pourquoi il pardonnera plus volontiers au pouvoir civil ses calculs ambitieux qu'au clergé sa profitable complaisance. Devant les consciences simples et droites, qu'il y ait ou méprise ou faiblesse, toute autorité spiri-

(1) Cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 24 avril 1802.

tuelle est perdue, qui a été, fût-ce un instant, la complice ou la dupe du mensonge.

Sur ce point, la perspicacité italienne du légat, trop dépaysée à Paris, lui faisait parfois défaut. C'est ainsi qu'au plus fort des contestations qui s'élevèrent au sujet de la publication du concordat, il s'était laissé prendre à une de ces illusions que n'eût jamais entretenue chez nous à cette époque le plus simple prêtre de paroisse. Soit en effet qu'il en eût reçu lui-même l'assurance, soit plutôt qu'il s'en fût trop aisément rapporté à des tiers qui avaient reçu ou s'étaient donné la mission de l'induire en erreur, Caprara avait mandé à Rome que le premier consul comptait communier à Pâques (1). Déçu dans cette singulière espérance, il paraît avoir été quelque temps à se remettre de son mécompte. Les dépêches qu'il adresse à Rome, au lieu de se ressentir de la joie qu'aurait pu lui causer la grande solennité de Notre-Dame, dans laquelle il a joué le rôle principal, sont empreintes tout à coup du plus profond découragement. Il se plaint de l'abandon où, « depuis le jour de Pâques, l'a laissé le premier consul, et qu'il ne lui parle plus de rien (2). » Il représente celui dont il se louait tant naguère comme fatigué de discuter incessamment avec lui et pensant à envoyer quelqu'un à Rome pour y traiter les affaires ecclésiastiques (3). Dans une lettre confidentielle à Consalvi, mais qui ne paraît pas avoir été envoyée à sa destination, il se lamente de ce qu'on lui prête à Paris un caractère des plus noirs : « c'est lui qu'on accuse publiquement et tout haut de toutes les difficultés qui ont été faites ou qui se font encore pour la reconciliation des intrus, ou bien on s'en prend à Rome, qui manque à sa parole, qui n'est jamais contente, et qui viole les conventions qu'elle a proposées elle-même (4). » Pendant cette courte période de mécontentement per-

(1) « Le premier consul compte même se conformer à Pâques à l'usage catholique en accomplissant, comme il dit, les devoirs imposés par l'église. » Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 27 mars 1802. — Il ne nous est pas possible de donner toujours le texte même des documens que nous citons. Ce serait trop allonger notre récit; mais si nous nous décidons, comme plusieurs personnes ont bien voulu nous y inviter, à refondre un jour en un ouvrage plus complet ces études d'un côté vraiment curieux de notre histoire nationale, nous donnerons comme appendice les pièces originales et manuscrites qui nous ont servi dans ce travail. On y verra jusqu'à quel point nous avons poussé le scrupule, non-seulement en tâchant de rendre la véritable physionomie des faits et des personnes que nous mettons en scène, mais en nous servant le plus souvent, et autant que cela nous a été possible, des expressions employées dans les documens contemporains que nous avons sous les yeux.

(2) Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 30 avril 1802.

(3) *Idem*, 28 avril 1802.

(4) Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Consalvi.

sonnel, le cardinal est presque au moment de s'apercevoir que si le premier consul, comme il s'en vantait tout à l'heure, a beaucoup fait pour la pompe du culte et plus encore pour l'avancement de sa propre fortune, il s'en faut qu'il ait autant fait pour la religion.

Cependant une semblable disposition d'esprit était trop opposée à la pente naturelle de son caractère pour durer longtemps chez le représentant du saint-siége. De nouvelles et sérieuses difficultés allaient, après la publication du concordat, le remettre en présence du premier consul et par conséquent sous son charme; cette fois encore il était destiné à tout céder. C'est à peine en effet si les pompeuses solennités dont nous avons cherché à reproduire la véritable physionomie avaient un instant détourné la pensée toujours active de Napoléon de la portion vraiment épineuse de la tâche qu'il s'était imposée en mettant la main aux affaires de l'église. Il ne s'en dissimulait en aucune façon les embarras, sans peut-être les prévoir encore tous. Là comme ailleurs il ne désespérait point, grâce à son invincible résolution et à son ardeur infatigable, de pouvoir imposer en peu de temps la réconciliation entre les partis, l'ordre, la paix, et cette stricte discipline qui lui plaisait si fort partout, mais qui ne lui apparaissait nulle part mieux à sa place que dans les rangs du clergé. Il avait pour cela imaginé avec les meilleures intentions du monde un système qui lui semblait propre à atteindre vite et complétement un résultat si désirable. Les évêques constitutionnels devaient être tenus de choisir comme premier grand-vicaire un prêtre qui n'aurait point adhéré à la constitution civile du clergé. Aux évêques restés fidèles à la communion de l'église romaine, il entendait imposer la nomination d'un ecclésiastique qui aurait prêté le serment. L'exécution de cet ordre ne rencontra point d'opposition de la part des évêques constitutionnels; jamais ils n'avaient traité de schismatiques les prêtres insermentés; les plus obstinés s'étaient bornés à prendre pour premier grand-vicaire quelque vieillard faible ou incapable auquel ils n'avaient laissé que des fonctions purement honoraires. Ils avaient confié la direction des affaires véritablement importantes à des vicaires de leur choix naturellement portés à favoriser les curés qui partageaient leurs principes. Il s'en fallait de beaucoup à coup sûr que ces diocèses fussent tout à fait paisibles; mais dans ces diocèses c'étaient les partisans de l'ancien état de choses qui étaient seuls à se plaindre, à récriminer, à faire entendre de vives protestations. Le premier consul, qui, à tort ou à raison, se défiait extrêmement de cette fraction du clergé et favorisait ouvertement le parti constitutionnel, n'en prenait nul souci.

C'était le contraire qui se passait au sein des siéges épiscopaux dont les titulaires étaient restés dans la communion du saint-père. La plupart s'étaient montrés très faciles à l'égard de leurs subor-

donnés constitutionnels; quelques-uns, en bien petit nombre, ne l'étaient pas autant, et tous se sentaient gênés dans leur désir sincère d'obéir au premier consul par l'attitude que le Vatican et son représentant à Paris avaient prise dans la question du choix des évêques, et que le pape et le légat maintenaient encore au sujet des ecclésiastiques du second ordre. Aux yeux du saint-siége, les uns et les autres avaient gravement erré en matière de foi. Pour les simples prêtres comme pour les évêques, une rétractation était donc nécessaire; tout au moins fallait-il qu'avant de reprendre leurs fonctions ils fussent réconciliés avec l'église. La formule de cette réconciliation, rédigée en termes mesurés et qui paraissaient à peine suffisans aux exagérés du parti ultramontain, avait été envoyée de Rome au cardinal légat et communiquée par ce dernier aux évêques de France avec injonction de la présenter aux anciens prêtres assermentés. Plusieurs l'avaient souscrite sans réclamation; mais le plus grand nombre, assurés d'avance de l'appui du gouvernement, s'y étaient refusés, et réclamaient énergiquement auprès du premier consul contre ce qu'ils appelaient une odieuse persécution. On le voit, un second conflit tout pareil à celui qui avait précédé la publication du concordat surgissait derechef entre l'église et l'état sur une de ces matières où la puissance spirituelle se disait obligée par conscience à maintenir son droit, et dans laquelle, par des considérations politiques dont la valeur était incontestable, le gouvernement nouveau de la France se croyait non moins fondé à prononcer en dernier ressort. Le premier consul était dans cette occasion d'autant plus impatienté de voir les membres du clergé de France séparés en deux camps opposés, que, si tout d'abord, avec sa merveilleuse sagacité et son facile mépris des hommes, il découvrait les petites passions qui dominaient chez un trop grand nombre, il ne lui était peut-être pas donné de saisir aussi bien par quelles fibres délicates cette dissidence religieuse, si peu importante à ses yeux, se rattachait à l'essence même de la foi catholique, et devenait, pour ceux qui font profession de reconnaître dans l'évêque de Rome le dépositaire le plus auguste de l'autorité divine, une question de dogme et de salut. Contempteur assez dédaigneux de la conscience humaine, toujours surpris et irrité quand il la rencontrait dans les affaires de l'état comme un obstacle à ses volontés, il cessait absolument d'admettre et peut-être de comprendre les scrupules raffinés que, dans ce domaine autrement élevé et susceptible de la conscience religieuse, des âmes pieuses et fières opposaient à l'exécution des mesures qui lui paraissaient sages et bonnes. Il prêchait donc la réconciliation et la paix aux ecclésiastiques à peu près comme un colonel recommande la concorde et le bon ordre aux officiers de

son régiment quand une querelle fâcheuse s'y est produite. L'appui que le légat, par suite des instructions du saint-siége, prêtait nécessairement aux évêques légitimes et à leurs adhérens, l'obéissance qu'il rencontrait dans ce parti, le plus nombreux, le plus considéré, mais soupçonné d'être le moins dévoué au chef de l'état, excitaient le ressentiment du premier consul, si jaloux de son autorité et toujours si profondément blessé quand il soupçonnait quelqu'un de vouloir entrer en lutte avec lui. La position du cardinal Caprara était des plus embarrassantes. Maintes et maintes fois il avait représenté Napoléon comme mal disposé au fond pour les constitutionnels. Il lui avait su naguère le meilleur gré du monde d'avoir expulsé plus de cinquante membres du corps législatif parce qu'ils contrariaient, écrivait-il à sa cour, ses pieux et favorables sentimens envers l'église romaine. Il lui fallait maintenant reconnaître à quel point il s'était trompé. Il n'en revenait point d'entendre le premier consul encourager publiquement la résistance des ecclésiastiques du second ordre, et M. Portalis répéter après lui à tout venant « qu'il n'était besoin ni de rétractation ni d'aucune déclaration quelconque, et que le serment suivant le concordat suffisait pleinement (1) ».

Pour expliquer ce revirement inattendu, Caprara s'efforça d'abord de persuader au secrétaire d'état de sa sainteté que le nouveau chef du gouvernement français venait tout à coup de se laisser forcer la main par le parti des antireligieux et des indifférens, composé d'individus très puissans et protecteurs déclarés des constitutionnels. Ils ont, écrivait-il le 15 mai 1802, « *jugulé* le premier consul (2). » Peu de temps après, mandé soudainement à la Malmaison, le cardinal Caprara eut occasion de se convaincre que le premier consul n'était, en cette circonstance comme toujours, que l'interprète de ses propres volontés. Son abord, en voyant le légat, fut des plus froids, et son langage impérieux et violent. « Il était indispensable, dit-il, de faciliter la réconciliation des prêtres, et pour cela il suffisait qu'ils promissent obéissance à leur évêque légitime. Exiger davantage était inutile, superflu, et, suivant lui, un trait d'orgueil de la cour de Rome. Par suite des difficultés ridicules que le légat suscitait dans cette affaire, les évêques et leurs troupeaux étaient jetés dans un état d'angoisses : cet unique motif portait des milliers de catholiques à demander à passer au protestantisme (3). » A ce propos, le cardinal épouvanté protesta qu'on avait mal informé le premier consul, et que la conduite qu'il

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 15 mai 1802.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, 13 juin 1802.

avait tenue avait toujours été des plus conciliantes. Il n'était pas libre toutefois de se départir de ce qu'exigeaient en cette circonstance non-seulement les prescriptions des canons, mais encore l'intérêt même de l'église de France. « Ah! oui, je le sais, s'écria Napoléon, c'est là le sentiment de vos prêtres, qui à force de *sophistiqueries* théologiques gâtent les affaires au lieu de les arranger. » L'entretien dura ainsi plus de deux heures sans avancer d'un pas. Tantôt le premier consul s'exprimait avec amertume, tantôt il exposait avec sang-froid et toute son éloquence naturelle la conduite qu'il croyait, suivant ses maximes, la plus propre à conjurer les dangers dont étaient menacés le repos public et cette grande œuvre du rétablissement de la religion, qui lui avait, disait-il, coûté tant de peine (1); mais le cardinal ne se rendit pas. Assurant, avec force protestations, qu'il ne pouvait, sans manquer aux principes catholiques, tenir une conduite différente, il fit présenter au premier consul par Mgr Sala une copie de la formule proposée aux évêques, comme pouvant servir à la réconciliation des prêtres de leurs diocèses. « Certes il était impossible, fit-il remarquer à son interlocuteur, d'employer des expressions plus adoucies, mais aussi était-il également impossible de s'en départir. » Ces derniers mots parurent blesser vivement le premier consul. « Eh bien! si décidément vous soutenez ne pouvoir faire ce que je tiens pour indispensable au bien de la religion et du peuple français, dont une grande partie est dans l'alarme et presque sens dessus dessous, rien ne vous retient plus en Frace. Il reste encore onze évêques à nommer, et grâce aux *sophistiqueries* romaines et théologiques ce seront autant de constitutionnels. » Cela dit, il congédia le cardinal Caprara et Mgr Sala.

L'opposition imprévue du cardinal Caprara et ses scrupules incommodes bouleversaient de fond en comble les desseins du premier consul; mais il n'avait pas oublié comment, dans une circonstance toute semblable, il en avait assez aisément triomphé, et tout de suite il résolut d'employer, sans y rien changer, les mêmes moyens qui lui avaient déjà si parfaitement réussi. Cette fois ce fut l'évêque de Vannes qui fut chargé d'ouvrir la marche et d'aller le premier jeter le trouble dans l'imagination déjà si fortement ébranlée du pieux légat. M. de Pancemont était porteur d'une lettre de M. Portalis qui reproduisait, comme d'habitude, en termes beaucoup plus calmes et dans un langage infiniment plus mesuré, les mêmes raisons et les mêmes menaces qui, la veille, dans la bouche de Napoléon, n'avaient pas suffi à persuader le représentant du saint-siége. « Éminence, tout est en combustion, lui dit l'évêque

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 13 juin 1802.

de Vannes en lui remettant la lettre du conseiller d'état; le premier consul est irrité à ce point que personne n'a le courage de lui rien proposer qui diffère tant soit peu de ce qu'il a cru devoir adopter. » Tous les évêques allaient donc, ajouta-t-il, devenir les victimes de la volonté du gouvernement, et, si bonnes et droites que pussent être leurs intentions, ils ne pourraient plus faire aucun bien, parce qu'ils seraient contrecarrés dans toutes leurs actions par le pouvoir lui-même. « Quant à ce qui se disait du légat, de la légation et de Rome en général, le messager de M. Portalis n'osait prendre sur lui de le répéter, parce qu'il se sentait frémir rien qu'en y pensant (1). »

Le cardinal Caprara, quoique déjà un peu agité, soutint assez fermement ce premier assaut. Objectant toujours les raisons de conscience qui lui interdisaient une autre conduite, il remit à l'évêque de Vannes une réponse qui maintenait avec de grands ménagemens ce qu'il avait dit au premier consul. Ce fut alors au tour de M. de Talleyrand de se produire. Dès le soir même, il se rendit en visite chez le légat. Jamais le ministre des relations extérieures de la république n'avait revêtu un air plus solennel, et ce fut du ton le plus pathétique que, s'adressant au cardinal, il lui dit : « Je viens vers vous pour vous déclarer que nous sommes au moment de voir perdre tous les soins employés au rétablissement de la religion. Ni le premier consul, ni aucun des membres du gouvernement ne veulent admettre qu'on exige des prêtres constitutionnels ce que votre éminence en a exigé jusqu'à présent, et ce qu'elle a suggéré aux évêques d'en exiger. Si les évêques le tentent, il en résultera des malheurs sans fin. Les populations sont soulevées à ce sujet. Les catholiques, dégoûtés de la dureté avec laquelle la cour de Rome entend traiter les prêtres, demandent à passer au protestantisme, où ils trouvent, disent-ils, la charité, qu'ils ne rencontrent plus dans le catholicisme. En un mot, tout sera mis à feu et à flamme, et c'est Rome, c'est votre éminence qui seront cause de la ruine de la religion, parce que dans des circonstances aussi douloureuses vous n'aurez pas voulu condescendre à des conditions de conciliation (2). » A ces pressantes objurgations de l'ancien évêque d'Autun, le cardinal Caprara répondit avec assez d'à-propos et de fermeté : « Monsieur, le bienfait de l'unité et de la paix me tiennent à cœur autant qu'à qui que ce soit; mais je ne puis le procurer que par des voies qui ne blessent pas ma conscience et ne me rendent point prévaricateur. » — « Vous êtes maintenant averti des dispositions du pre-

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 13 juin.
(2) *Ibid.*, 13 juin 1802.

mier consul, répliqua M. de Talleyrand en se retirant, et vous savez ce qui doit advenir. Réfléchissez, et calculez d'avance les conséquences qui découleront de votre détermination, non-seulement pour la France, mais pour les états voisins qui sont en relation avec ce pays. Tâchez donc, en conciliant les choses, d'apaiser la tempête qui s'élève, et songez que de là uniquement dépend ou la conservation ou la ruine totale de la religion et de l'église (1). »

Les angoisses du cardinal-légat redoublaient; une anxiété extrême troublait son cœur, qui ne s'était point encore remis, écrit-il à Consalvi, de ce qu'il avait souffert dans l'entretien avec le premier consul. Cependant aucune trève ne devait lui être accordée. Le lendemain au matin, l'ancien archevêque de Bordeaux, nommé récemment à Aix, accourut chez lui tout affligé et tout tremblant. « Tout sera en feu, lui annonçait ce prélat, s'il n'écrit aux évêques pour les autoriser à réconcilier provisoirement, en attendant la décision du saint-siége, les prêtres qui déclareraient adhérer au concordat. » Le cardinal refusa. A peine l'archevêque d'Aix était-il parti que revient l'évêque de Vannes avec une seconde lettre de M. Portalis. Celle-ci était tout à fait péremptoire; il y fallait une réponse immédiate, et M. de Pancemont était chargé de la rapporter. En la demandant au nom du gouvernement français, l'évêque de Vannes redoubla ses instances. « Votre éminence, dit-il, ne peut se faire aucune illusion; à la décision que vous allez prendre est attaché le salut ou la perte de la religion catholique et de l'église, non pas seulement en France, mais ailleurs encore. Il y va de la paix publique et de la guerre civile, sans parler de la condition des évêques, qui ne se sont jamais trouvés dans une situation plus critique (2). » La perplexité du cardinal était à son comble, et d'autant plus grande que Mgr Sala, Mgr Mario, l'abbé Rubbi, c'est-à-dire les ecclésiastiques les plus éminens de la légation, étaient tous d'avis qu'il ne pouvait accepter aucune transaction, et que l'arrangement proposé était d'ailleurs tout à fait inacceptable. Combien la position du légat était cruelle! Avoir débuté par opposer un refus absolu tiré des scrupules de sa conscience et de l'inaltérable rigidité des principes catholiques, puis céder au dernier moment, c'était, par la plus fausse des conduites, donner contre soi au plus terrible des adversaires des armes dont il ne manquerait point de faire dans l'avenir, à chaque difficulté nouvelle, le plus dangereux usage. Le cardinal le sentait bien. Il n'ignorait pas non plus que sa complaisance dans l'affaire des évêques, si elle n'avait pas été publiquement improuvée, avait péniblement surpris ses col-

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 13 juin 1802.
(2) *Ibid.*, 13 juin 1802.

lègues du sacré-collége et causé au saint-père et à son secrétaire d'état un déplaisir qu'ils ne lui avaient pas entièrement dissimulé (1). Son crédit et sa considération en avaient reçu quelque atteinte au Vatican. Que décider cette fois? A quels reproches valait-il mieux s'exposer? Quel mécontentement était le moins rude à braver, celui du gouvernement français ou celui de sa propre cour? Caprara hésita longtemps. Le doux Pie VII était bien loin, Bonaparte était bien près. C'était au lendemain de son refus qu'il lui aurait fallu essuyer la terrible colère de celui que, dans son admiration italienne, Caprara appelait d'ordinaire *il gran console*. Cette dernière crainte fut la plus forte : non pas, est-il besoin de le dire? que le légat eût le moins du monde à redouter ou redoutât la moindre violence contre sa personne; c'est des périls affreux dont la religion lui semblait menacée que son âme pieuse fut alors uniquement occupée.

Nous voyons par ses lettres qu'il a pris au grand sérieux les prédictions effrayantes du premier consul et de M. de Talleyrand, corroborées par le témoignage des prélats amis de M. Portalis. Les dépêches nombreuses dans lesquelles il s'applique à justifier la détermination qu'il a prise reproduisent à satiété ces mots de tempêtes, de fer, de feu et de flammes dont on a épouvanté ses oreilles. Il croit très sincèrement que de son refus, comme on le lui a dit, dépend la ruine de la religion catholique dans la presque totalité du monde; il voit en perspective éclater partout la guerre civile, et, chose plus épouvantable, la France entière devenir protestante. Qu'on ait un peu chargé le tableau afin d'agir sur sa conscience, l'idée ne lui en vient pas. Il ne semble pas se douter davantage du tort qu'il fait aux catholiques lorsque, par une injurieuse supposition, il semble admettre si facilement qu'à l'occasion d'un dissentiment purement religieux entre la puissance spirituelle et le pouvoir civil, ils sont tous prêts, sur un signe du nouveau maître, à abandonner la vieille foi de leurs pères. Quoi qu'il en soit des motifs qui décidèrent le légat, il finit par accepter la formule exigée par la lettre du conseiller Portalis. Il exprima seulement le désir qu'après avoir procédé à la réconciliation des prêtres constitutionnels, leur évêque légitime les avertît de *pourvoir à leur propre conscience;* mais cette clause déplut au premier consul, et les évêques furent expressément invités à n'en tenir aucun compte. A ceux qui seraient tentés de trouver excessive la complaisance de l'envoyé du saint-siége, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'à cette époque les représentans des anciennes monarchies de l'Europe n'avaient pas une autre attitude vis-à-vis du chef de la grande

(1) Dépêche du cardinal Consalvi au cardinal Caprara.

démocratie française. Excepté les ministres de Russie et d'Angleterre, ils étaient, à l'envi l'un de l'autre, appliqués à renchérir en fait de condescendance obséquieuse et d'empressemens serviles sur les instructions qu'ils recevaient de leurs cabinets, tous si favorables alors au premier consul. Sans contredit, la nature des questions remises entre ses mains rend la situation d'un cardinal-légat particulièrement délicate. Dans les matières purement religieuses, il devient assez difficile de comprendre la convenance, peut-être faudrait-il dire la possibilité de ces transactions qui sont l'essence même des affaires humaines. Plus que tout autre, le cardinal Caprara avait donc tort, si telle était en effet la raison de sa conduite, de se prêter, pour se mettre en meilleurs termes avec le premier consul, à des concessions qu'il supposait devoir être désapprouvées par sa cour; mais une chose nous a paru vraiment touchante, qui peut-être lui fera aussi trouver grâce auprès des censeurs les plus sévères : c'est de le voir, après qu'il a demandé au cardinal secrétaire d'état Consalvi de juger sa conduite temporelle avec indulgence, dépouiller tout à coup son rôle d'ambassadeur, et, s'adressant humblement comme un simple fidèle au dispensateur de toutes les grâces spirituelles, supplier avec larmes le saint-père, s'il a, faute de lumières, erré en matière de dogme, de vouloir bien par son absolution pontificale rendre au moins la paix religieuse à son âme (1).

Malheureusement pour le légat, tout n'était pas simple dans sa situation. Une circonstance que nous avons déjà indiquée ne laissait pas que de gêner sa liberté d'action comme représentant du saint-siége, et contribuait, plus qu'il ne s'en doutait lui-même, à le placer sous la domination assez peu déguisée de Napoléon. Il avait accepté le riche archevêché de Milan. En sa qualité de titulaire de ce siége important, il était tenu de prêter le serment accoutumé entre les mains du premier consul, qui était en même temps président de la république italienne. Le hasard voulut justement que cette prestation de serment se fît dans la chapelle des Tuileries fort peu de jours après les scènes que nous venons de raconter. Huit autres évêques français avaient prêté serment en même temps que l'archevêque de Milan, et le soir de la cérémonie le consul Cambacérès, recevant à sa table son glorieux collègue et les nouveaux évêques, ne manqua point d'y inviter aussi le légat. C'était la première fois qu'ils se rencontraient depuis l'affaire de la réconciliation des prêtres constitutionnels. Le repas fini, Napoléon s'entretint longtemps avec le cardinal. Il se montra attentif pour lui,

(1) Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Consalvi. Lettre au pape, 18 avril, 13 juin 1802.

recherché et soigneux, comme il l'était volontiers avec ceux de qui il avait obtenu tout ce qu'il pouvait souhaiter. Il lui parla avec une vivacité extrême, parfois avec des paroles émues de ce qu'il avait fait pour le rétablissement de la religion, se plaignant d'en avoir été bien mal récompensé par l'opposition qu'il avait rencontrée chez les catholiques, et plus particulièrement parmi les ecclésiastiques! Le cardinal vit bien qu'il était lui-même compris dans l'accusation générale. Il voulut se défendre; mais le premier consul coupa court à ses excuses. « Nous ne sommes plus au temps où les prêtres pouvaient faire des miracles. Faites revenir ce temps-là, et je vous abandonnerai tout. Dans les circonstances actuelles, c'est moi que vous devez laisser agir en me prêtant une assistance poussée aussi loin que la religion peut le permettre. Les différends entre les catholiques et les constitutionnels ont fait naître chez les incrédules, les athées et les hommes qui ne s'occupent pas de religion l'idée de se jeter dans le protestantisme, religion, disent-ils, où il n'y a point de discussions, et dont les chefs et les directeurs font tout ce qu'ils peuvent pour induire le monde à entrer dans cette voie (1). »

Caprara était, dès les premiers mots, retombé sous le charme du grand homme; cette tendresse pour la religion catholique le touchait profondément de sa part. « Le premier consul ne veut pas entendre parler, écrit-il à sa cour, d'un changement de culte, et cela lui coûte des efforts énergiques pour l'empêcher... Il désire passionnément, comme il le dit lui-même par suite de sa propre conviction, que sa religion se soutienne; il le veut aussi en sa qualité de chef de gouvernement qui se sent responsable envers toute la terre. Il le veut enfin par l'amour-propre qu'il met à réussir dans tout ce qu'il entreprend (2). » C'est en sortant de l'une de ces conversations familières où le premier consul s'ouvrait à lui de ses projets sur ce ton de supériorité qui se passe de tout artifice, et semble d'autant plus aimable qu'elle est plus franche, que le cardinal traçait ingénument à sa cour le plan de la seule conduite qu'il crût bonne à suivre vis-à-vis de ce redoutable adversaire. « Celui qui est destiné à traiter avec le premier consul doit toujours avoir présent à la pensée qu'il traite avec un homme qui est l'arbitre des choses de la terre, un homme qui a paralysé, on peut le dire, toutes les autres puissances de l'Europe, qui a conçu des projets dont l'exécution paraissait impossible et qui les a conduits avec un bonheur qui étonne le monde entier. Lors donc qu'on s'aperçoit que ce grand homme veut décidément quelque chose, il faut d'abord chercher à

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 25 juin 1802.
(2) *Ibid.*

conclure l'affaire en cédant... Quand je suis obligé de dire au premier consul qu'une chose est impossible, il s'afflige, il se dépite et trouve à l'instant même quelqu'un pour le pousser aux extrémités. C'est pourquoi, quand l'accord proposé n'est pas en contradiction avec les principes, il faut, dis-je, avoir toujours présent à l'esprit qu'on est accrédité auprès d'une nation où la religion catholique n'est point dominante, ni même seulement en paix. Ici tous les personnages puissans, il ne faut pas se le dissimuler, sont contre elle, et ils luttent tant qu'ils peuvent contre le premier consul. Il est le seul qui la veuille. Par malheur, il en sera d'elle comme il l'entend, mais au moins la veut-il très efficacement (1). »

L'idée continuellement exprimée qu'on peut beaucoup attendre du premier consul en faveur de la religion et qu'il ne faut rien attendre que de lui sert de fond à la correspondance comme à la politique du cardinal Caprara. Il a mis aussi une grande partie de ses espérances sur M. de Talleyrand. Il va parfois jusqu'à dire, en se lamentant sur l'état de la religion en France et sur la situation de l'église, que les seuls protecteurs de l'une et de l'autre ont été jusqu'à présent Napoléon et l'ancien évêque d'Autun. « Si ce dernier est rebuté, que devons-nous attendre (2)? » Il énumère les services que M. de Talleyrand peut rendre et le mal qu'il pourrait faire. Il est d'avis non-seulement qu'on se hâte de le rendre à la vie laïque, mais qu'on lui permette d'épouser M[me] Grand, ce à quoi le ministre des relations extérieures paraissait, à cette époque de sa carrière, tenir vivement. Il écrit à ce sujet lettre sur lettre, toutes plus pressantes les unes que les autres. « Le premier consul désire beaucoup lui-même qu'on fasse cette grâce à son ministre, afin, dit-il, de faire cesser les caquets. Votre éminence dira peut-être : Mais il n'y a pas d'exemple! Ici, on vous répondra qu'il s'agit d'un objet de discipline. La première fois qu'il a été dérogé à un point de discipline, cela s'est fait très certainement parce que les circonstances du moment l'avaient rendu nécessaire. L'église aura grand'peine à prouver que cette première dispense ait été accordée dans des circonstances plus impérieuses que celles d'aujourd'hui (3). »

Tant de complaisances érigées en système, tant de soins pris afin de ménager la bienveillance de ceux qui possédaient la puissance, avaient-ils pour effet d'assurer quelque crédit au légat ou tout au moins de rendre tant soit peu agréable sa position personnelle? Il résulte au contraire de sa correspondance que le premier consul ne prête jamais la moindre attention à ses plus justes et plus modestes

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi.
(2) *Ibid.*, 3 juillet 1802.
(3) Lettre particulière du cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 3 juillet 1803.

réclamations. Il a tout concédé; on ne lui accorde rien en retour. Ses plaintes à ce sujet sont fréquentes. « Quand je parle avec le premier consul, écrit-il à sa cour, la controverse n'aboutit jamais; nous discutons, et chacun demeure dans son sens; car tandis que je lui pousse des argumens religieux, il me répond par des raisons politiques sans tenir compte de la réalité des choses (1). » Quelquefois il lui échappe de véritables lamentations et comme des cris de désespoir. « Parler raison, c'est jeter ses paroles au vent. Ma vie est ici un crève-cœur continuel. On n'y entend dire que des horreurs. Affirmer que la discipline de l'église exige des soins particuliers ne sert qu'à provoquer des injures, pour ne pas dire pis (2).... Quand le premier consul est indisposé contre nous, les choses marchent avec une rapidité effrayante (3). » Malheureusement chez le premier consul ces retours de mauvaise humeur n'étaient pas rares. En général il était gracieux avec le cardinal, c'est-à-dire qu'il le traitait avec un sans-façon familier, ce qui, de sa part, était, dès cette époque, une marque signalée de faveur. Il usait le plus souvent avec lui de ces manières de parler moitié caressantes, moitié railleuses, que les personnes du monde emploient volontiers avec les gens de l'église lorsque ceux-ci s'en accommodent, et Caprara paraissait y trouver plaisir; mais Napoléon rencontrait-il quelque résistance ou seulement un peu de retard dans l'exécution de ses volontés, la rudesse reprenait le dessus. Le malheureux légat redoutait tellement les accens impétueux de cette mauvaise humeur toujours prête à éclater, qu'il remettait de jour en jour et même se dispensait absolument d'exécuter les instructions qu'il recevait du Vatican, lorsqu'elles couraient risque de déplaire au premier consul (4). D'autres fois il prétextait l'absence de pouvoirs; mais cela même ne le sauvait pas. « Ah bah! s'écriait le premier consul, ce sont là de vos tours habituels (5). » Par momens le représentant du saint-siége en arrivait à se rendre à peu près compte de la situation que lui avaient faite ses concessions toujours répétées et toujours inutiles. Il devinait qu'il avait en partie perdu la confiance du pape et du cardinal secrétaire d'état sans avoir conquis la moindre influence sur l'esprit de celui qui gouvernait la France. Son découragement alors devenait tel qu'il demandait instamment son rappel (6).

(1) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 3 juillet 1803.
(2) *Ibid.*, 10 juillet 1803.
(3) Dépêche du 30 octobre 1803.
(4) Le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, dépêche du 25 juillet 1802.
(5) *Ibid.*, 3 juillet 1802.
(6) *Ibid.*, 15 août 1802.

II.

Après avoir suffisamment établi, pièces en main, quelle était à Paris la situation du représentant du saint-siége vis-à-vis du premier consul pendant les années qui précédèrent et qui suivirent la publication du concordat, il nous faut transporter maintenant nos lecteurs au Vatican pour qu'ils puissent également se rendre compte par eux-mêmes et juger, pour ainsi dire, au doigt et à l'œil de la nature des rapports qui existaient la veille et le lendemain du sacre entre le pape et l'empereur. On verra s'ils étaient beaucoup plus satisfaisans.

Au 5 mai 1802, les dépêches du cardinal Caprara n'étaient point, par je ne sais quel retard, arrivées jusqu'à Rome. Pie VII et le cardinal Consalvi se trouvaient ne savoir rien encore que par les journaux allemands de ce qui s'était passé le 18 avril à la cérémonie de Notre-Dame. Ces feuilles étrangères se bornant à reproduire la version et les articles des journaux autorisés de Paris, le saint-père et son ministre y lurent avec la dernière surprise le serment prêté par le légat non-seulement de ne pas manquer aux lois de la république, mais de reconnaître les libertés de l'église gallicane. Ils furent surtout émus d'y trouver les articles organiques relatés comme faisant partie du concordat, et un discours du conseiller d'état Portalis qui semblait avoir pour but d'accréditer cette fausse interprétation. « Le saint-père, écrit Consalvi au légat, attend vos lettres avec une anxieuse inquiétude. » Quand les lettres arrivèrent, qui confirmaient entièrement ces appréhensions de la cour de Rome, elles jetèrent Pie VII dans une sorte de morne désespoir. « Les nouvelles reçues ces jours derniers ont tellement abattu le pape que, sans exagération, il est méconnaissable. Je tremble pour sa santé, et même pour sa vie, s'écrie son fidèle secrétaire d'état. Il est on ne peut plus sensible à toutes ces émotions. Et si le général Murat, qui vient de passer à Rome, l'a trouvé si digne de pitié, votre éminence peut juger combien les derniers événemens ont augmenté ce qu'il y a de triste et de pénible dans sa situation (1). »

Cette douloureuse angoisse du saint-père devient facile à comprendre à qui sait se rendre compte de son caractère. Pie VII était avant tout un saint prêtre, et nullement un politique, comme l'ont été tant d'autres de ses prédécesseurs. Pour lui, le concordat qu'il avait signé comme pontife, non comme souverain temporel, était, en ce qui le concernait, un acte essentiellement et purement religieux. Sans doute il n'avait pas été insensible à la gloire mon-

(1) Le cardinal Consalvi au cardinal Caprara, 15 mai 1802.

daine qui en rejaillirait sur lui; cependant, au moment même où il prêtait son plus cordial concours à cette grande œuvre qui devait, pensait-il, illustrer dignement son passage sur le siége de saint Pierre, c'étaient les questions d'orthodoxie catholique et de conscience spirituelle qui avaient le plus préoccupé son âme scrupuleuse. Seul et à genoux dans son oratoire, il s'était plus d'une fois demandé devant Dieu s'il avait bien réellement le droit de faire ce qui lui semblait exigé par les circonstances. Plus d'une fois, sondant avec tremblement la pureté de ses motifs, lui, le juge souverain en matière de foi, l'arbitre infaillible qui devait guider tous les autres et que personne ne pouvait diriger, il s'était presque surpris à douter par momens de l'étendue de son pouvoir et à mettre en question sa propre autorité. La mesure par laquelle il avait déclaré privés de leurs siéges les anciens évêques non démissionnaires lui avait en particulier causé une cuisante douleur, qui dans les heures de crise semblait tenir du remords. Les protestations par lesquelles ces évêques faisaient appel à sa justice, en citant les textes des canonistes les plus estimés à Rome, venaient justement d'être remises au saint-père. Sa susceptibilité de pontife et de théologien avait souffert de la résistance opposée à ses décisions souveraines; mais il y avait autre chose dans ces protestations. Aux reproches non dépourvus d'amertume se joignaient des paroles émues et tendres, comme celles qu'adresseraient des fils respectueux au père dont ils croiraient avoir à se plaindre. Ces plaintes avaient ébranlé l'âme si douce de Pie VII. Rien n'était plus propre à achever d'y porter le trouble que l'annonce successive du serment prêté par le légat, de la nomination des évêques constitutionnels, et enfin de la publication des articles organiques présentés comme faisant partie du concordat.

Qu'allaient dire maintenant ces évêques? Qu'allait penser cette partie du sacré-collége qui n'avait pas entièrement approuvé le concordat? Le premier consul, si préoccupé des difficultés que lui causait, dans le gouvernement des affaires de Rome, la division profonde qui régnait entre les ecclésiastiques insermentés et les prêtres constitutionnels, était parfaitement décidé à ne tenir aucun compte des embarras assez semblables que le saint-père rencontrait dans la direction spirituelle de son église. C'était bien de propos délibéré, parce que cela servait à leur assurer le respect du clergé et des fidèles, qu'il avait présenté les articles des lois organiques comme ayant été combinés d'accord avec le saint-siége. Aucune précaution n'avait été oubliée pour accréditer cette opinion. Ces lois avaient été secrètement délibérées au conseil d'état longtemps après la conclusion du concordat; elles avaient pour but de tenir lieu d'un certain article relatif aux conditions de l'exercice du culte, article que le cardinal Consalvi n'avait jamais voulu signer, dont la

discussion avait failli amener la rupture des négociations, et sur lequel on n'avait pu s'entendre qu'en le supprimant. Cependant ces dispositions législatives, élaborées exclusivement par le gouvernement français, tout à fait inconnues à la cour de Rome, qui n'en apprit l'existence que par la promulgation, furent livrées au public dans un gros volume officiel ayant pour titre *Concordat*, avec la même date que la convention synallagmatique conclue avec le saint-siége. La signature de Consalvi seule y manquait. Afin d'égarer davantage les esprits superficiels, dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté au corps législatif et portant approbation du concordat, ils étaient qualifiés *articles organiques de ladite convention* (1), et M. Portalis ne manqua point, insistant sur le tout, d'expliquer comment, la convention et les articles organiques étant un contrat passé avec une puissance étrangère, ils devaient, d'après la constitution, être également soumis au corps législatif (2).

Des coups si répétés, tant de ruses et de petites perfidies dans une affaire où il avait mis tout son cœur et une si ardente bonne foi attristèrent le pape, mais ne l'aigrirent point. Il n'écouta pas les conseils de ceux qui à Rome n'auraient peut-être point été fâchés de le voir se brouiller si vite avec le gouvernement français. Il n'eut point pour les ultras de sa cause les ménagemens dont le premier consul, au dire de Caprara lui-même, usait à l'égard du parti antireligieux. Sur les trois points qui l'affectaient plus particulièrement, sa sollicitude pontificale fut empreinte de patience et d'une sorte de modération résignée. Au sujet du serment du légat, le secrétaire d'état se contenta de faire remarquer de la part du saint-père au légat qu'il y aurait peut-être lieu pour lui à demander une rectification, puisque *le Moniteur* ne le rapportait pas tel qu'il l'avait réellement prêté. Cependant il n'insiste pas (3). Quant aux évêques constitutionnels, le pape, n'ayant pas encore connaissance du démenti que plusieurs d'entre eux avaient donné au procès-verbal de leur rétractation signé par MM. Bernier et de Pancemont, s'exprima sur leur compte avec la plus grande douceur. « Sa sainteté, les ayant pressés contre son sein, a la plus ferme confiance qu'elle n'aura point à se repentir de la bénignité que les avantages de l'unité lui ont fait déployer à leur égard (4). » Sur l'affaire autrement grave des articles organiques, le cardinal Consalvi s'empressa d'écrire, dès le lendemain de l'arrivée à Rome de cette pénible nouvelle, « que le pape allait immédiatement donner l'affaire à examiner,

(1) *Moniteur* du 17 germinal an x, p. 791.

(2) Discours de M. Portalis au corps législatif, *Moniteur* du 16 germinal an x, p. 790.

(3) Lettre du cardinal Consalvi au cardinal Caprara, 5 et 12 mai 1802.

(4) Note du cardinal Consalvi à M. Cacault.

avec le désir ardent de pouvoir la terminer le mieux possible. Vous connaissez mieux que personne l'intérêt qu'elle y met, son attachement pour le premier consul, et toute sa sollicitude pour la France (1). »

Ces assurances étaient parfaitement sincères. Il s'en fallait de beaucoup que les affaires importantes de l'église fussent à l'époque dont nous nous occupons uniquement décidées et conduites comme elles paraissaient l'être de nos jours par le saint-père en personne. La doctrine de l'absolu pouvoir du chef de la catholicité en matière religieuse n'était pas dominante alors, pas même à Rome. C'était l'ancien usage du Vatican, c'était le goût particulier du modeste Pie VII de consulter les membres du sacré-collége et de tenir le plus grand compte de leurs avis, librement exprimés et toujours exactement suivis. Les cardinaux furent donc convoqués peu de jours après l'arrivée à Rome de la nouvelle de la publication du concordat. Dans son allocution consistoriale, imprimée à l'heure même, Pie VII, s'adressant aux conseillers naturels du saint-siége, saisit cette occasion pour protester en face du monde catholique contre les lois organiques. Il prit soin d'établir qu'elles lui étaient absolument inconnues, qu'il n'y en avait eu nulle part, qu'elles lui causaient la peine la plus vive, et qu'il allait présenter à ce sujet au premier consul ses plus pressantes réclamations. Il ajouta que le grand homme qui gouvernait la France, après avoir désiré, par le concordat, rétablir la religion catholique, ne voudrait certainement point se contredire lui-même en maintenant des prescriptions qui lui étaient si contraires.

Le ministre de France à Rome, M. Cacault, lorsqu'il eut connaissance par une note officielle du cardinal Consalvi des déterminations du pape, s'en montra satisfait. Il n'y répondit point dans la même forme, car, en homme sage, il n'aimait pas les écritures diplomatiques inutiles. « Je vous ai plus défendu au sujet des évêques constitutionnels que le cardinal Caprara ne paraît vous avoir soutenu à Paris, et peut-être ai-je été jusqu'à me compromettre; mais n'importe. Quant aux articles organiques, vous avez prié de les modifier : on ne les modifiera pas; mais votre protestation va partir. Elle est décente et réservée dans les termes, quoique courageuse et assez déterminée au fond. De tout cela, il reste donc la grande affaire du concordat, et celle-là marche bien... C'est ainsi, gardant chacun la police de son camp, qu'il devient possible de faire sans bassesse quelques avances, de supporter sans honte quelques dégoûts et de se faire respecter sans se nuire. » Le premier consul

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 377.

ne prit pas aussi tranquillement son parti de l'allocution pontificale. Il chargea son ministre des relations extérieures de témoigner son mécontentement de ce que le pape avait blâmé la loi organique en plein consistoire, et de représenter qu'un pareil langage dans une occasion aussi solennelle était peu convenable; « les réclamations du chef de la chrétienté contre des actes de souveraineté nationale ne comportaient point une telle publicité, capable de jeter des inquiétudes dans les esprits et de mettre obstacle au bien (1). » Chose singulière! c'était la cour de Rome qui appelait la discussion et la lumière sur les affaires qui s'étaient traitées entre les deux gouvernemens, et c'était le chef de la république issue de la révolution de 89 qui voulait mettre à leur place le silence et l'obscurité. La raison en était que, dans cette circonstance, Napoléon s'était proposé de donner le change aux consciences catholiques. Dans une proclamation récente, il avait dit : « La voix du chef de l'église s'est fait entendre aux pasteurs; ce qu'il approuve, le gouvernement l'a consenti, et les législateurs en ont fait une loi de la république (2). » L'allocution pontificale, si précise sur ce point, jetait bas tout cet habile échafaudage, et faisait connaître aux moins clairvoyans l'état réel des choses. Le premier consul en était d'autant plus irrité qu'il portait en ce moment la peine commune à tous les gouvernemens qui n'ont souci que d'envelopper leur politique du plus profond mystère. Les paroles prononcées par sa sainteté avaient franchi les monts malgré les soins de la police. Les malveillans leur avaient donné une signification et une portée qu'elles n'avaient point; un certain trouble avait gagné les rangs du clergé, où déjà circulait le bruit qu'une rupture était imminente entre le pape et le premier consul au sujet des lois organiques. Afin de couper court à ces nouvelles mensongères, Napoléon se résigna, bien à contre-cœur, à faire insérer l'allocution pontificale dans *le Moniteur;* mais en même temps, pour en atténuer l'effet et infirmer aux yeux du public la condamnation prononcée par le pape contre les lois organiques, il eut soin d'ajouter, en dehors de toute vérité, par une note insérée dans la feuille officielle, qu'il ne s'agissait là que de l'une des réserves habituelles à la cour de Rome, qui lui servaient depuis tant d'années à réclamer contre les libertés de l'église gallicane (3).

(1) Dépêche à M. Cacault, 1802.

(2) *Moniteur* du 27 germinal an x (avril 1802).

(3) *Moniteur* du mardi 19 prairial an x. Il en coûtait peu au premier consul et plus tard à l'empereur de mettre au *Moniteur* des assertions qui n'avaient rien de fondé, et parfois aussi d'arranger à sa guise et toujours à son avantage les documens étrangers qui avaient trait aux affaires de France. En ce qui regarde la cour de Rome, cette habitude

Survint bientôt une autre affaire qui touchait moins à la conscience de Pie VII, mais qui atteignait au plus haut point sa dignité de souverain et de pontife. Le premier consul, toujours ardent à tirer des résolutions qu'il avait prises tous les avantages qu'elles comportaient, mit tout à coup en avant, sous une forme singulièrement brusque, quelques-unes de ces exigences impérieuses dont le refus ne manquait jamais d'exciter sa colère. Puisque la France nouvelle était maintenant réconciliée avec le saint-siége, il fallait qu'on lui accordât des cardinaux. La désignation qu'il en ferait lui-même, leur présence à Paris dans le groupe des personnages officiels qui étaient en train de former peu à peu autour de lui une véritable cour, ajouteraient encore au prestige dont il était alors, par ambition politique plus que par vanité personnelle, si désireux de s'environner. « Il y a cinq places de cardinaux vacantes au sacré-collége, écrit-il au ministre des relations extérieures; vous ferez savoir au citoyen Cacault que je désire que ces places soient données à la France... Le citoyen Cacault fera connaître que le cardinal Montmorency, loin d'être Français, devrait être destitué, puisqu'il a refusé, que Rohan est évêque d'Allemagne..... Du reste, je m'en rapporte au pape. Si on n'adhère pas à ma juste demande, je renonce dès ce moment à toute nomination de cardinaux, parce que je préfère que la France n'ait rien de commun avec le sacré-collége à ce qu'elle soit moins bien traitée que les autres puissances (1). » Ce *coup de boutoir*, comme le qualifie M. Cacault, quoique atténué par une lettre tout à fait convenable du premier consul au pape et par les dépêches infiniment plus mesurées de M. de Talleyrand, surprit étrangement le Vatican. On y était accoutumé à voir les cabinets étrangers se disputer entre eux avec ardeur les chapeaux vacans, quand l'occasion se présentait de choisir quelques cardinaux en dehors de ce qu'on appelle communément la promotion des couronnes. Il était tout à fait nouveau que l'une d'elles voulût se faire elle-même sa part et sur un pareil ton. Il ne paraissait pas moins singulier à la chancellerie romaine de s'entendre dire qu'un Montmorency n'était plus Français, ou qu'un Rohan était devenu Allemand parce que l'évêché de Strasbourg avait

commencé aux jours de ses premiers rapports avec elle, et depuis n'a guère cessé. En voici un exemple : dans la bulle de ratification du concordat, le saint-père donne au premier consul le titre de *vir illustris*, et ajoute *Deus... eadem cupiditate finem tot malis imponendi inflammavit eum.* — *Le Moniteur*, qui mit d'ailleurs le texte original en regard, traduit pour ceux qui ne savent pas le latin : « Dieu a fait naître dans le cœur *généreux* de l'homme *célèbre et juste* les mêmes désirs... » Dans ce cas particulier, la fausseté de la traduction est plus puérile qu'elle n'est importante, mais elle fait nombre, et nous en rencontrerons prochainement d'autres et de plus graves.

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, 8 juillet 1802.

juridiction de l'autre côté du Rhin. Cependant, laissant de côté toute susceptibilité et ne s'appliquant qu'à tâcher d'aplanir les embarras trop réels que lui causait la prétention du premier consul, prétention excessive, mais qui semblait elle-même une preuve de ses favorables dispositions à l'égard du saint-siége, le pape, par l'intermédiaire de son habile et conciliant secrétaire d'état, s'adressa avec confiance aux autres puissances étrangères, quoiqu'il les sût jalouses au fond des égards si multipliés que le saint-siége avait depuis peu pour le chef du gouvernement français. Consalvi n'hésita pas à demander et obtint des ministres de ces différentes cours qu'elles se désisteraient en faveur de la France du droit qu'elles avaient de nommer prochainement un cardinal (1). Juste au moment où, cette concession préalable obtenue, le saint-père venait d'accorder les chapeaux demandés, le premier consul, comprenant qu'il s'était peut-être fourvoyé dans la forme donnée à sa première réclamation, écrivait à M. de Talleyrand une seconde lettre qui ouvrait la voie à une sorte de transaction; mais, comme s'il ne pouvait s'empêcher de demeurer blessant, alors même que la droiture naturelle de son esprit le faisait rentrer dans la modération et le bon sens, il ajoutait en finissant : « Je désire que vous fassiez connaître ce *mezzo termine* au citoyen Cacault, pour lui servir de règle dans le cas où l'embarras du pape pour la nomination des cardinaux ne serait pas *feint*, mais existerait réellement (2). »

Cette méfiance gratuite, qui tombait si mal à propos, ne pouvait manquer de chagriner profondément le saint-père. Elle eut surtout pour effet de le mettre sur ses gardes et de lui inspirer de premiers soupçons sur les véritables intentions d'un homme qui n'en voulait jamais supposer de bonnes à personne. Napoléon était en instance pour obtenir du saint-père en faveur de l'Italie un concordat qui ne fût pas trop différent du concordat français. Il voulait absolument traiter cette affaire avec Caprara. Pie VII, qui avait appris à connaître la faiblesse de son représentant à Paris, aurait souhaité un autre intermédiaire. Cela eût été trop difficile; il se résigna, après quelques hésitations, à envoyer au cardinal les pouvoirs nécessaires. Cependant il voulut prendre au moins ses précautions, afin, dit Consalvi, d'empêcher cette fois qu'à l'aide de lois organiques ou de quelque autre moyen on ne réussît à battre en brèche le nouvel édifice aussitôt qu'il serait élevé (3). Il tint donc la main à ce qu'on y insérât un article très net par lequel il fut stipulé qu'on ne pour-

(1) Dépêche circulaire de Consalvi aux nonces de Vienne, de Madrid et de Lisbonne, 22 juillet 1802.

(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, 25 juillet 1802.

(3) *Mémoires de Consalvi*, t. II, p. 380.

rait rien innover dans les affaires ecclésiastiques de l'Italie sans s'être concerté avec le saint-siége. Cette rédaction si claire ne garantit point le pape des atteintes qu'il redoutait. « A l'instar de ce qui s'était passé en France, on vit apparaître avec le concordat d'abord les décrets du président Melzi, et ensuite, sur les réclamations du saint-père, les ordonnances du ministre des cultes et les décrets du premier consul lui-même révoquant en apparence les arrêtés de Melzi, mais les maintenant en réalité (1). »

Il ne faudrait point s'imaginer cependant que le chef du gouvernement français n'ait eu systématiquement que de mauvais procédés envers le saint-siége depuis la publication du concordat. Dans toutes les choses qui n'intéressaient pas directement sa puissance et qui n'étaient point contraires aux idées qu'il voulait faire prévaloir, il avait semblé enclin à se rendre agréable à la cour de Rome, et plus d'une fois il avait déployé dans ses rapports avec Pie VII une certaine recherche d'amabilité et de bonne grâce. C'est ainsi qu'il lui avait rendu, sans aucune sollicitation préalable, la petite ville de Pesaro et plus tard Ancône. Il avait insisté vivement auprès de la cour de Naples pour qu'elle lui restituât Benavente et Ponte-Corvo. Il avait mis beaucoup d'empressement à s'entendre avec le saint-père pour la nommination du futur grand-maître de l'ordre de Malte. Il s'agissait de faire abandonner cette île par les Anglais, et la coopération officielle du saint-siége secondait merveilleusement sa politique en rendant plus incommode la situation du cabinet britannique, qui répugnait beaucoup à cette évacuation. C'est pourquoi l'on peut presque dire que dans cette affaire du rétablissement d'un vieil ordre semi-monastique semi-militaire, qui ne correspondait plus guère aux circonstances modernes, l'ardeur du premier consul de la république française dépassait de beaucoup la traditionnelle longanimité du Vatican. Un jour, avec une générosité pleine de bon goût et d'à-propos, il avait envoyé à Civita-Vecchia, pour en faire cadeau au pape, deux bricks de guerre mis à neuf, et dont il lui faisait hommage pour qu'il pût défendre les rivages de ses états contre les invasions des Barbaresques. La restitution, même partielle, des territoires qu'on avait autrefois enlevés au saint-siége, l'appui que le premier consul lui prêtait dans ses réclamations près la cour des Deux-Siciles, sa bonne volonté pour les chevaliers de Malte, les attentions personnelles dont il était l'objet, touchaient sincèrement le saint-père. Ses lettres, si nous pouvions les citer en entier, montreraient à quel point il était disposé à tout prendre en bonne part et combien il

(1) *Mémoires de Consalvi*, t. II, p. 381.

était désireux de s'entendre avec l'homme extraordinaire dont il appréciait autant que personne les prodigieuses facultés. Il prenait la peine de lui écrire de sa main, presque toujours en italien, sur les questions qui intéressaient particulièrement sa conscience de pontife, de longues lettres que le premier consul ne trouvait point toujours le temps de lire. Le pape le savait et n'en était point rebuté. Il aurait aimé à pouvoir l'entretenir de vive voix, s'imaginant qu'il pourrait ainsi découvrir le moyen d'avoir prise sur cette volonté indomptable. « Nous vous avons ouvert notre cœur tout entier, lui écrit-il un jour; vous voyez l'envie que nous avons à vous satisfaire, et toute la peine que nous prenons pour y réussir. Ce n'est pas la volonté, c'est la possibilité qui nous manque. Comment voulez-vous, cher fils, que nous luttions contre l'impossible? Les obligations auxquelles nous sommes assujetti ne vous sont point connues, ou vous sont mal expliquées à Paris... Nous comprenons qu'au milieu de vos grandes affaires le temps vous manque pour lire nos lettres. Il faudrait que nous puissions nous voir et nous parler. Si vous veniez à Milan comme vous l'avez annoncé, ne pourriez-vous pas saisir cette occasion pour venir nous trouver et nous entendre ainsi parfaitement? Nous ne saurions éprouver une plus grande joie (1). »

Ce n'était pas évidemment dans la pensée de l'entretenir de sa reconnaissance pour le bien qu'il avait fait à la religion que le saint-père désirait si vivement voir le premier consul. Sa correspondance suffisait à lui porter à distance la touchante expression de sa sincère gratitude. Il aurait au contraire attaché un grand prix à lui pouvoir exposer ses cruelles tribulations. Comme souverain pontife chargé du gouvernement suprême des affaires de la chrétienté, il était mis dans de continuelles alarmes par la conduite non pas encore violente ni hostile, favorable plutôt en beaucoup de points, mais intermittente et saccadée, que Napoléon n'avait point cessé de tenir à son égard, et qui déjà lui inspirait les plus sérieuses appréhensions. Ou nous avons en effet mal expliqué le caractère de Pie VII, ou nos lecteurs ont dû deviner que l'assistance diplomatique prêtée au prince temporel dans ses rapports avec les cours étrangères et les égards personnels que le chef de l'état se plaisait parfois à lui témoigner, n'étaient pas à beaucoup près ce qui importait le plus au pieux pontife. La responsabilité qui, d'après sa propre foi, retombait tout entière sur le successeur actuel du prince des apôtres était sans cesse présente à la pensée du pape. Et de fait il est impossible d'imaginer un fardeau plus accablant pour la

(1) Le pape Pie VII au premier consul Bonaparte, 29 juin 1802.

pauvre faiblesse humaine que celui dont se sentait chargé l'honnête et saint vieillard qui se tenait en toute sincérité, dans des circonstances aussi menaçantes, pour le directeur nécessaire d'une église divisée et de tant de consciences catholiques en détresse. Naturellement humble d'esprit et de cœur, Pie VII en était horriblement troublé. A défaut du chef du gouvernement, auquel il eût préféré confier ses douleurs, Pie VII s'adressait à son ministre à Rome, et le prenait avec candeur pour confident de sa triste situation. « Sa sainteté m'a dit l'autre jour, écrit M. Cacault : Nous voudrions ne jamais rien refuser aux désirs du premier consul; mais, par grâce, qu'on ne nous jette pas hors des bornes de ce qu'un pape peut permettre... Ce que nous avons fait à l'égard de la France était nécessaire et sera pour nous un mérite devant Dieu; mais le souverain pontife est le conservateur et le gardien des lois et des règles de la religion catholique. Nous ne voudrions pas troubler le monde en nous mettant en hostilité avec les autorités temporelles qui abrogent les institutions religieuses, mais nous ne saurions non plus être le premier pape qui agirait contre les principes de notre foi (1)... » Pour faire connaître les véritables sentimens du saint-père, rien de mieux que de laisser pour un moment la parole à M. Cacault. Ses opinions ne sauraient être suspectes; il jugeait avec perspicacité ce qui se passait sous ses yeux et en rendait compte avec franchise, lorsqu'il écrivait à M. de Talleyrand : « La cour de Rome s'aperçoit bien de ses énormes pertes dans tous les pays catholiques... Elle n'est plus en état de déclarer la guerre à personne par des excommunications. Elle laissera donc faire partout ce qu'on voudra; mais si on lui demande son concours pour des choses contraires à ses maximes fondamentales, pour des mesures subversives de l'ordre de choses qui fait son existence et des lois qui tiennent unis par les mêmes liens tous les membres du clergé catholique, elle s'y refusera en vertu du droit naturel que chacun a de ne pas s'égorger soi-même, et par l'effet de la crainte secrète qu'auront toujours les papes de voir s'élever, contre des décisions qui seraient trop philosophiques, une partie considérable des peuples restés attachés aux règles et aux institutions anciennes (2). » — « Il ne faut pas, avec cette cour, en être esclave, ni faire le savant dans les matières théologiques, parce qu'alors tout dégénérerait en discussions interminables. Il ne faut pas non plus attaquer le système et renverser les règles au point qu'on ne se reconnaîtrait plus. C'est par un mélange de respect pour les principes de la religion et de fermeté dans

(1) Dépêche de M. Cacault, 29 juillet 1802.
(2) *Ibid.*

ceux de la raison que l'on parvient ici, jusqu'à un certain point, à obtenir du pape les changemens nécessaires; mais si l'on veut tailler à bras raccourcis dans la vigne du Seigneur au nom de Bonaparte, devant qui l'Europe demeure interdite et obéissante, on ne gagne autre chose ici que de jeter la terreur et de faire perdre la tête à des vieillards qui, avec beaucoup d'esprit, ne sont que sensibles et nullement courageux. Il n'y a nul mérite à prendre le ton haut avec de telles gens quand on a derrière soi la puissance de la France. Ce serait le moyen de tout gâter, et s'il arrivait qu'on en fût à ce point, il faudrait le dire bonnement, simplement et froidement, pour que cela eût son effet. Un ton plus haut produirait trop d'épouvante et la confusion des esprits... (1). » — « Voyant la sensibilité du pape, je dois faire connaître au premier consul, qui certainement ne veut pas faire mourir de chagrin un religieux respectable, qu'il est nécessaire de le solliciter à ce que l'on veut sans trop le fâcher. Il a déjà accordé tant de choses qu'en poussant au-delà trop vigoureusement on pourrait mettre au désespoir non-seulement le pape, mais encore les vieux cardinaux qui ont passé quatre-vingts ans et qui disent : Je vais paraître devant Dieu auquel seul je devrai compte, et que m'importe la puissance de la France (2)? »

M. Cacault, qui savait faire entendre à Paris de si judicieux conseils, remplissait non moins consciencieusement son devoir en répétant à Rome les raisons que le premier consul mettait en avant pour obtenir du saint-père les concessions qu'il avait tant de peine à lui arracher. Il lui servit entre autres cet argument favori de Bonaparte, que, si le pape ne cédait pas sur ces questions qu'il disait être pour lui des affaires de conscience, il risquait de jeter la nation française aux bras du protestantisme. A cette menace déguisée le saint-père fit la réplique qu'on va lire, et sur laquelle nous prenons la liberté d'appeler l'attention de tous les esprits réfléchis, et en particulier celle des catholiques qui repoussent comme trop contraire aux intérêts de la religion la séparation entre l'église et l'état. « Hélas! m'a répondu le pape du fond de l'âme, nous n'avons de vraie paix et de vrai repos que dans le gouvernement des catholiques sujets des infidèles ou des hérétiques. Les catholiques de Russie, d'Angleterre, de Prusse et du Levant ne nous causent aucune peine : ils demandent les bulles, les directions dont ils ont besoin, et ils marchent après cela de la manière la plus tranquille, suivant les lois de l'église... Rien de si malheureux aujourd'hui que le souverain pontife : il est le gardien des lois de la religion, il est

(1) Dépêche de M. Cacault.

(2) *Ibid.*

le chef suprême... On croit avoir besoin de nous pour opérer sans cesse des subversions, et l'on ne considère pas que c'est notre conscience et notre honneur qui se refusent à tous ces changemens. On repousse avec humeur, avec colère, nos objections, et les demandes nous arrivent presque toujours accompagnées de menaces (1). » M. Cacault était d'assez bonne foi pour reconnaître la justice de ces doléances du saint-père. « Il est bien vrai, écrit-il, qu'on lui demande sans cesse, et il accorde sans fin... Personne ne s'embarrasse de rechercher si en cédant à tout le pape ne tomberait pas dans l'infamie et le mépris. Le patriarche grec, sujet du Grand-Turc à Constantinople, est assujetti à des avanies auxquelles il satisfait en faisant payer les frais à son troupeau; mais le sultan ne le force jamais à rendre des décisions à la turque sur le dogme et la discipline, tandis que le pape est sans cesse tourmenté par les potentats, ses chers fils, pour de nouveaux sacrifices des anciennes règles. Il n'y a pas de fétiche qui ait été aussi battu par son nègre que le saint-siége, le pape et le sacré-collége l'ont été depuis dix ans par les fidèles catholiques (2). »

III.

Le moment est venu d'examiner ce qu'il y avait de fondé dans les réclamations du saint-père contre la direction donnée par le gouvernement à la conduite des affaires ecclésiastiques en France. Si importante que fût pour l'église romaine et pour la religion catholique la nature des relations du premier consul soit avec le saint-père à Rome, soit avec le légat à Paris, relations dont nous venons d'esquisser un rapide, mais fidèle crayon, une chose les touchait de plus près toutes les deux : c'était la manière dont était comprise et journellement pratiquée l'exécution du concordat et des lois organiques. A cet égard les documens ne nous font pas non plus défaut, et, quoique nous ne soyons plus ici sur le terrain de nos études habituelles, l'application que Bonaparte a entendu faire de la convention passée avec le saint-siége a cependant joué un trop grand rôle dans les querelles subséquentes entre le chef du premier empire et celui de la catholicité, pour que nous ne soyons pas obligé de toucher en courant quelques mots d'une question qui fait si intimement partie de notre sujet.

Depuis le jour de la réconciliation officielle de l'église romaine et du gouvernement français, M. Portalis, conseiller d'état et l'un

(1) Dépêche de M. Cacault.
(2) *Ibid.*

des membres les plus distingués de cet illustre corps, avait été désigné pour diriger toutes les affaires qui depuis ont formé l'attribution du département considérable dont il a été lui-même le premier titulaire, et qui depuis a porté le nom de ministère des cultes. Ce que nous avons dit de M. Portalis fait présager l'esprit qui inspira son habile administration. Hors le défaut d'abonder trop vite et trop complétement, alors même qu'il ne les partageait point, dans les vues du maître qu'il servait, M. Portalis était l'homme le plus capable par son esprit et le plus digne par son caractère de se tirer heureusement de la tâche épineuse qui lui était confiée. Laissé à lui seul, sa large et patiente modération eût réussi à tout concilier; mais le texte des lois organiques était impératif : plus impératif encore était l'homme qui les avait voulues, qui d'un œil jaloux en surveillait l'exécution, toujours prêt à porter la main, et quelle main! irritée et violente, dans les moindres affaires qui ne marchaient pas à son gré. Est-il besoin d'ajouter qu'à ces heures de crise, qui devaient devenir de plus en plus fréquentes, M. Portalis n'était plus consulté, se gardait bien d'offrir des avis qu'on ne lui demandait pas, se contentait de donner cours le plus doucement qu'il pouvait aux instructions qu'il recevait du premier consul, lesquelles étaient parfois d'une difficile exécution.

Nous avons trop parlé de l'affaire de la réconciliation des ecclésiastiques du second ordre pour être tenu d'y revenir encore. Elle fut du nombre de celles qui donnèrent à M. Portalis le plus de tracas et dans lesquelles, s'il avait pu suivre son penchant naturel, il eût probablement été porté à prendre plutôt parti en faveur du légat et des évêques dits légitimes. La matière était délicate, s'il en fut, car rien ne touchait de plus près à la conscience. Les termes par lesquels, dans une circulaire nécessairement soumise au premier consul, il avait dû blâmer les mesures prises par plusieurs évêques à l'égard des prêtres constitutionnels, n'en avaient pas moins été empreints d'une extrême sévérité. De telles mesures, disait-il, seraient un délit (1), et les évêques avertis se gardèrent bien de se mettre en contravention.

Cela leur devenait cependant de jour en jour plus difficile, car, après avoir veillé à la manière dont les évêques réglaient les affaires de conscience des curés de leurs diocèses, le gouvernement venait tout à coup d'élever la prétention de prendre à l'avance connaissance de leurs mandemens. Ce ne fut point M. Portalis qui fut chargé cette fois de leur rien enjoindre directement. Cela eût été

(1) Lettre circulaire de M. Portalis aux évêques de France, 10 prairial an x (juin 1802).

trop choquant, et cela lui aurait peut-être trop coûté. On prit une voie détournée. Le droit commun les eût protégés, si la liberté de la presse eût alors existé; mais le premier consul était justement occupé à en réprimer les écarts, et cela même lui avait valu l'approbation à peu près unanime des nouveaux prélats. Rien ne lui parut donc plus simple que de les ranger, eux aussi, sous la règle, c'est-à-dire sous la servitude commune. Le ministre de l'intérieur prescrivit aux préfets de soumettre à la censure tous les écrits qui se répandaient dans leurs départemens, y compris bien entendu les lettres pastorales et les mandemens des pasteurs (1). Déjà l'on avait procédé par insinuation auprès de quelques-uns d'entre eux, qui, sans accepter l'ordre, avaient par esprit de conciliation pris bénévolement les conseils du magistrat chargé de l'administration de leur département (2). Cela ne suffisait plus : Napoléon préférait maintenant une mesure générale et obligatoire. A cette occasion, nombre d'évêques, et ceux-là mêmes qui avaient témoigné le plus d'aversion pour la liberté de la presse, se mirent à protester. La position de quelques-uns était vraiment intenable. Comme le nombre des évêques était inférieur à celui des préfets, il y en avait qui relevaient à la fois de deux préfets. De ces préfets, il arrivait souvent que l'un était partisan zélé de l'ancien clergé assermenté, et l'autre un fougueux ultramontain. Plusieurs préfets appartenaient à la religion protestante; il y en avait peut-être, en tout cas il pouvait y en avoir de juifs. Ce que l'un des préfets approuvait dans le mandement qui lui était soumis, son collègue du département voisin n'en voulait pas. Que devait faire alors le malheureux évêque? Et quelle plus singulière position que celle d'un évêque de l'église romaine obligé, avant de s'adresser à son troupeau, d'aller solliciter l'approbation préalable d'un fonctionnaire public qui, au sortir du cabinet où il a exercé son rôle de censeur catholique, va se rendre soit au prêche, soit à la synagogue, si même il se rend quelque part! Il est vrai que l'administration, qui dès cette époque pensait à tout, avait eu soin d'établir qu'il n'était pas nécessaire que le visa de l'approbation préfectorale fût imprimé au bas du mandement épiscopal; il suffisait que l'évêque l'eût communiqué à temps et qu'il eût été approuvé. Par surcroît de précautions, afin qu'une ligne de leur écriture ne pût jamais échapper à l'attention de l'autorité, on avertit les évêques qu'ils ne pourraient rien faire imprimer qu'à l'imprimerie de la préfecture; par compensation, celle-ci devait en supporter les frais. C'était encore un moyen ingénieux de donner la plus grande publicité aux mandemens agréables et de di-

(1) Circulaire de M. le ministre de l'intérieur, 12 vendémiaire an XI (5 septembre 1803).

(2) *Vie de Mgr Osmond, évêque de Nancy*, par l'abbé Guillaume.

minuer la circulation de ceux dont on était moins satisfait. A la pratique, il se trouva que l'ensemble de cette mesure était à peu près inexécutable. Elle avait donné lieu dès l'abord à des incidens singuliers, quelques-uns presque comiques. Les évêques des contrées voisines de son département ayant, par leurs mandemens de carême, permis aux habitans de leurs diocèses l'usage des alimens gras pendant certains jours de la semaine, le préfet de l'Aveyron se plaignit très haut qu'une pareille faveur n'eût pas été accordée à ses administrés. Il en était diminué à leurs yeux. A toute force, il voulait obliger l'évêque de son département à concéder quelque chose, sans quoi il n'approuverait pas le mandement. M. Portalis fut forcé d'intervenir pour calmer le préfet de l'Aveyron, et de déployer sa plus belle prose pour lui expliquer qu'il se mêlait d'une chose qui ne le regardait pas. Tous ces conflits entre les évêques et les préfets tendaient à devenir embarrassans ou ridicules. On fut donc obligé, pour couper court aux divisions doctrinales trop choquantes qui éclataient entre les préfets, érigés tout à coup en professeurs de droit canon, de mettre chaque évêque sous la censure exclusive du préfet de sa résidence. Plus tard, M. Portalis, qui n'avait guère été consulté dans cette affaire, intervint pour protéger les évêques contre les empiétemens des subordonnés de son collègue, le ministre de l'intérieur. La censure des évêques fut transportée des bureaux particuliers de chaque préfet au bureau central de Paris, qui agissait sous l'œil du premier consul et plus tard de l'empereur. Peu à peu elle trouva de moins en moins à s'exercer, sans doute parce que l'administration de M. Portalis était plus avisée, mais aussi parce que, le temps et leur soumission aidant, il n'y avait plus rien à reprendre dans les mandemens des évêques. Les employés de la direction des cultes ne restèrent pas toutefois absolument inoccupés; leurs fonctions n'avaient fait que changer. Ils envoyaient dans les grandes occasions aux prélats particulièrement zélés, avec les bulletins qu'il leur fallait lire à l'église, des canevas de mandemens tout faits, qui ne couraient aucun risque de déplaire, et auxquels il ne restait plus qu'à mettre la forme et la couleur ecclésiastiques (1).

Par ce même canal, les évêques étaient continuellement invités, surtout dans les départemens de l'ouest et en Belgique, où les populations suivaient volontiers les impulsions du clergé, à appuyer et à faire appuyer par les curés de toute l'influence de leur ministère la loi sur la conscription. En même temps qu'on leur défendait d'aborder en chaire, d'aussi loin que ce fût, aucun sujet politique, on leur enjoignait non moins expressément de bien expliquer à leurs

(1) *Vie de Mgr Osmond, évêque de Nancy*, par l'abbé Guillaume.

ouailles que la défense de la patrie était une des principales obligations du citoyen et du chrétien, et qu'il était conséquemment de leur devoir d'inviter les pasteurs du second ordre à mettre sous les yeux de leurs paroissiens toutes les considérations politiques et religieuses qui pouvaient déterminer ceux pour qui la religion et la patrie n'étaient pas de vains mots. Une question des plus délicates fut celle des dispenses à accorder aux personnes qui se mariaient dans des conditions admises par le code civil, mais qui, pour cause de parenté ou autrement, avaient besoin de demander à Rome l'autorisation pontificale, sans laquelle leurs curés refusaient de consacrer leur union à l'église. Il y avait des unions déclarées licites par les lois françaises pour lesquelles le saint-siége n'avait jamais ou bien rarement accordé de dispense. Le cardinal-légat fut d'avis que la cour de Rome se prêtât à concéder toutes celles qui seraient demandées pour les mariages légitimement contractés devant le pouvoir civil. « Dans la disposition actuelle des esprits, il faut s'attendre, écrivait-il au cardinal secrétaire d'état, qu'on voudra ici forcer les évêques à les donner directement eux-mêmes; votre éminence peut être certaine que les plus purs s'y prêteront, en dehors même des évêques constitutionnels, et si quelqu'un s'y refuse, il provoquera contre lui les mesures les plus rigoureuses, sous prétexte qu'il trouble la tranquillité publique. Il appartient à la sagesse du souverain pontife de prendre cette affaire en mûre considération..... Dieu nous a donné dans sa miséricorde le pape vénéré qui est assis, au milieu de ces temps difficiles, sur le trône de saint Pierre. Chacun convient que sans lui le concordat ne se serait jamais fait, ce qui aurait ramené la religion à l'état sauvage dans une grande partie de la terre. Les hommes sont dévoyés en fait de matières religieuses, et l'on ne peut les choquer sans être assuré d'avance d'occasionner des plaies encore plus profondes à l'église, qui se trouvera bientôt contrainte à consentir des sacrifices encore plus pénibles... Je n'ai, quant à moi, rien à désirer ni à craindre, et je parle avec un pied dans la tombe..... Mais je connais l'état vrai des choses, et je voudrais que cet état fût connu de même à Rome par les personnes que j'estime et que j'aime le plus au monde. Si les hommes prévenus viennent à s'indisposer contre nous, parce que nous n'aurons pas voulu user de condescendance sur les matières de discipline, ils iront plus loin, et voudront nous forcer la main sur les questions de dogme, comme pour le divorce par exemple. Pour ces questions-là, nous devons tout souffrir plutôt que de céder (1). »

(1) Dépêche du cardinal Caprara au cardinal Consalvi, 19 septembre 1802.

Le cardinal avait sans doute raison de conseiller un arrangement sur la question des dispenses; mais en quoi il se trompait, c'est en supposant que cette concession empêcherait le gouvernement français de pousser trop rudement la cour de Rome sur la question soulevée par la faculté du divorce reconnue et réglée dans le code civil français. La circulaire de M. Portalis, que nous avons déjà citée, ne laissait aucun doute sur les intentions du gouvernement. On y lisait : « Le divorce est admis par la loi civile. Il serait donc aussi injuste qu'imprudent de refuser la bénédiction nuptiale à tous ceux qui contracteraient un second mariage après un divorce (1). »

Après les questions qui par leur nature touchaient directement au dogme, il nous est impossible de ne pas dire aussi un mot de la manière dont le premier consul, pendant la période consulaire assez courte qui précéda le sacre, se comporta envers le corps si nombreux du clergé catholique. La façon d'en user avec les personnes est le meilleur indice des sentimens qu'on leur porte, et la correspondance de Napoléon Ier nous fournit à cet égard les élémens d'une saine appréciation. Ainsi que nous l'avons déjà raconté, il était porté à favoriser extrêmement les prêtres constitutionnels; nous en avons donné la preuve. Les lettres dans lesquelles il prend parti pour eux et veut les imposer de force aux évêques qui répugnent à les employer dans leur diocèse sont si fréquentes qu'il serait fastidieux de les citer toutes. Quant aux prêtres restés en communication avec le saint-siége, s'ils ne lui ont pas donné ce qu'il appelle des gages particuliers de leur dévouement, il entretient à leur égard une incurable défiance, particulièrement à l'endroit de ceux qui sont sortis de France. Ce n'est pas tant à la correspondance de ses préfets qu'aux rapports des agens de sa police et surtout des officiers supérieurs de la gendarmerie qu'il s'en remet pour apprécier la conduite des évêques et des curés de France. « Je vous envoie, citoyen conseiller d'état, écrit-il à M. Portalis, une note que me fait passer l'inspecteur de la gendarmerie sur l'évêque de Rennes (M. de Maillé). Mon intention est que vous lui écriviez qu'il est temps que cela finisse, qu'il est coupable d'avoir ôté sa place à un constitutionnel et de l'avoir remplacé par un prêtre nouvellement rentré sans ma permission... Si la morale de l'Évangile n'est pas suffisante pour retenir ses passions, il doit agir par politique et par crainte des poursuites que le gouvernement pourrait faire contre lui, comme perturbateur de la paix publique. Écrivez à l'évêque de Clermont (M. de Dampierre) dans un style moins dur... Son diocèse est rempli de prêtres constitution-

(1) Circulaire de M. Portalis, 19 prairial an x (juin 1802).

nels amis de l'ordre et qui jouissent de la confiance du peuple. Il est à la fois impolitique et immoral d'éloigner de l'état et de l'église des hommes si utiles... C'est une conduite insensée. Écrivez à l'évêque de Bayeux qu'il a déplacé dans la commune de Balleroy le curé qui y était, qu'il n'avait pas ce droit et que cela est contraire à mon intention... Mettez bien en tête à tous les évêques que, dans l'arrangement définitif, je veux des constitutionnels, tant parmi les curés que parmi les grands-vicaires et chanoines. » M. Portalis ne satisfaisait pas toujours le premier consul; il le tance alors sévèrement. « Je n'ai pu qu'être très affligé de la conduite que tiennent certains évêques; vous n'avez donc pas prévenu les préfets?... Vous trouverez ci-joint le rapport du chef de légion de gendarmerie à ce sujet. Je désire que vous ayez sur cet objet une explication avec le cardinal Caprara (1)... » A l'archevêque de Lyon son oncle, il mande : « Quant à quelques réfractaires exagérés, je les ferai enlever. Méfiez-vous des Sulpiciens... ce sont des intrigans (2). » Il engage le ministre de la justice à faire connaître par une circulaire aux commissaires du gouvernement auprès des tribunaux que son intention est de poursuivre et réprimer tout prêtre qui ne serait pas dans la communion de son évêque, et qui dès lors doit être considéré comme rebelle à l'état et au pape. Il n'approuve pas les principes de tolérance dont ont paru animés quelques préfets, pensant que c'étaient des querelles d'opinion étrangères à l'autorité civile (3). Plus son pouvoir semble se consolider, plus sa fortune va croissant, plus il redouble de méfiance et de rigueurs à l'égard des prêtres chez lesquels il suppose un esprit d'opposition.

Dans les mois qui précèdèrent et qui suivirent la conspiration avortée de George et de Pichegru, les ordres d'exil et d'arrestation se multiplient le plus souvent sur de simples soupçons. C'est par dizaines qu'il exige le renvoi ou ordonne l'incarcération de pauvres ecclésiastiques obscurs, contre lesquels il n'avance pas d'autres griefs que de n'avoir pas adhéré au concordat, ni d'autres preuves que les dénonciations de ses agens (4). Un curé de Strasbourg est arrêté parce qu'il a logé une baronne de Reich; un prêtre de Marseille devient suspect parce qu'il a demeuré à Gibraltar. Quelques ecclésiastiques dissidens du département du Pas-de-Calais correspondent avec l'infâme évêque d'Arras. « Je veux savoir, écrit-il à ce sujet à M. Portalis, quelles seraient les formes canoniques à employer pour les dégrader, afin qu'ils soient livrés à la rigueur de la justice, car je pense, ajoute-t-il, qu'il faut un

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VIII, p. 28.
(2) *Ibid.*, p. 93.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, t. IX, p. 307.

exemple qui frappe tout le clergé. Je ne suis plus content du vicaire de Saint-Sulpice : c'est un homme également à dégrader (1). » Depuis qu'il a été nommé consul à vie, et lorsque le moment approche où il va devenir empereur, sa correspondance devient de plus en plus acerbe. Elle revêt un caractère plus marqué d'irritation et de menaces à l'égard non-seulement de ceux qui sont des opposans en politique, ce qui serait assez simple, mais aussi à l'égard de ceux qui ne sont que de simples dissidens dans les matières purement religieuses. Il les confond volontairement et les poursuit de la même haine. Le succès, comme il serait naturel, n'apaise pas son âme. Devenu plus puissant, il en profite pour se rendre plus terrible. Les informations de M. Portalis sur les mouvemens que plusieurs prêtres se sont donnés en Vendée pendant que l'on tramait une conspiration contre lui ne lui paraissent point assez complètes. En les transmettant au ministre de la justice, qui est aussi celui de la police, il lui signale un certain nombre d'entre eux qui ont autrefois refusé d'adhérer au concordat. Il se rappelle vaguement que l'évêque de La Rochelle lui en aurait dénoncé neuf ou dix. Il écrit là-dessus à M. Regnier de les faire arrêter... « Dans le diocèse de Liége, il faut également prendre des renseignemens et faire arrêter dix des principaux. Je veux bien encore être indulgent et consentir à ce que ces prêtres (quelle indulgence!) soient déportés à Rimini; mais je désire que vous me fassiez connaître la peine qu'encourt un prêtre en place qui se sépare de la communion de son évêque, et qui abjure un serment qu'il a prêté. Dieu le punira dans l'autre monde, mais César doit le punir aussi dans celui-ci (2). »

A coup sûr, il y a lieu de blâmer les procédés du premier consul à l'égard de cette portion bien minime du clergé qu'il croyait à tort ou à raison contraire à ses desseins; mais que dire de la façon dont il en usait avec les gens d'église qu'il savait lui être entièrement dévoués? A ceux-là il n'interdisait pas la politique; il les y introduisait lui-même, et de quelle façon, on va le voir. Un mot grossier a été prêté à Napoléon : « il n'y a rien que je ne puisse faire avec mes gendarmes et avec mes prêtres. » Nous ne savons s'il l'a prononcé; il faut beaucoup se méfier de ces phrases qui ont la prétention de résumer sous forme de sentence toute une politique; elles sont la plupart du temps inventées après coup. Ce qui est malheureusement vrai, c'est qu'il avait tout à fait pris au pied de la lettre cette portion du serment des évêques par laquelle, « si dans leurs diocèses ou ailleurs ils apprenaient qu'il se tramait

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, p. 240, 306, 320, 339, 474.
(2) *Ibid*, t. IX, p. 310.

quelque chose au préjudice de l'état, ils s'engageaient à le faire savoir au gouvernement. » Nous le voyons par exemple écrire lui-même à l'évêque d'Orléans pour le remercier des renseignemens qu'il lui a transmis sur les menées de ses ennemis dans son diocèse, et lui recommander de bien surveiller certains coupables (1). Apprenant qu'il y a eu des agitations dans l'ouest, il témoigne son étonnement de n'en avoir rien appris par Bernier, ce qui le surprend d'autant plus qu'à la tête de ce mouvement est un ancien chef vendéen et plusieurs autres individus qui avaient confiance en lui (2). Les apparences seules lui avaient été contraires, et l'évêque d'Orléans n'avait point, paraît-il, manqué en cette occasion à tout ce qu'on attendait de lui. Le premier consul est même si satisfait de ses services en ce genre qu'il charge M. Portalis de le consulter sur le choix qu'il faudrait faire d'un ancien chouan qui jouirait très secrètement à Paris d'un bon traitement, afin d'y découvrir les hommes suspects de l'ouest (3). Quand les circonstances sont tout à fait pressantes, le premier consul montre une telle confiance dans cet évêque qui est si bien selon son cœur, qu'il n'hésite pas à lui faire l'honneur de le traiter cette fois en véritable officier de gendarmerie. Il le charge donc non plus seulement de surveiller, mais de faire arrêter, s'il le peut, deux anciens chouans de sa connaissance (4).

Rien de plus triste que tous ces détails, et l'on ne sait en vérité de quoi s'affliger davantage, car si la conduite de M. Bernier est choquante et indigne d'un évêque, combien choquante aussi et indigne d'un chef d'état celle de Napoléon! Lui qui parle de dégrader de pauvres prêtres soupçonnés de ne pas adhérer au concordat, quelle dégradation morale il inflige à celui qui a pris sous sa direction la part principale à cette grande œuvre dont il est si fier, et dont il s'apprête à recueillir le fruit! Pour notre goût, nous aurions mieux aimé nous en taire; mais après avoir scrupuleusement raconté quels étaient, à la veille du sacre, les rapports du premier consul avec le cardinal-légat à Paris, avec le pape à Rome, avec le clergé catholique en France, il nous a semblé utile de montrer quelle idée il se faisait au fond de l'âme du rôle qui revient aux ministres de cette religion dont le représentant le plus vénéré allait être appelé à venir dans quelques jours consacrer par une solennité inconnue depuis des siècles entiers son élévation à l'empire.

D'HAUSSONVILLE.

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VIII, p. 158.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 137.
(3) *Ibid.*, t. IX, p. 225.
(4) *Ibid.*, t. IX, p. 225.

LA

BANQUE DE FRANCE

ET

LA BANQUE D'ANGLETERRE

SOLIDARITÉ DES DEUX ÉTABLISSEMENS

Il y a en économie politique des questions qui sont particulièrement à l'étude, ce sont celles qui touchent au crédit. On est à peu près fixé aujourd'hui sur le mérite de la liberté ou de la protection appliquée à l'échange des produits industriels et commerciaux : on peut discuter encore sur des questions d'opportunité, sur les étapes à parcourir avant d'arriver à la liberté complète; mais on ne discute plus sur le principe lui-même, on reconnaît que la liberté commerciale est utile, que c'est la loi de l'avenir et l'idéal qu'on doit s'efforcer d'atteindre plus ou moins vite. Et pourquoi en est-il ainsi? Parce que la question est sortie du domaine de la théorie pour entrer dans celui des faits. Tant que l'Angleterre a été la seule grande puissance à pratiquer la liberté commerciale, on a pu croire qu'elle avait des intérêts différens de ceux des autres nations, et qu'en raison de l'état avancé de son industrie, des capitaux énormes qu'elle possédait, elle pouvait se trouver bien d'un régime qui ruinerait les autres; mais l'expérience s'est étendue, l'Angleterre n'est plus seule à pratiquer la liberté commerciale. Nous aussi nous avons tenté l'épreuve depuis cinq ou six ans, et les résultats qui ont été obtenus, bien que contestés encore sur certains points, sont de na-

ture à dessiller les yeux des partisans les plus absolus du système contraire. Aussi toutes les nations, encouragées par cet exemple, se sont-elles mises à réduire leurs tarifs de douane par des traités de commerce ou autrement. Voilà une question jugée, sur laquelle il n'y a plus à discuter, excepté sur des points de détail.

Il en est de même d'une autre question très importante qui concerne les chemins de fer. On ne discute plus sur l'exécution et l'exploitation par l'état de ces moyens de locomotion. On ne discute pas davantage sur l'utilité qu'il peut y avoir à concentrer les réseaux qu'on avait eu autrefois l'idée de fractionner. Tout le monde reconnaît que l'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'état est un mauvais système, fort coûteux et peu productif, et quant à la concentration des réseaux, on a reconnu aussi qu'elle valait mieux que le système contraire. Avec le fractionnement, on était arrivé en 1852, après dix ou douze ans d'exécution, à faire à peu près 3,000 kilomètres de chemins de fer, tandis qu'avec la concentration on en a fait depuis, dans un laps de temps égal, au moins trois fois autant.

Je sais bien que la première période a été traversée par une révolution, et que les ressources dont on disposait alors n'étaient pas comparables à celles qu'on a eues plus tard. Il n'en est pas moins vrai que le système de la concentration qui a triomphé en 1852 a été une idée heureuse, et que c'est à ce système qu'on doit principalement d'avoir pu pousser avec tant d'activité l'exécution de notre réseau en y dépensant 3 ou 400 millions par an. Si nos chemins de fer sont exploités avec tant de sollicitude pour le voyageur et tant d'intelligence pour les intérêts commerciaux, c'est également la conséquence de la concentration des réseaux. Les grandes compagnies ont, pour accomplir leur mission, des moyens que n'auraient pas eus les petites, et cet avantage se traduit pour le public en plus de sécurité et plus de rapidité. On peut discuter encore sur des questions accessoires, sur les moyens à employer pour donner plus de comfortable aux voyageurs, plus de facilités au commerce: on ne discute plus sur les questions principales qui nous embarrassaient jadis. Personne ne voudrait revenir à l'exécution et à l'exploitation des chemins de fer par l'état, personne ne demanderait le fractionnement des réseaux. Ce sont des questions sur lesquelles l'expérience a prononcé, tout le monde se soumet.

Il n'en est pas de même en matière de crédit : ici toutes les questions sont neuves. Non pas que l'idée de crédit et l'usage qu'on en fait soient d'invention récente : il y a longtemps que l'on connaît le billet à ordre; il y a longtemps encore que la lettre de change est en usage comme moyen de remettre de l'argent d'une

place sur une autre. Il y a longtemps enfin que des établissemens privilégiés ou non se sont formés, ayant pour mission d'escompter les billets de commerce payables à échéance et de les remplacer par des billets payables au porteur, ce qui a constitué la circulation fiduciaire proprement dite; mais toutes ces opérations connues et pratiquées depuis longtemps ne sortaient pas d'un cadre très restreint, partant elles faisaient naître peu de difficultés et donnaient lieu à peu de questions. Il n'en est pas de même aujourd'hui : le crédit occupe dans les relations modernes une place si importante qu'il peut être considéré comme le grand levier qui met en mouvement l'activité industrielle et commerciale du monde entier. Pour donner une idée de l'extension qu'il a prise, nous n'avons qu'à consulter le chiffre des opérations de la Banque de France il y a trente-six ans et aujourd'hui. Jusqu'en 1830, la Banque de France n'avait pas une circulation de billets au porteur dépassant 200 millions, et le chiffre de son portefeuille n'atteignait pas 150 millions. En 1848, après la fusion des banques départementales, le chiffre des billets n'était encore que de 343 millions, et le portefeuille de 232. Aujourd'hui le portefeuille est en moyenne de 700 millions, et le chiffre des billets au porteur dépasse 900 millions, : encore la Banque de France était-elle autrefois le seul établissement public ou à peu près qui fît des opérations de crédit. Aujourd'hui elle a des concurrens nombreux et à peu près partout. A Paris, c'est le Comptoir d'escompte, la Société du crédit industriel et commercial, la Société générale, le Crédit foncier, la Caisse des dépôts et comptes courans, sans parler d'une multitude d'autres établissemens particuliers; en province, ce sont aussi dans la plupart des villes des comptoirs d'escompte, et dans les principales des sociétés de crédit à l'instar de celles de Paris. On pourrait dire, en restant au-dessous de la vérité, qu'on escompte aujourd'hui autant de milliards qu'on escomptait de centaines de millions il y a seulement trente ans. Il n'est donc pas étonnant qu'avec un développement semblable le crédit soulève aujourd'hui des questions inconnues autrefois.

Si maintenant on veut chercher les causes qui ont donné lieu à cet immense développement des affaires, on les trouvera dans les chemins de fer et les mines d'or. Les chemins de fer ont commencé par multiplier les rapports des individus entre eux, par procurer des débouchés nouveaux aux marchandises, puis sont arrivées les mines d'or, qui ont fourni l'instrument d'échange aux transactions devenues plus nombreuses, et enfin, quand le cadre s'est trouvé élargi par l'action simultanée de ces deux premiers agens de la fortune publique, le crédit est intervenu à son tour pour l'élargir encore

et décupler les forces productrices des deux autres. Les chemins de fer, les mines d'or et le crédit, voilà les trois agens qui ont porté la fortune publique au degré où nous la voyons aujourd'hui. L'action en a été tellement liée qu'il est impossible de les séparer l'un de l'autre. Si l'on fait abstraction des chemins de fer, comme il n'y a pas d'accroissement dans les communications, ni de débouchés nouveaux pour les marchandises, l'or fourni par les mines devient bien vite trop abondant, et il se déprécie, ainsi qu'on pouvait le craindre au premier abord. Si c'est l'or au contraire qui fait défaut, les chemins de fer ne produisent plus toute leur utilité; ils ont beau multiplier les relations et ouvrir de nouveaux débouchés, le développement des transactions se trouve arrêté par l'insuffisance de l'instrument d'échange nécessaire. Non-seulement les chemins de fer ne produisent plus leur utilité, mais ils ne se seraient pas construits dans la proportion que nous avons vue sans le concours des mines d'or. Enfin, si le crédit ne s'était pas joint aux deux premiers pour en augmenter la puissance, on n'aurait pas eu ces merveilles de transformation économique auxquelles nous assistons depuis quinze ou seize ans.

Pour bien comprendre le rôle qu'a joué le crédit dans ce laps de temps et l'influence qu'il a exercée, il suffit de rapprocher le développement des affaires de l'augmentation des métaux précieux. Cette augmentation a pu être de 4 à 5 milliards, qui sont venus s'ajouter à un stock métallique qu'on évaluait déjà pour l'Europe, avant la découverte des mines, à 20 milliards. L'accroissement serait donc d'un cinquième, et pendant ce temps, pour ne parler que de l'Angleterre et de la France, les affaires ont plus que triplé. Le commerce extérieur de l'Angleterre, qui en 1847 était de 148 millions de livres sterling, dépassera un demi-milliard de livres sterling en 1866, et celui de la France a passé, du chiffre de 2 milliards 614 millions en 1847, à celui de plus de 7 milliards en 1865. Sans doute les chemins de fer, par leurs transports rapides, ont pu donner une utilité plus grande à tous ces métaux précieux tant anciens que nouveaux; mais, quelle que soit la part que l'on veuille faire à cet accroissement d'utilité, elle n'expliquera jamais l'augmentation du triple, qui a eu lieu dans les affaires depuis quinze ou seize ans. Il a fallu trouver ailleurs un auxiliaire puissant à joindre aux chemins de fer et aux mines d'or, et cet auxiliaire a été le crédit.

Maintenant le crédit lui-même n'aurait pas pris une telle importance sans les chemins de fer et les mines d'or. Il ne faut pas oublier que toute transaction commerciale doit se régler par le paiement d'une certaine somme en métaux précieux. On peut suppléer à ce paiement effectif par des engagemens de payer, par des billets

à vue ou à terme, ce qui constitue une opération de crédit; mais ces engagemens, quels qu'ils soient, doivent toujours être proportionnés aux moyens qu'on a de les acquitter. Or les chemins de fer, en facilitant la circulation du numéraire, les mines d'or, qui en ont augmenté la masse, ont par cela même donné plus de latitude pour développer le crédit. C'est comme une pyramide qui peut s'élever d'autant plus haut que la base est plus large.

Parmi les questions qu'a fait naître le développement du crédit s'est trouvée tout naturellement en première ligne celle des moyens à employer pour suppléer à l'usage de la monnaie métallique, qui malgré l'abondance des mines d'or devient de plus en plus insuffisante par rapport aux progrès des affaires. On s'est demandé si le billet au porteur était bien le meilleur de ces moyens, à quelles conditions il présentait toutes les garanties désirables, par qui il devait être émis, et enfin comment les établissemens de crédit pouvaient lutter contre les crises, lorsqu'elles se présentaient. Nous avons déjà ici même traité la plupart de ces questions, nous ne voulons pas y revenir. Une enquête est ouverte par le gouvernement depuis deux ans pour en préparer la solution; mais, avant que la commission qui dirige cette enquête formule ses conclusions, il nous a paru utile d'éclairer à l'aide des faits qui se sont accomplis cette année quelques-unes de ces questions, celles qui sont particulièrement à l'étude. Nous voudrions par exemple examiner : 1° quel a été au point de vue des faits nouveaux le meilleur système de crédit, de celui qui régit la Banque d'Angleterre en vertu de l'*act* de 1844, ou de celui qui régit notre propre Banque; 2° comment, malgré la solidarité qui existe entre les banques principales et notamment entre celles de l'Angleterre et de la France, on a pu voir cette année pendant plusieurs mois un écart de 5 à 6 pour 100 dans le taux de l'intérêt entre les deux pays, sans que le pays qui avait l'intérêt le plus bas eût à en souffrir et vît diminuer ses ressources.

I.

On a souvent dit, en parlant des institutions des peuples, que chacun avait celles qui lui convenaient le mieux, qui étaient le plus conformes à ses mœurs et à ses traditions, et qu'il n'existait pas à cet égard de règle absolue. Si cela est vrai des institutions politiques, ce que je n'examine pas, cela est plus vrai encore de certaines applications du crédit. Il y a tel système de crédit qui peut être bon pour un pays et qui ne le serait pas au même degré pour un autre, parce que les conditions sont différentes. Ainsi le fameux *act* de 1844 qui régit en Angleterre la circulation des billets au porteur a sa

raison d'être en Angleterre, tandis qu'il ne l'aurait pas au même degré en France. En Angleterre, la banque principale n'est pas un rouage de crédit ordinaire, ce n'est pas elle qui fournit au commerce la plus grande partie des ressources dont il a besoin; elle est comme une espèce de réserve organisée pour les circonstances extraordinaires. En temps ordinaire, le commerce s'alimente auprès des établissemens d'escompte, des *joint-stock-banks*, qui disposent à cet effet de ressources beaucoup plus considérables que la Banque d'Angleterre. Le portefeuille de celle-ci comprenant ce qu'on appelle *the other securities* ne dépasse guère 20 millions de livres sterling. C'est à peu près en tout temps le chiffre du portefeuille de *the London and Westminster Bank*, de *the Union*, de *the Joint-Stock*, et si on réunit les huit principales *joint-stock-banks* de Londres, les avances faites par elles au commerce sont presque quadruples de celles de la Banque d'Angleterre. Il en est de même pour les dépôts. Ils sont en temps ordinaire à la Banque d'Angleterre d'environ 13 à 14 millions de livres sterling ou 350 millions de francs. *The London and Westminster Bank* à elle seule en a toujours autant, et les huit principales banques réunies en ont cinq ou six fois plus. La Banque d'Angleterre n'a donc qu'un rôle fort accessoire dans la dispensation du crédit, et on peut la soumettre à un régime exceptionnel et sévère sans que le commerce en souffre beaucoup. Cela se passe pour ainsi dire au-dessus de sa tête, dans une région où il a peu d'accès. C'est pourquoi on a pu appliquer à la Banque d'Angleterre le régime de l'*act* de 1844; mais, introduit chez nous et appliqué à la Banque de France, qui joue un rôle incessant dans les relations du commerce et escompte une grande partie de son papier, ce régime aurait les effets les plus fâcheux. A chaque instant, pour défendre son encaisse et le maintenir à la limite prescrite, la Banque serait obligée d'imposer au commerce les restrictions les plus dures; elle élèverait notamment le taux de l'escompte beaucoup plus haut et beaucoup plus souvent qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Il y a encore un autre fait à considérer, c'est la différence du stock métallique des deux pays. Quand on veut juger de la nécessité pour un établissement financier d'avoir une réserve métallique plus ou moins forte par rapport à sa circulation fiduciaire, il ne faut pas seulement considérer cet établissement en lui-même et les bases sur lesquelles il repose, il faut examiner encore ce qui peut exister de numéraire dans le pays; s'il en existe beaucoup, l'établissement financier pourra laisser descendre son encaisse beaucoup plus bas que s'il en existe peu; il aura, dans les momens critiques, pour se procurer ce qui lui manque, des moyens plus faciles que s'il est

obligé de faire appel au numéraire étranger; il lui suffira souvent d'élever le taux de l'escompte pour attirer à lui les ressources inactives du pays ou celles qui n'ont pas un emploi rigoureux, tandis que, s'il est obligé de faire appel au numéraire étranger, il ne peut l'obtenir, soit directement, qu'en offrant une prime plus ou moins élevée, ce qui en attire encore fort peu, soit indirectement par la voie des échanges, qu'en imposant des sacrifices, en obligeant à vendre des marchandises au-dessous du cours. C'est là le cas en Angleterre : dans ce pays, le stock métallique est très peu considérable, on l'évalue à 1,500 millions, et il a son emploi à tous les momens, sans qu'il soit facile de l'en détourner. Aussi n'y a-t-il pas de pays où le change varie plus souvent qu'en Angleterre; on y est constamment sous la dépendance du numéraire étranger. Il importe donc que la banque principale ne se laisse pas dégarnir trop vite de ses métaux précieux, parce qu'elle aurait de la peine à les remplacer, et l'*act* de 1844, qui a pour but de défendre l'encaisse de la Banque d'Angleterre, est une conséquence de l'infériorité du stock métallique, infériorité qui a ses avantages à certains points de vue, mais qui a aussi de grands inconvéniens lorsque les momens de crise arrivent.

En France, nous avons un stock métallique qu'on évalue à 5 milliards, et quand notre banque principale a un encaisse de 400 millions, ce qui est l'encaisse ordinaire, elle ne possède guère encore que la douzième partie de la circulation métallique, tandis que le même encaisse de 400 millions à la Banque d'Angleterre représente le quart de la circulation métallique de tout le pays. On comprend que les raisons d'agir soient différentes, et que nous ne nous préoccupions pas au même degré que nos voisins de la diminution de l'encaisse métallique à la banque principale. En Angleterre, une simple exportation de 2 à 300 millions de numéraire pour payer des acquisitions extraordinaires en céréales ou en coton suffit pour déterminer une crise et pour obliger le pays à faire appel au numéraire étranger, tandis que chez nous, s'il n'y a rien de dérangé du reste dans notre équilibre commercial, nous pouvons exporter 2 ou 300 millions sans trouble aucun. Nous en avons fait l'expérience trois années de suite, en 1854, 1855 et 1856. Ainsi, tant parce que la Banque d'Angleterre ne joue pas dans le pays le même rôle que la Banque de France chez nous, n'intervient pas aussi activement dans les relations quotidiennes du commerce, que parce qu'il y a une grande différence dans le stock métallique des deux pays, on peut appliquer en Angleterre un régime qui ne conviendrait pas en France. Maintenant ce régime lui-même a-t-il parfaitement réussi en Angleterre, est-il le meilleur qu'on puisse

désirer pour une banque d'émission? Voilà la question que nous voulons examiner en principe.

Jusqu'en 1844, toutes les crises qui avaient eu lieu en Angleterre depuis le commencement du siècle et même auparavant semblaient avoir eu pour cause un abus de la circulation fiduciaire. De 1800 à 1813 et 1814, pendant la période de la suspension des paiemens, le nombre des banques s'était considérablement accru, et comme le droit d'émission était libre, beaucoup de ces banques en avaient abusé : on en avait vu offrir des primes pour le placement de leurs billets; la Banque d'Angleterre elle-même, ayant à pourvoir aux énormes subsides qu'on payait sur le continent, avait été obligée d'augmenter sa propre circulation. Il en résulta pour tout ce papier une dépréciation qui s'éleva jusqu'à 25 0/0. — La crise qui eut lieu en fit disparaître une grande partie, ce qui aida singulièrement à la reprise des paiemens en 1819; mais après cette reprise les abus de la circulation fiduciaire, qu'on n'avait rien fait pour empêcher, recommencèrent et prirent une certaine gravité en 1825 et en 1826. Les banques locales augmentèrent leur émission pour favoriser les spéculations de toute nature qui avaient lieu à cette époque. La Banque d'Angleterre agit de même, obéissant à l'entraînement général, et n'ayant pas d'ailleurs à cette époque des idées très nettes sur les moyens de prévenir les embarras financiers. Au mois de février 1826, elle se trouvait avec un encaisse de 2 millions 1/2 de liv. sterl. pour répondre de 25 millions 1/2 de liv. sterl. de billets au porteur. La situation était des plus graves, et il s'ensuivit une crise qui amena, comme en 1815 et 1816, des désastres épouvantables.

La leçon profita un peu, on s'en servit pour supprimer les billets de 1 livre sterling, que toutes les banques avaient le droit d'émettre et qui avaient fort contribué à la disparition du numéraire; on augmenta le nombre des associés qui pourraient fonder une banque d'émission : — ce nombre avait été, en vertu d'une loi de 1708, limité à 6; on crut, en l'augmentant, trouver plus de garanties; — enfin on réserva à la Banque d'Angleterre seule le droit d'émission dans un rayon de 65 milles de Londres. Ces précautions ne suffirent pas : après quelques années de prudence et de sagesse, les nouvelles banques fondées en vertu de la loi de 1825 et qui prirent le nom de *joint-stock-banks* se mirent à leur tour à étendre leur circulation sans se préoccuper du change, qui devint bientôt défavorable à l'Angleterre. Au contraire, à mesure que l'argent s'en allait et qu'un vide se produisait dans la circulation, les *joint-stock-banks* s'empressaient de le remplir par l'émission de nouveaux billets, et quand la Banque d'Angleterre, revenue à de meilleurs principes, faisait des efforts pour restreindre sa propre circulation et arrêter

le progrès de l'émigration des espèces, les banques locales en profitaient pour augmenter la leur. La Banque d'Angleterre en arriva encore à n'avoir plus en 1839 que 2 millions 400,000 liv. st. d'encaisse pour répondre de 18 millions de livres sterling de billets au porteur. Cette situation d'un encaisse trop faible pour garantir une circulation fiduciaire trop forte s'est prolongée à des degrés différens jusqu'au milieu de l'année 1842.

On fit alors une enquête pour chercher les causes du mal. Partout on signala les abus de la circulation fiduciaire comme une de ces causes et la principale. Aussi, quand plus tard il s'agit d'y porter remède, on ne fut frappé que d'une chose, de la nécessité de mettre avant tout fin à ces abus. On chercha par l'*act* de 1844 à donner à la circulation fiduciaire toute garantie et en même temps à l'empêcher de trop s'étendre, de façon que, lorsque le change serait contraire, elle ne fût plus un obstacle au rétablissement de l'équilibre. On voulut qu'au-delà d'un certain chiffre elle ne pût varier que comme varierait la monnaie métallique elle-même. Pour cela, on réduisit à 14 millions 1/2 de livres sterling pour la Banque d'Angleterre et à 16 millions pour toutes les autres banques du royaume-uni, y compris l'Irlande et l'Écosse, la circulation qui pourrait se passer de réserve métallique et ne s'appuierait que sur des valeurs du gouvernement. — Depuis, la limite a été étendue, elle est au-aujourd'hui pour la Banque d'Angleterre d'environ 15 millions de livres sterling ou 375 millions de francs par suite de la suppression de plusieurs banques locales. Au-dessus de ce chiffre, toute émission de billets doit avoir sa représentation exacte en numéraire, et comme le chiffre qui peut se passer de représentation métallique est un minimum au-dessous duquel on n'est pas descendu depuis longtemps, on en conclut qu'à ces conditions la circulation fiduciaire est parfaitement assurée, qu'elle se garde d'elle-même, et qu'en outre, lorsque le change est contraire, elle n'empêche plus les espèces métalliques de rentrer.

Pour faciliter les opérations, on a divisé la Banque en deux départemens, celui de l'émission et celui de la banque proprement dite, départemens qui sont indépendans l'un de l'autre. Jusqu'à concurrence de 15 millions de livres sterling, le département de l'émission délivre à celui de la banque des billets sur dépôts de valeurs du gouvernement. Au-delà il ne lui en délivre plus que contre espèces, de sorte que, quand le département de la banque a épuisé la réserve qu'il possède en billets, il n'a plus pour s'en procurer d'autres que les moyens par lesquels il se procurerait des espèces. Il est donc obligé d'aviser sous peine de suspendre ses opérations, et il avise en élevant le taux de l'escompte, en aug-

mentant le prix de l'argent, ce qui a pour effet inévitable de le faire rentrer plus ou moins vite. Au point de vue de la sécurité du billet au porteur et des obstacles créés aux abus de la circulation fiduciaire, l'*act* de 1844 a parfaitement réussi; mais ce n'étaient là que des points secondaires, ou plutôt que des moyens d'arriver à un résultat beaucoup plus essentiel, qui était de prévenir le retour des crises commerciales, comme l'a déclaré lui-même le promoteur de cet *act*, sir Robert Peel. Or il est curieux de voir comment les faits ont répondu à l'attente.

Le nouveau bill était à peine en exercice depuis trois ans, qu'en 1847, tant par suite des dépenses considérables qu'avaient entraînées les chemins de fer qu'à cause de la disette des céréales qui nécessitait une certaine exportation de numéraire, on vit éclater une crise des plus violentes. La réserve des billets dans le département de la banque descendit à 2,600,000 livres sterling. L'encaisse métallique fut réduit à 8 millions de livres sterling, et la Banque, alarmée de cette situation et pressée par les besoins de toute nature qui s'adressaient à elle, demanda au gouvernement l'autorisation de suspendre l'*act* de 1844. L'autorisation fut accordée, la Banque émit 400,000 livres sterling de billets au-delà de la somme fixée par l'*act*, et la crise fut apaisée. La même chose eut lieu dix ans plus tard, en 1857; il fallut encore, au plus fort de la crise, suspendre l'*act* de 1844, donner une plus grande latitude à l'émission des billets au porteur, et grâce à cette latitude dont on n'usa pas cette fois, mais dont on était en droit d'user, la Banque put satisfaire aux besoins les plus essentiels, et la crise se calma encore. Enfin une troisième suspension a eu lieu cette année même au mois de mai, lorsque la panique se fut emparée des esprits après la déconfiture d'un certain nombre de maisons de banque, notamment de la maison Overend, Gurney et Ce, et que la Banque d'Angleterre fut devenue, comme toujours en pareil cas, le dernier refuge du crédit, le seul établissement auquel on pût s'adresser pour avoir assistance. On n'usa pas plus qu'en 1857 de la faculté qui fut donnée par le gouvernement de dépasser la limite fixée à l'émission de la circulation fiduciaire par l'*act* de 1844, mais on eut besoin de l'effet moral qui en résulta pour dominer la situation.

Maintenant, quant à la violence de ces crises, elle fut aussi grande après l'*act* qu'auparavant. En 1847, du mois d'août au milieu de septembre, on comptait déjà pour 375 millions de faillites, et quand on vit les réserves de la Banque à peu près épuisées avant la suspension de l'*act*, personne ne voulut plus escompter de billets, il y eut comme une cessation de la vie commerciale. En 1857, on estime que 1 milliard 1/2 fut perdu dans les faillites, sans parler de l'im-

mense dépréciation de toutes les valeurs et de toutes les marchandises, à laquelle personne n'échappa. Le désastre fut si grand que, dans un *meeting* qui eut lieu à cette époque, un personnage qui venait d'être témoin des calamités de la guerre de l'Inde compara les souffrances qui résultaient de la crise à ces calamités. Nous sommes encore tout près de la panique du mois de mai dernier, nous en avons vu le sombre tableau, qui a été tracé ici même par un de nos collaborateurs distingués, M. Wolowski (1). Rien ne peut se comparer à l'émotion que produisit cette panique. Le crédit de l'Angleterre en fut ébranlé jusque dans ses fondemens. Nous n'avons cité là que les crises principales, nous n'avons pas parlé de ces embarras financiers qui depuis bientôt dix ans existent pour ainsi dire à l'état permanent en Angleterre, et qui ont donné à l'argent un prix beaucoup plus élevé que celui qu'il avait autrefois. Il résulte de ces faits que l'*act* de 1844 n'a eu pour effet ni de conjurer les crises, ni d'en atténuer la violence. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il n'a pas été plus heureux au sujet des grandes fluctuations du taux de l'intérêt, qu'il devait aussi prévenir dans l'opinion de ses auteurs. Jusqu'en 1844, le taux de l'intérêt en Angleterre n'avait guère varié, il était resté a peu près fixe à 4 pour 100. Plusieurs causes avaient contribué à le maintenir ainsi : d'abord la législation, qui ne permettait pas de l'élever au-delà de 5 pour 100, législation qui ne fut supprimée qu'en 1839, puis la pratique adoptée par la Banque d'Angleterre. Elle ne s'attachait pas alors, comme l'a déposé dans l'enquête de 1848 M. Morris, un des gouverneurs de cet établissement, à suivre les fluctuations du taux de l'intérêt sur le marché. Lorsque le taux était au-dessous de 4 pour 100, elle n'escomptait plus, et plaçait ses fonds disponibles en consolidés qu'elle revendait plus tard, lorsque le taux s'élevait. De cette façon, n'entrant pas activement dans le mouvement commercial du pays, elle pouvait maintenir une espèce de fixité du taux de l'intérêt.

Cependant cette pratique avait déjà cessé quelque temps avant l'*act* de 1844, et c'est parce qu'elle avait cessé et qu'on avait été fort ému des grandes variations du taux de l'intérêt qu'avait ame-

(1) Les lecteurs de la *Revue* n'auront pas oublié les deux remarquables articles de M. L. Wolowski sur l'*act* de 1844 et la liberté des banques, qui ont paru dans les numéros du 15 août et du 1er septembre 1866. Les conclusions du travail que nous publions aujourd'hui s'écartent en quelque points importans des opinions soutenues par M. L. Wolowski. Personne ne s'étonnera de ces différences. La *Revue* croirait trop sacrifier à un parti-pris d'unité si elle se faisait une loi d'écarter, sur des questions d'un si haut intérêt pratique, des controverses qui ne peuvent être sans profit pour la vérité.

nées la dernière crise, qu'on avait cherché dans les dispositions de l'*act*, — et cela était présenté comme un des principaux bienfaits de la nouvelle organisation, — les moyens d'empêcher le retour de variations aussi brusques et aussi considérables. Or c'est exactement le contraire qui est arrivé. D'abord l'intérêt descendit immédiatement à 2 1/2 et 3 pour 100 pour se relever à 7 et 8 au moment de la crise de 1847; puis il redescendit encore à 2 1/2 et 3, et il s'y tint jusqu'en 1854. A partir de cette époque, il atteignit le taux de 5 pour 100, et quand plus tard on l'abaissa au-dessous, ce fut pour le relever d'autant plus vite et arriver à des taux désastreux, comme ceux de 8 et 10 pour 100. Il ne fut pas rare de voir dans l'espace d'un mois des variations de 2, de 3 et même de 5 pour 100, comme aux approches des crises de 1857 et de 1864. On put remarquer aussi qu'à partir de 1854 le taux de l'escompte, qui jusque-là avait été en Angleterre inférieur à ce qu'il était dans notre pays, comme le taux de l'intérêt en général, s'éleva constamment au-dessus, bien que le taux de l'intérêt continuât à rester au-dessous, ainsi que le témoignent le prix des consolidés et celui de toutes les valeurs à intérêt fixe. Enfin, si depuis quelques années le taux de l'escompte a varié beaucoup plus en France que précédemment, c'est à l'influence de l'Angleterre qu'on le doit, c'est la conséquence de la solidarité financière qui existe entre les deux pays.

Est-ce à dire que nous rendons l'*act* de 1844 responsable de ce qu'il n'a pas su empêcher? Non assurément; nous reconnaissons que les crises sont des cas de force majeure, en dehors de l'action du législateur, et que la prudence humaine empêcherait difficilement. Il est par trop évident que la fréquence et la violence de ces crises sont dues avant tout au développement inoui qu'ont pris les affaires en Europe depuis seize ans et particulièrement en Angleterre et en France. Il en est de même des grandes fluctuations du taux de l'intérêt; le capital ne peut pas rester au même prix lorsqu'il ne se multiplie pas en raison des besoins et qu'il est plus demandé qu'offert, ce qui est arrivé depuis seize ans. Toutefois, quelle que soit la part que l'on fasse à cette cause principale, il restera toujours à se demander si l'*act* de 1844, loin d'atténuer les crises, ne les a pas au contraire aggravées, et s'il n'a pas contribué à amener des paniques là où il n'y aurait eu que des crises. La Banque d'Angleterre, qui dans les momens ordinaires n'a qu'une action modeste sur le crédit, en devient tout à coup la dispensatrice suprême dans les momens de crise, lorsque les ressources sont épuisées partout ailleurs; mais, comme celles qu'elle possède elle-même sont très limitées, et qu'en vertu de l'*act* de 1844 elle ne peut pas les étendre,

chacun a les yeux sur le chapitre qui les indique, et qui, dans le bilan de la Banque, est intitulé « réserve. » Aussitôt qu'on voit cette réserve baisser, l'alarme s'empare de tous les esprits, on sent que le crédit va être suspendu, et avant qu'il en soit ainsi on cherche à s'approvisionner de ressources par tous les moyens possibles. Les uns vont retirer leurs dépôts des banques auxquelles ils les avaient confiés, les autres apportent à l'escompte tout le papier dont ils peuvent disposer, d'autres vendent des valeurs publiques pour se procurer de l'argent, et c'est sur la Banque d'Angleterre que retombe le poids de toutes ces réalisations. Elle est alors livrée aux plus grands embarras. Supposons qu'il n'y ait pas d'*act* de 1844 et qu'on ne voie pas la limite où devront s'arrêter fatalement les opérations de la Banque, que cette limite dépende de la confiance du public, on ne prendrait plus l'alarme aussi vite, et la plupart de ces réalisations, qui sont l'effet de la panique, n'auraient pas lieu.

On a souvent donné comme une preuve de l'efficacité de l'*act* de 1844 et de la confiance inspirée par la Banque qu'il régit, que dans ces momens-là les dépôts augmentaient plutôt qu'ils ne diminuaient. Cela est vrai, ils augmentent généralement et ils ont notamment augmenté de 5 millions de livres sterling dans la semaine qui a précédé la dernière crise; mais si les dépôts ont augmenté de 5 millions de livres sterling, les avances que la Banque a eu à faire par l'escompte ou autrement ont augmenté beaucoup plus, elles se sont élevées de 8 millions de livres sterling dans la même semaine. Cela se comprend : les établissemens d'escompte et de banque, pressés par les remboursemens qu'on leur demande de toutes parts, présentent à la Banque d'Angleterre tout le papier dont ils peuvent disposer, et ils y laissent momentanément en dépôt une partie des ressources qu'ils se sont ainsi procurées en attendant des besoins plus urgens. Que faudrait-il pour que ces besoins se manifestassent, et que la Banque d'Angleterre eût à rembourser les dépôts en même temps qu'à faire des avances? Il ne faudrait peut-être qu'une chose, c'est qu'on s'en tînt à l'*act* de 1844, et que la Banque ne fût pas autorisée à émettre des billets au-delà de la limite posée par lui. La panique alors s'accroissant de l'impossibilité où l'on serait de se procurer des ressources par l'escompte, on en viendrait à demander à la Banque d'Angleterre elle-même le remboursement des dépôts, et il serait curieux de savoir comment ce jour-là, même avec son *act* de 1844, la Banque s'y prendrait pour répondre à ses engagemens. Au 11 mai dernier, lors de la suspension de l'*act*, la Banque d'Angleterre avait en réserve 1,200,000 livres sterling pour répondre de 24 millions 1/2 de livres sterling de dépôts, en y comprenant ceux du gouvernement.

La Banque de France, qui n'a pas d'*act* de 1844 pour la protéger, ne s'est jamais trouvée dans une situation aussi critique, avec un écart aussi considérable entre ses ressources et ses engagemens.

On a répété à la décharge de l'*act* que, si la Banque d'Angleterre en avait déjà demandé trois fois la suspension, elle ne s'était servie qu'une seule fois, en 1847, de la licence qui lui avait été accordée à cet effet, qu'en 1866 comme en 1857 elle n'avait pas eu besoin d'en faire usage. Pourquoi n'en a-t-elle pas fait usage? Parce qu'aussitôt que le public a été informé que la Banque d'Angleterre n'était plus renfermée dans les limites rigoureuses de l'*act*, qu'elle pouvait, à certaines conditions, étendre sa circulation fiduciaire au gré des besoins, la panique s'est calmée, l'effet moral était produit, on n'avait plus besoin des ressources qu'on ne demandait avec tant d'instances que parce qu'on craignait de n'en pas avoir. Mais cette licence dont on ne se sert pas est précisément la critique la plus sévère qu'on puisse faire de l'*act* de 1844; elle montre que la limite qu'il pose à la circulation fiduciaire est purement arbitraire, sans rapport aucun avec les besoins du public et la disposition des esprits, puisqu'il suffit qu'elle soit écartée pour qu'immédiatement la confiance renaisse et que la crise se calme; elle prouve encore que les abus de la circulation fiduciaire ne sont pas à craindre, même sans l'*act* de 1844, puisqu'on ne profite pas de l'autorisation qu'on a de l'augmenter. Enfin les effets désastreux produits à certains momens par cette limitation arbitraire, qui menace de suspendre toute la vie commerciale d'un pays, sont tellement évidens qu'un homme justement célèbre, sir George Cornewall Lewis, dont nous avons déjà plus d'une fois cité l'opinion, disait, en parlant de l'*act*, qu'il faisait plus de mal en une semaine qu'il ne pouvait faire de bien tout le reste du temps. Cette année encore nous avons eu une singulière démonstration de ce qu'il a d'anormal. Le ministre des affaires étrangères lui-même, lord Clarendon, voulant rassurer les capitaux étrangers et montrer à quoi tenait la violence de la crise, a cru devoir invoquer l'*act* de 1844 et en expliquer le mécanisme.

Si du moins l'*act* de 1844 donnait à la circulation fiduciaire la même valeur absolue que possède la réserve métallique, on comprendrait cette dérogation aux véritables principes sur lesquels repose l'émission des billets au porteur; mais il n'en est rien. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a aujourd'hui pour 375 millions de *bank-notes* qui n'ont aucune représentation métallique, qui sont émises contre pareille somme déposée à la Banque en valeurs publiques et qui ne pourraient pas être remboursées, si par suite d'une panique quelconque elles arrivaient au remboursement. Pourquoi

375 millions et non pas 450 ou 500? Quel est le principe qui dicte cette limitation? Il n'y en a pas. Il a seulement été établi en 1844 que la circulation de la Banque d'Angleterre était rarement descendue au-dessous du chiffre de 14 millions 1/2 de livres sterling ou 362 millions de francs, et que jusqu'à ce chiffre il n'y avait aucun inconvénient à la laisser sans représentation métallique et à la faire reposer sur des valeurs publiques; mais si telle était la limite en 1844, qui nous dit qu'elle doit être la même aujourd'hui, et que le public ne serait pas disposé à s'arranger d'une circulation fiduciaire de 450 à 500 millions sans représentation métallique?

Dans tous les cas, cette circulation ne repose sur aucun principe scientifique; elle ne donne pas la certitude absolue que la circulation fiduciaire équivaut à la circulation métallique, puisqu'il y a toujours 375 millions de billets qui ne sont pas couverts par des espèces et qui ne seraient pas remboursés, si on les présentait au remboursement en même temps. Elle ne laisse pas non plus cette circulation s'étendre jusqu'à la limite qui lui est marquée par la confiance publique, ce qui est la seule règle à suivre en pareille matière. Si on se conforme à cette règle, la circulation fiduciaire sera plus ou moins grande selon les circonstances; mais elle s'établira toujours de manière à répondre aux besoins réels, tandis qu'avec une limitation arbitraire comme celle qui est établie par l'*act*, on est en plein empirisme. On dit au public qu'il doit avoir confiance dans la circulation fiduciaire, même sans réserve métallique, jusqu'à concurrence de 375 millions, et on lui défend d'avoir confiance au-delà. Cela ressemble à cette fameuse théorie qui faisait considérer la circulation fiduciaire comme parfaitement assurée lorsqu'elle reposait sur une réserve métallique du tiers. On a vu ce qu'elle valait chez nous en 1848; personne n'y croit plus aujourd'hui. Je comprends mieux, au point de vue des principes, ceux qui disent, et nous en avons vu dans ces derniers temps, que la circulation fiduciaire qui ne repose pas absolument sur des espèces métalliques, écu par écu, est du papier-monnaie ou plutôt de la fausse monnaie, qu'elle tend à troubler les rapports économiques d'un pays en faisant considérer comme signe de la valeur ce qui n'est rien en soi, et n'a qu'une valeur de convention. Je ne partage pas cette rigueur de principes, je crois que la circulation fiduciaire bien assurée, et elle peut l'être autant que le comporte la prévoyance humaine lorsqu'elle est émise par un grand établissement placé sous le contrôle de l'état et avec des conditions de publicité suffisantes, je crois que cette circulation a sa raison d'être, qu'elle rend des services essentiels pour lesquels elle ne peut être suppléée ni par les chèques, ni par les viremens de comptes, ni par tout autre moyen

de crédit qu'on pourrait imaginer. Tous ces moyens de crédit ne sont pas de la monnaie qui puisse circuler de main en main, tandis que le billet au porteur émis avec toutes les garanties désirables est de la monnaie sous la forme la plus commode.

Sans doute il ne faudrait pas se faire illusion sur ce genre de monnaie et s'attacher à le développer inconsidérément; s'il a des avantages, il a bien aussi des inconvéniens, et nous avons eu occasion de les signaler plus d'une fois; mais il en est de cela comme de toute chose, l'inconvénient n'existe qu'avec l'abus, l'usage est bon. Il est utile pour un pays qui a besoin, comme l'Angleterre, de signes monétaires jusqu'à concurrence de 2 milliards, de pouvoir s'en procurer le quart, soit 500 millions, au moyen de son crédit sans qu'il lui en coûte rien et en économisant pareille somme d'espèces métalliques. Cela est même avantageux dans un pays qui, comme le nôtre, a 5 milliards de numéraire; c'est encore une économie du dixième sur le signe monétaire, et quand cette économie se fait sans rien compromettre et en donnant toute la sécurité désirable à la circulation fiduciaire, elle vaut la peine qu'on s'en préoccupe.

Je n'aime pas pour régir la circulation fiduciaire l'*act* de 1844, moins parce qu'il empêche la circulation fiduciaire de s'étendre dans une mesure raisonnable que parce que la limitation qu'il établit est complétement arbitraire, ne repose sur aucun principe, et qu'elle a l'inconvénient, à certains momens, d'agir avec une brutalité qui augmente les crises au lieu de les atténuer. J'aime mieux le système de la Banque de France. Ici point de limitation à l'émission du billet au porteur, la Banque en émet tant qu'elle peut, autant que le public veut en recevoir, et, comme elle est toujours tenue de les rembourser en espèces et de publier chaque semaine des états de situation, il ne peut pas y avoir d'émission exagérée. Le public fait à la Banque le crédit qui lui convient; s'il juge qu'il va lui falloir des espèces pour ses besoins du dedans ou du dehors, ou qu'il est trop à découvert pour la confiance que lui inspire l'établissement qui émet les billets, il rapporte ces billets au remboursement, et toujours la somme de la circulation représente la somme de crédit qu'il veut faire à la Banque.

On a souvent loué dans l'*act* de 1844 ce mécanisme inflexible qui, lorsqu'on est arrivé pour la circulation fiduciaire à une certaine limite, agit comme une force aveugle et oblige les directeurs de la Banque à prendre les mesures les plus énergiques pour rétablir l'équilibre. D'abord cela n'est pas tout à fait exact; nous avons vu à diverses reprises les directeurs de la Banque, même sous l'empire de l'*act*, laisser l'encaisse descendre à des chiffres très bas,

— à 8 millions de livres sterling en 1847, à 7 millions en 1857, — et s'il n'est pas descendu aussi bas en 1866, c'est parce que les directeurs ont été plus sages, plus prévoyans, et qu'ils ont su recourir à temps aux mesures préventives, notamment à l'élévation du taux de l'escompte. C'est donc moins le mécanisme inflexible de l'*act* de 1844 qui agit que la prudence des directeurs pour prévenir les diminutions de l'encaisse; mais aurait-il la vertu qu'on lui suppose, qu'à ce mécanisme inflexible je préférerais de beaucoup une force intelligente et capable d'apprécier les véritables intérêts du pays. Je comparerais volontiers le mécanisme de la Banque d'Angleterre à un frein qui aurait la puissance d'arrêter instantanément un train lancé à trop grande vitesse, et celui de la Banque de France à un autre frein qui n'arrêterait que par un ralentissement successif. Le premier aurait de graves inconvéniens, il amènerait un choc plus ou moins considérable et produirait plus de mal que de bien, tandis que le second, en modérant la secousse, rendrait un véritable service.

On a beau dire que les banques, même d'émission, ne sont pas instituées pour fournir un capital factice lorsque le capital réel est épuisé, et qu'il est bon au contraire qu'elles tranchent dans le vif pour arrêter le mal au plus vite : ce n'est pas fournir un capital factice que d'émettre des billets que le public bien renseigné est libre de recevoir ou de refuser, qu'il peut rapporter le lendemain même au remboursement, si cela lui convient. Si, pour éviter des désastres et arriver tout doucement au rétablissement de l'équilibre, il consent à en accepter un peu plus que ne lui en imposerait une limitation arbitraire, je ne vois pas que la banque qui s'y prête manque à sa mission, et qu'il faille absolument étrangler les gens pour les sauver. La Banque de France depuis qu'elle existe a traversé déjà bien des crises; elle a assisté à plusieurs révolutions, et, excepté un moment en 1848, où, avec un encaisse métallique de plus de moitié de la circulation fiduciaire, elle a été obligée, par suite d'une panique sans précédent, d'adopter le cours forcé, jamais, en s'appuyant sur le système que nous avons indiqué, elle n'a cessé de faire honneur à ses engagemens et de répondre aux besoins pour lesquels elle a été instituée. Elle a dû sans doute en plusieurs circonstances recourir à des mesures rigoureuses, abréger les échéances et élever le taux de l'escompte; mais les mêmes moyens ont été employés en Angleterre, et ils l'ont toujours été avec plus de rigueur que chez nous. Ainsi, sans parler de cette année, où, par suite de circonstances que nous expliquerons tout à l'heure, l'escompte s'est tenu pendant trois mois à Londres à 10 pour 100, tandis qu'il était chez nous à 4 pour 100, — en 1864, c'est-à-dire dans une année de

cherté de l'argent et même de crise, le taux moyen de l'escompte a été de 7 1/3 en Angleterre et de 6 1/2 en France. Une différence à peu près identique a eu lieu encore l'année dernière, 4 1/2 en Angleterre et 3 1/2 en France.

Nous ne connaissons qu'une raison sérieuse pour le maintien de l'*act* de 1844 en Angleterre, c'est la pluralité des banques d'émission qui existe encore dans ce pays. Avec une seule banque d'émission placée sous le contrôle du gouvernement et obligée de publier chaque semaine des états de situation, il est difficile d'augmenter la circulation fiduciaire au-delà de ce qu'elle doit être régulièrement pour exister dans des conditions saines; mais il n'enest pas de même lorsqu'on se trouve en face de plusieurs banques : on a vu autrefois les banques locales de l'Angleterre, qui n'étaient pas soumises au même contrôle ni gênées par la même responsabilité que la banque principale, augmenter leur émission à mesure que celle-ci diminuait la sienne; le même danger pourrait se produire encore. On comprend qu'on s'en soit préoccupé, et qu'on ait appliqué à toutes les banques une espèce de transaction avec le système de l'unité que nous regardons comme le véritable principe en fait d'émission; mais l'*act* de 1844 à notre avis ne peut être un principe destiné à régir la circulation fiduciaire.

Du reste les inconvéniens de cet *act* ont été tellement sentis lors de la dernière crise, on a tellement vu l'insuffisance de la circulation fiduciaire de la Banque d'Angleterre en présence du discrédit qui avait atteint tous les autres moyens de circulation, que des esprits éminens de l'autre côté du détroit se préoccupent de la nécessité de modifier cet état de choses. Ils voudraient que la Banque d'Angleterre eût dans de certains cas et à de certaines conditions la faculté de sortir des limites posées par cet *act*, que cela fût écrit dans une loi au lieu de résulter de l'intervention du gouvernement.

J'avoue que je ne comprends pas bien les avantages de cette réforme; si on autorise la Banque d'Angleterre à s'affranchir de l'*act* dans certains cas et à certaines conditions, ce sera encore la loi qui réglera des choses qui peuvent être difficilement réglées par elle, et qui doivent être laissées à l'appréciation des directeurs et du public. Arbitraire pour arbitraire, j'aime autant l'obligation où est aujourd'hui la Banque de recourir à l'intervention du gouvernement lorsqu'elle veut suspendre temporairement les effets de l'*act* que la faculté qu'elle aurait de le faire en vertu d'une loi qui poserait d'avance des conditions inflexibles. Après tout, le gouvernement apprécie la situation et agit en conséquence. Il accorde ou refuse la faculté qu'on lui demande, tandis qu'avec une loi il n'y aurait pas d'appréciation possible. Il faudrait agir selon les prescriptions,

quelles que fussent les circonstances. Ainsi, lors de la dernière crise, la Banque d'Angleterre avait été autorisée à s'affranchir de l'*act* à la condition de maintenir le taux de l'escompte à 10 pour 100; elle l'y maintint longtemps en effet, bien qu'elle n'usât pas de la faculté qui lui avait été accordée, parce qu'elle craignait à chaque instant d'être obligée d'en user. On lui disait que ce taux de 10 pour 100 entretenait la défiance, prolongeait la crise, et qu'elle aurait bien fait de l'abaisser. Supposons que cette opinion eût été reconnue vraie par la Banque et qu'elle eût cru devoir réduire l'escompte, elle pouvait en demander l'autorisation au gouvernement, et le gouvernement pouvait la lui accorder. Avec une loi au contraire, la réduction de l'escompte eût-elle été jugée utile par le gouvernement et par la Banque, il était impossible à l'un et à l'autre de l'accorder; la condition restait inflexible, il fallait en supporter les conséquences, quelles qu'elles fussent. A tant faire que de modifier l'*act* de 1844, au lieu de ce compromis qui ne remédierait à rien d'essentiel, il serait beaucoup mieux de revenir purement et simplement au système de la Banque de France. Ce système est logique, rationnel; il donne à la circulation fiduciaire toute la sécurité possible, et en même temps il lui laisse une élasticité suffisante pour répondre aux besoins légitimes et pour modérer les crises lorsqu'elles se préparent.

II.

La seconde question que nous voudrions examiner se rattache à l'énorme différence qui a existé cette année dans le taux de l'escompte entre la France et l'Angleterre, différence qui s'est élevée jusqu'à 5 et 6 pour 100 et qui a duré trois mois, l'intérêt ayant été à 4 pour 100 en France et à 10 pour 100 en Angleterre.

On s'est étonné qu'un écart aussi considérable ait pu se maintenir sans entraîner au dehors tout le capital disponible de notre pays et vidé au profit de nos voisins les caves de la Banque de France. Loin de là, l'encaisse augmentait chez nous à mesure même qu'il diminuait à la Banque d'Angleterre. Les esprits qui avaient nié la solidarité financière entre les deux pays n'ont pas manqué de triompher de cette circonstance et de soutenir qu'on se trompait en se préoccupant de ce qui avait lieu en Angleterre pour régler la conduite de la Banque de France. Nous croyons, quant à nous, à cette solidarité; nous pensons, malgré les faits de cette année que nous expliquerons tout à l'heure, qu'il y a entre la Banque d'Angleterre et la Banque de France des rapports tellement intimes, qu'elles sont souvent dans la dépendance l'une de l'autre, obligées d'agir de con-

cert; mais il faut s'expliquer sur l'étendue de cette solidarité. Si on va jusqu'à dire que le capital de la France soit tout prêt à se déverser en Angleterre quand il y a entre les deux pays une différence de 2 à 3 pour 100 dans le taux de l'intérêt, on se trompe assurément. Il y a beaucoup de raisons pour qu'il n'en soit pas ainsi; d'abord on aime toujours mieux un intérêt moindre dans un pays que l'on connaît qu'un intérêt plus élevé dans un pays qu'on ne connaît pas, indépendamment des facilités de réalisation, qui sont plus grandes dans un cas que dans l'autre; puis il y a, pour déplacer son capital, des frais de transport à supporter, des commissions, des assurances à payer, et ce n'est pas pour une simple différence de 2 à 3 pour 100, différence en général de peu de durée, qu'on subirait tous ces frais. Le capital qui est prêt à s'en aller pour profiter de cette différence de 2 à 3 pour 100 est un capital cosmopolite qui est entre les mains des banquiers, de ceux qui ont avec l'étranger des rapports constans, et pour lesquels un déplacement de numéraire est chose facile. Il s'en va d'abord par le change lorsque le change est contraire.

Les nations, par leurs rapports de toute nature, sont débitrices ou créancières les unes des autres; elles sont débitrices quand elles ont importé plus qu'elles n'ont exporté, ou que, pour une raison ou pour une autre, elles ont plus à payer qu'à recevoir dans un pays. Dans ce cas, le solde doit toujours se faire en numéraire : celle qui est débitrice a ce qu'on appelle le change contraire, c'est-à-dire que, la balance ne pouvant se faire par la voie des échanges commerciaux, elle est obligée de fournir une différence en espèces; elle voit le prix de l'argent hausser à son préjudice, comme hausse sur le marché le prix de toute marchandise qui est plus demandée qu'offerte. S'il s'agit de nos rapports avec l'Angleterre, la livre sterling, qui en temps ordinaire vaut 25 francs 10 ou 12 centimes, coûtera 25 francs 25 ou 30 centimes, c'est-à-dire qu'il nous faudra payer 25 francs 25 ou 30 centimes toutes les fois que nous aurons une livre sterling à faire parvenir en Angleterre. Qu'arrive-t-il alors? Que des banquiers qui sont en relation d'affaires avec les pays où il y a un solde à payer, avec l'Angleterre par exemple, pour profiter de cette différence dans le change qui peut s'élever à 1 pour 100, laisseront dans ce pays les capitaux qu'ils peuvent y avoir, et en enverront même d'autres en fournissant des traites à ceux qui en auront besoin.

Si maintenant à cette différence du change vient se joindre une nouvelle différence dans le taux de l'intérêt, si dans le pays créditeur l'intérêt est de 6 pour 100, tandis que dans le pays débiteur il n'est que de 4 pour 100, le banquier qui a des capi-

taux dans le pays créditeur pourra encore escompter sa propre traite et ajouter ce nouveau bénéfice à celui du change. Il réalisera ainsi un bénéfice de 1 1/2 pour 100 sur toute opération à trois mois d'échéance, et comme cette opération ne lui coûte rien, qu'il peut la faire sur son propre crédit, avec des capitaux qu'il emprunte à 4 pour 100 pour les prêter à 6, il est évident qu'il est disposé à l'étendre autant qu'il le pourra et à faire passer au dehors tout le capital métallique qu'il trouvera moyen de se procurer. Ce capital sera peu considérable, je le reconnais; évaluons-le seulement à 200 ou 300 millions. Il est des momens où il est fort préjudiciable à un pays d'envoyer tout à coup 200 ou 300 millions de numéraire au dehors lorsqu'il en aurait grand besoin chez lui. Je sais bien que certains esprits ont l'habitude de se récrier contre l'inquiétude que peut inspirer une telle exportation. Il est, disent-ils, indifférent qu'on exporte du numéraire au lieu d'exporter d'autres marchandises. « Les produits s'échangent toujours contre les produits; » si on exporte pour 200 ou 300 millions de numéraire de plus à un certain moment, c'est qu'on a trouvé profit à le faire. On a importé d'autres marchandises qui ont paru plus avantageuses. Se plaindrait-on d'avoir exporté pour 200 ou 300 millions de vin de plus qu'à l'ordinaire?

Sans doute l'argent est une marchandise qu'on peut avoir intérêt à exporter à certains momens plutôt qu'autre chose, — nous l'avons éprouvé cette année même; — mais il est d'autres momens où cette exportation peut causer de graves préjudices. Si on exporte pour 200 ou 300 millions de vin de plus qu'à l'ordinaire, et que cette exportation produise la rareté et le renchérissement du vin, c'est un inconvénient pour le consommateur qui est amplement compensé par le bénéfice du producteur et par le profit général qu'en retire la communauté en important d'autres produits et en développant ses affaires en conséquence. Il n'en est pas de même du numéraire : si on en exporte pour 200 ou 300 millions de plus, et que cette exportation produise la rareté, l'inconvénient n'est plus limité à un seul objet et n'atteint plus une seule classe d'individus, il devient général et atteint tout le monde. Un économiste américain fort distingué, M. Carey, a dit, en parlant du numéraire, qu'il était comme un rail sur lequel glissent les transactions : supprimez le rail, vous supprimez les transactions. On peut, il est vrai, faire passer plus de transactions sur le même rail à l'aide du crédit; mais il y a une limite à cette extension, et cette limite est surtout étroite et gênante dans les momens où l'on a plus à payer qu'à recevoir au dehors, et où par conséquent tous les ressorts du crédit sont déjà très tendus. Dans ces momens-là, si on laisse aller à l'extérieur

200 ou 300 millions de numéraire sans s'en préoccuper, confiant dans la maxime que « les produits s'échangent contre les produits, » on ne tarde pas à en sentir les inconvéniens et à s'apercevoir que si l'argent est une marchandise, c'est une marchandise d'une espèce particulière qu'on ne peut pas laisser trop diminuer sous peine d'apporter un trouble considérable dans les rapports économiques et de voir les affaires s'arrêter faute de ce rail sur lequel elles glissent.

Assurément 200 ou 300 millions de plus ou de moins sont bien peu de chose dans un stock métallique qui, comme le nôtre, peut s'élever à 5 milliards; mais il faut remarquer qu'avant de venir les prendre à la Banque de France pour l'exportation on a épuisé tous les autres moyens de se procurer du numéraire. Quand on arrive à la Banque de France, beaucoup de métaux précieux se sont déjà écoulés par la voie ordinaire du change, et c'est lorsque ce change n'en fournit plus, lorsque l'argent devient rare et que la circulation a besoin de tout ce qui lui en reste, qu'on s'adresse à la Banque et qu'on lui demande les 200 ou 300 millions que la spéculation trouve profit à exporter. Nous comprenons que ceux qui attachent peu d'importance à la circulation métallique, et qui la remplaceraient au besoin par une circulation de papier-monnaie pure et simple, s'inquiètent peu de la disparition de ces 300 millions. Ils ne tarderaient pas à être au comble de leurs souhaits et à voir disparaître le dernier écu; mais ceux qui, comme nous, attachent une grande importance à la circulation métallique, qui pensent qu'elle est l'âme des transactions et qu'un pays doit toujours en avoir la quantité dont il a besoin, ceux-là ne peuvent pas admettre qu'un établissement financier comme la Banque de France laisse vider son réservoir sans s'en préoccuper.

C'est à tort qu'on prétendrait que la Banque de France, étant un établissement privilégié, a dans l'émission de ses billets des ressources spéciales qu'elle peut mettre à la disposition du commerce dans les momens difficiles, et qu'elle a été instituée précisément pour modérer à l'aide de son crédit l'élévation du taux de l'intérêt. Nous répondrons à cette objection par une comparaison. Supposons que dans un temps de disette, lorsque plusieurs pays se disputent le peu de céréales disponibles qui se trouvent sur les divers marchés du monde, un gouvernement, sous prétexte qu'il a dans ses greniers publics une réserve assez importante qu'il s'est procurée dans des temps favorables à de bonnes conditions, s'avise tout à coup de la vendre au-dessous du cours afin d'empêcher l'élévation des prix. Qu'arriverait-il? Empêcherait-il l'élévation des prix de se produire? Nullement, il ne ferait que la retarder. Les étrangers,

trouvant à s'approvisionner à bon marché des céréales qui leur manquent, viendraient les chercher là où on les vendrait au-dessous du cours; d'autre part, les gens du pays, trompés par le bas prix sur la quantité des ressources dont ils peuvent disposer, au lieu de restreindre leur consommation, seraient portés à l'augmenter; et un beau jour, quand la réserve serait épuisée et la disette accrue, le pays qui aurait vendu au-dessous du cours serait obligé de racheter beaucoup plus cher, avec des sacrifices d'autant plus douloureux qu'il aurait contribué lui-même à augmenter la disette en se privant de ses réserves. Eh bien! ce qui arriverait pour les céréales, si on s'avisait de vendre les réserves au-dessous du cours, arriverait également pour les espèces métalliques, si la Banque de France, dans les momens où le change est contraire et où par conséquent il y a disette de numéraire par rapport aux besoins, se laissait aller à donner ses ressources au-dessous du cours sous prétexte qu'elles lui coûtent moins qu'à un autre. Elle n'empêcherait pas l'élévation du prix de l'argent, et le jour où elle n'en aurait plus, où il lui faudrait bon gré mal gré s'arrêter dans ses opérations, ce jour-là ce ne serait plus la hausse de l'escompte qui aurait lieu, ce serait une panique effroyable avec toutes ses conséquences.

La Banque de France, dans les momens où le change est contraire, a le devoir de s'en préoccuper et de conserver ses ressources non-seulement pour rembourser les billets au porteur et les dépôts, qui sont tous exigibles en numéraire, mais parce qu'étant la clé de voûte du crédit, le seul établissement où l'on puisse s'adresser dans les momens de crise, il faut qu'elle ait des ressources pour ces momens-là sous peine de désastre, et elle ne peut en avoir qu'en élevant le taux de l'escompte jusqu'au degré où cela est nécessaire pour diminuer la demande. — Mais, dira-t-on, comment l'élévation du taux de l'escompte peut-elle corriger le change, empêcher l'argent de s'en aller pour payer des dettes qu'on ne peut acquitter qu'avec des espèces métalliques, ou pour faire des acquisitions de céréales ou de coton, qui ne se règlent que de la même manière? D'abord l'élévation du taux de l'escompte corrige le change parce qu'en faisant payer l'argent plus cher, elle diminue le profit qu'on trouve à l'exporter et arrête ce genre de spéculation. Quant à l'argent qui s'en va pour régler des différences ou pour payer des denrées de première nécessité, celui-là se trouve retenu aussi par l'élévation du taux de l'escompte. Du moment que le commerce est obligé de payer très cher l'argent qu'il doit envoyer au dehors, il restreint ses opérations au strict nécessaire; il achète un peu moins et il vend un peu plus en abaissant ses prix. De cette façon, l'équilibre ne tarde pas à se rétablir, et c'est en

cela surtout que l'élévation du taux de l'escompte a toute l'efficacité désirable.

Il ne faut pas se figurer, parce qu'on voit tout à coup 2 ou 300 millions de numéraire disparaître des caisses de la Banque de France ou de celle d'Angleterre, que la crise tienne à ces 2 ou 300 millions de moins. Il serait trop facile de les remplacer dans des pays où le mouvement d'affaires roule sur plusieurs milliards. On ne subirait pas une crise pour avoir dépassé de 2 ou 300 millions seulement les ressources disponibles. La France a eu quelquefois, et notamment trois années de suite, en 1854, 1855 et 1856, à exporter une pareille somme pour se procurer les céréales qui lui manquaient. Elle a pu le faire sans traverser une crise, parce qu'à ce moment les conditions du commerce étaient saines, et qu'on n'était pas engagé au-delà de ce qu'il fallait. Le déplacement de ces 2 ou 300 millions de numéraire avait à peine agi sur l'encaisse de la Banque de France; mais lorsqu'au contraire on voit l'encaisse de la Banque diminuer tout à coup d'une pareille somme, c'est que la situation est toute différente. La diminution des 300 millions n'est plus alors qu'un symptôme. Elle indique qu'il y a un écart plus ou moins considérable entre les ressources disponibles et le capital engagé. Quel sera cet écart? Il est difficile de l'établir au juste; mais, si nous supposons qu'il y a 5 milliards de stock métallique pour servir à un ensemble d'opérations qu'on peut évaluer à 50 milliards, c'est-à-dire que le numéraire soit au capital circulant dans la proportion de 1 à 10, 300 millions de moins dans le numéraire indiquent une somme dix fois plus forte d'opérations qui ne reposent que sur le crédit, soit 3 milliards. Je ne saurais trop insister sur ce rapport entre le stock métallique et l'ensemble du capital roulant, parce que c'est le nœud de la question et qu'on ne comprendra jamais rien aux crises financières ou monétaires, comme on veut bien les appeler, si on se figure que la rareté du numéraire est indépendante de celle du capital disponible, et que lorsqu'on a, par exemple, le change contre soi, et que l'encaisse de la Banque de France diminue de 2 ou 300 millions, il ne s'agit, pour éviter la crise, que de procurer à la Banque les 2 ou 300 millions qui lui manquent, soit en augmentant son capital, soit en l'obligeant à vendre ses rentes ou par tout autre expédient plus ou moins chimérique. Trompé par les apparences, on a essayé quelquefois de se procurer par d'autres moyens que par l'élévation du taux de l'escompte les métaux précieux qui venaient à manquer, on en a acheté directement. La Banque de France a dépensé à cet effet, en 1855 et 1856, 15 millions de francs, payés en prime pour une acquisition de métaux précieux qui s'est élevée à près de 1400 millions de francs;

elle remplissait le tonneau des Danaïdes, l'encaisse pouvait à peine se maintenir, l'argent s'en allait plus vite qu'il n'était venu, et comme ces palliatifs n'avaient pour effet que de dissimuler la situation, le mal s'aggravait, et un beau jour on se trouvait avec moins d'espèces que si on n'avait rien fait du tout pour s'en procurer artificiellement.

La Banque d'Angleterre vient de donner cette année un exemple qui prouve l'intelligence de ses directeurs, et il faut ajouter aussi celle du pays. Au moment où la crise était le plus intense, où l'argent était à 10 pour 100 chez nos voisins pendant qu'il était à 4 pour 100 chez nous, nous lui avons offert, dit-on, de lui procurer à des conditions fort avantageuses une somme en numéraire plus ou moins considérable; elle a refusé. Elle a compris que le soulagement qui en résulterait ne serait que momentané et qu'il ne ferait qu'aggraver le mal, elle a préféré devoir l'amélioration de sa situation aux lois ordinaires du change, en maintenant pendant trois mois le taux de l'escompte à 10 pour 100. Pendant ce temps en effet, les mauvaises affaires se sont liquidées, ce qu'il y avait d'excessif dans les entreprises industrielles ou commerciales a été retranché. Les importations se sont un peu ralenties, les exportations ont augmenté, et le change a fini par se rétablir à des conditions tellement favorables que, dans l'espace d'un mois, l'Angleterre a pu redescendre du taux de 10 pour 100 à celui de 5 pour 100; elle est aujourd'hui à 4 pour 100. Maintenant cette solidarité financière qui oblige la Banque de France et celle d'Angleterre à se régler l'une sur l'autre, à élever ensemble le taux de leur escompte, existe-t-elle à tous les momens, ou plutôt y a-t-il toujours lieu de s'en préoccuper? C'est la dernière question qui nous reste à examiner.

III.

La solidarité existe lorsque les deux pays éprouvent les mêmes embarras, qu'ils ont l'un et l'autre excédé la limite de leurs ressources disponibles, abusé du crédit, et qu'ils n'ont plus assez d'espèces monétaires pour leurs besoins. Dans ce cas, et c'est le plus fréquent, par suite des relations commerciales qui unissent la France et l'Angleterre, comme il n'y a dans aucun des deux pays un excédant de numéraire qu'on puisse se prêter l'un à l'autre, et qu'il s'agit au contraire d'entamer des réserves qui ont une affectation spéciale comme garantie du remboursement de la circulation fiduciaire et des dépôts, il serait, je le répète, très imprudent de laisser subsister un écart même de 2 pour 100 entre le taux de l'intérêt de la Banque de France et celui de la Banque

d'Angleterre; car cet écart ne dût-il entraîner au dehors que 200 millions, ce serait beaucoup trop.

Il est au contraire d'autres situations où, pour divers motifs, les besoins n'étant pas les mêmes, on peut laisser subsister un écart même de plus de 2 pour 100 sans inconvénient aucun. Nous avons traversé cette année une de ces situations; l'Angleterre s'est trouvée en face de besoins exceptionnels qui n'avaient aucun rapport avec ceux des autres pays et notamment avec ceux de la France. Nous avons parlé de ces nombreuses sociétés de finance et de crédit qui s'étaient organisées, en 1863 et 64, au capital de 5 à 6 milliards, avec un versement effectif de 1 milliard. Toutes ces sociétés, à l'œuvre au commencement de l'année 1866, ont dû, pour utiliser leur capital social et les dépôts plus ou moins considérables qui leur étaient confiés à gros intérêt, créer des entreprises de toute nature et donner à l'esprit de spéculation une excitation toute particulière; ce sont elles notamment qui ont enfanté ces mille projets de chemins de fer devant absorber 175 millions de livres sterling, au dire de lord Northcote, et qui ont été votés en 1865 par le parlement. La situation a pu être masquée pendant un certain temps par l'immense crédit dont jouit l'Angleterre, par l'énormité des capitaux dont elle dispose; mais lorsqu'à cette situation déjà mauvaise sont venues se joindre d'autres nécessités, que l'Angleterre a eu à faire des acquisitions plus considérables qu'à l'ordinaire en coton, en céréales et même en bestiaux pour remplacer ceux qu'une cruelle épizootie lui enlevait, qu'elle a dû par suite envoyer au dehors des différences en métaux précieux, la situation est devenue critique. On a demandé à la Banque d'Angleterre les métaux précieux dont on avait besoin, ce qui, aux termes de l'*act* de 1844, a fait baisser la réserve en billets, et comme cette réserve est l'arche sainte, la dernière ressource dont on puisse disposer dans les momens extrêmes, il se répandit immédiatement un sentiment d'inquiétude, on courut aux banques redemander les dépôts qui leur avaient été confiés. Les unes purent faire face aux demandes, d'autres, des plus considérables, ne le purent pas et firent faillite; toutes réclamèrent l'assistance de la Banque d'Angleterre, et celle-ci fut obligée d'élever précipitamment le taux de son escompte à 10 pour 100 et de s'affranchir encore une fois des limites de l'*act* de 1844.

On a dit que la crise violente qui eut lieu alors en Angleterre était une crise de crédit purement et simplement, que le commerce y était complétement étranger; cela n'est pas tout à fait exact. Quand on veut juger de l'influence exercée par le commerce sur les ressources disponibles d'un pays, il ne faut pas seulement con-

sidérer l'ensemble de ce commerce, importation et exportation réunies, et la balance qui peut en résulter. Il faut considérer encore la façon dont le commerce est conduit et sur quels articles porte l'augmentation. L'Angleterre, par la nature de ses relations avec des pays très éloignés et assez pauvres, comme l'Inde, la Chine, le Japon, est obligée de faire d'assez longs crédits. Plus elle exporte, plus elle ouvre de crédits, et avant que ceux-ci n'arrivent à échéance, si son commerce est en progrès, elle en a ouvert d'autres qui ont encore mis plus de capital dehors. C'est comme un commerçant qui, à mesure que son commerce prospère, engage plus d'argent dans ses opérations; il aura beau faire de brillantes affaires, réaliser de grands bénéfices, à quelque moment que vous le preniez, vous le trouverez toujours ayant toutes ses ressources engagées. L'Angleterre fait de longs crédits dans son commerce d'exportation, et on lui en fait à elle d'assez courts pour son commerce d'importation, soit parce qu'étant plus riche que les autres elle trouve profit à faire ses acquisitions pour ainsi dire au comptant, soit parce que les produits qu'elle tire du dehors étant généralement des matières premières qui sortent de pays pauvres, il y a lieu de les payer tout de suite, et que d'ailleurs ces pays-là n'achètent pas en proportion de ce qu'ils vendent. Dans l'un et l'autre cas, les paiemens se traduisent par l'envoi au dehors d'espèces métalliques. Cela se manifeste surtout lorsque les produits dont il s'agit sont ou des céréales ou du coton, ou des bestiaux, et que, pour une raison ou pour une autre, on a dû dans un laps de temps assez court en acheter beaucoup plus qu'à l'ordinaire. C'est ce qui est arrivé cette année. D'abord le commerce général de l'Angleterre s'est beaucoup développé. Les états du *board of trade* nous donnent les résultats comparatifs suivans pour les six premiers mois de 1866 :

	Exportation.	Importation.
1864. . . .	92 millions de liv. sterl.	98 millions de liv. sterl.
1865. . . .	88 —	75 —
1866. . . .	107 —	113 —

Le seul fait de cette progression énorme, sans considérer la balance et la nature du commerce, suffit pour expliquer une plus grande absorption des ressources disponibles de l'Angleterre.

Maintenant, si nous examinons la nature spéciale de ce commerce et particulièrement celle des importations, nous trouverons que, du 1er janvier à la fin de mai 1866, le coton figure pour 26 millions de livres sterling de plus que pendant la période correspondante en 1865, les céréales pour 2 millions 1/2 de plus, et qu'au

mois de juin on avait acheté 385,000 têtes de bétail contre 225,000 en 1865. Je ne parle pas de l'importation de quelques autres denrées tenant plus ou moins à l'alimentation, tels que le vin, les œufs, le beurre, et pour lesquelles les crédits aussi ne sont pas longs. Je m'en tiens à ces trois principaux articles, et je trouve que de ce chef l'Angleterre a eu à payer pour les six premiers mois de l'année 30 millions de livres sterling ou 750 millions de francs de plus qu'en 1865. — C'est ce qui explique comment elle s'est trouvée débitrice de tous les pays et particulièrement du nôtre, et pourquoi elle a eu si longtemps le change contre elle. Sans doute cela n'aurait pas suffi pour occasionner une crise comme celle que nous avons vue, surtout après la liquidation de l'année précédente, qui avait ramené beaucoup de capitaux disponibles; mais cet embarras, venant s'ajouter aux abus de toute nature commis par les sociétés de finance, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

On a vanté avec raison l'usage des dépôts en comptes courans, comme un moyen de crédit perfectionné, pour utiliser toutes les épargnes et ne laisser aucun capital improductif; mais comme rien n'est parfait en ce monde et que dans les choses les meilleures il y a toujours un côté fâcheux, le crédit qui résulte des dépôts a beau reposer sur un fond solide, c'est-à-dire sur une épargne réalisée, il peut donner lieu cependant à de graves embarras. — Le banquier qui reçoit l'épargne l'emploie tout naturellement à une échéance plus ou moins longue pour se rémunérer de l'intérêt qu'il lui alloue, et en même temps il s'engage à la rembourser à vue ou à peu près. Il y a contradiction dans les deux termes. On ne peut pas rendre immédiatement ce qui est placé à échéance. On se tire de cette situation au moyen d'une réserve destinée à faire face aux premiers remboursemens, en attendant soit de nouveaux dépôts pour remplacer ceux qu'on retire, soit la réalisation successive du portefeuille lorsque les fonds ont été bien placés à court terme et en valeurs parfaitement réalisables.

Cependant cette façon d'agir, toute rationnelle qu'elle soit, n'est pas exempte de péril, car du moment qu'il n'y a pas un équilibre parfait entre les ressources disponibles et les engagemens, s'il arrive des jours néfastes où pour une raison quelconque le crédit d'une maison est mis en suspicion, et si ces jours-là tous les créanciers veulent exercer leurs droits à la fois, il y a obligation pour la maison la plus solide de suspendre momentanément ses paiemens. Le crédit sur dépôts est donc quelque chose d'assez délicat qu'on aurait tort d'exagérer et de pousser à l'extrême, et quand on l'oppose trop à la circulation fiduciaire et qu'on voudrait voir celle-ci remplacée exclusivement par des chèques, on ne réfléchit pas

aux difficultés inhérentes à ce dernier genre de crédit. Il s'est produit ce fait remarquable dans l'histoire de la dernière crise en Angleterre, que pendant un certain temps personne n'a plus voulu de chèques, même sur les meilleures maisons, et qu'il a fallu les remplacer par une extension de la circulation fiduciaire, ce qui a rendu encore plus gênante la limite posée par l'*act* de 1844. La perte totale occasionnée par la dernière crise n'a peut-être pas dépassé 1 milliard, et encore a-t-elle été subie presque en entier par les actionnaires des sociétés qui ont fait faillite, car les créanciers ont été à peu près désintéressés. Or une perte de 1 milliard dans un pays qui fait, dit-on, 3 milliards d'économie par an n'était pas de nature à entraîner une crise comme celle qui a désolé l'Angleterre, si les fonds avaient été placés directement par leurs propriétaires dans de mauvaises affaires et perdus par eux, ainsi que cela s'est présenté chez nous dernièrement pour beaucoup d'entreprises étrangères que nous sommes allés commanditer. Ce qui a compliqué et aggravé la situation, c'est que le milliard perdu l'a été par des établissemens financiers qui en restaient débiteurs et qui n'ont pas pu le rendre, comme ils s'y étaient engagés. Ils ont vu leur crédit ruiné du jour au lendemain. La perte était d'un milliard, mais le crédit ébranlé par ce fait s'élevait à plusieurs; de là l'origine de la panique et la catastrophe qui a frappé l'Angleterre, une des plus douloureuses qui aient affligé ce pays.

Cette crise doit servir de leçon à ceux qui s'imaginent que les sociétés de crédit et de finance sont faites pour commanditer l'industrie et organiser des entreprises par actions. Quand elles se livrent à ce genre d'opérations avec un capital qui excède celui qui leur appartient en propre, c'est-à-dire supérieur à leur actif social, elles s'exposent aux plus grands périls et sont à la merci de la moindre difficulté financière. La difficulté financière pour l'Angleterre cette année a été l'obligation où elle s'est trouvée de payer à bref délai une somme de 7 à 800 millions pour l'acquisition de denrées de première nécessité, et de les payer avec un stock métallique très faible, et avec un régime de banque qui impose des restrictions sévères à la circulation fiduciaire. Le fond de la crise était une question de crédit, mais la cause déterminante a été un commerce trop engagé sur certains points. S'il n'en avait pas été ainsi, si la crise était née purement et simplement des affaires de crédit, sans rien devoir au commerce, le change n'aurait pas été aussi longtemps défavorable; il n'aurait pas fallu trois mois d'escompte à 10 pour 100 pour rétablir l'équilibre.

Je sais bien que cette persistance de la part de la Banque d'Angleterre à maintenir si longtemps le taux de l'escompte à 10 pour 100

a été l'objet de critiques sévères venues d'hommes très compétens, qu'on a prétendu que sans cette persistance l'équilibre se serait rétabli plus vite, que les capitaux étrangers n'arrivaient pas dans la crainte des sinistres que cette situation faisait supposer, que ceux qui étaient dans le pays s'en allaient pour la même raison, qu'à l'intérieur enfin le crédit était restreint parce qu'il manquait de confiance. Cette explication n'est pas suffisante; ce n'est ni l'éloignement d'une quantité toujours peu considérable de capitaux étrangers, ni des appréhensions au sujet du crédit à l'intérieur qui auraient pu altérer le change pendant trois mois et obliger l'Angleterre à faire au dehors des remises plus ou moins importantes en numéraire, et la preuve, c'est que cette infériorité du change ne s'est corrigée que lorsque l'élévation du taux de l'escompte a eu produit son effet ordinaire sur les opérations commerciales en les restreignant. On n'a qu'à lire le relevé du *board of trade* pour les sept premiers mois de cette année, on y verra que les deux derniers sont en diminution relative par rapport aux deux premiers. Voici les chiffres pour le commerce d'exportation :

1864. . . .	Deux premiers mois. . . .	23	millions de livres sterl.
1865. . . .	Idem.	22	—
1866. . . .	Idem.	29 1/2	—
1864. . . .	Juin et juillet.	28	millions de livres sterl.
1865. . . .	Idem.	27	—
1866. . . .	Idem.	29 1/2	—

Ainsi l'augmentation, qui était de 5 millions sur 1864 et 1865 pendant les deux premiers mois, n'a plus été que de 1 à 2 millions 1/2 pour juin et juillet. C'est là, beaucoup plus que le retour des capitaux étrangers, ce qui a rétabli l'équilibre et permis à la Banque d'Angleterre d'abaisser successivement son escompte, et en très peu de temps, de 10 à 5 pour 100.

En 1857 et en 1864, aux deux dernières époques de crise, pour des raisons à peu près identiques, telles que des spéculations excessives jointes à des besoins de denrées de première nécessité, comme les céréales en 1856 et 1857, comme le coton en 1863 et 1864, l'Angleterre et la France avaient épuisé leurs ressources. C'était à qui s'en procurerait au plus haut prix parmi celles qui pouvaient se trouver disponibles quelque part dans le monde. Celui des deux pays qui serait resté en arrière et qui se serait obstiné à maintenir le taux de l'escompte au-dessous de son voisin se serait privé du concours de ces capitaux, et aurait vu une partie des siens s'en aller. Nous devions d'autant plus nous préoccuper, quant à nous, de cette situation que nous avions le change défavorable vis-à-vis de l'Angleterre. Il y a dans le monde, et particulièrement en Eu-

rope, deux grands marchés de capitaux où peuvent se liquider tous les engagemens commerciaux, Londres et Paris. Quand c'est la France qui, par ses relations avec le dehors, se trouve avoir la balance du commerce contre elle, quels que soient les pays vis-à-vis desquels elle est débitrice, la balance doit en général se régler à Londres; c'est à Londres qu'il faut envoyer la différence en espèces, et c'est sur Londres que se traduit le change défavorable. Quand les deux pays, la France et l'Angleterre, se trouvent débiteurs l'un et l'autre, comme cela s'est présenté en 1857 et 1864, c'est encore à Londres que viennent se liquider les engagemens, parce qu'après tout c'est Londres qui est le marché le plus important, qui a le plus de relations avec le dehors, et qui peut le mieux acquitter des créances sur tous les points du monde.

C'est donc à Londres que nous avions en 1857 et en 1864 à payer la différence en numéraire résultant de l'exagération de nos affaires, et de nos acquisitions de denrées de première nécessité. Et en effet, si l'on interroge l'état du change à ces deux époques au moment de a crise, on voit qu'il était à 25, 30 et 35 en octobre 1857 et en novembre 1864. Aussi notre argent s'en allait-il à Londres avec une grande rapidité et en grande abondance, et la preuve en est que l'encaisse de la Banque de France était descendu, au mois de novembre 1857, à 182 millions, et à 151 millions au 18 janvier 1864. Si à ce moment, lorsque nos voisins élevaient le taux de leur escompte pour augmenter leurs ressources, nous étions restés indifférens à cette élévation, comme on nous le conseillait, nos espèces se seraient en allées encore beaucoup plus vite, puisqu'à l'influence du change, qui déjà suffisait pour les entraîner au dehors, on y aurait joint une différence d'intérêt, et la moindre différence, une de 2 pour 100, eût suffi. La solidarité entre les deux banques était donc bien réelle et bien étroite, et la Banque de France avait raison de s'en préoccuper en élevant le taux de son escompte à peu près au niveau de celui de la Banque d'Angleterre.

La situation n'a pas été du tout la même cette année. Pendant que l'Angleterre luttait contre des embarras de crédit à l'intérieur, qu'elle avait à payer des différences au dehors, et qu'elle voyait baisser chaque jour ses ressources disponibles, les nôtres augmentaient dans des proportions considérables; l'encaisse de la Banque de France était, au 17 mai 1866, de 513 millions contre une circulation fiduciaire de 884 millions et des engagemens de toute nature ne dépassant guère 1,200 millions. Nous regorgions de capitaux, et de semaine en semaine il y avait augmentation (1). Cette abon-

(1) L'encaisse était de 640 millions à la fin de juin, et de 746 millions au commencement de septembre.

dance provenait d'abord de ce que la liquidation amenée par la hausse de l'escompte à la fin de 1864 avait été très efficace, et ensuite de ce que nous n'avions rien fait depuis qui pût engager outre mesure nos ressources disponibles.

Quand on veut juger de l'efficacité de l'élévation du taux de l'escompte pour liquider une situation embarrassée, on n'a qu'à se figurer l'ensemble des opérations sur lesquelles elle porte. Supposons que cet ensemble d'opérations reposant sur le crédit soit, dans les momens où la situation est tendue, de 8 à 10 milliards, et ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'élévation du taux de l'escompte parvient à en arrêter pour 2 ou 3 milliards, et que ces 2 ou 3 milliards représentent l'excédant de nos engagemens sur nos ressources, immédiatement l'équilibre se trouve rétabli; le capital, rare hier, devient tout de suite abondant. C'est ce qui est arrivé chez nous à la fin de 1864, et le capital est resté abondant depuis, parce que, je le répète, nous avons été fort prudens, que nous nous sommes abstenus autant que possible, jusqu'à ce jour, de toute entreprise nouvelle devant absorber beaucoup de capitaux, et qu'en 1865 notre commerce est resté à peu près stationnaire. Il y avait d'autant moins lieu de nous préoccuper cette année d'une différence dans le taux de l'intérêt avec l'Angleterre que celle-ci était particulièrement notre débitrice. C'est nous qui lui vendions une grande partie des denrées dont elle avait besoin, telles que céréales et bestiaux. Et non-seulement elle était notre débitrice pour ce qu'elle nous achetait directement, mais elle l'était encore pour ce qu'elle avait à payer au dehors sur les autres marchés, attendu que tout le papier qu'on avait le droit de tirer sur elle venait se négocier à Paris, comme sur le marché le plus important après celui de Londres.

Ce qui avait contribué encore cette année à rendre notre situation très aisée, c'était la bonne réputation de notre crédit et la confiance toute particulière qu'on a dans notre principal établissement financier. Au moment de la crise en Angleterre, et pendant qu'en Allemagne on se préparait à la guerre, la Banque de France est devenue tout à coup dépositaire de toutes les ressources disponibles non-seulement de la France, mais d'une partie de l'Europe; elle voyait affluer à elle les pierres précieuses, la vaisselle d'or et d'argent, les espèces métalliques. Le bilan de chaque semaine annonçait une augmentation dans les dépôts particuliers. Le chiffre de ces dépôts, qui était de 180 millions au mois de janvier dernier, était arrivé à 306 millions au 17 mai, et à plus de 400 millions un peu plus tard en y comprenant les dépôts de l'état. C'est là ce qui grossissait l'encaisse et lui donnait des proportions qu'il n'avait

jamais eues. Sans doute, sous l'influence de l'élévation du taux de l'escompte en Angleterre, beaucoup de capitaux qui seraient restés s'en allaient chez nos voisins; mais nous étions trop heureux qu'il en fût ainsi, puisque ces capitaux n'avaient pas d'emploi en France, et qu'ils en trouvaient un très lucratif en Angleterre. Tant que le change ne se manifestait pas contre nous, que la livre sterling continuait à valoir 25 francs 8 ou 10 centimes, nous avions la preuve que rien ne souffrait chez nous, que nous avions plus de capitaux qu'il ne nous en fallait. L'état croissant de l'encaisse à la Banque de France était là d'ailleurs pour l'attester chaque semaine.

Aujourd'hui la situation tend à se modifier, le change est à 25, 20 et 25; cela prouve que les Anglais ne nous envoient plus d'argent, que nous leur en envoyons plutôt. Il n'y a pas à s'en préoccuper encore, parce que nous avons toujours à la Banque de France un encaisse considérable qui peut diminuer sans péril, et que d'ailleurs la différence du taux de l'intérêt dans les deux pays n'est plus assez forte pour motiver une grande exportation de numéraire. Pourtant il ne faudrait pas trop s'endormir. Par suite de l'insuffisance de notre dernière récolte en céréales et du haut prix du blé, nous allons être appelés probablement à exporter une certaine quantité de numéraire. L'Angleterre va se trouver dans le même cas, et si nous laissions subsister une grande différence dans le taux de l'intérêt, nous ne tarderions pas à en subir le contre-coup, et à voir baisser sensiblement nos ressources disponibles. Une différence de 5 à 6 pour 100 a été possible entre l'Angleterre et nous tant que l'état du change nous était favorable, que l'Angleterre avait plus à payer en France qu'elle ne pouvait entraîner de capitaux au dehors par l'effet de la hausse de l'intérêt, et que d'ailleurs nos ressources étaient considérables; mais elle ne le serait plus aujourd'hui que l'équilibre est rétabli chez nos voisins, que le change nous est plutôt défavorable, et que nous pouvons avoir très prochainement besoin de nos ressources pour des acquisitions de première nécessité.

IV.

En résumé, on peut conclure des faits qui se sont passés cette année, en ce qui concerne l'*act* de 1844, que cet *act* a été impuissant encore à prévenir la crise du mois de mai dernier, et que lorsqu'elle est arrivée, il n'a pas pu davantage en atténuer les effets. Tout au contraire, dès qu'on a vu s'épuiser cette fameuse réserve, qui est comme la dernière ancre de salut dans les momens difficiles, la crise est devenue immédiatement une panique, et il a fallu avi-

ser en demandant pour la troisième fois la suspension de l'*act* de 1844. N'est-il pas bizarre qu'un *act* qui a été fait pour prévenir les crises, pour en diminuer au moins la gravité, ne puisse être maintenu lorsqu'on est précisément en face d'une de ces calamités, et qu'il faille toujours le suspendre sous peine des désastres les plus effroyables? On aura beau dire que la convertibilité des billets au porteur étant parfaitement assurée par l'*act* de 1844, c'est une complication de moins dans les embarras financiers : cette considération n'a pas d'importance. Nous n'avons pas d'*act* de 1844 en France, et nous ne voyons pas qu'aux momens les plus critiques, en 1847, en 1857 et encore en 1864, le remboursement des billets au porteur émis par notre principal établissement financier ait été un instant l'objet d'un doute. Je ne parle pas de 1848, où, pour des raisons que chacun connaît, et qui sont complétement en dehors de tout système financier, la Banque de France a dû suspendre momentanément ses paiemens; elle y aurait été obligée même avec l'*act* de 1844.

Jamais non plus il n'y a eu en France un abus de la circulation fiduciaire qui ait pu déterminer une émigration du numéraire et créer des obstacles au rétablissement du change lorsque le change nous a été contraire; toujours la Banque de France, par le simple fait de la gradation du taux de l'escompte, a été en état de remplir tous ses devoirs, et comme elle n'était pas emprisonnée dans un *act* qui lui imposait des obligations rigoureuses, elle a pu les remplir avec modération et en atténuant les crises, tandis que la suspension de l'*act* de 1844 dans les momens difficiles ressemble au *caveant consules* des Romains; il nous avertit que la patrie est en danger, et comme il s'agit de choses très délicates où l'effet moral joue un grand rôle, cet avertissement que le crédit ne repose plus sur des bases solides augmente encore le mal. Je demande à quoi sert l'*act* de 1844, puisqu'il est sans influence pour prévenir les crises, et que, lorsqu'elles arrivent, il les aggrave. Je défie qu'on me cite un service rendu par cet *act* qui n'aurait pu l'être par notre système de banque, tandis que l'on pourrait citer de nombreux malheurs qu'il a causés, et qui ont été évités chez nous.

Maintenant, quant à la solidarité financière de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France, les faits de cette année n'ont pas prouvé non plus qu'elle n'existait pas. Ils ont prouvé seulement que cette solidarité était limitée, qu'elle ne s'étendait qu'à un genre de capitaux, à ceux qui sont entre les mains des banquiers, et qui peuvent se déplacer aisément lorsqu'ils ont le moindre profit à le faire; puis, que s'il y a des momens où même avec cette limitation on doit s'en préoccuper, comme nous l'avons fait en 1857 et en

1864, il y en a d'autres au contraire où l'on peut laisser aller les choses sans inconvénient, lorsqu'on a trop de capitaux et qu'ils n'ont pas d'emploi à l'intérieur. Cette différence de situation est facile à reconnaître; elle se traduit par l'état du change et par l'encaisse de la Banque. Quand le change est favorable, peu importe l'écart qui existe dans le taux de l'intérêt entre un pays et un autre : la balance se fait toujours au profit de celui qui a le change favorable, et si on joint à cela une augmentation périodique de l'encaisse de la banque principale, on a la certitude, comme nous l'avons eue cette année vis-à-vis de l'Angleterre, qu'on reçoit toujours plus de capitaux qu'on n'en exporte.

Il est encore un troisième point que les faits de cette année ont mis en lumière et dont nous voulons dire un mot en finissant, c'est la sûreté de la doctrine qui ne reconnaît que l'unité en fait de circulation fiduciaire. Au plus fort de la crise en Angleterre, lorsque le crédit de toutes les banques était en suspicion, excepté celui de la Banque d'Angleterre, on a vu tout à coup la circulation locale diminuer sensiblement, et la Banque d'Angleterre avoir besoin d'augmenter la sienne pour remplir les vides qui se faisaient; mais comme celle-ci, renfermée dans les limites de l'*act* de 1844, n'avait pas toute latitude à cet égard, les vides ne se remplissaient pas. Le public avait trop de la circulation locale, dont il ne se souciait pas, et il n'avait pas assez de la circulation de la Banque d'Angleterre, qu'il recherchait particulièrement. La situation était des plus critiques, d'autant plus critique que ces mêmes banques locales, par suite de leurs embarras, venaient encore s'appuyer sur la Banque d'Angleterre et lui demander assistance, de sorte que celle-ci se trouvait au même moment porter tout le poids de la circulation fiduciaire du pays, de celle qui n'était pas émise par elle, et qui par conséquent échappait à son contrôle, comme de celle dont elle répondait directement.

Je ne connais pas de fait plus grave contre la circulation locale. Non-seulement elle n'a servi à rien pour empêcher la dernière crise, mais elle a été une cause d'embarras et de trouble, et elle a contribué à l'élévation rapide du taux de l'escompte à 10 pour 100. Si un fait comme celui-là a pu se passer dans un pays peu centralisé, où l'on a des habitudes locales et où d'ailleurs les banques qui émettent des billets au porteur en concurrence avec ceux de la Banque d'Angleterre existent depuis fort longtemps, que se passerait-il en France avec nos habitudes de centralisation, dans un pays où il n'y a jamais eu de crédit local? Il est bien évident qu'à la moindre crise toutes les banques de province qui auraient le droit d'émission verraient leur crédit mis en question et la plupart

de leurs billets venir au remboursement. Il faudrait, de même qu'en Angleterre, pourvoir au vide qui serait fait par ces remboursemens, et comme la Banque de France ne serait pas préparée à une augmentation de sa propre circulation, qu'elle n'aurait pas les ressources suffisantes pour la réaliser en toute sécurité, les embarras seraient beaucoup plus graves, et les mesures restrictives bien plus nécessaires que si on n'avait jamais eu affaire qu'à une seule circulation, celle de la Banque de France. Veut-on par impossible que les banques locales, dans les momens de crise, aient une existence indépendante de la Banque de France et puissent augmenter leur circulation pendant que celle-ci diminuerait la sienne, — la situation serait pire encore, l'argent émigrerait au plus vite, et un beau jour on aurait une crise commerciale doublée d'une crise de papier-monnaie. La plupart des banques locales feraient banqueroute, comme cela est arrivé en Angleterre en 1825 et en 1837.

Si maintenant on nous dit que l'unité du billet au porteur repré sente le monopole et qu'il faut être pour la liberté en toutes choses, nous répondrons que les idées métaphysiques n'ont rien à faire lorsqu'il s'agit des intérêts matériels. Qu'on prouve que la liberté d'émission vaut mieux que l'unité, qu'elle met davantage à l'abri des crises, qu'elle assure l'argent à meilleur marché, et on sera écouté dans ses réclamations contre le monopole; mais si on ne fait pas cette preuve et que ce soit le contraire qui résulte de la liberté de l'émission, c'est-à-dire des embarras plus nombreux et l'argent plus cher, alors le seul mot de liberté n'est plus un argument dans la question. Le monopole de l'émission des billets au porteur est de la nature de ceux que l'état se réserve. Tant que l'état n'abandonnera pas à la libre concurrence le soin de battre monnaie, tant qu'il ne laissera pas faire le service de la poste et des dépêches télégraphiques par qui voudra, qu'il conservera la fabrication exclusive de la poudre, qu'il déléguera sous sa responsabilité et sous son contrôle l'exploitation en monopole des chemins de fer, on ne sera pas admis à prétendre que le monopole de l'émission des billets au porteur est une atteinte à la liberté de l'industrie. Le monopole de l'émission des billets au porteur, autrement dit de la fabrication d'une monnaie sous une autre forme que celle de l'or et de l'argent, est un service public comme tous ceux que nous venons d'indiquer, et il n'appartient qu'à l'état de le rendre, parce que l'état seul inspire la confiance qui est nécessaire pour cela.

VICTOR BONNET.

L'ÉLOQUENCE

ET

LA LIBERTÉ

I.

L'éloquence est une production spontanée de la race âryenne (1). Ce n'est pas qu'il ne se soit rencontré chez aucune autre race d'hommes des personnes que les circonstances aient quelquefois passionnées au point de les faire parler avec véhémence : ont peut citer par exemple chez les Sémites les paroles bien connues de Samuel faisant aux Juifs le portrait anticipé du roi qu'ils demandaient; mais l'art de composer un discours appartient, comme tout ce qui suppose une forme idéale, à la seule race des Aryens. On ne trouve nulle part ailleurs un discours bien fait, ni à plus forte raison un genre littéraire ayant eu une durée historique et où l'on voie l'art de la parole sortant de rien, grandissant peu à peu, obéissant enfin à la loi qui fait succéder un déclin plus ou moins rapide à la perfection, puis disparaissant avec les années. Cet art se trouve au contraire, à des degrés divers, chez la plupart des peuples de notre

(1) Nos lecteurs savent que sous le nom d'Aryens on désigne un grand peuple, rassemblé primitivement dans les pays appelés plus tard Bactriane, Sogdiane et Arie. Ce peuple se divisa de bonne heure en plusieurs fractions, dont deux se répandirent dans l'Inde et sur le plateau de l'Iran, tandis que d'autres s'avançaient vers l'Occident et pénétraient successivement en Europe. Les Aryens sont considérés comme la souche commune des nations indo-européennes, Perses, Grecs, Romains, Celtes, Germains et Slaves. Voyez, pour plus de détails, un grand nombre de travaux insérés dans la *Revue*, entre autres un article de M. Th. Pavie, 1er mai 1856, et un autre de M. Albert Réville, 1er février 1864.

race, sinon chez tous. Seulement, comme l'éloquence est de toutes les œuvres littéraires celle qui est le plus étroitement liée à l'action, chacun d'eux a réalisé l'éloquence dans la mesure et dans les conditions compatibles avec son état social.

Il y a de grandes nations âryennes qui n'ont point connu l'éloquence politique, tandis que chez elles d'autres genres de composition littéraire se développaient avec le plus grand éclat. Chez d'autres, c'est l'éloquence religieuse qui a fait défaut, parce que la religion n'y exerçait pas de prosélytisme et ne s'y enseignait point par la voie des prédications. Quelques-unes ont vu fleurir chez elles les trois formes de l'éloquence, la prédication, le discours politique et le plaidoyer. Ainsi chez les Indiens nous ne voyons pas qu'il y ait jamais eu d'éloquence politique, la prédication ne semble pas non plus s'y être produite pendant tout le temps qu'a régné sans conteste l'institution brâhmanique; mais aussitôt que le Bouddha eut commencé d'enseigner aux hommes l'égalité devant la foi et devant la nature, de tirer ses prêtres des derniers rangs du peuple comme des premiers, on vit apparaître l'éloquence religieuse avec une puissance d'action que les générations antérieures n'avaient pas soupçonnée. Les procédés se fixèrent, il se fonda sous forme de couvens des écoles de frères prêcheurs analogues à nos dominicains. La loi nouvelle s'enseigna dans tout l'Orient, soit en style direct, soit en paraboles, et l'usage de donner du haut d'une chaire l'instruction pieuse aux hommes assemblés devint là, comme chez les chrétiens, un des principaux devoirs du sacerdoce. Bien ou mal pratiquée, l'éloquence de la chaire dure chez les bouddhistes depuis le temps du maître, c'est-à-dire depuis le VIe siècle avant Jésus-Christ : cela fait donc à peu près vingt-quatre siècles.

Chez les Grecs, un fait analogue s'est présenté. Pendant toute l'antiquité, l'éloquence de la chaire a été chez eux totalement inconnue. Il ne se donnait pas d'instruction religieuse dans les temples, puisque le peuple n'y était pas admis. Il n'y avait ni catéchismes, ni prédications, parce qu'il n'y avait pas de clergé, et que le sacerdoce ne formait pas une puissance sociale organisée et reposant sur des principes de croyance arrêtés. Les enfans allaient en rang chez le pédagogue de leur quartier, comme les nôtres chez les frères ignorantins; mais on ne dit pas qu'ils se rendissent jamais en un lieu sacré pour y recevoir l'enseignement d'un prêtre. Il faut en excepter peut-être les petites filles qui, sous le nom d'*ourses*, étaient consacrées pendant quelques années à une certaine Diane de l'Attique. Quand la prédication fit son apparition dans le monde grec, ce fut comme une révolution qui commençait : le christianisme est né d'elle, ou plutôt c'est par elle qu'il a grandi dans le monde hellé-

nique, puis chez les peuples latins. C'est par elle encore qu'il se conserve : s'il se réduisait au silence, il serait fort en danger de périr, parce que les livres ne sont jamais lus que par un très petit nombre de personnes, et parce que la parole d'un homme revêtu d'un caractère sacré fait plus en descendant sur une foule assemblée dans un lieu saint que des lignes imprimées, souvent difficiles à comprendre pour le vulgaire.

Il est bien digne de remarque que la religion chrétienne, en s'appuyant sur l'éloquence, a su la faire durer déjà dix-huit cents ans à travers les états sociaux les plus divers, sous toutes les constitutions politiques, sous tous les régimes. Je ne veux pas dire qu'à toutes les époques de cette longue histoire on ait fait des discours aussi bien composés que ceux de Lysias ou de Démosthènes; mais enfin on n'a pas cessé de prêcher, même dans les temps les plus durs : lorsque, par raison d'état, le pouvoir a fermé les églises ou renversé les chaires, on prêchait à l'étranger dans d'autres langues ou en secret dans des lieux fermés et clandestins. Quand l'heure de l'indépendance était revenue, il se trouvait que non-seulement l'usage de la parole n'était pas tombé en désuétude, mais qu'il avait conquis une vigueur nouvelle, accrue par le malheur et la nécessité du silence. Nos pères se souviennent encore de l'éclat répandu sur la chaire catholique par les prédicateurs qui ont succédé à la révolution.

Je ne puis aborder le sujet principal de cette étude, qui est l'éloquence politique, sans indiquer la cause qui a fait durer l'éloquence religieuse chez les chrétiens. Elle est la même que chez les bouddhistes : c'est le besoin de liberté dans la foi. Cette cause, visible pour tous, se rattache à une autre beaucoup plus profonde. Il y a dans le christianisme un ensemble de doctrines fondamentales groupées autour de la théorie du Verbe. Métaphysiquement le Verbe est fils de Dieu et Dieu lui-même; pratiquement c'est la sainte parole que le Christ a enseignée aux hommes de l'Occident pour les rendre solidaires les uns des autres, et qui veut se conserver à travers les temps sans changer de forme et sans se dénaturer. La théorie de la parole sainte, aussi vieille que la race âryenne, à laquelle elle appartient, a successivement ou en même temps animé les grandes religions orientales de l'Inde et de la Perse.

Voici quelques strophes tirées du *Vêda* et dont nos lecteurs apprécieront la portée. Après avoir dit qu'elle marche avec les dieux et qu'elle est leur véhicule, la parole personnifiée ajoute :

« ... J'accorde l'opulence à celui qui m'honore par l'holocauste, la libation, le sacrifice.

« Je suis reine et maîtresse des richesses; je suis sage; je suis

la première de celles qu'honore le sacrifice. Ainsi me connaissent les prêtres, qui m'ont donné un grand nombre de demeures et de sanctuaires.

« Celui qui voit, qui respire, qui entend, mange avec moi ses alimens. Les ignorans me détruisent. Ami, écoute-moi : je dis une chose digne de foi ;

« Je dis une chose bonne pour les dieux et les hommes : celui que j'aime, je le fais terrible, pieux, sage, éclairé.

« Pour tuer un ennemi malfaisant, je tends l'arc de Roudra. Je fais la guerre à l'impie ; je parcours le ciel et la terre.

« J'enfante mon père. Ma demeure est sur sa tête, dans la liqueur sacrée, dans le calice. J'existe dans tous les mondes, et je m'étends jusqu'au ciel.

« Telle que le vent, je souffle dans tous les mondes. Ma grandeur s'élève au-dessus de cette terre, au-dessus même du ciel. »

Dans ces contrées de l'Orient, elle n'a pour ainsi dire pas rencontré d'adversaires, en ce sens que les hommes à qui elle s'adressait étaient tous Aryens ou appartenaient à des races infimes, chez lesquelles, en raison de cette infériorité même, elle ne pouvait trouver de résistance. Il n'en fut pas de même lorsqu'elle tenta de s'introduire par la Judée et par l'Égypte dans le monde occidental : elle se trouva face à face avec les Juifs, peuple issu d'une souche différente, et avec les Grecs et les Romains, âryens il est vrai, mais chez lesquels existaient des doctrines ou des institutions sacrées qu'il fallait combattre et renverser. La lutte fut la première condition où se trouva placée la parole sainte au milieu des nations d'Occident, et le premier acte qu'elle eut à accomplir fut la conquête de sa liberté. Cette conquête ne pouvait pas se réaliser par la force, puisque le nombre et le droit social et politique étaient du côté des adversaires; la persuasion fut donc son principal, sinon son unique instrument, jusqu'à l'époque où ses partisans se sentirent assez nombreux et assez forts pour changer la loi et tenir tête à leurs rivaux.

C'est pendant ces siècles de lutte et après que son triomphe eut assuré sa liberté que se forma l'éloquence chrétienne, évidemment venue d'Orient, puisqu'elle n'existait ni chez les Romains, ni chez les Grecs, ni chez les Juifs. La forme qu'elle revêtit fut savante, parce qu'elle trouvait dans la littérature politique et judiciaire des Romains et des Grecs des modèles qu'elle n'avait qu'à imiter, et dans tout l'empire des écoles de rhétorique où l'on dressait à l'art de la parole sinon des orateurs, au moins d'habiles artisans de discours. On vit donc, dans une langue grecque ou latine renouvelée, apparaître un genre d'éloquence auparavant inconnu, qui empruntait sa forme à

l'ancienne éloquence athénienne, et qui en revêtait des doctrines dont l'Orient seul avait le secret. Ces doctrines avaient une tendance manifeste vers la théocratie et la religion d'état, car elles venaient de la Perse et de l'Inde, où le système des castes élevait la classe sacerdotale au-dessus des autres. De plus, à mesure que les communautés chrétiennes s'étendaient et se multipliaient dans l'empire, elles substituaient peu à peu une société religieuse à la grande société civile et politique qu'elles finirent par absorber. Quand les peuples modernes commencèrent à leur tour l'œuvre de leur constitution, les gouvernemens se trouvèrent plus ou moins en état d'hostilité avec le sacerdoce, et l'hostilité fut d'autant plus apparente et plus active qu'ils donnèrent dans la loi de l'état une importance plus grande à l'élément laïque. Je n'ai pas besoin de rappeler ici des luttes dont tout le monde connaît l'histoire et qui ont couvert de sang plusieurs parties de l'Europe. C'est donc contre l'élément laïque des sociétés modernes que l'église eut à défendre sa liberté et à montrer sous toutes ses formes l'ardente éloquence de la parole divine. Si l'église avait pu dans la suite des temps renoncer à être une société complète, c'est-à-dire à la fois temporelle et spirituelle, elle aurait eu le sort des religions grecques et romaines de l'antiquité : non-seulement elle aurait été conduite à cesser son prosélytisme, mais encore, n'exerçant dans la société que l'influence d'une corporation dispersée et sans action homogène et générale, elle eût vécu retirée dans ses sanctuaires, et ne se fût plus adressée que dans le secret à la conscience individuelle. Pour cela, il eût fallu qu'elle renonçât à l'esprit qu'elle tient de son origine orientale et à la tradition qu'elle s'est formée à elle-même pendant les siècles de son établissement. Il se peut qu'un jour la force des choses, c'est-à-dire des idées et des tendances nouvelles, la conduise à s'isoler de la société laïque et à vivre au milieu d'elle dans les conditions énoncées en manière de formule par un grand homme d'état italien; mais il faut bien compter que, si la violence n'intervient pas (ce qui ne servirait qu'à éloigner l'issue des événemens), cette transformation de la société religieuse ne pourra s'opérer que par degrés, et qu'elle s'opérera d'elle-même : une loi universelle de la nature qu'il faut avoir sans cesse présente à l'esprit veut que les choses commencent et finissent insensiblement.

Jusque-là, la condition naturelle de l'église sera, comme elle l'a été, l'antagonisme et la lutte; par conséquent son premier besoin sera toujours d'être éloquente. Et qu'on le remarque bien, ce que la société religieuse défend par son éloquence, c'est sa liberté et rien de plus, du moins jusqu'au jour où elle confond sa liberté avec son empire. L'histoire ne nous offre aucun autre exemple d'une

société combattant pour elle avec une si longue persévérance et employant pour la défendre la parole sous tant de formes variées. Elle n'a point d'armes entre les mains, ou du moins elle n'en a presque plus, et elle a certainement renoncé à s'en servir, tant celles qui peuvent lui rester encore sont surannées et hors de service. La parole avec son accent impérieux ou pénétrant, caressant ou terrible, avec ses insinuations oratoires, ses mœurs, comme on disait autrefois, ses argumens, ses preuves, ses sophismes même et ses réticences, voilà de quel instrument elle se sert pour lutter contre son adversaire ou pour gagner des défenseurs à sa cause. Cette arme, qu'elle manie et qu'elle perfectionne depuis dix-huit cents ans, est la plus forte qui puisse être à l'usage de l'homme; c'est l'arme humaine par excellence, c'est la seule arme humaine, parce qu'elle n'exige ni grandes dépenses pour être forgée, ni remaniemens coûteux, ni matière extérieure, et que, transportée sans fatigue et invisible partout où va celui qui la possède, elle atteint l'homme au cœur même et lui fait une blessure incurable et contagieuse. La puissance qu'elle a pour blesser et pour tuer, elle l'a aussi pour guérir et pour ramener à la vie. Il y a dans l'église une éloquence à voix basse qui ne parle qu'à la personne dans le secret et le silence, et qui n'est ni moins persuasive ni moins active que la grande éloquence publique de la chaire. C'est là surtout qu'elle touche les cœurs et convainc les esprits. Se faisant toute à tous et variant les accens de sa voix suivant les âges, le sexe et la condition physique ou morale des personnes, elle attire à elle ou se prépare dès l'enfance de nouveaux défenseurs, et souvent elle fait tomber les armes des mains de ceux qui se croyaient menacés par elle. Toutes les fois que depuis Constantin son pouvoir temporel a paru chanceler, l'église s'est attachée à prouver qu'elle ne menace personne, et que c'est elle au contraire qui est menacée, victime ou martyre de pouvoirs impies; elle a montré ses bras désarmés, ses vêtemens en lambeaux, son avoir usurpé par des voisins criminels, et par-dessus tout sa liberté enchaînée. Elle eût renoncé à tous les biens de ce monde, si seulement la liberté lui eût été assurée, affirmant que sans la liberté elle ne peut vivre, que la religion ne peut durer si elle n'est indépendante, et que par la perte de la religion tout est perdu.

Il est certain qu'un changement dans la religion entraîne des changemens correspondans dans toutes les parties de la société. Il ne l'est pas moins qu'une religion privée d'indépendance est le pire de tous les esclavages, et que l'homme ne s'y soustrait qu'en renonçant à sa religion : il faut toutefois l'entendre d'une certaine manière. Quand le christianisme naissant était opprimé dans Rome, le

christianisme, que l'on voulait empêcher, grandissait par la lutte; au contraire ce qui perdit les religions païennes, ce fut la protection que le pouvoir laïque leur donna et les efforts qu'il fit pour les imposer à ceux qui songeaient à se détacher d'elles. La foi libre était l'opprimée, la religion esclave était celle que l'empereur armé protégeait; l'une vainquit, l'autre tomba. Il ne se trouva pas un homme éloquent pour la relever de sa chute, tandis que brillaient dans des chaires nombreuses les plus éloquens apologistes de la religion nouvelle. Si la religion chrétienne continuait d'être protégée et que cette protection devînt pour elle un asservissement, elle serait dans la condition du paganisme sous les empereurs non chrétiens, et si elle acceptait finalement cette situation subordonnée, elle serait infidèle à son origine et à ses traditions. Ce lit de repos où elle s'endormirait serait un lit de mort d'où elle ne se relèverait plus; la sainte parole irait s'éteindre dans le silence des tombeaux. Si le Verbe divin veut encore se faire entendre, il faut qu'il accepte résolûment la situation que les sociétés modernes veulent lui faire, qu'il accueille la liberté pauvre qu'elles lui offrent, qu'il renonce à soutenir la lutte sur un terrain où il n'a pas d'adversaires sérieux, qu'il laisse à d'autres une éloquence plus politique que religieuse, et n'ait plus pour ennemi que l'ennemi éternel du genre humain, le vice et l'immoralité. Là encore une grande carrière est ouverte à son éloquence. La lutte peut être vive, car l'immoralité s'étale chez nous avec une publicité que notre enfance n'avait point vue; elle est partout, dans les lettres et dans les arts, dans la vie privée et dans la vie publique, à tous les degrés de l'échelle sociale. C'est contre cet ennemi commun de la société civile et de la société religieuse que l'éloquence sacrée peut entreprendre une lutte qu'elle soutient ailleurs sans espoir de succès. C'est lui en effet et non les pouvoirs temporels des nations qui porte la plus rude atteinte à l'indépendance et à l'existence de la religion; s'il venait à prendre le dessus chez nous au point que l'équilibre social fût rompu à son avantage, la religion s'en allant avec les mœurs, il faudrait un nouveau Christ pour nous sauver.

II.

On vient de voir, par la théorie et par l'histoire, comment la liberté est la condition essentielle de l'éloquence sacrée, comment la liberté religieuse s'acquiert et se soutient par la lutte : c'est à l'orateur de choisir et de bien distinguer son véritable adversaire. L'éloquence politique est de tout point dans des conditions analo-

gues à l'éloquence religieuse; seulement, comme la société politique repose sur des constitutions dont la nature est en général très facile à saisir, parce qu'elles sont elles-mêmes très bien définies, l'orateur politique a un domaine plus circonscrit que l'orateur sacré. Dans les limites où se meuvent l'un et l'autre, ils ne peuvent déployer leur art que sous la condition de la lutte et de la liberté. Aussi, dans les états où la liberté politique n'existe point, l'éloquence est une faculté qui demeure sans se développer, c'est un organe qui s'atrophie. Telle est par exemple la Russie chez les modernes; tels furent dans l'antiquité les royaumes de l'Inde et de la Perse. Dans tous ces états, l'autorité monarchique réunissant tous les pouvoirs sociaux, c'est dans l'âme du prince que se concentre la liberté, c'est cette âme seule qui est le théâtre des luttes dont l'issue décide du sort des nations. Les réflexions qui s'y produisent sous la pression des événemens doivent avoir souvent cette éloquence muette que fait naître en chacun de nous le besoin de nous décider dans les graves circonstances de la vie; mais cette éloquence mystérieuse des cœurs royaux, ne se produisant pas au dehors, ne s'est jamais exprimée par un discours en forme et n'a pu engendrer un art. Là où le monarque est tout à lui seul, les peuples ne parlent pas, car on ne peut appeler discours les cris plaintifs qu'ils élèvent de temps en temps vers leurs maîtres pour les implorer ou pour les maudire. En réalité, ces empires et ces royaumes de l'Orient, dont les temps modernes nous ont plus d'une fois reflété l'image, ont été des empires silencieux, dont les peuples sont morts comme ils ont vécu, sans faire de bruit dans le monde et sans laisser d'eux aucun souvenir. Ces peuples marchaient devant eux sous la conduite prudente ou insensée de leurs monarques, pareils à ces troupeaux que les pasteurs des montagnes mènent dans les vertes prairies ou sur le penchant des abîmes.

Comment des peuples âryens, tels que les Indiens et les Perses, ont-ils eu si peu de souci de leurs propres affaires qu'ils s'en soient remis durant tant de siècles au jugement individuel d'un seul homme? Comment aussi notre roi Louis XIV en était-il venu à ce point de confiance dans son pouvoir absolu d'en énoncer la formule avec l'audace et le peu de ménagement que l'histoire nous rapporte? Il y a dans les événemens humains une loi naturelle qui en règle la marche et qui donne à chaque constitution politique la durée qu'elle doit avoir dans chaque nation. Cette loi elle-même n'est pas simple ni primitive, comme les partisans exagérés du gouvernement de la Providence le prétendent; elle est le résultat d'un concours de causes que l'histoire s'efforce d'élucider en les recherchant dans leurs conséquences. L'étude en est d'autant plus

difficile et d'autant moins instructive que la direction des événemens a été plus personnelle et plus taciturne.

En réalité, l'éloquence et la liberté politiques ont été également ignorées de l'Asie. C'est en Grèce et particulièrement à Athènes qu'elles se sont produites pour la première fois dans le monde. Leurs destinées ont été communes : elles ont eu la même origine, elles ont grandi l'une avec l'autre et l'une par l'autre; elles sont arrivées ensemble à leur point culminant, peu après elles ont commencé à courir les mêmes dangers, et, après avoir soutenu de concert leurs derniers combats, elles ont péri frappées du même coup. L'étude de la partie de l'histoire hellénique comprise entre Solon et Philippe de Macédoine est la plus instructive de toute l'histoire du monde et la plus capable d'éclairer sur sa propre conduite un peuple libre ou qui veut l'être; si j'étais un monarque absolu, j'interdirais à mes sujets l'étude de l'histoire athénienne. Il est aisé d'y voir en quoi ce grand peuple a fait consister la liberté politique, et les nombreux discours qu'il nous a laissés nous montrent ce qu'il a fait de l'éloquence. Pour un Athénien, la liberté était le pouvoir de discuter, de diriger et d'administrer ses propres affaires : à ses yeux, un homme était libre dans sa vie privée quand il réglait à son gré sa conduite privée sans qu'aucune puissance extérieure lui imposât quelque contrainte; un homme était libre dans sa vie publique quand il participait, dans la proportion de son droit de citoyen et sans aucun amoindrissement de ce droit naturel, à la direction des affaires de l'état. Quand le peuple d'Athènes fut sorti de l'état monarchique et féodal, et que par une législation fortement conçue il en eut rendu le retour à peu près impossible, il se considéra comme maître de ses destinées et comme en pleine possession de la liberté. En effet, comme sa constitution républicaine était son œuvre, bien que Solon en eût été le rédacteur, elle lui appartenait; il la pouvait modifier selon ses vues, il la savait perfectible sans qu'il fût besoin de le lui dire, il pouvait même la détruire entièrement et la remplacer par une autre. Comme une constitution politique aussi librement formulée répondait nécessairement aux véritables besoins de la nation, il n'y avait aucun risque d'ailleurs qu'elle fût violemment et tout à coup changée. Les besoins anciens ne cessent pas subitement et les nouveaux ne se produisent pas en un jour; la loi que j'ai rappelée tout à l'heure s'applique ici d'une manière éclatante, et les changemens dans la loi politique d'un peuple libre y sont soumis aussi bien que ses besoins.

La parole exprime ces derniers dès qu'ils commencent à se faire jour; mais il y a constamment un besoin ancien qui leur fait obstacle : la discussion s'engage, se prolonge et se reproduit bien des fois dans

les assemblées populaires avant que les demandes nouvelles aient revêtu par un vote le caractère d'une loi. Là où la liberté est pleine et entière, c'est-à-dire là où l'assemblée souveraine comprend ou représente le peuple entier, la loi nouvelle n'est votée que quand le besoin nouveau qu'elle doit satisfaire a grandi assez en face des anciens besoins pour que l'équilibre ait été rompu à son profit. Quand le sentiment de la justice, fruit d'une éducation libérale, anime une assemblée populaire, celle-ci s'applique à ménager les transitions, elle donne quelque satisfaction aux besoins nouveaux à mesure qu'ils s'accroissent; elle en donne encore à ceux qui diminuent jusqu'au moment où ils disparaissent tout à fait. C'est ici que se place le rôle de l'orateur, et qu'il devient possible de le définir. Qu'un besoin nouveau, qu'un mouvement spontané d'idées se produise au sein d'un peuple libre, d'individuel qu'il a été d'abord il s'étend peu à peu à plusieurs personnes, et s'il a en lui quelque cause réelle et générale de se produire, il gagne toute une partie du peuple. Le premier homme qui le ressent l'exprime faiblement d'abord et comme une chose de sa vie privée; mais, à mesure qu'il s'étend, l'expression en devient plus forte et plus générale, elle s'impose aux esprits, elle soumet les consciences : un jour vient où elle retentit dans l'assemblée nationale et demande à prendre force de loi. Celui qui la porte alors devant l'assemblée, c'est l'orateur. L'essence d'un tel homme est de ressentir fortement et de savoir énoncer, sous sa forme la plus intelligible pour les esprits, ce que ressent le groupe de citoyens dont il est l'organe. Il n'arrive jamais à la tribune avec une idée qui lui soit personnelle, parce qu'il n'ignore pas que cette pensée tout individuelle ne trouverait dans le peuple aucun écho. Au contraire il est lui-même l'écho d'une pensée répandue parmi le peuple, et dont il n'a pu devenir l'organe que parce qu'il a été, lui aussi, conquis par elle, qu'il en est maintenant possédé. Dans les états républicains ou simplement libres, cette idée n'est jamais fausse, car elle résulte d'un besoin réel. Elle peut quelquefois, il est vrai, être exclusive, lorsqu'elle ne représente que le besoin d'un groupe de citoyens et qu'elle s'offre comme une opinion générale; mais dans ce cas elle est sans danger, parce que l'opinion contraire trouve toujours une autre bouche pour s'exprimer, et que chacune d'elles ne tarde point à être ramenée à sa juste valeur.

Tel est le mécanisme naturel des constitutions libérales et le rôle qu'y remplit l'éloquence. Il est évident que la constitution républicaine est de beaucoup la plus favorable aux progrès de cet art, car c'est elle qui comporte la plus grande somme de liberté. La moins favorable de toutes est celle qui l'exclut entièrement. Enfin la somme

de liberté dont jouit un peuple se mesure exactement au rôle plus ou moins étendu laissé à la parole dans le jeu des institutions. Chez le peuple athénien, durant la période de sa liberté, l'éloquence fut partout, au Pnyx, au sénat, dans les tribunaux, à l'armée, au théâtre, dans les fêtes et les cérémonies publiques. Ceux qui sauvèrent la Grèce et l'Occident à Salamine et à Platée furent des orateurs populaires. Celui que je ne craindrai pas d'appeler le plus grand politique des temps anciens et modernes, Périclès, ne gouverna durant trente ans que par la parole. Chaque loi dont il fut l'auteur, il la développait lui-même à la tribune, sans passion, sans gestes, sans sophismes; il la défendait avec cette inflexibilité persuasive d'un orateur qui se sent appuyé sur une majorité populaire réelle et non factice. Le pouvoir qu'il exerça si longtemps, il le pouvait perdre après un échec à la tribune, et cet échec il l'eût fatalement éprouvé, si le plus grand nombre des Athéniens n'eût point pensé comme lui; mais, comme il ne l'éprouva pas, il put revenir chaque année déposer ses pouvoirs entre les mains du peuple qui les lui avait conférés, et qui chaque année les remettait de nouveau entre ses mains. Lorsque le développement naturel des institutions républicaines eut montré aux Athéniens le rôle et la puissance de l'orateur, l'éloquence devint, elle aussi, une véritable institution et un art que l'on put enseigner. Ils comprirent bientôt que, dans un état où rien ne se fait sans avoir été auparavant discuté et mis en pleine lumière, il s'agit moins de parler avec véhémence et de passionner les hommes que de savoir exposer avec méthode les avantages et les inconvéniens d'une proposition, montrer les causes, la marche et les conséquences certaines ou probables des événemens, faire sentir au peuple souverain à quoi il s'engage, soit envers ses propres membres, soit envers les étrangers. Cette science, qui devient ainsi la base même de l'éloquence, est précisément celle qu'il importe le plus à un citoyen de connaître, car c'est elle qui fait de lui un homme politique. Or il est évident qu'elle ne s'acquiert pas seulement comme une théorie dans les livres et dans les écoles, mais que la véritable école de gouvernement est la pratique des affaires. La solide éloquence, celle qui éclaire une nation dans sa marche, sans l'éblouir par des sophismes ou l'aveugler par des passions, a donc pour condition nécessaire la liberté.

Chaque portion de liberté retranchée est une portion d'éloquence annihilée, car à chacune des libertés publiques répond un ordre particulier de besoins et de problèmes sur lesquels un peuple doit être éclairé quand il fait lui-même ses propres affaires. Si un homme ou une caste s'empare de ces questions et s'en réserve le

règlement, elles échappent du même coup au peuple et à l'orateur. Si le nombre de ces questions réservées augmente, on voit se restreindre dans la même proportion le champ de l'éloquence. Si ces réserves portent sur les principaux objets de la politique, — la paix, la guerre, les traités, les finances, l'armée, le commerce, — le rôle de l'orateur, réduit aux questions secondaires dont la solution est pour ainsi dire entraînée par celle des problèmes supérieurs, n'a plus qu'une médiocre importance; on le néglige parce qu'on le dédaigne, et le grand art de la parole ne tarde pas à tomber au plus bas degré. C'est ce qui arriva dans Athènes lorsqu'une puissance étrangère vint exercer son influence dissolvante dans les délibérations et substituer peu à peu l'action monarchique à l'activité nationale. Toutefois même alors, le précepteur d'Alexandre, l'ami et le conseiller de Philippe, Aristote, composait le meilleur traité de l'art oratoire que nous possédions. Il se montrait si convaincu de la dignité du citoyen libre qu'il définissait l'homme un *animal politique*, comme si les hommes qui, en cessant de s'occuper de leurs propres affaires, abdiquent entre les mains d'autrui leurs droits et leurs devoirs et renoncent à être des hommes politiques n'eussent plus été à ses yeux que de purs et simples troupeaux.

A Rome aussi, l'éloquence dura autant que la liberté. Quand la chute du dernier roi sur la fin du VIe siècle eut mis entre les mains d'une assemblée souveraine la discussion de la loi et la solution de toutes les questions pendantes, les jeunes hommes qui regrettaient la licence tolérée par les Tarquins accusaient la loi d'être « une chose sourde, plus favorable aux petites gens qu'aux puissans, tandis qu'un roi était un homme de qui l'on pouvait obtenir quelque chose quand on avait besoin d'un acte de justice ou d'une illégalité. » Quoique la langue des Romains fût encore à cette époque inculte et presque barbare, il est certain que dans ce sénat primitif les affaires se traitaient par la parole avant de se décider. On ne tarda pas non plus à parler au Forum devant l'assemblée du peuple, parce que les plébiscites résolvaient un grand nombre de questions importantes, et que le peuple dans les comices exerçait par les élections une grande influence sur la conduite des affaires. Toutefois l'éloquence romaine ne parvint à la dignité d'un art que le jour où elle put se modeler sur celle des Athéniens et s'inspirer des grands principes de liberté dont celle-ci était animée. A vrai dire cependant, l'éloquence politique des Romains fut toujours une éloquence sénatoriale, et n'eut jamais ces libres allures et ce caractère d'indépendance qui ont fait des orateurs d'Athènes les orateurs de l'humanité. Rome n'a jamais su se constituer en démocratie. A mesure que les droits du peuple s'accroissaient et qu'il entrait en partage

de privilèges avec la noblesse, la conquête introduisait à Rome un nombre croissant d'étrangers qui, acquérant le titre de citoyens, se fondaient dans le peuple et le dénaturaient. En même temps le contraste des grandes et des petites fortunes allait croissant, la classe pauvre devenait plus nombreuse et celle des riches diminuait; quelques familles ne tardèrent point à posséder tout le sol de l'Italie avec les millions d'esclaves qui le cultivaient, ou qui y exerçaient les industries et les métiers. Le peuple, avili par la pauvreté, n'eut plus qu'un seul bien qui lui appartînt en propre, le droit de suffrage : ce bien, il le vendit. Ainsi s'élevèrent ces meneurs du peuple, qui furent ses acheteurs, mais non ses représentans, et qui, après avoir dompté la noblesse par le suffrage populaire, devinrent maîtres du peuple à son tour. Aussi le peuple romain n'eut d'orateurs à lui que pendant les années où la fonction tribunitienne lui appartint exclusivement. Quand les tribuns du peuple eurent commencé d'être pris dans la noblesse, le peuple, en quelque sorte désarmé, mit tout son espoir dans les ambitieux qui semblaient prendre en main sa cause. Un jour vint où la nation tout entière abdiqua entre les mains d'un seul homme, qui fit succéder à l'aristocratie mêlée du sénat une sorte de démocratie ou, pour mieux dire, d'ochlocratie impérialiste. « Lorsqu'après la défaite de Brutus et de Cassius, dit Tacite (*Ann.*, I, 2), la cause publique fut désarmée, Auguste abdiqua le nom de triumvir, s'annonçant comme simple consul, et content, disait-il, pour protéger le peuple, de la puissance tribunitienne. Quand il eut gagné les soldats par ses largesses, la multitude par l'abondance des vivres, tous par les douceurs du repos, on le vit s'élever insensiblement et attirer à lui l'autorité du sénat, des magistrats, des lois. Nul ne lui résistait : les plus fiers républicains avaient péri par la guerre ou par la proscription; ce qui restait de nobles trouvaient dans leur empressement à le servir honneurs et opulence, et comme ils avaient gagné au changement des affaires, ils aimaient mieux le présent et sa sécurité que le passé avec ses périls. Le nouvel ordre de choses ne déplaisait pas non plus aux provinces, qui avaient en défiance le gouvernement du sénat et du peuple à cause des querelles des grands et de l'avarice des magistrats, et qui attendaient peu de secours des lois, impuissantes contre la force, la brigue et l'argent... La révolution était donc achevée : un nouvel esprit avait partout remplacé l'ancien, et chacun, renonçant à l'égalité, les yeux fixés sur le prince, attendait ses ordres. »

III.

Ainsi l'éloquence se tut quand périt la liberté et quand le peuple, fatigué de luttes, eut demandé le repos à l'autorité du prince; mais de même qu'il n'y a pas d'éloquence politique sans la liberté, il n'y a pas non plus de liberté sans la lutte. Quand un peuple comme celui d'Athènes fait lui-même ses lois et les exécute, il ne crée jamais une loi nouvelle sans qu'une lutte d'intérêts ou de principes opposés ne l'ait préparée; cette lutte, si pacifique qu'on la suppose, ne se produit pas sans qu'il y ait des blessés et des victimes, je veux dire des fortunes amoindries et des familles ruinées. C'est un mal sans doute; mais, si la liberté est un bien, elle vaut la peine qu'on l'achète, et, si elle est la première sauvegarde de la dignité et de la moralité humaine, le prix sera d'autant moins cher que la pratique de la vie publique aura rendu un peuple plus clairvoyant et plus équitable. D'ailleurs la lutte des intérêts opposés, des ambitions rivales, des priviléges de caste ou de famille, n'existe pas moins sous un prince absolu que sous le régime de la liberté : à Rome, le destructeur de tout ce qu'il y avait d'hommes distingués par leur vertu, l'ennemi de toute idée nouvelle, l'homme qui enduisait de poix les chrétiens et les allumait comme des torches dans ses jardins, enfin l'incendiaire de Rome, Néron, fut un empereur absolu et populaire. Ainsi un chef habile pourra ménager les intérêts rivaux; un chef malhabile ou violent les sacrifiera l'un à l'autre. Dans l'état de liberté, ces intérêts luttent par la parole; la discussion fait trouver le moyen terme le plus équitable. Dans l'autre condition, le sacrifice s'accomplit en silence, et la souffrance est d'autant plus cruelle.

Si un peuple pouvait se donner ou recevoir une législation invariable, répondant à des besoins qui ne changeraient jamais, il n'aurait besoin ni d'orateurs, ni de princes; la stabilité de sa fortune se suffirait à elle-même et ne redouterait aucun échec. Il n'en est pas ainsi : la nature entière, dans son ensemble et dans ses parties, est soumise à une loi nécessaire, que j'appellerai la loi des périodes. Cette loi veut que toute production de phénomène soit comprise entre deux limites où se fait le passage insensible de ce phénomène à celui qui l'a précédé et à celui qui le remplace. Entre ces limites, il est impossible de saisir un seul point fixe où la chose reste la même pendant une durée quelconque. Son état actuel est un mouvement, et ce mouvement suppose un état antérieur qui se termine et un état postérieur qui commence; mais, comme la somme des existences est toujours la même, une chose ne se substitue à une

autre qu'en la détruisant, et l'accroissement de l'une est toujours en proportion avec la diminution de l'autre. Les peuples, leurs constitutions, leurs lois, leurs idées, leurs inventions, leurs intérêts, leurs rapports entre eux, leurs guerres et leurs traités, sont soumis comme tout le reste à la loi absolue des changemens périodiques. Une nation croit échapper à cette loi et conquérir la stabilité en remettant ses affaires aux mains d'un seul homme qui les discute en silence, seul ou entouré de quelques conseillers, comme à Rome; elle est en cela le jouet d'une illusion dont voici la cause. Il n'y a de halte que dans l'unité éternelle de Dieu; cette unité, l'individualité humaine en est l'image, et l'homme à son tour communique à tout ce qu'il fait l'image de sa propre personne et de sa permanence apparente. Ainsi un monarque absolu organise et administre son état suivant une constitution et des lois dont il est l'auteur, sa personne est présente partout, toutes choses semblent avoir atteint l'unité, avoir échappé au changement; mais ce prince lui-même vieillit, meurt, et le jour où il disparaît on s'aperçoit que tout a changé autour de nous, que les lois ne répondent plus à des besoins qui avaient grandi dans le silence. La situation d'un peuple qui se retire ainsi de ses propres affaires et qui ne souffre plus qu'on lui en parle est pareille à celle d'un homme retiré dans une caverne obscure et silencieuse, et qui, ne voyant plus le soleil tourner et les saisons s'accomplir autour de lui, s'imaginerait qu'il a conquis le repos et qu'il est devenu éternel. Qu'il sorte de cette nuit et qu'il regarde encore les étoiles et les êtres de la nature, la réalité le détrompera facilement, et s'il se mire lui-même dans la surface immobile d'un cristal, il verra comme sa face a vieilli, comme ses rides se sont creusées, comme la vie s'est retirée de lui par degrés et l'a conduit, malgré qu'il en eût, jusqu'au point où la loi des périodes va toucher pour lui à son accomplissement.

Ainsi l'instabilité des pouvoirs politiques ne saurait effrayer un citoyen digne de l'être, et les changemens dans la loi ne doivent pas troubler sa raison. Cette instabilité est une loi naturelle à laquelle il ne peut se soustraire. C'est à lui de faire en sorte qu'elle s'applique sans secousses violentes et sans soudaines révolutions. Il n'y a pour atteindre ce but aucun moyen plus sûr que l'usage absolument libre de la parole publique. Le rôle de l'orateur en effet est de manifester aux yeux des assemblées et de leur signaler, longtemps avant qu'elle ait grandi, toute force nouvelle destinée à se faire place dans la société. Dès qu'elle entre en lutte, l'orateur qui la défend et celui qui la repousse épuisent une partie des passions qu'elle doit faire naître. Chaque fois que la lutte recommence, la force nouvelle a gagné du terrain, l'orateur qui la représente a plus

d'empire; soutenu par un plus grand nombre d'hommes, il acquiert par degrés le calme que donne la victoire. Quand il a triomphé, le moment décisif, la crise, comme disaient les Grecs, est passée; il n'y a plus à craindre de mouvemens populaires désordonnés, ni de malheurs irréparables. Ainsi l'éloquence politique est nécessairement une lutte, et plus elle est libre, moins les changemens dans la législation et les lois de circonstance sont à redouter. Comme tout le monde est prévenu longtemps à l'avance de ce que l'avenir doit apporter, on s'y prépare de longue main, les discussions éloquentes des assemblées éclairent d'une lumière de plus en plus vive la route à parcourir et le terme où elle aboutira; ce terme, on l'envisage sans illusions, c'est-à-dire sans folles espérances et sans vaines terreurs. Les uns se préparent à l'atteindre pour en jouir, les autres à le subir impunément; personne n'est pris à l'improviste, et, comme dit Bossuet, « ne laisse à la fortune rien de ce qu'on peut lui ôter par raison et par prévoyance. » La lutte qu'il a fallu soutenir s'est étendue sur un long espace de temps, et les passions qu'elle a soulevées ont perdu en intensité tout ce qu'elles ont gagné en durée. Ç'a été l'œuvre de la parole publique.

Il ne faut pas s'y tromper, les élémens du problème sont parfaitement saisissables. Pour peu qu'on ait de philosophie, on sait que dans un peuple une somme d'intérêts lésés ou satisfaits est représentée par une somme proportionnelle de sentimens hostiles ou favorables, et cette dernière somme l'est à son tour par deux forces antagonistes qui ne peuvent se détruire que l'une par l'autre. Comme elles sont limitées, plus on leur laisse de temps et d'espace pour se développer, plus leur lutte est facile; mais si, par un silence impossible à rompre, elles sont tenues séparées l'une de l'autre pendant le temps où elles s'engendrent, quand elles se sont accumulées, elles finissent par briser les entraves qui les retenaient, et se précipitent l'une contre l'autre avec une extrême énergie. A Rome, l'impuissance du peuple et la domination exclusive des patriciens causèrent ces tensions violentes de forces politiques qui pendant plusieurs siècles firent éclater presque chaque année des émeutes et de temps en temps d'horribles révolutions. Et chez nous qui rendit si meurtrière la grande révolution du siècle dernier, sinon la suppression de toute assemblée régulière et permanente sous Louis XIV et ses successeurs, l'absence de discussions légales et efficaces, la continuité d'un pouvoir arbitraire, l'accumulation sur la fin du siècle d'une force incroyable engendrée par des besoins physiques et moraux non satisfaits? C'est une chose très sage au contraire, surtout dans un état presque aristocratique, que ces assemblées qui, sous le nom de *meetings*, réunissent souvent en Angleterre des milliers

de personnes, pacifiquement et librement convoquées pour discuter sur un besoin du jour. Quoiqu'elles ne puissent faire une loi, puisqu'elles ne représentent jamais qu'une partie de la nation, les discours de leurs orateurs et les votes idéaux qu'elles émettent sont des avertissemens pour les assemblées souveraines et une utile préparation de leurs travaux. Les Athéniens n'avaient pas besoin de *meetings*, parce que les citoyens faisaient eux-mêmes leurs lois et n'avaient point de représentans. Néanmoins ils s'étaient construit à eux-mêmes des édifices publics, des péristyles, des portiques toujours ouverts, où se préparaient, par des discussions anticipées, les matières que les orateurs devaient ensuite porter à la tribune. Ces libres allures de la vie publique sont un des plus grands exemples que l'antiquité ait légués aux temps modernes.

Le raisonnement et l'histoire nous montrent donc également que la liberté est le véritable remède préservatif contre les révolutions, et que son instrument le plus indispensable est la parole; mais il faut entendre par là une parole suivie d'effet et non pas un vain son dans l'air dont les administrateurs de la chose publique ne tiendraient aucun compte. Le peuple athénien considérait ses orateurs comme des fonctionnaires de l'état; leurs discours étaient suivis d'un vote, le vote entraînait l'action, et bien souvent l'orateur était choisi pour l'exécuter. Cette charge était à la fois pour lui un honneur et un péril, car, si à l'œuvre son conseil était reconnu mauvais, il pouvait être condamné à de fortes peines comme conseiller pervers ou malavisé. Au contraire, là où les luttes oratoires sont impuissantes, là où l'orateur ne retire ni honneur ni profit de sa science et de son travail, l'éloquence est bientôt découragée et ne tarde pas à tomber en désuétude. C'est ce qui arriva dès les premières années dans l'empire romain. Auguste avait conservé intactes, toutes les institutions, on continuait de parler au sénat et dans l'assemblée du peuple; mais, comme le pouvoir réel était entre les mains d'un seul homme, cette éloquence eut si peu d'effet que pas un discours ne nous en a été conservé. Nous savons seulement que plus tard quelques revendications furent faites des anciens droits nationaux, et que les orateurs qui eurent l'audace de les exprimer furent tenus pour des ennemis publics et traités de même. Aussi bien, quand le peuple romain, vainqueur à Actium, se fut retiré de la politique et eut déposé ses pouvoirs entre les mains d'un monarque, les orateurs ne représentèrent plus les besoins et les idées populaires, dont tous les échos étaient censés devoir se concentrer dans la pensée du prince. De même, quand les idées monarchiques eurent cheminé à travers la société grecque et ouvert les voies à Philippe de Macédoine et à son fils, il n'y eut plus

de place pour l'éloquence politique, qui cessa en effet de se faire entendre. L'un et l'autre peuple s'étaient mis hors de lutte : ils s'endormirent sur la foi du pilote au sein de cette mer agitée dont parle le poète Horace, et de ce jour commença pour eux une ère d'effrayantes révolutions dynastiques qui les conduisit aux abîmes.

La loi des périodes et des forces antagonistes s'accomplissait pour eux dans les conditions nouvelles qu'ils s'étaient créées pour lui échapper. Que l'on compare le sort d'un Hortensius, orateur épicurien comblé d'honneurs et de richesses sous la république, avec celui de son petit-fils Hortalus venant mendier à la porte du sénat, devant l'image de son aïeul, en présence de Tibère, qui le repousse en lui jetant l'obole pour ses enfans, et l'on aura une idée de la condition des orateurs et de leurs descendans sous ces deux régimes. Que l'on compare aussi l'attitude calme et noble d'un Périclès avec les avertissemens douloureux d'un Démosthènes et les aboiemens d'un Eschine, et l'on saisira dans leur contraste poignant les deux situations où se trouva le peuple athénien quand il présidait librement à sa destinée, et quand son dernier orateur poussa pour lui le cri de détresse. Ce cri, qui fut le dernier, marqua l'heure où le peuple grec, mis hors de combat par les monarques macédoniens, perdait sa liberté et se précipitait silencieux dans sa décadence.

Dans les pages qu'on vient de lire, j'ai voulu montrer que dans l'ordre religieux et plus visiblement encore dans l'ordre politique il y a chez les grandes nations de notre race trois choses qui sont unies par des rapports étroits, l'éloquence, la liberté, la lutte. La lutte est un fait nécessaire, inévitable, produit par la constitution de notre nature et soumis à une loi primordiale et universelle. Elle est la condition de toutes les transformations sociales et politiques : dirigée avec méthode et d'après le principe de la liberté, elle engendre le progrès; empêchée dans sa marche ou retenue par des gouvernemens protecteurs, même par ceux qu'animent les intentions les plus bienveillantes, elle se concentre, accumule ses forces sur certains points du temps et éclate en révolutions; car, de quelque nom qu'on la désigne, la révolution, lente ou explosive, est l'état permanent de l'humanité. Il ne faut ni l'exalter ni la maudire : il faut l'accepter comme un fait et comme une loi et s'efforcer de la rendre la plus inoffensive qu'il est possible; or le seul moyen efficace indiqué par la théorie et par l'histoire, c'est de lui laisser son libre cours. Si c'est une fièvre qui nous travaille, tout remède violent qui la répercute la fait éclater ailleurs en maladies plus dangereuses qu'elle-même et parfois mortelles. Mais comment croire qu'une loi universelle de la nature soit une mala-

die, et qu'il la faille réprimer? Ne voyons-nous pas que les peuples dont l'histoire est finie ont produit leurs plus belles œuvres pendant le temps où ils ont soutenu en vue du progrès les luttes pacifiques et quelquefois même orageuses de la liberté? Si la révolution pacifique et permanente n'est au fond que le perfectionnement en toutes choses, qui peut savoir mieux que chacun de nous les besoins que chacun de nous éprouve? Et qui peut avec plus de justice que tout le monde trouver et appliquer les moyens de les satisfaire? Il faut donc que ces besoins se fassent connaître, qu'ils se groupent, qu'ils se concertent, qu'ils prennent l'empire auquel ils ont droit, et qu'enfin ils demandent à être pleinement et librement discutés dans les assemblées souveraines. Ainsi l'éloquence est la condition de la liberté. Aucune sollicitude monarchique ne peut la remplacer. C'est elle qui maintient la santé du corps social dont elle prévient les maladies; l'application la plus attentive des pouvoirs ne les prévient ni toutes ni toujours. Celui qui a plus de clairvoyance que le plus clairvoyant des hommes, c'est tout le monde. Les discours libres sont dans le corps social comme sont les impressions de bien-être et de douleur dans notre corps, des avertissemens pour la santé et la maladie; l'éloquence les exprime, la liberté sait y répondre.

Les peuples qui ont une fois compris la grande loi naturelle de la lutte des forces morales, et qui savent qu'elle est de tous points analogue à celle des forces physiques, ont autant d'intérêt à la voir s'appliquer sans obstacles qu'ils en ont à se servir des forces naturelles en leur obéissant. La machine sociale est un générateur de forces en activité permanente. Ces forces à la vérité ne sont pas infinies; mais, comme elles s'engendrent sans interruption, le vase où on les tient renfermées supporte une pression intérieure qui s'accroît rapidement avec le temps; il siffle par toutes ses fissures comme pour avertir qu'il faut détendre cette vapeur accumulée. Si ces bruits menaçans cessent enfin de se faire entendre, c'est un signe certain que la force vive a cessé d'être, que le feu dont elle s'alimentait s'est éteint, et que le mécanisme tout entier n'est plus qu'un corps mort livré à la curiosité du passant. Chez les peuples qui s'éteignent, à l'éloquence survit encore l'histoire avec ses tristesses et ses regrets; après Cicéron, Tacite et Suétone. Le mourant traîne ses derniers jours jusqu'à ce qu'un principe plus jeune et une famille d'hommes plus virile l'aient achevé sur place, et aient fait apparaître dans les mêmes lieux un nouvel être vivant.

ÉMILE BURNOUF.

LES
COLONIES ANGLAISES
DE LA MALAISIE

PENANG, MALACCA, SINGAPORE ET SARAWAK.

I. *Our tropical Possessions in Malayan India,* by John Cameron; London 1865.
II. *Adventures among the Dyaks of Borneo,* by Fred. Boyle; London 1865.

Lorsqu'on suit sur un planisphère la route que parcourent les paquebots qui se rendent de Suez aux contrées de l'extrême Orient, on remarque au bas de l'Asie une langue de terre qui impose un long détour aux navigateurs : c'est la péninsule malaise. Au-dessous des royaumes indigènes de l'Indo-Chine, en face de l'île de Sumatra, s'étend en effet sur plusieurs centaines de lieues de long, entre l'équateur et le 10e degré de latitude nord, une étroite presqu'île posée par la nature en travers de la route qui mène dans l'Océan-Pacifique. Cette terre tropicale, qui n'est plus l'Asie et qui n'est pas encore l'Océanie, renferme tous les produits des pays chauds et les métaux les plus précieux. Elle est arrosée par deux mers et de nombreux cours d'eau, la végétation y est exubérante, le règne animal y est représenté par ses espèces les plus brillantes. De larges rivières pénètrent à l'intérieur des immenses forêts dont le sol est recouvert. Les populations indigènes sont sauvages, mais nullement farouches ni cruelles. Rien n'y manque enfin de ce qui peut attirer les étrangers et rendre la colonisation facile. La nation qui possé-

dera cet isthme aura des ports sur la mer des Indes et l'Océan-Pacifique, à égale distance de l'Hindostan, de la Chine et de l'Australie. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la péninsule malaise ait été souvent convoitée par les puissances européennes. Elle a été citée à toutes les époques dans les annales de l'histoire. Ce fut, dit-on, la Chersonèse d'or d'Hérodote. Ce fut aussi le siége de l'une des plus anciennes colonies créées par les Portugais, qui s'y établirent sous la conduite d'Albuquerque il y a trois siècles et demi. La ville de Malacca, qui a donné son nom à l'étroit canal dont cette terre forme l'un des côtés, fut longtemps célèbre, et la cathédrale qu'y édifièrent les premiers conquérans européens renferme encore au milieu de ses ruines le tombeau de saint François-Xavier, l'une des plus belles gloires des missions catholiques. Aujourd'hui l'île de Singapore, qui termine la presqu'île vers le sud, est devenue entre les mains des Anglais ce que ce peuple commerçant appelle avec raison un *emporium*, un port franc, un entrepôt de toutes les productions du globe. A mesure que se développent les échanges entre l'Europe et l'Asie orientale, cette pointe de l'Indo-Chine acquiert une importance plus grande. On aimera peut-être à savoir, d'après des documens récens, en quel état se trouvent les villes fondées dans ces parages et quels élémens de prospérité leur sont offerts.

I.

Voyons d'abord ce qu'est le pays lui-même et ce que sont les villes européennes qui y ont été créées. On ne sait pas bien au juste à quelle puissance asiatique appartient la péninsule malaise. Le roi de Siam a la prétention de posséder un droit de suzeraineté sur la partie la plus voisine de son empire; à l'intérieur, plusieurs petits états indigènes paraissent avoir conservé leur indépendance, ou du moins ne reconnaissent à ce souverain et au gouvernement anglais, qui y a pris pied, qu'une suprématie illusoire. Sur la côte orientale qui regarde le golfe de Siam, quelques ports où des navires étrangers viennent charger les denrées du pays ne sont encore occupés que par les indigènes. Sur la côte occidentale, trois stations, qui appartiennent aujourd'hui aux Anglais, concentrent tout le commerce européen, et servent d'intermédiaires entre les peuplades barbares et le monde civilisé. Ce sont, en commençant par le nord, l'île de Penang avec la province de Wellesley, qui lui fait face, un peu plus bas la ville de Malacca, et enfin, à l'extrémité même de la presqu'île, l'île et la ville de Singapore, dont la prospérité récente a éclipsé les colonies voisines.

Peut-être est-il vrai, ainsi que l'ont affirmé certains érudits, que les peuples de l'antiquité furent en relation de commerce avec les contrées les plus méridionales de l'Asie, quoiqu'il soit bien difficile de discerner au juste de quels pays les anciens historiens ont voulu parler, la science de la navigation étant alors si imparfaite que les marins ignoraient toujours la véritable situation des terres qu'ils visitaient dans leurs courses aventureuses. Les voyageurs modernes ont prétendu reconnaître dans les récits d'Hérodote, lorsqu'il parle des contrées orientales où l'on recueillait de son temps l'or et l'ivoire, des tableaux de mœurs qui coïncideraient avec les coutumes actuelles des indigènes de la Malaisie, par exemple l'habitude cruelle de mettre à mort les vieillards dès qu'ils ne peuvent plus travailler et sont à charge à leur famille. On a même cru distinguer, à travers les variations infinies des vocabulaires asiatiques, quelque ressemblance phonétique entre les noms des peuples cités par cet historien et ceux des tribus autochthones de la presqu'île de Malacca. Il semble au reste incontestable que les Hébreux et les Tyriens, deux peuples de grands navigateurs, avaient fait des découvertes géographiques dont le souvenir se perdit pendant les siècles suivans, ainsi qu'il advint du périple de l'Afrique australe que les Phéniciens accomplirent à la plus belle époque de leurs expéditions maritimes, vingt siècles avant que Vasco de Gama ne s'illustrât en doublant le Cap de Bonne-Espérance. Les traditions populaires que conservent les habitans de la péninsule malaise ne remontent pas si loin, et sont d'autant moins précises qu'elles ne s'appuient sur aucun monument ni sur aucune écriture. Au milieu du XIIe siècle, paraît-il, des conquérans malais venus de Sumatra envahirent l'île de Singapore, dont ils expulsèrent par force les aborigènes. Comme tous les peuples sauvages, ceux-ci n'avaient sans doute aucune cohésion. Incapables de résister à l'invasion étrangère, ils furent refoulés vers l'intérieur des terres, et se dispersèrent en plusieurs petites tribus qui vivent encore à l'écart au milieu des forêts. Les Malais se virent eux-mêmes, cent ans plus tard, expulsés de Singapore par des Javanais qui s'établirent dans cette île d'une façon définitive, tandis que les premiers se répandaient dans la presqu'île et y fondaient divers états indépendans, dont le plus considérable avait pour capitale Malacca. Ce fut aussi vers cette époque qu'ils furent assaillis et convertis à l'islamisme par des conquérans arabes. Nulle part la doctrine de Mahomet ne devait s'implanter plus facilement, car il y a plus d'une analogie entre le caractère malais et le caractère arabe. Dans l'une et l'autre de ces races, l'homme est aventureux, taciturne et réservé, enclin cependant à se vanter des bonnes

comme des mauvaises actions; le visage du Malais a même quelque chose de sémitique. Néanmoins les habitans de la péninsule n'acceptèrent jamais le mahométisme en son entier. Leur culte a conservé avec les prescriptions du Coran une foule de superstitions locales qui semblent être un reste de leurs croyances primitives. Depuis que les voyages sont devenus faciles, beaucoup d'entre eux font le pèlerinage de la Mecque. Leur foi religieuse s'y épure peut-être, mais l'influence européenne est souvent contrecarrée par les préventions qu'ils empruntent à leurs coreligionnaires occidentaux.

Les Malais se multiplièrent à tel point dans la péninsule, et le royaume de Malacca devint si prospère que son autorité était reconnue au commencement du XVIe siècle sur toute l'étendue de la presqu'île et même dans les provinces voisines de l'île de Sumatra. C'est en effet un peuple adroit, actif et entreprenant. En 1511, les Portugais s'emparèrent de leur capitale Malacca et s'y établirent. Après de longues et stériles luttes contre ces nouveaux envahisseurs, qu'ils n'eurent pas la force d'expulser, les Malais retournèrent vers le sud et créèrent le royaume de Johore, qui subsiste encore, bien déchu, il est vrai, de la splendeur passée que les souvenirs des indigènes lui attribuent. Ce n'est plus qu'une province presque dépeuplée dont le sultan réside à Singapore et reçoit une pension du gouvernement anglais. Les Portugais ne jouirent pas longtemps de leur conquête; en 1642, ils furent supplantés par les Hollandais. Ceux-ci furent expulsés à leur tour par les Anglais en 1795, revinrent en 1818, et cédèrent définitivement la place en 1824, en vertu de l'important traité qui régla la position respective de la Hollande et de l'Angleterre dans les mers de l'Indo-Chine. Le résultat de cet accord fut, on le sait, que les Hollandais reprirent toutes les colonies situées au sud de Singapore, tandis que les Anglais devaient se tenir exclusivement au nord de cette même île.

Les diverses nations qui se succédèrent à Malacca pendant trois siècles méconnurent toutes, jusqu'à une époque très récente, l'importance que l'île de Singapore devait acquérir grâce à sa situation géographique et à l'excellence de son havre. Ce n'est qu'en 181 que les Anglais vinrent s'en emparer. La compagnie des Ind possédait alors dans l'archipel asiatique le fort de Bencoolen, sud-ouest de Sumatra, station productive entre les mains de compagnie, qui y maintenait avec sévérité le monopole du commerce du poivre, mais d'une utilité médiocre pour le développement naval et commercial de l'Angleterre. Cette petite colonie étai administrée par sir Stamford Rafles, qui par un long séjour à Java, dont il fut gouverneur tant que cette île fut soumise à la domination anglaise, s'était pénétré d'idées larges et justes sur l'im-

portance future de la Malaisie. Cet homme d'état pressentit combien devait être profitable la possession d'un port situé, comme l'est Singapore, au point de croisement de tous les bâtimens qui naviguent entre l'Europe et l'Inde d'un côté, la Chine, les Philippines et le Japon de l'autre. L'île dont il s'agit n'était occupée alors que par un petit nombre de Malais, pêcheurs ou laboureurs, pirates à l'occasion, comme l'étaient presque tous les indigènes de ces parages au temps où les vaisseaux de guerre européens ne s'y montraient qu'à de rares occasions. Sir Stamford Rafles s'entendit avec le sultan de Johore, prétendu souverain légitime du pays, et avec le *tumongong* ou vice-roi de cet état barbare; il offrit à chacun d'eux une grosse pension viagère, et leur extorqua sans plus de difficultés la jouissance paisible du territoire qu'il convoitait. Le traité étant en bonne forme et la pension régulièrement acquittée, personne ne fit obstacle à la prise de possession, si ce n'est toutefois les Hollandais, qui voyaient avec déplaisir cet établissement nouveau créé dans leur voisinage. Encore se bornèrent-ils à des protestations dont il ne fut tenu aucun compte. D'ailleurs le traité de 1824, qui survint peu après, les désintéressa tout à fait de ce qui se passait dans la péninsule. Ce fut à la suite de ce traité qui rendit Malacca aux Anglais, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, que les trois stations de Penang, Singapore et Malacca furent incorporées en un seul gouvernement, dépendance de la présidence du Bengale, et reçurent le nom de colonies du Détroit, par lequel elles sont encore désignées dans le langage officiel.

Singapore fut déclaré port franc dès l'origine, et ce privilége eût suffi pour y attirer de nombreux navires, car tous les autres ports des îles environnantes percevaient alors de lourdes taxes sur les bâtimens de commerce. Des négocians s'y établirent; on leur concéda des terres à bon marché. La compagnie des Indes fit de son côté quelques dépenses opportunes pour améliorer la situation de la colonie. La population s'y accrut donc avec rapidité. Ce fut tout de suite autre chose qu'un entrepôt. Le territoire est riche et fertile, et, quoique d'étendue restreinte, suffit à alimenter un commerce d'exportation qui n'est pas sans importance. Située entre l'équateur et le tropique, la péninsule de Malacca produit sans culture toutes les denrées précieuses des pays chauds, le poivre et le riz, le sucre et le coton, presque toutes les sortes d'épices que les navigateurs vont depuis un temps immémorial chercher à l'extrémité de l'Asie. Le sol en est légèrement ondulé sans grandes chaînes de montagnes; des rivières très profondes qui pénètrent au loin dans l'intérieur permettent aux barques indigènes d'amener à peu de frais jusqu'au port d'embarquement les produits du sol les

plus encombrans. L'eau coule partout avec abondance, si bien que la terre n'est jamais desséchée. L'aspect verdoyant de la campagne aide le corps humain à supporter sans trop de fatigue les ardeurs du soleil tropical. Au fond, le climat n'est pas d'une chaleur excessive, ni même malsain pour les individus d'origine européenne. Il est plutôt remarquable par sa constance, car il n'y a, on peut le dire, aucun changement de saison. Le thermomètre se maintient toute l'année entre 22 et 33 degrés centigrades. Les pluies sont fréquentes et abondantes, mais de courte durée, et la sécheresse ne se prolonge jamais longtemps. Grâce à cette température presque modérée et à l'abri que lui offre une végétation magnifique, l'homme vit sans cesse en plein air, c'est-à-dire dans les conditions hygiéniques les plus favorables. Tout au plus peut-on objecter que les forces s'énervent sous un climat d'une si parfaite uniformité thermométrique, et que le corps humain a besoin, au bout de quelques années, de se retremper par un séjour dans un pays plus froid.

Malgré ces conditions sanitaires plus favorables qu'on n'a l'habitude de les rencontrer dans la zone tropicale, et bien que le commerce européen fasse la prospérité de la station de Singapore, ce ne sont pas les Européens qui ont peuplé cette contrée. Les immigrans de race blanche s'y trouvent en très petit nombre : à peine y en a-t-il 800. Ce sont les fonctionnaires du gouvernement colonial, les chefs des maisons de commerce, en un mot les seigneurs du pays. Le peuple est composé d'individus de races diverses qui viennent de toutes les régions d'alentour chercher la tranquillité ou faire leur fortune à l'abri des institutions britanniques.

Dans cette population si bizarrement composée d'élémens disparates, les premiers à citer sont ceux que l'on doit considérer comme autochthones et qui ont été refoulés vers l'intérieur de la péninsule par la première invasion malaise. Désignés sous les noms de *binuas*, *jakuns*, ou encore de *orang-outang*, ce qui veut dire, dans le dialecte malayou, hommes du sol, ces êtres sont faibles et timides; ils ne se mêlent pas volontiers aux autres habitans, et se tiennent à l'écart par petits groupes qui végètent au milieu des forêts. Ils mènent une vie errante, vagabondant au gré de leurs caprices, sans souci du lendemain et sans préoccupation de leur nourriture quotidienne, puisque les productions naturelles des bois qui les entourent suffisent à leurs besoins. Leurs habitations sont des huttes perchées sur des bambous, à quelques pieds au-dessus du sol, ou cachées dans les branches des plus grands arbres, où ils se mettent à l'abri des bêtes féroces qui pullulent autour d'eux. Ces hommes paraissent étrangers à toute idée religieuse; cependant une mission

catholique établie auprès de Malacca a fait de nombreux prosélytes dans leurs villages. C'est en somme un peuple dénué d'énergie et de force vitale, et qui semble prédestiné à s'éteindre à mesure que des races plus alertes s'approprieront, en les rendant plus productives, les terres désertes de la péninsule.

On dit plus de bien des Malais, qui forment la majorité de la population. En dehors des villes, ils vivent par petits villages de vingt à trente maisons, adonnés à la pêche ou à la culture du riz. Ils se font volontiers marins et pratiquèrent longtemps la piraterie, aussi longtemps du moins que ce métier ne fut pas trop périlleux. Aujourd'hui ils font le cabotage sur toutes les côtes asiatiques, vont à Siam, en Chine, aux Indes, et sont considérés comme bons navigateurs tant qu'ils ne s'éloignent pas des parages qui leur sont familiers. Dans les villes, ils deviennent cochers, domestiques ou jardiniers; mais on leur reproche de se corrompre très vite au contact des habitudes européennes. Ils se livrent encore au petit commerce de détail et colportent les denrées d'une consommation quotidienne. Ils n'exercent jamais le négoce sur une large échelle, par insouciance des richesses, dit-on, plutôt que par incapacité. Ce sont des hommes qui se contentent de peu et n'ont aucune ambition. Les Malais, par esprit d'ordre et de subordination, restent soumis à l'ascendant de leurs chefs natifs, et ceux-ci subissent sans peine la suprématie des autorités anglaises. Rien n'est donc plus aisé que de mener de telles gens. Le nombre des individus de cette race augmente d'autant plus vite dans les possessions anglaises que beaucoup d'entre eux y arrivent de l'intérieur de la péninsule, désertant leur village natal afin de jouir du calme et de la sécurité que leur assure la domination étrangère.

A ne considérer que le nombre, à côté des Malais viendraient se ranger leurs ennemis les Chinois, qui s'établissent à Singapore, à Penang et à Malacca avec autant de confiance que s'ils étaient encore sur le territoire de l'empire du Milieu. Ils paraissaient à peine dans la péninsule malaise avant que ce pays appartînt aux Anglais; c'est donc le drapeau britannique qui les y attire. Caractère industrieux et patient, sobriété, ardeur au travail, économie sordide, rien ne leur manque de ce qui conduit à la fortune. Ce peuple a l'esprit pratique; il vise toujours au gain et ne se préoccupe guère de ce qui n'intéresse pas son négoce. Si les Chinois se résignent à s'éloigner pour un temps de leur terre natale, c'est avec l'intention bien arrêtée d'y revenir plus tard, lorsqu'ils se seront enrichis. Ils se fixent rarement dans les colonies; bien plus, pendant le séjour qu'ils y font, ils restent en relations suivies avec leur famille lointaine, lui envoient leurs épargnes et retournent

auprès d'elle tôt ou tard. Pendant les mois d'hiver, de décembre à avril, saison où règne la mousson du nord-ouest, il arrive à Singapore d'innombrables jonques qui les amènent par centaines; mais il en part presque autant pendant la mousson du sud-est. Ces ingénieux Asiatiques font toute sorte de commerce et se livrent même à la culture, car les principales plantations leur appartiennent ou sont gérées par eux. A l'intérieur des villes, dont ils occupent des rues entières, ils monopolisent certains métiers; ainsi eux seuls sont tailleurs, vendeurs d'opium ou barbiers. On les aperçoit encore dans les boutiques de bouchers et d'épiciers, dans les ateliers de forgerons et de charpentiers. D'autres sont cuisiniers ambulans ou écrivains publics. Les plus instruits tiennent la caisse chez les principaux banquiers. Petit gain ou gros bénéfice, ils ne négligent rien. Quelques-uns amassent d'immenses richesses, par exemple ceux qui sont fermiers des revenus publics. Le gouvernement colonial a été réduit en effet à leur affermer les impôts indirects, qui portent en majeure partie sur l'opium et les boissons spiritueuses, parce qu'ils sont seuls capables de déjouer les ruses des contrebandiers et de faire triompher les intérêts du fisc. Généralement probes et dignes d'inspirer la confiance lorsqu'ils ont réussi, on ne se tient en garde contre eux qu'autant qu'ils sont pauvres, car ils résistent mal, dit-on, aux tentations de la mauvaise fortune. Les Malais sont souvent victimes de leur astuce, de là la haine qui sépare ces deux peuples. On reproche aussi aux Chinois un amour effréné pour les émotions du jeu et pour les jouissances extatiques de l'opium, deux passions que l'autorité anglaise réprime à sa façon en prélevant de lourds impôts ou des amendes sur ceux qui s'y abandonnent. En somme, les émigrans de la Chine contribuent pour la plus large part à la prospérité de la colonie par leur ardeur mercantile et leur esprit d'entreprise. Ce sont des citoyens utiles.

Un autre flot d'émigrans arrive du côté de l'ouest, ce sont les Bengalis de Calcutta et les Klings de la côte de Coromandel. Ces derniers déplaisent davantage, parce qu'ils sont rudes et repoussans. Ils se livrent d'ailleurs aux occupations infimes; ils sont manœuvres dans la campagne, blanchisseurs ou bateliers dans les villes. Il en est de même de quelques milliers d'autres individus venus de tous pays, des Siamois, des Javanais, des Bugis ou indigènes des Célèbes, même des Persans et des Arabes. Toutes les races de l'Asie sont représentées dans les rues de Singapore, toutes y sont bien accueillies et y prospèrent dans les limites de leurs besoins et de leur habileté. Comment se fait-il donc que l'émigration européenne soit si bornée? Pour quel motif les artisans anglais et irlandais qui se rendent en si grand nombre sur le continent voisin

de l'Australie ne viennent-ils pas aussi s'établir sur la presqu'île de Malacca? La cause en est bien simple. Il y a là sans doute d'immenses territoires en friche et bien des cultures productives à entreprendre; mais les occupations extérieures conviennent peu, sous ce climat tropical, aux hommes de la zone tempérée. Le séjour n'est pas malsain pour les négocians qui y mènent une existence comfortable et vivent à l'intérieur de leurs comptoirs; il serait mortel pour les ouvriers européens qui se livreraient aux travaux agricoles. Il est encore à considérer que la main-d'œuvre est à vil prix et ne peut procurer à l'homme blanc une rémunération proportionnée à ses besoins. Tous les travaux grossiers sont exécutés par des Asiatiques auxquels suffit un faible salaire. Deux Chinois font ensemble autant de besogne qu'un Européen et ne coûtent pas en tout moitié de ce qui serait nécessaire pour nourrir seulement celui-ci. Les ouvriers de race blanche que le hasard amène dans les colonies du Détroit se voient bientôt obligés de regagner un pays mieux approprié à leurs forces et à leur nature, à moins qu'ils n'aient l'heureuse chance de devenir contre-maîtres ou chefs d'ateliers dans les chantiers qui emploient un grand nombre de manœuvres indigènes.

En résumé, un millier d'indigènes, 140,000 Malais, 110,000 Chinois, 28,000 Hindous et 10 ou 12,000 autres Asiatiques d'origine diverse, voilà tout ce qui compose, avec 800 Européens, la population des colonies du Détroit. Les Européens forment l'aristocratie du pays, parce qu'ils ont le pouvoir et l'intelligence, et qu'il est rare que l'un d'eux vive d'un travail purement manuel ou végète dans une situation inférieure. Ils semblent au reste ne pas abuser de leur supériorité et traiter avec ménagement la foule qui les entoure. De là sans aucun doute le prestige que la race blanche a conservé dans le pays. Dans ces conditions mêmes, il est encore surprenant qu'une société si restreinte puisse vivre en parfaite sécurité au milieu de 300,000 Asiatiques, sans autre protection que quelques centaines de cipayes détachés dans chaque station par l'armée indigène de Madras. On dit, il est vrai, que les sentimens hostiles que les races jaunes nourrissent l'une contre l'autre contribuent d'une façon très efficace au maintien de la tranquillité. Si les Chinois troublaient l'ordre ou affichaient la prétention de dominer dans la péninsule, les Malais et les Hindous seraient les plus fermes soutiens du gouvernement anglais; les Chinois, de leur côté, ne se soucieraient point de subir la suprématie d'un sultan malais; chacun de ces peuples aime mieux maintenir l'autorité actuelle que de laisser le pouvoir à l'un de ses rivaux. Quoi qu'il en soit de ces causes diverses, la vérité est que le pavillon britannique n'a jamais

été menacé. Des troubles ont éclaté plusieurs fois, les Chinois se sont révoltés contre une loi qui leur interdisait le jeu, des pirates ont troublé le commerce, des troupes de brigands ont dévasté des maisons isolées; mais ce n'étaient là que des faits accidentels bientôt réprimés et sans conséquence fâcheuse pour les principes essentiels de la colonie.

Ne comprendra-t-on pas maintenant que les établissemens du détroit de Malacca ont une physionomie qui leur est propre? Ce n'est pas un empire comme l'Hindostan, avec une population surabondante, avec des mœurs et des institutions séculaires, avec des gouvernemens indigènes que l'Angleterre ne fait que supplanter. Ce n'est pas non plus une contrée déserte comme l'était l'Australie, ouverte à tous les émigrans, propre à toutes les cultures, favorable surtout au développement de la race blanche. A Singapore et dans les colonies voisines, le pays était presque inhabité, mais non désert. Les Européens y apportent leur industrie et la supériorité de leur civilisation. Les Malais, les Bengalis, les Chinois, plus capables de se livrer au travail sous un climat tropical, se contentent d'être au second rang. Ils acceptent et recherchent la domination étrangère qui les protége sans distinction les uns contre les autres, et leur laisse toute liberté de mettre en valeur les richesses naturelles du pays.

II.

Des trois établissemens européens qui ont été créés sur les côtes du détroit de Malacca, l'île de Singapore est, sous bien des rapports, le plus considérable. C'est la clé des mers de Java, de l'Inde et de la Chine, le port de relâche de tous les bateaux à vapeur qui desservent les colonies lointaines, le dépôt de charbon le plus important de cette région du globe. Comme point stratégique, c'est un centre à égale distance de Calcutta, de Hong-kong et de l'Australie. Toutes les flottes européennes que les guerres de Chine ont attirées dans l'extrême Orient ont paru sur la rade de Singapore. Les troupes qui y sont en garnison ou en passage peuvent être aussi bien envoyées au secours de l'Inde que du Japon. Dans l'état présent de la navigation à vapeur, qui exige des relâches fréquentes, de vastes ateliers de réparations et d'abondans approvisionnemens de charbon, les Anglais n'ont à coup sûr aucune possession lointaine qui leur soit plus précieuse. La grande compagnie de paquebots péninsulaire et orientale, qui fut la première et longtemps la seule à entretenir des communications régulières avec les mers de la Chine, a réuni dans ce lieu d'immenses ressources de

matériel; la compagnie de navigation française, qui lutte avec avantage, au dire des Anglais eux-mêmes, contre leurs propres bâtimens, en a fait aussi l'un des principaux centres de ses opérations.

Au moment où la compagnie des Indes prit pied à l'extrémité de la péninsule malaise, les îles environnantes n'étaient habitées que par un petit nombre de Malais, pirates durant la belle saison, pêcheurs lorsque l'état de la mer ne permettait pas d'expéditions lointaines. Poursuivie par les marines anglaise et hollandaise et même par les souverains des petits états indigènes qui subsistent encore dans le voisinage, cette coupable industrie a été presque anéantie; du moins on n'en cite plus que des cas isolés. Les nombreuses barques indigènes qui sillonnent aujourd'hui les eaux des détroits ne servent, sauf exception, qu'à des usages honnêtes; elles alimentent la ville de bois et de poisson frais, font le cabotage avec les ports de l'Indo-Chine, transportent les fruits du pays. Des Malais et des Chinois débitent, dans des scieries mécaniques qui leur appartiennent, les troncs d'arbres gigantesques qu'ils ont abattus à l'intérieur des forêts et amenés par eau sur le littoral. On peut voir sur la rade de Singapore des navires de toute forme et de toute provenance : les prahos et les lorchas des Malais, les jonques des Chinois, les bâtimens de guerre des diverses nations européennes qui ont des stations coloniales dans l'extrême Orient, les bâtimens de commerce qui portent tous les pavillons du globe; mais on y remarquera surtout les bateaux à vapeur de marche rapide qui arrivent ou partent presque chaque jour, en provenance ou à destination de Calcutta ou de Batavia, de Pointe-de-Galles ou de Hong-kong. D'immenses docks établis au fond du havre sont prêts à recevoir toutes les marchandises, et les navires y trouvent eux-mêmes, en cas d'avaries, tous les moyens de réparation dont ils ont besoin.

L'une des causes les plus puissantes de l'activité que le port de Singapore a acquise en si peu d'années est sans contredit l'immunité complète des droits de douane et de tonnage dont il a joui depuis sa création. Les navires de commerce, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont exempts de taxes. Il en est de même des cargaisons, sur lesquelles on perçoit seulement un impôt très léger, dont le produit est destiné à l'entretien des phares de la rade et du détroit. Encore les négocians établis dans l'île ne cessent-ils de réclamer contre cette taxe, qu'ils considèrent, si nécessaire qu'elle paraisse, comme une exception fâcheuse à la franchise absolue de leur port. Comme les recettes de la colonie ont toujours été inférieures aux dépenses, le gouvernement de l'Inde, dont Singapore fut longtemps une dépendance, était plutôt disposé, afin de ramener le budget local à l'équilibre, à créer de nouveaux impôts

qu'à en supprimer un déjà établi; mais il était à craindre que la suppression de la franchise douanière ne rejetât le commerce vers les ports voisins de Batavia et de Saïgon. Singapore en effet est surtout un port de relâche, un entrepôt, et présente ce singulier spectacle d'être une place de commerce de premier ordre, quoiqu'on n'y fabrique rien et qu'on y récolte peu de chose. Il n'y a ni usines, ni industrie d'aucune sorte. Ce qui en sort n'a pas été récolté dans l'île, sauf une très faible partie, et n'y a même subi aucune transformation. La majeure partie de ce qui entre n'est pas destinée à la consommation locale. Les royaumes indigènes qui l'avoisinent y versent leurs produits, qui arrivent sur les barques des Malais et sont transbordés sur les bâtimense uropéens. Les marchandises de provenance étrangère sont envoyées à Singapore, d'où on les expédie de nouveau vers telle ou telle partie de l'Asie, suivant les prévisions du commerce et les approvisionnemens des marchés. Par exemple l'Hindostan fournit à l'archipel malais de grandes quantités de riz et d'opium, qui arrivent en masse à Singapore, et sont expédiées en détail vers les îles voisines qui en ont le plus besoin.

Quoique le commerce soit le principal élément de prospérité, le sol de l'île entière est doué d'une fertilité si merveilleuse que l'on ne fut pas longtemps sans songer à défricher les jungles qui la recouvrent. Il y avait un intérêt particulier à y introduire la culture des épices, à laquelle les colonies portugaises et hollandaises de cette région du globe devaient, croyait-on, leurs plus grands succès. La muscade et le clou de girofle étaient pour ainsi dire un monopole entre les mains des Hollandais vers la fin du XVIII[e] siècle. Les plantations d'Amboine et de Banda paraissaient aux étrangers des mines d'or d'autant plus dignes d'envie qu'elles étaient au pouvoir d'une seule nation. Les précieux végétaux qu produisent ces denrées furent acclimatés sur le territoire de la péninsule malaise; mais le succès ne répondit pas aux espérances qu'on en avait conçues. Le poivre seul donne des produits abondans; les autres arbustes ont péri par l'effet de maladies spéciales que les planteurs n'ont pas su guérir. Néanmoins les Chinois, qui se livrent avec ardeur aux cultures de ce genre, défrichent peu à peu les forêts vierges qui couvrent l'intérieur de l'île, afin d'étendre leurs plantations.

La végétation a une telle puissance dans cette contrée que la terre ne reste jamais nue et stérile. A peine le terrain a-t-il été débarrassé des arbustes et des plantes qui le recouvraient, qu'on y voit reparaître des rejets vigoureux dont la croissance rapide étonne le voyageur. On dirait que sous la zone torride la nature a plus de puissance pour créer que pour détruire. L'arbre qui périt de vé-

tusté est à peine couché sur le sol qu'il est recouvert d'une végétation nouvelle qui en cache les débris. L'espace que les gros troncs laissent libre entre eux est recouvert de plantes éphémères et surtout de lianes gigantesques qui s'attachent à toutes les branches et s'étendent en tiges de plus de cent mètres de longueur. La plus remarquable de ces plantes parasites est le rotin, qui est lui-même un des produits commerciaux du pays. De tels massifs sont presque impénétrables. On s'y hasarde d'autant moins qu'ils recèlent des ennemis dangereux; l'un d'eux surtout, le tigre, l'effroi permanent des colons, est devenu un véritable obstacle à l'extension des cultures.

Pour faire comprendre aux nouveau-venus combien ces bêtes féroces sont redoutables, il est d'usage de leur raconter que les tigres dévorent en moyenne un homme par jour, trois cent soixante-cinq individus par an. Il semble, au premier abord, que cette évaluation est bien exagérée, surtout si l'on considère que l'île de Singapore représente à peine, tant en étendue qu'en population, l'équivalent d'un département français, et que la presque totalité des habitans est concentrée sur un seul point. Les habitans de la campagne sont seuls victimes de la rapacité des tigres, ceux qui séjournent en ville n'ont rien à en craindre; mais le chiffre de mortalité indiqué ci-dessus ne paraît que trop vraisemblable. Les colons découvrent chaque année une quarantaine de cadavres à moitié dévorés; en outre les autorités reçoivent plus de quatre-vingts déclarations d'accidens analogues sans qu'il soit possible de retrouver la trace des victimes; enfin il faut encore observer que la majeure partie des décès ne donnent lieu à aucune constatation officielle, parce qu'ils surviennent dans les cantons les plus reculés et les moins fréquentés. Les Chinois fournissent le plus grand nombre de victimes à ces tristes hécatombes, non pas, comme on l'a dit quelquefois, parce que les tigres manifestent une préférence pour la chair de ces Asiatiques, mais plutôt parce qu'ils sont plus exposés que les autres habitans, beaucoup d'entre eux exerçant le métier de bûcheron, ou cultivant des plantations isolées dans les jungles. Le tigre n'attaque pas l'homme en face; il saisit sa proie par surprise, bondit sur elle du milieu des broussailles où il est caché, lui fracasse la tête d'un coup de patte et l'emporte tout de suite au plus épais du fourré. La première atteinte est mortelle; aussi les planteurs, lorsqu'un des leurs disparaît, ne recherchent le corps de leur malheureux compagnon que pour lui rendre les derniers devoirs.

Il semblerait que les forêts fourmillent de tigres. Il n'en est rien, car on évalue à vingt couples tout au plus le nombre de ces animaux qui habitent l'île. Ce qui est plus singulier, on les vit pour la

première fois en 1835. Il est probable qu'ils y vinrent du territoire de Johore, dont Singapore n'est séparé que par un étroit canal. Parfois, dit-on, on les a vus traverser ce canal à la nage; il est même arrivé que des pêcheurs en ont trouvé un dans leurs filets, à moitié noyé. Quel motif peut décider ces monstres à quitter leurs forêts natales, où le gibier qui leur convient se trouve en abondance? Pourquoi viennent-ils dans une île où il n'y a plus ni buffles, ni rhinocéros, ni éléphans, à peine des troupes de singes et quelques bêtes fauves? On ne se l'explique qu'en leur supposant un goût particulier pour la chair humaine. Il est certain que le nombre en augmente chaque année, et que tous les efforts que l'on a tentés pour se débarrasser d'un si cruel fléau ont été inutiles. Malgré les primes accordées aux chasseurs qui les détruisent, il est rare que l'on en tue, car c'est un ennemi qui se cache et qu'il n'est pas facile de débusquer. Le plus simple est de les attendre à l'affût, près d'un appât qu'on leur prépare, ou de creuser sur les pistes qu'ils fréquentent des fosses recouvertes d'herbes et de branchages. C'est en particulier par ce dernier moyen que sont capturés les jeunes animaux que l'on revend à haut prix. Le seul remède efficace serait la destruction complète de toutes les forêts. Les tigres se retireraient d'eux-mêmes, s'ils n'avaient plus de retraite où se cacher. Les défrichemens s'opèrent avec tant de lenteur que bien des milliers de victimes succomberont encore avant que ce résultat soit atteint. En attendant, ces féroces animaux se sont fait une réputation qui éclipse celle de leurs frères de l'Inde. Ils ont même eu l'honneur d'occuper le parlement britannique, qui s'émut à une certaine époque de l'effrayante mortalité des jungles de Singapore.

Bien que les riches négocians de Singapore, absorbés par leurs opérations commerciales, négligent un peu le défrichement et la culture des terres, il ne faudrait pas en conclure qu'ils se confinent dans la ville. Les rues de la ville, étroites et encombrées d'une population de toutes couleurs, leur conviendraient mal. Ils y ont leurs comptoirs, des entrepôts, des magasins, une bourse où ils se réunissent chaque jour afin de concerter leurs affaires et d'apprendre les nouvelles du port; mais le reste de leur existence se passe tout à la campagne, dans de charmantes maisons, *bungalows*, répandues autour de la ville dans un rayon de 8 à 10 kilomètres. C'est là qu'ils se retirent après une journée consacrée au travail, pratiquant une hospitalité luxueuse, environnés de tout ce qui peut adoucir l'amertume de l'exil auquel ils se sont volontairement condamnés. Sous un climat qui permet de vivre toute l'année en plein air, au milieu de la nature riche et variée de la zone équatoriale, il est aisé à ceux qui possèdent la fortune de se créer une

vie comfortable. La main-d'œuvre est à si vil prix que, dans chaque maison, les domestiques, Chinois, Malais ou Bengalis, sont toujours très nombreux. Doucement absorbés par une vie affairée dont chaque jour ajoute à leur opulence, ces heureux Européens attendent sans impatience le moment où ils se croiront assez riches pour reparaître avec honneur dans leur pays natal. L'Australie leur envoie des chevaux; l'Amérique du Nord leur fournit de la glace pour rafraîchir leurs breuvages; ils récoltent dans leurs jardins les fruits les plus savoureux et reçoivent de l'Inde, du Cap, ou même de l'Europe, tout ce qui pourrait manquer à leur bien-être. Comme moyens de distraction, ils ont importé d'Angleterre les courses de chevaux et le jeu favori du cricket. Loin de se laisser écraser par la température excessive du climat, ils mettent à profit la fraîcheur du matin et du soir pour s'adonner aux exercices du corps qui conservent la santé et rendent de la vigueur aux constitutions énervées par la chaleur.

Si Singapore est un vaste entrepôt d'échange, Penang est au contraire ce qu'on pourrait appeler une colonie agricole. Ce qu'on en exporte est le produit des territoires environnans; ce qui y arrive est destiné à la consommation locale. L'île de Penang, située sur la côte orientale de la péninsule, à 600 kilomètres environ au nord de Singapore, fut la seconde station que l'ancienne compagnie anglaise des Indes créa dans l'archipel de l'Indo-Chine, dont trois nations européennes, la Hollande, le Portugal et l'Espagne, se disputaient alors le commerce. Le fort de Bencoolen au sud-ouest de Sumatra, trop en dehors des routes habituelles du commerce, avait peu d'utilité. C'est sur le passage même des navires qui vont en Chine qu'il était désirable de saisir un lieu de relâche. La petite île de Penang fut donc acquise vers 1786 moyennant une rente annuelle de 10,000 dollars que le gouvernement colonial paie encore au rajah de Quédah, souverain légitime de cette partie de la côte. L'île était alors recouverte d'épaisses broussailles qu'il était très pénible de défricher. Le premier gouverneur de cette colonie, voyant que ses ouvriers y usaient rapidement tous leurs outils, inventa, dit-on, une façon assez originale de nettoyer le sol. Les Malais de la péninsule venaient volontiers près des nouveaux colons et les aidaient à s'établir. Lorsqu'ils parurent se rebuter au travail de défrichement, le gouverneur eut l'idée de charger une pièce d'artillerie avec de menues monnaies en guise d'obus, puis d'envoyer cette mitraille au milieu des jungles. Les indigènes s'acharnèrent si bien à retrouver les dollars que les broussailles disparurent bientôt.

Comme aspect topographique, Penang offre à la vue des mon-

tagnes d'élévation médiocre, dont les pentes sont en partie cultivées; chaud et humide sur le littoral, le climat devient frais et tonique dès que l'on s'avance vers les hauteurs : aussi les négocians n'ont ici encore que leurs comptoirs à la ville; leurs *bungalows,* bâtis au milieu de jardins, couronnent le sommet des collines qui environnent le port. L'air passe pour y être si sain qu'il y vient en convalescence des fonctionnaires ou officiers de l'armée des Indes épuisés par les chaleurs du Bengale.

La colonie de Penang n'eût jamais été que peu de chose, si elle avait été réduite à elle-même; mais au commencement du siècle les Anglais firent un nouveau marché avec le rajah de Quédah. Inquiétés par les incursions des pirates malais qui avaient pris pour lieu de refuge et de rendez-vous l'une des rivières les plus voisines de la péninsule, ils conclurent avec ce chef indigène un nouveau traité en vertu duquel celui-ci leur abandonnait toute souveraineté sur une large portion de la côte. Cette annexe, baptisée du nom de province Wellesley, fut bientôt envahie par les cultivateurs, et c'est aujourd'hui la plus féconde des trois colonies. Le sol est un riche dépôt d'alluvion qui convient à merveille aux céréales, de même qu'aux plantes des pays chauds. La température est uniforme, les pluies sont fréquentes; en temps de sécheresse, des rosées abondantes y suppléent. De plus le pays renfermait une population indigène nombreuse, active et docile, si bien que les Européens n'étaient pas embarrassés de trouver la main-d'œuvre à bon marché pour diverses cultures, telles que le riz, le poivre et la noix de bétel, qui ne réclament ni beaucoup de capital ni une grande habileté. Des rivières d'un volume d'eau considérable arrosent cette province et permettent aux navires d'un assez fort tonnage d'aller prendre à l'intérieur les produits du sol. Des routes y ont d'ailleurs été créées, au grand profit des cultures qui s'étendent partout où des voies de communication permettent de pénétrer.

Le riz est le produit le plus abondant que fournisse la province de Wellesley, quoique le poivre, le cacao et le tapioca y soient aussi récoltés en quantité considérable. La muscade, qu'on y a introduite en même temps qu'à Singapore, n'y a pas mieux réussi; les plantations ont dépéri au bout de quelques années. Le coton y vient bien, mais prend peu d'extension. La culture la plus avantageuse est la canne à sucre, que les Européens exploitent sur une large échelle depuis une vingtaine d'années. Les Chinois avaient reconnu depuis longtemps que cette plante prospère sur les terrains bas de la péninsule malaise; mais ils ne savaient en extraire le sucre que par des procédés très imparfaits. Les Anglais ont établi des usines aussi perfectionnées que celles qui existent aux Antilles; presque

toutes sont mues par la vapeur et occupent des ouvriers européens. Cependant la culture de la canne reste encore la spécialité des Malais indigènes et des émigrans chinois, qui paraissent seuls capables de se livrer aux rudes labeurs de la campagne. Cette nouvelle industrie a donné du reste des résultats très favorables. Bien qu'elle exige au début des capitaux considérables tant pour défricher le sol que pour installer les usines, elle prendrait plus d'extension encore, si la place ne manquait déjà aux colons. Ceux-ci, qui ne peuvent se procurer, même à prix d'argent, les grandes surfaces de terrain dont ils auraient besoin, manifestent le désir de voir les frontières de la province reculées aux dépens des états indigènes limitrophes. L'annexion ne coûterait sans doute, comme par le passé, qu'une rente annuelle à payer au rajah, conquête pacifique qui ne porterait même pas atteinte aux droits des populations indigènes, puisque celles-ci viennent s'établir de plein gré sur le territoire soumis à l'autorité anglaise.

Lorsque l'on quitte Penang pour revenir vers Singapore, on rencontre aux deux tiers environ de la distance la ville de Malacca, jadis puissante sous ses chefs malais, riche et prospère lorsqu'elle fut le siége d'une colonie portugaise ou hollandaise, ne conservant aujourd'hui que les ruines de sa splendeur passée et le stérile honneur d'avoir donné son nom à la région qui l'entoure. Est-ce le commerce des épices qui a fait de la province de Malacca au XVIe siècle une des terres les plus florissantes du globe? Est-ce l'exploitation des métaux et des pierres précieuses qui, — comme semble l'indiquer le nom de mont Ophir donné à la chaîne de montagnes la plus rapprochée, — fut alors une source de richesses abondante? Les navigateurs de cette époque éloignée y virent-ils autre chose qu'une station sur la route de la Chine et la clé des détroits qui mènent dans l'extrême Orient? Quoi qu'il en soit, Malacca devint tout de suite entre les mains des Portugais une sorte de colonie comme en fondaient les peuples de l'antiquité. Il s'y établit une population d'émigrans sans esprit de retour, dont les descendans, après avoir subi tant de maîtres divers, conservent encore avec orgueil leur nom générique. Ces Portugais d'un autre monde, peu nombreux du reste, alliés pendant trois siècles aux races asiatiques du voisinage, n'ont plus dans le sang qu'une parenté imperceptible avec leurs frères d'Europe. On les reconnaît encore au costume européen, dont ils ont fidèlement conservé l'usage, au langage de leur mère-patrie, qui a dégénéré par l'effet du temps en un patois bizarre. Les hommes de cette classe sont commis dans les maisons de commerce ou les administrations publiques, protes ou compositeurs dans les imprimeries de Singapore, pêcheurs ou petits propriétaires aux environs de

Malacca. N'est-ce pas un fait singulier et bien digne d'attention que cette persistance des caractères distinctifs d'une race déterminée sous une domination étrangère et au milieu d'émigrans de tant de pays divers?

Ainsi, à la différence de la plupart des possessions lointaines, qui n'ont d'intérêt que par leur histoire actuelle et ne recèlent aucun vestige du temps passé, Malacca est une ville curieuse au point de vue archéologique. Les témoignages d'une ancienne prospérité peuvent être retrouvés ailleurs que dans les traditions des habitans et l'histoire écrite des événemens dont elle fut le théâtre. Des monumens en ruine attestent qu'il y eut là une cité grande et prospère. D'anciens monastères sont transformés en magasins et en casernes. Des caveaux souterrains dont on ne voit que l'orifice semblent avoir mis en communication les principaux édifices. Du fort qui défendait la rade et que les Anglais détruisirent il y a soixante ans, lorsqu'ils se virent menacés de perdre cette ville, il subsiste une porte monumentale construite avec le plus grand soin. Le palais du gouvernement, vieil édifice d'architecture hollandaise, avec ses pignons et ses créneaux, rappelle un autre climat. Il semble qu'il soit téméraire d'élever une construction si durable en une colonie que le hasard de la politique peut faire perdre, et de fait on se dit que les Hollandais qui bâtirent celle-ci n'en ont guère joui; mais le monument le plus digne d'attention est la vieille cathédrale de Saint-Paul, dont il ne reste que les murs à moitié cachés sous les arbustes et les plantes grimpantes qui y ont pris racine. Albuquerque, le conquérant portugais, en posa, dit-on, la première pierre peu d'années après s'être emparé de Malacca. Les matériaux furent enlevés, si l'on en croit la tradition, au palais des anciens rois malais; ce n'en fut pas moins une œuvre colossale, dont le peuple conquis supporta sans aucun doute la plus lourde charge. Cependant, à considérer la part que des artisans européens durent y prendre, on reste convaincu que les émigrans de race blanche devaient être alors riches et nombreux. Les colons du XIXe siècle ne semblent pas avoir été capables d'entretenir le monument que ceux du XVIe siècle avaient édifié.

Lorsque les Hollandais s'emparèrent de Malacca en 1642, ils consacrèrent au culte réformé la cathédrale que leurs prédécesseurs avaient élevée pour la religion catholique. Ils continuèrent aussi, comme les Portugais, à enterrer sous le sol de l'édifice les chefs du gouvernement et les principaux citoyens de la ville; mais bientôt ils laissèrent l'ancien temple s'écrouler, et en construisirent dans le voisinage un nouveau moins vaste et moins magnifique. Aujourd'hui la cathédrale de Saint-Paul n'est plus qu'une nécropole. A

l'exception du sanctuaire dont les Anglais ont fait un magasin à poudre, il n'en reste que des murs et des pierres votives avec leurs épitaphes. On peut y voir encore la tombe d'un évêque japonais qui mourut en mer en l'année 1598, lorsqu'il revenait en Europe, celle de saint François-Xavier, qui succomba aussi dans ces régions lointaines, puis à côté les somptueux mausolées des anciennes familles de la colonie, la plupart construits en marbre que l'on faisait venir d'Europe à grands frais. Des plantes tropicales au feuillage luxuriant qui remplissent les brèches et s'élancent de chaque crevasse donnent aux restes de la vieille église un aspect sévère, mais plutôt riant que sombre et plus majestueux que funèbre.

Les trois stations de Singapore, Penang et Malacca, quoique bien distantes l'une de l'autre, furent longtemps incorporées en une seule colonie, qui dépendait du gouvernement général de l'Inde. L'administration en était confiée à un gouverneur qui résidait d'habitude neuf mois de l'année à Singapore, et partageait le reste de son temps entre les deux autres provinces. Tous les agens secondaires appartenaient, de même que leur chef, à l'armée de l'Inde ou au service civil des présidences. Les magistrats seuls recevaient une délégation directe de la couronne. Les négocians, qui tiennent une si large place dans les colonies du Détroit, n'avaient que deux intermédiaires par lesquels ils pouvaient faire connaître leurs vœux et leurs besoins au gouvernement britannique, la chambre de commerce et le jury. Cette dernière institution, qui a les mêmes attributions légales que dans la métropole, était, on le voit, singulièrement détournée de son but. Cet état de choses fut la conséquence naturelle de l'absence de tout autre corps élu. Il n'y avait pas, comme dans les autres possessions anglaises, de parlement; il n'y avait même pas auprès du gouverneur de conseil consultatif. Ce gouverneur était lui-même subordonné en tout aux autorités de Calcutta; il n'avait droit de régler que les affaires intérieures des colonies, il n'avait nul pouvoir de trancher les questions militaires ou d'entrer en relation avec les souverains indigènes du voisinage. Ce n'était en un mot qu'un subordonné, et l'autorité était réservée tout entière au gouverneur-général de l'Inde en son conseil, autorité lointaine et souvent mal renseignée. Singapore et ses annexes étaient donc à ce point de vue une exception dans le régime colonial de l'Angleterre. Les habitans demandèrent à diverses reprises qu'il leur fût accordé un gouvernement local armé de tous les pouvoirs, appuyé de toutes les garanties d'usage, et que des colonies plus jeunes, Hong-kong par exemple, possèdent depuis longtemps; mais on craignait que le pays ne fût point en état de faire face à toutes les dépenses obligatoires qui lui incombent avec les res-

sources de son budget. Les finances de l'Inde étaient du reste grevées chaque année d'un léger déficit par cette dépendance éloignée; c'était là le seul lien qui rattachait deux contrées si distinctes : lien bien puissant, il est vrai, aux yeux des hommes d'état des îles britanniques, qui n'entendent pas que les immunités accordées aux possessions lointaines deviennent un fardeau pour le budget de la métropole. Il ne serait pas équitable qu'une colonie fût à la charge de la mère-patrie, lorsqu'elle est placée dans des conditions si favorables que son commerce total, importations et exportations, dépasse 400 millions de francs par an, et que ses ports reçoivent chaque année plus de deux mille navires européens, sans compter les innombrables caboteurs indigènes qui desservent les ports secondaires de la côte. Enfin satisfaction a été donnée tout récemment aux justes désirs des négocians. Les établissemens du Détroit ont été distraits du gouvernement général de l'Inde pour former une colonie distincte, qui relève directement de la couronne, et qui est placée sous l'autorité d'un gouverneur, assisté d'un conseil exécutif. Le pouvoir législatif est confié à un conseil unique composé, comme à Ceylan et à Hong-kong, de fonctionnaires et de membres non officiels nommés par la couronne.

Quand on considère quelle a été depuis trois siècles la décadence de Malacca, et comment cette ville, jadis prospère, que se disputaient plusieurs nations européennes, n'est plus aujourd'hui qu'un petit port sans importance commerciale ou militaire, on se demande si toutes les possessions d'outre-mer ne seront pas soumises à des reviremens de fortune analogues. Sans doute il y a eu dans le monde plus d'un exemple de déplacement des voies et des habitudes commerciales : des découvertes géographiques ou des perfectionnemens introduits dans l'art de la navigation ont modifié les routes maritimes; mais on s'étonnerait qu'un tel malheur pût menacer une ville située, comme l'est Singapore, au confluent des voies les plus fréquentées du globe. Déjà cependant certains projets ont été étudiés qui détourneraient vers une autre direction les relations réciproques de l'Europe et de l'extrême Orient.

Vers le 10e degré de latitude, à 250 lieues au nord de Singapore, la péninsule se rétrécit auprès du village de Kraw, et forme un isthme étroit, en sorte que les deux mers que sépare cette langue de terre, le golfe de Siam d'une part et la baie du Bengale de l'autre, ne sont plus qu'à 50 kilomètres de distance. Franchir la péninsule en ce point au lieu d'en faire le tour par le sud abrégerait d'une façon très notable les voyages en Chine et au Japon, car les bateaux à vapeur emploient plusieurs jours pour la traversée du détroit de Malacca, et les navires à voiles y perdent des se-

maines, parfois même des mois entiers lorsqu'ils sont retardés par des vents contraires. L'idée la plus simple était d'ouvrir un canal maritime à travers l'isthme de Kraw; mais, en présence de l'énorme évaluation de dépenses que ce projet supposait, les ingénieurs qui avaient étudié le pays en vinrent à ne plus parler que d'un chemin de fer. Le sol de la péninsule est, dit-on, peu accidenté; il existe de chaque côté des embouchures de rivières larges et profondes qui seraient transformées sans peine en excellens ports. La contrée qu'il s'agit de traverser est fertile, mais peu peuplée. Au fond, nul ne sait bien à qui elle appartient. La province de Ténasserim, que les Anglais ont enlevée à l'empire birman il y a quarante ans, se termine juste auprès de Kraw. Le roi de Siam prétend exercer un droit de souveraineté sur toutes les tribus sauvages de la péninsule; les chefs de ces tribus semblent convaincus de leur indépendance. Il est plus exact de croire que cette contrée est encore vacante, et se laisserait volontiers conquérir par la première nation européenne qui tenterait de s'y établir. Grâce à la salubrité du climat et à la richesse du sol, l'isthme de Kraw deviendrait vite, comme Penang et Singapore, un immense entrepôt pour le commerce de l'Orient, un lieu d'émigration favori pour les diverses races de la Chine et de l'Hindostan, un centre de production et d'échange pour toutes les cultures délicates qui ne prospèrent que dans la zone équatoriale.

Ce chemin de fer, qui substituerait entre Ceylan et la Cochinchine une route presque directe aux dangereux circuits du détroit de Malacca, parut encore cependant à certains esprits être une voie trop détournée. C'est plus au nord et au-dessus même du royaume de Siam que l'on a prétendu découvrir une voie de communication rapide et régulière entre l'Inde et la Chine occidentale. Entre la province chinoise de Yun-nan et la baie du Bengale, dont toutes les côtes sont soumises maintenant à l'autorité britannique, il existe une assez vaste contrée, arrosée par d'immenses rivières qui coulent du nord au sud. C'est le territoire de l'empire birman et de plusieurs petits états tributaires ou vassaux de cet empire. Le pays est de sa nature assez plat; ce que l'on peut pressentir à l'examen seul de la carte d'après le nombre et l'abondance des cours d'eau. La circulation y est assez facile, sinon par les rivières qu'obstruent souvent des îlots ou des arbres flottans, au moins par les vallées et les plaines intermédiaires. Des voyageurs ont constaté que les transports s'y font d'habitude par chariots et non par bêtes de somme, ce qui démontre que la viabilité n'est pas trop mauvaise. Quel obstacle s'opposerait donc à ce qu'une route carrossable ou même une voie ferrée fût tracée à travers ces plaines?

Il n'y a pas plus de 800 kilomètres de distance entre les frontières de la Chine et le port de Rangoon, à l'embouchure de l'Iraouaddy. Le terrain n'offre aucune difficulté topographique sérieuse sur la plus longue partie du trajet; au milieu seulement se dresse une petite chaîne de montagnes dont l'altitude n'excède pas un millier de mètres. Dans l'Hindostan même, les ingénieurs de chemins de fer ont surmonté des obstacles bien plus graves. Ces montagnes sont habitées, à ce que l'on raconte, par des hordes barbares qui rançonnent les voyageurs; ce ne serait après tout qu'une affaire de police. Une route facile à parcourir est aisément protégée. En somme, des officiers de l'armée des Indes affirment, après avoir exploré le pays, que le projet est susceptible d'être réalisé. La difficulté réelle est de rencontrer des hommes assez téméraires pour se risquer en une telle entreprise, tant que le territoire birman appartiendra à l'un de ces despotes de l'Asie dont le gouvernement n'assure aucune sécurité aux étrangers. Il est à peine besoin d'indiquer quels changemens introduirait dans le commerce du monde cette nouvelle voie, pénétrant jusqu'aux provinces les plus reculées de la Chine et ouvrant vers l'ouest un débouché inattendu aux caravanes de cet immense empire. Ce que Shang-haï et Hong-kong sont aujourd'hui pour la région que baigne la mer orientale, Rangoon le deviendrait pour la région centrale. L'Iraouaddy déverserait dans la baie du Bengale, comme aujourd'hui le Yang-tsé-kiang dans l'Océan-Pacifique, les innombrables productions de l'empire du Milieu, avec cette différence à l'avantage de celui-là, qu'il y a entre les embouchures de ces deux fleuves la longue et pénible navigation de l'archipel de la Sonde. En un mot, la Chine serait entamée par l'Occident et mise en relation immédiate avec l'Inde anglaise.

S'il s'établissait un jour, — ce qu'on ne peut que rêver aujourd'hui, — un grand courant commercial par caravanes au travers de l'Asie, ou, ce qui est encore plus douteux, des voies de communications rapides à travers tant de plaines et de chaînes de montagnes dont les noms nous sont presque inconnus, que deviendraient les établissemens coloniaux du Détroit dont l'histoire et les progrès ont été exposés plus haut? Singapore perdrait sans doute une grande partie de son importance actuelle dès que la barrière dont ce port garde l'extrémité serait abattue. Le bénéfice d'une situation géographique qui est unique dans le monde lui échapperait; mais il lui resterait encore le commerce de l'archipel et des régions voisines de l'Asie. Il y aurait toujours là une rade magnifique, un pays fertile, un climat sain et toutes les splendeurs de la nature équatoriale. Ce serait, comme est aujourd'hui Penang, un centre où affluerait l'émigration étrangère, d'où rayonneraient sur la con-

trée d'alentour les bienfaits de la civilisation européenne. Les habitans, qui se sont entassés sur l'étroite surface de l'île, n'étant plus absorbés par les opérations d'un négoce universel, songeraient davantage à exploiter le sol et à lui faire rendre tout ce qu'il peut donner.

A considérer ce qui s'est passé dans la péninsule malaise depuis le commencement de ce siècle, on ne peut douter qu'il n'y ait là les élémens d'une colonisation rapide; mais on ne doit pas perdre de vue que les villes qui y ont été fondées se distinguent par un trait caractéristique des autres colonies modernes. La race blanche, exclue par l'ardeur du climat de tous les travaux qui exigent de la force et de l'énergie, ne peut agir seule. Elle est à la tête de tout ce qui se fait, quoique la nature ne lui permette que d'apporter son savoir-faire; par suite, elle est peu nombreuse. Au contraire les races asiatiques forment le gros de l'immigration. Sans celles-ci, il n'y aurait que des ports, des comptoirs, nulle industrie, nulle culture. L'exclusion des Européens de tout labeur manuel s'étend même aux mers de cette partie du monde. Les navires à voiles qui fréquentent d'habitude ces contrées recrutent en partie leurs équipages parmi les Malais; les bâtimens à vapeur emploient des hommes du pays aux rudes travaux du bord, par exemple comme chauffeurs de leur machine. Cependant cette association d'individus si distincts d'origine, de mœurs, de langage, est purement volontaire. Chacun accepte sa position et s'en contente. Quelques centaines de soldats et d'agens de police, indigènes eux-mêmes, suffisent à maintenir la paix au milieu de cette population mouvante.

Étant données les qualités propres du climat et du sol de la péninsule malaise, on ne peut qu'approuver la façon dont le peuple anglais en a su tirer parti. Il importe aussi de remarquer que Penang, Malacca et Singapore ne sont pas des établissemens isolés; ce sont les derniers jalons d'une longue file de colonies qui se succèdent à de courts intervalles depuis Calcutta jusqu'à l'extrémité la plus méridionale du continent de l'Asie. Quoiqu'il y ait loin des bouches du Gange au détroit de Malacca, toute la côte est maintenant soumise à l'autorité britannique. Après une première guerre contre les Birmans en 1826, la compagnie des Indes, qui jusqu'alors n'avait guère dépassé le Gange, acquit par conquête les territoires d'Arracan et de Ténasserim. En 1849, une nouvelle guerre lui donna la province de Pegou, seule partie du littoral que l'empire birman eût conservée. Le gouvernement anglais possède donc tout le littoral depuis Calcutta jusqu'à l'isthme de Kraw. Ce qu'il en reste au-delà jusqu'à Singapore n'appartient, à proprement parler, à personne; mais la nation qui possède une série de ports

tels que Rangoon, Moulmein, Tavoy, Merguy et Penang, ne manquera pas d'occuper tôt ou tard les positions intermédiaires, conquête lente et pacifique, qui ne fait du moins qu'améliorer le sort des habitans de ces contrées. L'influence anglaise a pris également, ainsi qu'on va le voir, des points de repère au-delà de Singapore, comme si elle devait dominer un jour sur tous les rivages de la Malaisie, où d'autres nations européennes ne viendront pas lui disputer la prépondérance.

III.

Parmi les nombreux paquebots dont les relâches périodiques donnent tant d'animation à la rade de Singapore, on remarque à peine un petit bateau à vapeur, le *Rainbow*, d'environ cent tonneaux de jauge, armé de deux canons de médiocre calibre et dont le pavillon ne rappelle les couleurs d'aucune nation connue. Le touriste qui prend passage sur ce bâtiment arrive après trois jours de traversée en vue de la côte septentrionale de Bornéo. Il remonte le cours d'une belle rivière sur les bords de laquelle apparaissent çà et là des villages malais au milieu des palmiers, des palétuviers et des innombrables végétaux de la zone torride. Enfin, à un détour du fleuve, il découvre une ville à moitié malaise, à moitié chinoise, que dominent un fort, une église et quelques autres habitations de construction européenne. C'est Kuching, capitale de l'état de Sarawak. Un ancien officier de l'armée britannique, sir James Brooke, a accompli sur ces rivages, sans autre appui que le concours de quelques amis dévoués à sa fortune, la plus romanesque entreprise de la colonisation moderne. Après vingt-cinq ans de luttes incessantes entremêlées de victoires et de désastres, il s'est vu traité de souverain par le gouvernement de son pays natal et reconnu pour chef d'un royaume indépendant. En une contrée où la piraterie et les guerres intestines de tribu à tribu étaient l'état normal, les indigènes oublient les coutumes barbares de leurs ancêtres, et, sous l'influence ferme et conciliante de leur rajah britannique, commencent à se livrer aux paisibles occupations de l'agriculture et du commerce. L'histoire de ce gentilhomme anglais, devenu monarque en un pays sauvage, mérite à coup sûr un instant d'attention. La création singulière de l'état de Sarawak donne en effet la mesure de la civilisation que les populations malaises sont capables d'atteindre, et montre sous un nouveau jour l'avenir qui leur est réservé.

Au centre de cet immense archipel de la Malaisie, dont on a dit, non sans raison, que c'est le paradis du globe, au milieu des mers

calmes et lumineuses de la région tropicale, entre les Philippines, la Cochinchine et Java, s'étend une terre immense connue sous le nom de Bornéo, et dont les géographes ne disaient guère qu'une chose jusqu'en ces derniers temps : c'est qu'elle est la plus grande île de notre planète (1). Au sud et à l'est, les Hollandais en occupent une partie, où ils ne se préoccupent que de leurs intérêts commerciaux. Les résidences de Pontianak et de Bandjermassin, de même que celles de Java et de Sumatra, sont en quelque sorte des fermes dont la métropole s'efforce de tirer le plus fort produit possible, sans se soucier beaucoup de développer chez les aborigènes des germes de civilisation. Ceux-ci sont heureux sous leurs maîtres étrangers comme le seraient des esclaves soumis à un régime doux et humain. Il leur est interdit de quitter le pays natal; par compensation, l'immigration chinoise qui viendrait leur disputer leurs terres est réprimée. Les habitans des possessions hollandaises vivent donc ainsi qu'ont vécu leurs pères, sans devenir d'une génération à l'autre ni pires ni meilleurs. Tout à fait au nord se maintient, malgré l'anarchie qui le désole, l'empire du sultan de Bruni. Au centre, dans les hautes chaînes de montagnes que les hommes blancs n'ont jamais foulées, errent quelques tribus sauvages, anthropophages peut-être, qui n'ont jamais eu aucune relation avec les nations étrangères. Enfin sur l'immense périphérie de cette île circulent des barques de hardis pirates qui pillent les villages du littoral, et inspirent la terreur même aux bâtimens du commerce européen.

Bornéo est habité par des races d'hommes bien diverses en apparence. Sur la côte, on trouve des Malais semblables à ceux qui peuplent les petites îles et tout le littoral des grandes terres de l'archipel. Race neptunienne par excellence, ces hommes se sont disséminés de proche en proche sur toutes les terres de cette partie du monde, mais ils n'en occupent jamais que la partie maritime. Ils ne pénètrent pas à l'intérieur, car la mer est leur élément favori. Secondés par le retour périodique des moussons, hardis navigateurs, ils franchissent d'immenses distances dans leurs frêles embarcations. Souples et dociles, ils ont acquis en ces pérégrinations un commencement de civilisation, et se sont formé par des emprunts à d'autres peuples une langue douce et caressante que l'on a comparée à l'italien, dont elle a les formes polies et les consonnances harmonieuses. Le malayou est la langue universelle en Océanie comme le français en Europe. Tels on a vu les Malais dans

(1) Cette opinion même est erronée. Sans parler de l'Australie, que l'on range, au point de vue géographique, au nombre des continens, il paraît que la Nouvelle-Guinée a plus d'étendue superficielle que Bornéo : elle est encore moins connue des Européens.

la péninsule de Malacca, tels ils sont aussi à Bornéo, forbans quand ils peuvent, laborieux dans la juste limite de leurs besoins de chaque jour, paisibles et soumis sous un gouvernement qui leur en impose. La pêche et le commerce sont leurs moyens avoués d'existence. Leur religion est le mahométisme. Beaucoup d'entre eux se disent shérifs, c'est-à-dire descendans du prophète, et sont acceptés en cette qualité par leurs coreligionnaires. Un grand nombre aussi se rendent chaque année à La Mecque et acquièrent au retour de ce pèlerinage lointain le titre de hadjis, qui leur confère une haute influence; par malheur, ils en rapportent aussi des fermens d'hostilité contre les Européens. Shérifs et hadjis sont les plus turbulens de leur race, et se trouvent toujours à la tête des complots.

Les Malais, peu nombreux au reste dans l'île de Bornéo, y sont sans contredit d'origine étrangère. Le gros de la population se compose des Dyaks, qui se partagent eux-mêmes en deux classes, les Dyaks de terre et ceux de mer. Les premiers résident à l'intérieur, sont pauvres, laborieux, et, sans manquer au besoin de courage, sont néanmoins plus enclins à la paix qu'à la guerre. Les autres ne vivaient au contraire, avant d'être soumis à un chef européen, que de rapines et de meurtres. Les travaux agricoles étaient abandonnés à des esclaves. Leurs maisons sont des cabanes recouvertes de feuilles, élevées sur des pieux à plusieurs mètres au-dessus du sol, comme celles des Malais, mais beaucoup plus grandes et subdivisées à l'intérieur en petits compartimens dont chacun appartient à une famille. L'ornement le plus recherché de ces habitations est un monceau de crânes humains. Ce furent d'abord les têtes des ennemis tués à la guerre; on en vint ensuite à considérer le nombre plus que la qualité de ces barbares trophées. La chasse à l'homme fut organisée sans autre mobile que de ramasser des têtes, les cadavres furent même déterrés pour être décapités, et, comme la fraude se glisse en toutes choses, des voyageurs ont parfois reconnu dans les trophées des Dyaks des crânes de singes figurant au milieu des dépouilles humaines. L'épouvantable coutume de collectionner des têtes entretenait entre les tribus un état d'hostilité interminable, et fut l'obstacle le plus grave que rencontrèrent les Européens qui ont essayé de ramener les indigènes à des habitudes plus pacifiques. Les Dyaks semblent au reste avoir souvenir d'une civilisation plus avancée. L'art de forger le fer ne leur est pas inconnu. Les *kris* à lame flamboyante dont ils s'arment dans les combats sont d'un acier supérieur aux épées européennes. Le sultan de Bruni a même des fabriques de fusils et de canons. Leurs femmes ne sont pas, comme chez tant

d'autres peuples barbares, réduites à l'état d'humbles servantes : elles jouissent au contraire d'une influence souvent prépondérante dans les conseils. Quant à la religion, ils ne semblent avoir aucune notion d'un être supérieur à l'humanité, et les missionnaires des diverses communions chrétiennes qui sont allés s'établir près de leurs villages n'ont obtenu aucun résultat satisfaisant.

Faute d'industrie, les Dyaks mènent souvent une vie misérable au milieu d'un pays d'une extrême fertilité. Ils se nourrissent du riz que cultivent leurs esclaves, et, dans les années de disette, se contentent des fruits que les arbres de leurs forêts donnent à profusion. Ils font un usage souvent immodéré de boissons fermentées. Le pays fournit de nombreuses productions d'une valeur commerciale, des rotins et des bois de construction, de la cire et du miel, du sagou, de la gutta-percha et une autre gomme connue sous le nom de *damar*. Il y a même des mines abondantes d'antimoine et des terrains aurifères que les Chinois ont seuls été capables d'exploiter. Aucune monnaie n'a cours parmi les indigènes : ils ne veulent échanger les fruits de leurs récoltes que contre les objets dont ils ont besoin. Les Malais et les Chinois, intermédiaires de ce trafic, y font de gros profits, et le bénéfice qu'ils en retirent accroît la haine naturelle que le peuple dyak porte à tous les étrangers.

Les tribus de Sakarran et de Seribas avaient eu de tout temps, parmi les Dyaks de la mer, un renom particulier de bravoure et de cruauté. Intimement unies entre elles, elles vivaient en hostilité permanente avec toutes les peuplades d'alentour, qu'elles pillaient et rançonnaient sans pitié, soit sur terre, soit sur mer. On raconte que lorsque les femmes de ces sauvages exprimaient le désir de posséder quelques ornemens précieux, tels que les colliers et les ceintures d'or ou d'argent dont l'un et l'autre sexe se parent avec complaisance, les hommes descendaient la rivière dans leurs barques de guerre et s'allaient embusquer dans les criques de la côte. Après avoir dépouillé ceux de leurs compatriotes qu'une mauvaise étoile amenait de ce côté, ils revenaient tranquillement au logis avec leur butin. La guerre civile était donc l'état normal. Malheur aux plus faibles! Leurs villages étaient brûlés, leurs moissons détruites, les adultes massacrés, les enfans emmenés en captivité. Certaines tribus avaient été tellement maltraitées qu'elles allaient s'éteindre, si les Européens n'étaient venus à leur secours. Sir James Brooke rencontra sur la rive gauche de la rivière de Sarawak une agglomération de 200 hommes qui vivaient seuls; femmes et enfans leur avaient été enlevés plusieurs années auparavant.

Outre les Dyaks et les Malais, on prétend avoir découvert au centre de Bornéo des tribus plus sauvages encore qui vivent dans

l'isolement, sans aucun rapport avec les habitans de la côte. Ce seraient, d'après les relations des voyageurs, les autochthones de cette grande terre, tandis que les tribus dont il vient d'être question n'y auraient été amenées qu'à une époque relativement moderne. Rien n'est plus obscur que la filiation des peuples qui n'ont ni monumens, ni histoire écrite ou traditionnelle. En ce qui concerne les Malais, peuple mahométan, on ne peut guère douter qu'ils ne soient issus de la même souche que ceux de Sumatra et de la péninsule de Malacca. Les Dyaks, qui n'ont en apparence aucune religion ou conservent tout au plus quelques traces du bouddhisme, auraient envahi Bornéo à une époque plus reculée. Les ethnologues ont cru retrouver les vestiges d'une grande émigration dont le point de départ eût été Sumatra et le point extrême la Nouvelle-Zélande, en passant par les îles intermédiaires de Java, Bornéo et Célèbes. Ils fondent cette opinion sur des analogies de langage, de mœurs et de costume qu'il est facile de discerner entre les habitans de toutes ces contrées, bien qu'il n'y ait plus aujourd'hui de relations entre eux; mais, en admettant que cette conjecture soit conforme à la vérité, on se demande si Sumatra fut bien le point de départ de cette migration. Les moussons qui soufflent avec régularité dans ces parages pendant l'année entière ont favorisé de tout temps le déplacement des peuplades errantes. D'autre part, la région moyenne de l'Asie semble avoir contenu autrefois, comme aujourd'hui encore, une population exubérante que l'instinct entraînait vers les contrées plus chaudes de la Malaisie. Il est donc possible que certaines peuplades de la zone équatoriale soient venues du nord. On est d'autant plus disposé à l'admettre que les habitans actuels de Bornéo ont une physionomie du type tartare. Ne raconte-t-on pas que les flottes de Gengiskhan ont ravagé jadis les côtes de cette île? Les Dyaks sont bien, comme les Tartares, incapables de rien créer, de rien fonder, et de s'élever au-dessus des premiers rudimens de la civilisation. Ils répugnent au travail, sont cruels, et néanmoins se laissent asservir sans résistance.

Au reste, jusqu'à ces derniers temps, la barbarie régnait aussi bien sur mer que sur terre, et ce n'étaient pas seulement les habitans du littoral de la grande île qui rançonnaient les villages des tribus paisibles. Il existe au nord-est de Bornéo un groupe de petites îles connu sous le nom d'archipel de Solo. De là partaient chaque année des flottilles de forbans qui descendaient vers le sud, sur les côtes de la résidence de Bandjermassin, avec la mousson d'hiver, s'arrêtaient dans les parages où le butin était abondant, et revenaient à leur point de départ avec la mousson d'été, en passant devant Pontianak et Sarawak, après avoir fait d'orient en occident le tour en-

tier de Bornéo. Une ou deux fois, durant ce voyage de 3,000 kilomètres qu'ils accomplissaient en six mois environ, ils s'arrêtaient sur un îlot inhabité et mettaient leurs barques à terre pour les réparer. Ils évitaient avec soin le voisinage des ports de commerce qu'ils savaient être fréquentés par des croiseurs européens, quoique à l'occasion ils fissent preuve d'une grande bravoure dans les combats. Les captifs ramenés dans l'archipel de Solo étaient vendus dans les îles voisines ou conservés pour cultiver la terre. En somme, ces pirates faisaient un mal excessif sur le parcours de leurs pérégrinations annuelles, et étaient même redoutés par les navires européens.

C'est au milieu des peuplades barbares qui se disputaient les côtes de Bornéo que sir James Brooke, poussé par l'amour des aventures, vint un jour s'établir. Après avoir défendu le sultan de Bruni contre ses sujets révoltés, il obtint de ce souverain, à titre de don, la cession gratuite de toute la partie du territoire qu'arrose la rivière de Sarawak. L'ère du nouveau royaume date du 24 septembre 1841. Plus tard le sultan de Bruni abandonna de nouvelles provinces, où son autorité était mal établie, si bien que la domination de l'officier anglais s'étend à présent sur une longueur de côtes qui n'a pas moins de 350 kilomètres, sans compter que le gouvernement britannique a acquis, grâce à son intervention, l'île importante de Labuan, au moyen de laquelle un bon port et des mines de houille lui ont été assurés dans cette région du globe. Le territoire de Sarawak est limité maintenant vers le nord par le royaume indigène de Bruni; au sud et à l'ouest, d'épaisses montagnes le séparent des résidences hollandaises. On en évalue la population totale à 2 ou 300,000 âmes, chiffre très incertain, on le comprend, car les habitans ne peuvent être soumis à un recensement exact. Les sujets du rajah Brooke lui paient, il est vrai, un impôt de capitation, seule taxe à laquelle ils soient assujettis; mais on a tout lieu de croire que les chefs des tribus fraudent le trésor, en sorte que le produit de l'impôt ne donne nulle idée du nombre de têtes qui devraient être mises à contribution.

La province de Sarawak était naturellement soumise au pouvoir absolu sous ses anciens maîtres. Le nouveau rajah, fidèle aux souvenirs de son pays natal, y a établi l'autorité sur une base constitutionnelle. Un conseil composé de sept membres, dont quatre indigènes, tranche toutes les questions d'administration intérieure. Les Européens ont toujours été peu nombreux. Le second personnage du royaume est un neveu de sir James Brooke, qui porte le titre de *tuan-mudah*, et séjourne d'habitude à Sakarran, au milieu des Dyaks les plus turbulens. Quelques autres Anglais administrent

les stations lointaines sous le nom de résidens, emprunté aux colonies hollandaises. Chacun d'eux rend la justice dans l'étendue de son ressort, sauf recours à la cour de Sarawak, que le rajah préside lui-même; mais ces résidens n'agissent jamais que de concert avec les chefs indigènes. Un trésorier et deux ou trois officiers forment l'entourage du souverain. Deux petits bateaux à vapeur, qui vont chercher les dépêches à Singapore, et deux canonnières à faible tirant d'eau, qui visitent les stations de la côte et remontent au besoin le cours des rivières, composent toute sa marine. Les équipages de ces bâtimens sont recrutés, à peu d'exceptions près, parmi les naturels du pays. Lorsqu'il y a des révoltes à combattre, on appelle aux armes les hommes valides des tribus les plus fidèles; hors de là, il ne reste qu'un petit nombre de soldats auxquels la garde des forts est confiée. En somme, c'est un gouvernement indigène avec une tête européenne, mais un gouvernement dont la population, le commerce et les revenus s'accroissent chaque année, et qui a eu l'honneur d'être reconnu comme état indépendant par trois nations civilisées, l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique et l'Italie.

La capitale de ce nouveau royaume est la ville de Kuching, située à 25 ou 30 kilomètres de la mer sur les bords de la rivière de Sarawak. Le lieu était à peu près désert à l'époque où sir James Brooke en prit possession. Des jungles épaisses couvraient toute la plaine d'alentour; il n'y avait nul commerce, à peine quelques prahos malais venaient parfois y charger les denrées du pays. On y compte aujourd'hui plus de 15,000 habitans, Dyaks ou Malais, Klings ou Chinois, et le commerce, tant en importation qu'en exportation, y atteignait en 1864 une valeur de 12 millions de francs. Les navires y sont exempts de toute taxe. Cependant Kuching est trop éloigné de la mer pour conserver toujours sa prééminence sur les autres ports de la côte. Il est probable que certains de ceux-ci, qui sont plus abordables aux gros navires, acquerront plus tard une importance supérieure à celle de la capitale, à mesure que les indigènes comprendront mieux ce qu'ils ont à gagner en trafiquant avec les étrangers des productions de leurs forêts. C'est ainsi qu'à l'entrée de toutes les rivières, à Égan, à Muka, à Bintulu, ont été créées déjà des factoreries autour desquelles se groupent les villages malais. Ces deux dernières localités n'ont été annexées au royaume de Sarawak que depuis cinq ans, et déjà l'on en exporte des quantités considérables de sagou et de gutta-percha, commerce dont les *nikodahs* ou marchands malais s'attribuent tout le profit. Ces ports étant situés, ainsi que la colonie anglaise de Labuan, qui en est proche, sur la route de la Chine et du Japon, il ne serait pas étonnant qu'ils fissent un jour une sérieuse concurrence à Singapore

comme lieux de relâche et comme entrepôts du commerce de l'archipel.

L'une des conséquences les plus importantes qu'ait produites le gouvernement libéral du rajah de Sarawak a été d'amener en cette contrée un grand nombre de Chinois. On ne pouvait espérer que les Européens émigreraient en masse vers les rivages de Bornéo; de même que dans la péninsule de Malacca, ils ne sauraient s'y faire une large place. Ce n'est pas toutefois que le climat leur soit précisément funeste : sauf l'altération lente et progressive du foie qu'engendre toujours un séjour prolongé entre les tropiques, aucune maladie spéciale ne les y affecte. Ils ne sont pas plus sujets que les Malais eux-mêmes aux fièvres des jungles, fièvres qui d'ailleurs sont rarement mortelles. Sir James Brooke a perdu plusieurs de ses compagnons dans les guerres contre les Dyaks, mais peu d'entre eux ont été victimes du climat. On peut dire seulement que les hommes blancs ne sont pas là dans les conditions hygiéniques qui rendent la vie longue et féconde. La vraie cause qui les en éloigne est qu'il leur est impossible, de même que dans le reste de l'archipel, de lutter pour les travaux agricoles avec les hommes de race jaune. D'un autre côté, les Malais travaillent peu, et les Dyaks ont l'habitude de ne rien faire : chez eux, la culture des terres est abandonnée aux esclaves, qui ne sont autres que des prisonniers de guerre; l'homme libre vit dans l'oisiveté, et ne sort de sa somnolence que pour marcher en guerre. Les immigrans de l'Inde, Klings ou Bengalis, sont faibles et timides, manquent d'initiative et n'osent s'aventurer loin des villes. Le Chinois au contraire, patient et laborieux, ne recule devant aucune fatigue, et il est surtout bien doué sous le rapport de l'esprit mercantile. Quoique détesté par les autres races, il pénètre partout, accapare tout, culture, commerce et travaux des mines. En tous les lieux où il s'installe, on est sûr de le voir monopoliser tous les moyens d'existence, tous les genres d'industrie.

Leur oncours n'est pas sans danger. En 1856, il y avait un grand nombre de ces Asiatiques aux mines de Montrato, à peu de distance de la capitale de Sarawak. Mécontens du gouvernement, qui leur défendait d'empiéter sur les terres cultivées par les tribus voisines, excités par les agens de leurs sociétés secrètes, qui maintiennent un lien intime entre tous les Chinois de l'archipel, encouragés aussi, dit-on, par la guerre infructueuse que l'Angleterre venait de faire à l'empereur de la Chine, ils conçurent le projet de renverser sir James Brooke afin d'établir à sa place une autorité de leur choix. Ils se réunirent pour marcher sur Kuching, s'emparèrent sans trop de peine de l'arsenal et de la forteresse, qui étaient presque sans défenseurs,

incendièrent l'hôtel du gouvernement et les autres édifices publics, puis pour dernier exploit saccagèrent le quartier de la ville habité par les Malais. Quelques Anglais furent massacrés. Le rajah, échappé par miracle à la fureur de ces sauvages, put se réfugier sur un bateau à vapeur de commerce qu'un heureux hasard fit arriver dans le fleuve au moment même. Le triomphe des insurgés fut de courte durée. Loin de les seconder, les Malais, qui les détestaient d'instinct et qui venaient du reste d'éprouver leur brutalité, déclarèrent aussitôt qu'ils préféraient à toute autre l'autorité du rajah Brooke. Les vaillans Dyaks de Sakarran accoururent au plus vite dans leurs barques de guerre, sous la conduite du tuan-mudah, tout prêts à venger sur les Chinois de vieilles inimitiés. Ceux-ci, quoique maîtres de la ville, furent incapables de s'y maintenir. N'osant se hasarder en bataille rangée, ils se retirèrent vers le haut du fleuve, harcelés et poursuivis sans un instant de répit. Ce fut une pitoyable déroute. Les uns se laissaient massacrer sans essayer de se défendre; d'autres se faisaient justice eux-mêmes en se pendant aux arbres des forêts. La manie du suicide est en effet un de leurs pires défauts. Le peu qui échappa à ce carnage parvint à gagner la frontière des résidences hollandaises, où les troupes du rajah durent arrêter leur poursuite.

La ville de Kuching ne tarda pas à se relever de ses ruines, bien que sir James Brooke et ses principaux officiers eussent perdu dans ce désastre tout ce qu'ils possédaient. Un nouveau fort fut édifié à la hâte. Les Malais reconstruisirent leurs habitations. Les traces matérielles de l'insurrection s'effacèrent peu à peu; mais il en resta pour l'avenir un juste sentiment de défiance contre la race chinoise, si perverse et néanmoins si utile au pays.

L'insurrection du 18 février 1857 et les guerres contre les tribus rebelles que soutient le fanatisme mahométan ont été les principaux événemens de la carrière du rajah de Sarawak. Sans doute l'histoire mériterait d'en être racontée tout au long. On y verrait avec intérêt par quels prodiges d'énergie patiente une poignée d'Européens sont arrivés à imposer leur joug à des tribus sauvages. Il y avait fort à faire pour amener ces barbares à un médiocre degré de civilisation, le seul qu'ils soient peut-être en état d'atteindre. Les hommes qui ont le plus fréquenté les Dyaks paraissent convaincus que c'est une race incapable d'être civilisée, dans le sens que l'on attache d'ordinaire à ce mot. N'est-ce pas déjà un progrès appréciable que d'avoir mis un terme aux luttes intestines de tribu à tribu et d'être arrivé à leur persuader que les têtes humaines ne sont un trophée avouable qu'autant qu'elles ont été recueillies dans une guerre franche et ouverte? Par malheur, le bien ne s'accomplit pas chez de telles nations par des voies pacifiques; la force seule

impose silence aux mauvais instincts. Le rajah Brooke a dû faire couler des flots de sang pour soumettre les dissidens; il n'a pas épargné les chefs rebelles quand il les a tenus en son pouvoir. Il n'y avait que la peine du talion qui fût assez puissante pour corriger des mœurs sanguinaires. Maître d'une contrée où la vie humaine est comptée pour peu de chose, il lui fallait inspirer aux forbans de terre et de mer une salutaire terreur. Par des mesures de rigueur prises à propos, il a déraciné des coutumes barbares qui rappelaient en plus d'un point les sacrifices humains d'autres pays.

Les mœurs des indigènes de Bornéo s'adoucissent au contact de la civilisation européenne. Hors de là, il semble que rien n'ait encore été fait à Sarawak. Le seul chemin que l'on y trouve est une avenue de deux milles de long qui sert de promenade aux habitans de la capitale. Ailleurs il n'y a que des sentiers presque impraticables tracés à travers les jungles. Se présente-t-il une rivière, on la traverse sur un pont de lianes. Le terrain devient-il marécageux, des troncs d'arbres posés bout à bout forment une sorte de chaussée glissante sur laqnelle le voyageur maladroit perd à chaque instant l'équilibre. Les bêtes de somme et à plus forte raison les voitures sont inconnues; à peine existe-il dans l'île quelques chevaux amenés par les résidens européens. Les vraies voies de communication sont les fleuves, sur lesquels les naturels sont habitués dès l'enfance à circuler dans des barques légères, qu'ils ne craignent même pas de conduire en pleine mer. Les eaux regorgent de requins et d'alligators; ils ne s'en effraient pas autrement que des serpens, des scorpions et des innombrables sortes de dangereux moustiques dont le sol est couvert. La vie regorge dans les forêts de Bornéo; mais on n'y rencontre guère que de méchantes espèces. Après avoir inoculé des idées humaines aux indigènes, ce sera une autre œuvre non moins difficile que d'introduire les espèces utiles du règne animal. Pour le moment, le règne végétal est le seul luxe et le seul ornement de cette terre féconde.

La création du royaume nouveau de Sarawak est surtout intéressante en ce qu'elle montre ce que deviennent avec de bons exemples les races jaunes de la Malaisie. A Bornéo comme à Singapore, les naturels prospèrent sous un gouvernement ferme et libéral; ils se soumettent sans difficulté aux maîtres exotiques qui les traitent avec douceur; mais nul d'entre eux, Malais ou Dyak, n'a l'intelligence qui élève les hommes à un niveau supérieur. Leur existence, en quelque sorte végétative, s'écoule paisiblement, sans amener d'amélioration à leur état de société primitif. Chez eux, nul entrain, nul esprit d'initiative. Les missionnaires catholiques ou anglicans n'ont guère eu de succès ici, car la religion, levier si puissant ailleurs, a peu de prise sur l'intelligence médiocre de ces peuples. Les

Chinois au contraire ont toute l'activité et la vivacité d'esprit dont il est besoin pour réussir. Quant aux Européens, il n'est pas permis de douter que le climat est contraire à leur constitution. De ce que plusieurs d'entre eux résident impunément sur les côtes de la Malaisie depuis de longues années, on n'en doit pas conclure que le pays leur convienne. Dans l'Inde même, bien plus éloignée de l'équateur, les Anglais ne s'acclimatent jamais. A Singapore et à Sarawak, ils passeront une partie de leur existence, mais ne s'établiront pas sans esprit de retour; s'ils le font, les générations ne se succéderont pas.

On a souvent reproché aux fondateurs des colonies modernes d'anéantir les races indigènes dont ils viennent prendre la place. Il est bien vrai que, sur tous les points des zones tempérées où la race blanche a créé quelque chose de durable, les premiers habitans du pays dépérissent et s'éteignent. Dans la Malaisie, et en général dans la zone torride, il n'en est pas ainsi, peut-être parce que les Européens n'y prennent jamais tout à fait pied. A Java, le peuple, bien qu'écrasé de travail et d'impôts par les résidens hollandais, n'est pas après tout en voie de diminution. Ailleurs on constate que la population indigène, loin de décroître, augmente en nombre et en bien-être autour des villes européennes. Chaque race aurait donc un climat qui lui est propre. Le plus singulier est sans doute le succès des Chinois en cette région chaude du globe, quoiqu'ils soient, eux aussi, originaires d'un climat tempéré. Il semblerait que c'est en leur faveur que nous fondons de nouveaux établissemens près de l'équateur. Où nous créons des comptoirs, des ports de relâche, des forteresses destinées à être un point d'appui pour le commerce et un lieu de départ pour des conquêtes plus lointaines, ils savent créer des villes, mettre la terre en valeur, recueillir les richesses du sol. Est-ce donc pour les Chinois que les Européens travaillent en ces contrées? Le pays leur convient, et nos compatriotes ne peuvent y vivre. Peut-être l'avenir de cette région privilégiée est-il dans le développement d'une race métisse qui prendra aux Asiatiques leur constitution physique et leur ardeur au travail, et recevra de ses parens à peau blanche une certaine aptitude à la civilisation morale et matérielle, dont on ne peut nier que les citoyens de l'empire du Milieu n'ont que les rudimens. Les Portugais de Malacca sont un premier exemple de cette fusion des sangs; mais un tel mélange de races est bien hypothétique, si ce n'est comme exception locale. La religion et les préjugés lui opposent des obstacles sérieux. L'expérience même, dit-on, lui a été jusqu'ici défavorable.

H. Blerzy.

L'INFÂME

QUATRIÈME PARTIE (1).

VI.

La mort du beau marquis de La Ferrade émut vivement les divers mondes où il était connu. Elle fut annoncée, démentie et controversée huit jours durant par les petits journaux qui broutent la vie privée, n'osant mordre à la politique. Les grands journaux, qui commençaient dès lors à faire concurrence aux petits, publièrent la nouvelle à mots couverts et sous les réserves d'usage. Les salons, les clubs, les cafés, les foyers de théâtre et les boudoirs de ces demoiselles retentirent du même bruit : tout Paris fut unanime à regretter la victime et à maudire le meurtrier. Gautripon devint plus infâme en une semaine qu'il ne l'avait été en plusieurs années : l'opinion s'acharna sur lui comme sur un absent ; c'est tout dire. On pardonne volontiers aux morts, mais le vivant qui peut revenir, qui est armé pour la défense et qui a fait ses preuves, est l'objet d'un courage universel dès qu'on le sait moralement hors de portée. Le mélange de valeur et de prudence qui bouillonne toujours au fond des âmes vulgaires s'épanche à flots dans ces occasions : il est doux de braver, à travers une frontière ou deux, un homme dangereux par lui-même, mais qui n'est pas immédiatement à craindre. L'effervescence se propagea de haut en bas ; les gamins du macadam et les vauriens de tout âge furent bientôt de la partie. Ce malheureux hôtel des Champs-Élysées se couvrit d'inscriptions immondes et devint comme un supplément lapidaire du catéchisme

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre, des 1er et 15 novembre.

poissard. On brisa les deux becs de gaz qui surmontaient la porte cochère ; on arracha le bouton de sonnette et la plaque de cuivre argenté qui fermait la boîte aux journaux. Dieu sait ce qui tomba le lendemain dans cette boîte innocente! La conscience publique était non-seulement soulevée, mais dilatée. Sans doute on se croyait tout permis contre le spadassin Gautripon, car deux ou trois champions anonymes de la vertu profitèrent d'une nuit sans lune pour le punir dans sa toiture, qu'ils taxèrent à 600 kilogrammes de plomb.

Au bout de quinze jours, quand tout ce bruit commençait à s'éteindre, un magistrat l'entendit. La Justice porte un bandeau sur les yeux dans les grandes cérémonies, mais cette spirituelle divinité sait le rabattre à propos sur ses oreilles. Un beau juge d'instruction, jeune, élégant, bien né, sans odeur de basoche, fort avant, disait-on, dans les bonnes grâces de la comtesse Mahler, fit assigner le sieur d'Entrelacs à comparaître en personne dans son cabinet, le mardi 13 janvier, à deux heures de relevée, pour déposer des faits dont il avait connaissance.

Le pauvre baron d'Entrelacs n'était plus l'homme le mieux conservé de Paris; vous n'auriez jamais dit, à le voir, qu'il venait d'hériter de 80,000 francs de rente; je crois même qu'il eût mieux supporté l'accident inverse et paru moins décomposé, si Lysis, son cher Lysis, avait hérité de lui. Depuis quinze grands jours, il pleurait jour et nuit; le général Puchinete et le vieux Sinalis, agent de change honoraire, le veillaient comme un malade et le berçaient comme un enfant. Quelques autres amis moins intimes défilaient mélancoliquement dans sa chambre ou dans son salon suivant l'heure, mais n'essayaient pas même de le consoler. Quels raisonnemens peut-on faire à un homme qui ne tient plus à rien? Il était vieux garçon et parfois égoïste, sauf quatre ou cinq habitudes cordiales et cette grande affection qui lui manquait tout à coup; M. de La Ferrade avait été pour lui, pendant près de vingt ans, un jeune frère, un fils, un autre lui-même; que sais-je ? Cet orphelin, né de sa sœur, semblait le faire revivre et lui recommencer sa jeunesse : il se mirait et s'admirait dans la beauté, dans le courage et jusque dans les folies du cher enfant. Le plus inutile des hommes s'acclimate à son néant, lorsqu'il se voit renaître dans un fils; il dit : Celui-ci fera dans le monde tout ce que j'y aurais dû faire. Lysis était vraiment le fils adoptif du baron. La famille d'Entrelacs se continuait avec orgueil dans ce rejeton, plus jeune et plus antique à la fois. On voit un La Ferrade à Roncevaux, dans la *Chanson de Roland*,

Bel escuier, Ginain de La Ferrade,

tandis que la maison d'Entrelacs n'est connue qu'à Bourbon, et ses

premières preuves datent de 1660, dix-huit ans après la conquête. Le baron dit à Puchinete la première fois qu'il le vit : — Ah ! mon cher général, je meurs deux fois d'un seul coup d'épée, comme homme et comme gentilhomme !

Il ne buvait plus, ne mangeait plus, fumait machinalement toute la journée, et suivait d'un œil morne l'interminable piquet à vingt sous le point de ses deux gardes-malades. Il fallut pour l'intéresser des incidens de force majeure, l'embaumement de son neveu, qu'il avait rapporté chez lui, l'emballage de mille riens que le nègre de Lysis déménageait petit à petit, et que l'oncle empilait dans des caisses de camphrier comme autant de reliques. Ces lugubres distractions achevaient de l'user; on le voyait maigrir, ses yeux nageaient dans deux masses molles et pendantes qui semblaient vouloir se détacher de la face. Le général Puchinete lui disait : — *Pobrecito*, si vous ne partez pas au plus vite, vous finirez par pleurer vos yeux. L'air de Paris vous tue à petit feu; vous respirez ici le poison du souvenir.

Au reçu de l'assignation, M. d'Entrelacs leva les épaules, froissa le papier et le jeta dans la chambre en criant : « Qu'ils aillent tous au diable! Est-ce que j'ai des comptes à leur rendre? » Ses amis lui prouvèrent qu'une assignation ne se refuse pas comme un déjeuner en ville; mais, s'il consentit enfin à se faire conduire au palais, il n'entendit raison qu'à demi. Il arriva fort animé dans le cabinet du juge d'instruction, M. de Villé, qu'il connaissait presque intimement.

— Eh! que diable, mon cher! puisque vous savez le malheur qui me frappe, vous auriez fait preuve de bon goût en me laissant pleurer dans mon coin.

— Asseyez-vous, monsieur, répondit le jeune magistrat. Cette phrase fut accompagnée d'un coup d'œil à deux tranchans qui désignait à la fois une chaise de paille et la figure du greffier, personnage muet que le baron n'avait pas aperçu.

M. d'Entrelacs prit la chaise et regarda M. de Villé. Il n'y avait peut-être pas un mois que ces deux hommes s'étaient trouvés ensemble, après dîner, le cigare à la bouche, la tasse en main, dans le fumoir de quelque ami commun. Et pourtant ils se reconnaissaient à grand'peine, tant la douleur avait altéré les traits du baron, tant le masque professionnel cachait bien le visage joyeux, pétulant et narquois du jeune homme.

— Monsieur, reprit M. de Villé d'une voix grave, la justice comprend tout ce qu'il y a de douloureux dans l'évocation de certains souvenirs; mais l'intérêt social parle plus haut que la nature elle-même, et vous avez le sens trop droit pour ignorer ce que nous devons l'un et l'autre à la loi.

— La loi? la loi? c'est juste. Eh bien! qu'est-ce qu'il y a pour son service?

— Vous pouvez, vous devez renseigner la justice sur le fait déplorable dont il s'agit.

— Je m'y refuse formellement, monsieur. Renseigner, c'est dénoncer; je suis trop vieux et surtout trop près de ma fin pour apprendre ce métier-là.

— Il y a plus d'honneur que de honte à s'accuser soi-même.

— Et de quoi m'accuserais-je donc, jour de Dieu?

— Mais d'avoir, avec connaissance de cause, aidé et assisté l'auteur de l'action dans les faits qui l'ont préparée, facilitée et consommée, ce qui entraîne la complicité et vous rend passible des mêmes peines que l'auteur principal du meurtre, aux termes des articles 59, 60, 61 et 62 du code pénal.

— Moi! complice du meurtre de Lysis! Tenez, monsieur, votre code pénal me ferait presque rire, si le rire était encore dans mes moyens.

— Calmez-vous! je sais, je comprends. Le ministère public, s'il est forcé de vous mettre en cause, fera la part des circonstances. Enfin il y a un coupable, et vous le connaissez... comme nous.

— Coupable? non. De quoi? d'avoir cherché la réparation d'une injure que ni vous ni moi n'aurions... L'auriez-vous supportée, monsieur de Villé?

— Je ne suis pas ici pour répondre; mais en principe on ne doit jamais se faire justice à soi-même. Il y a des tribunaux, monsieur.

— Si Gautripon était venu se plaindre de l'affront qu'il avait reçu, quelle satisfaction vos tribunaux lui auraient-ils accordée?

— Je ne sais trop : il n'y avait ni coups, ni blessures, ni injures publiques, ni diffamation proprement dite; mais l'appréciation des juges est toujours libre, et...

— Et le mari de Mme Gautripon aurait peut-être obtenu, par faveur speciale, cinq cents francs de dommages-intérêts? Eh bien! monsieur, voilà ce qui force les offensés à se faire justice eux-mêmes : la loi est impuissante à garantir ou à venger l'honneur. Et quand le duel amène une calamité comme celle qui me brise le cœur, la justice est réduite à se croiser les bras. Elle déplore le mal sans le punir, parce que la loi l'a prévu sans le prévenir.

— Je vous assure, monsieur, que le meurtrier de M. de La Ferrade sera puni.

— Par qui? Par les jurés? Vous n'en trouverez pas un sur douze qui n'admette la légitimité du duel et toutes ses conséquences dans le cas dont il s'agit.

— Le jury a montré souvent une indulgence révoltante, mais

il devient plus sévère que nous-mêmes en présence d'un homme taré.

— Gautripon vaut mieux que sa réputation. Mon pauvre enfant avait appris trop tard à le connaître; il professait la plus haute estime pour lui... le dernier jour.

— En vérité, monsieur, c'est vous qui défendez votre ennem contre la vindicte publique?

— Je ne veux pas être vengé. Je suis le plus malheureux des hommes, mais il m'est impossible d'accuser l'auteur de mon deuil.

— Tout s'est donc loyalement passé?

— Le plus loyalement du monde. Lysis avait résolu de ménager son adversaire, mais l'autre n'en savait rien.

— Par qui les armes ont-elles été fournies?

— Ah! pardon, monsieur; je crois que nous tombons dans l'interrogatoire, et j'ai eu l'honneur de vous dire en entrant que je refusais de répondre. Il n'en sera ni plus ni moins, car le procès criminel que vous tentez d'instruire n'aura point lieu. Vous ne trouverez ni accusé, ni témoins, ni pièces de conviction, ni corps de délit. M. Gautripon a quitté la France; les deux amis qui l'accompagnaient sont et seront toujours introuvables dans la cohue de Paris. Le colonel Chabot a pris un congé de semestre; on assure qu'il court le désert avec une tribu de Touaregs. Quant à moi, je retourne bientôt à Bourbon, j'y porte les tristes restes de mon pauvre Lysis, et je vous défie de m'en empêcher, car avant d'être magistrat vous êtes homme de cœur et galant homme.

Le juge d'instruction écouta la tirade sans sourciller et répondit d'un ton doctoral : — Monsieur, je vois que vous manquez du calme nécessaire pour répondre pertinemment à la justice. Je vous donne vingt-quatre heures, et je vous conseille d'en profiter. Rentrez chez vous, réfléchissez; *demain*, après midi, vous recevrez de mes nouvelles. Rappelez-vous que *demain*, si vous ne vous justifiez pas devant moi, je puis changer un simple mandat de comparution en mandat de dépôt ou même d'arrêt, et ne me mettez pas dans la nécessité de recourir à des mesures de rigueur contre un homme de votre rang et de votre caractère. Vous pouvez vous retirer.

M. d'Entrelacs remarqua que le juge avait obligeamment souligné le mot demain : il partit donc pour Londres le soir même c'était bien ce que la justice espérait, et l'instruction finit là.

Cependant Gautripon n'avait pas quitté Paris. Émilie et Bréchot levèrent le camp en quelques heures; ils emportèrent les enfans tout chauds du lit, et gagnèrent une ville où l'on ne risque rien que d'être plumé vif. L'infâme refusa d'accompagner la famille à Hombourg. Il approuvait ce départ, car il prévoyait le scandale et les affronts qui suivirent, et il comprenait trop tard qu'en tuant

M. de La Ferrade pour faire respecter sa maison, il était allé contre le but; mais ni les raisonnemens de son ami ni les larmes plus éloquentes des chers mignons n'obtinrent qu'il se fît le parasite de Bréchot. Ce ne fut pas sans peine qu'on l'empêcha de courir au premier poste de police et de se confesser à quelque sergent de ville. Le pauvre diable avait horreur de lui-même; il tressaillait chaque fois que sa main gauche rencontrait dans le drap de sa redingote une place raidie par le sang. Cet homme qui durant quatre jours n'avait vécu que pour en tuer un autre, qui n'avait pensé qu'à cela, parlé que de cela, qui, trois ou quatre heures plus tôt, sur la route de Vincennes, avait froidement discuté les chances de l'opération, frémissait maintenant au souvenir de la chose accomplie. Il voyait l'abîme épouvantable qui sépare l'intention du fait, et s'effrayait de l'avoir franchi. Le bouleversement de son être était si profond que l'angoisse morale imposait silence au mal physique. Il sentait moins la douleur atroce de son bras que l'invisible fardeau de sa conscience. Si l'on était venu le chercher pour mourir, il aurait dit : Allons! avec l'idée que cela ne pouvait lui faire que du bien.

Bréchot le trouvait faible et lui disait : — Grande poule mouillée, de quoi t'accuses-tu? Étais-tu l'agresseur? Non; il faut même qu'on t'ait rudement secoué pour te faire sortir de ton caractère. As-tu abusé de ta force pour égorger un agneau sans défense? Non; c'est toi qui étais l'agneau. As-tu triché au jeu des deux lames et pris la suite des affaires de M. de Jarnac? Non; puisque l'infaillible Chabot lui-même a déclaré le coup régulier. Cela étant, tu n'as fait qu'exécuter la loi du point d'honneur, dans toute sa rigueur il est vrai, et sans accorder à ce monsieur les circonstances atténuantes, mais honnêtement, bravement, au péril de ta vie et au grand dommage de ta peau. Relève-toi, Jean-Pierre, je t'absous.

— La loi m'absoudrait-elle?

— Oui, après t'avoir fait moisir jusqu'aux assises, ce qu'il importe d'éviter.

— Je désire éviter quelques mois de prison inutile, mais je ne peux pas me décider à fuir comme un coupable. Tout bien pesé, je vais continuer ma vie aussitôt que je serai guéri. Si la justice me cherche sérieusement, elle me découvrira; si elle aime autant me laisser tranquille, mon obscurité lui fait beau jeu.

Le malheureux eut la force de se tenir sur pied toute la nuit, d'assister au branle-bas tumultueux du départ, d'indiquer à Mme Gautripon la conduite la plus propre à sauver un restant de décorum; il éveilla les enfans lui-même avec un ménagement quasi maternel. Enfin, n'en pouvant plus, il se traîna jusqu'à la rue de Ponthieu, gagna sa mansarde et tomba tout habillé sur son lit.

Monpain l'y trouva fort agité, brûlé de fièvre et criant la soif à dix heures du matin. L'honnête infirmier amenait un aide-major du Val-de-Grâce et un soldat de bonne volonté. Le pansement fut fait dans les règles, le troupier s'installa au chevet du blessé, et Monpain courut excuser M. Jean-Pierre dans les couvens où il était attendu ce jour-là. Élèves et maîtresses poussèrent de grands hélas en apprenant qu'il s'était cassé le bras droit dans son escalier; on l'adjura unanimement de se soigner tout à loisir, et il reçut un assortiment de confitures qui lui rappela Metz et l'illustre boutique de Collignon. Rastoul avait conté la même fable au patron des *Villes-de-Saxe* et recueilli les mêmes témoignages de sympathie, confitures à part. Il vint, sa journée faite, apporter et chercher des nouvelles, relever le factionnaire et prendre position sur deux chaises pour la nuit. Le lendemain il envoya sa femme, une jeune ouvrière très correcte et très digne; puis la portière de la maison se piqua d'honneur et vint réclamer le droit de soigner son plus ancien locataire : ces pauvres gens et quelques soldats recrutés par Monpain dans les convalescens du Val-de-Grâce se relayèrent pendant une quinzaine auprès de Gautripon.

Il guérit assez lentement: la fièvre ne le lâchait guère, et ses nuits étaient troublées de rêves affreux. C'est que le meurtre le plus légitime ne fait jamais un bon oreiller. A toute fin pourtant le major le trouva assez vaillant pour le mettre aux prises avec une côtelette, on supprima le service de nuit; tous les gardes-malades s'éclipsèrent de peur d'être récompensés ou même remerciés de leurs peines. Rastoul seul apparaissait de temps à autre pour dire que tout allait bien là-bas : c'était à qui ferait la besogne de M. Jean-Pierre.

Un matin que le convalescent essayait de marcher sans se tenir aux meubles, il reçut la visite d'un camarade si ancien qu'il l'avait presque oublié. C'était M. Fusti, cet employé du ministère qui avait permuté jadis avec Gautripon. En sept ans, son aptitude, son assiduité, ses relations de famille et quelques circonstances favorables lui avaient procuré un avancement exceptionnel : il était commis principal de seconde classe, presque sûr de passer chef de bureau dans une douzaine d'années et d'obtenir la croix à l'âge de retraite.

Après les étonnemens et les complimens préliminaires, M. Fusti s'approcha tout près de Gautripon et lui dit d'un ton confident : — Mon cher, j'ai trouvé superflu de me jeter dans vos jambes quand vous teniez ou sembliez tenir le haut du pavé; mais je me suis toujours considéré comme votre débiteur, c'est vous qui m'avez mis le pied dans l'étrier, il n'y a pas à dire. Maintenant j'apprends par mon oncle que vous vous êtes cassé le bras. N'ayez pas peur, je ne viens pas vous ouvrir ma bourse, ni même surprendre vos

secrets. Vous jugiez un peu sévèrement les camarades du bureau, parce que vous n'aviez pas eu l'occasion de nous connaître. Nous vous semblons légers, vous nous trouvez un peu commères : eh! mon Dieu, il faut tuer le temps ou qu'il nous tue; mais si vous cherchiez bien, vous trouveriez au fond de nous quelque chose de solide et de pas trop mauvais. On parle à tort et à travers sur les affaires sans conséquence, et pourtant l'on sait garder un secret, lors même qu'il ne nous a pas été confié. On distribue des poignées de main à la légère, mais on ne se dérange qu'à bon escient pour dénicher un honnête homme dans la peine et lui dire : Me voici, usez de moi. Tout ce que je vous dis là n'est pas très bien cousu, mais les morceaux en sont bons. J'ai pensé qu'après votre accident le médecin vous conseillerait peut-être un changement d'air; c'est une mesure de prudence ou d'hygiène qui n'est jamais à négliger. Vilain climat, ce Paris! Eh bien! mon cher, si vous êtes de mon avis, j'arrangerai la chose avec mon oncle Dempoque; il fait grand cas de vous, comme tous ceux qui ont été à même de vous connaître ou de vous deviner. Il commence à m'écouter depuis qu'il voit en moi la chrysalide d'un chef de bureau; c'est lui qui me donnera mes premières lunettes d'or. N'avez-vous jamais eu la curiosité de voir une fabrique où l'on file, tisse et blanchit la marchandise qui se débite aux *Villes-de-Saxe?* C'est vraiment curieux, ma parole d'honneur. Nous avons, c'est-à-dire mon oncle possède à Lille le quart d'un superbe établissement de ce genre avec machine de trois cents chevaux et tout ce qui s'ensuit. Je suis sûr qu'un homme comme vous s'y rendrait très utile. Quant aux appointemens, ils seraient au prorata des services rendus. L'oncle est juste et bon; la tante, qui est la propre sœur de mon père, est un cœur d'or, ni plus, ni moins. S'ils vous casent dans la boutique, ils auront soin que vous ne travailliez pas pour le roi de Prusse; papa Dempoque est plus écouté qu'un tonnerre dans les conseils d'administration. Voilà, mon ami, la bagatelle que j'éprouvais le besoin de vous glisser dans l'oreille. Si ma démarche est indiscrète, oubliez-la tout de suite, et prenez que je n'ai rien dit.

Dès l'exorde de ce petit discours, Gautripon avait caché sa tête dans ses mains comme pour se recueillir. Lorsqu'il découvrit son visage et qu'il essaya de parler, la voix lui manqua; mais la réponse coulait en grosses larmes sur ses joues. Il se remit insensiblement et dit enfin : Ah! que vous êtes bon, et que vous me consolez! Il y a des momens où je doute tant de moi que je voudrais pouvoir me tourner le dos à moi-même. Je me demande si je ne suis pas un être affreux, si les *voyous* n'ont pas cent fois raison de m'appeler l'infâme. Il vous passe de singulières idées par la tête, allez! lorsqu'on est seul et malheureux, et qu'on vient de tuer un

homme! Mais non, je vois, je sens que je vaux encore quelque chose, puisque j'ai l'honneur d'inspirer des sentimens si généreux et des actions si délicates. Et dire que je vous avais oublié, mon cher Fusti, ou plutôt que je ne vous avais jamais connu!

— Allons! allons! voilà la fièvre qui vous reprend et que vous dites des bêtises. Il n'y a qu'un mot qui serve : le déménagement est décidé, et le jour où vous vous sentirez ferme sur vos ergots, je vous dirige sur Lille en Flandre.

— Laissez-moi votre adresse et celle de M. Dempoque.

— Pourquoi faire?

— Je voudrais causer avec lui et lui soumettre quelques idées sur la filature.

— Bon! Je l'aurais parié. Vous allez voir que ce gaillard-là paiera son écot plus cher qu'un roi, et que nous resterons ses débiteurs!

— Peut-être.

— Eh bien! mon oncle est perché momentanément à l'hôtel du Rhin. On l'a exproprié le mois passé, et il part dans quinze jours pour Naples; mais moi? qu'est-ce que vous avez à me dire?

— Presque rien; seulement je voudrais aller vous embrasser, mon cher Fusti.

— Est-il jeune, mon Dieu! On s'embrasse tout de suite, et l'on économise le fiacre! Pif! paf! voilà quarante sous de gagnés. Allons, je me sauve, car le diable m'emporte si je ne deviendrais pas aussi bête que vous!

M. Fusti revint le lendemain en compagnie de son oncle; il remarqua que la convalescence avait fait un notable progrès. L'oncle Dempoque était un bon gros Flamand, un peu blafard, un peu mou, mais rond comme une pomme, ouvert, cordial et foncièrement honnête. — Mon cher enfant, dit-il à Gautripon, ne me remerciez pas, c'est pour moi que je vous fais visite. Charles m'a mis la puce à l'oreille. Ah! nous ne sommes pas de ceux qui s'endorment sur le rôti. Vous avez donc des idées qui doivent révolutionner la filature? Déboutonnez-vous, mon garçon, et si votre invention vaut seulement dix centimes, je connais de braves gens qui vous la paieront deux sous.

Gautripon rougit jusqu'aux oreilles et répondit timidement : — Mon Dieu! monsieur, je suis un peu confus des grandes espérances que Fusti vous a données. Il n'y a pas la moindre invention dans ce que je pensais vous dire, il y a un simple renseignement dont la manufacture peut tirer profit.

— Vous savez la fabrication?

— Il sait tout!

— Non, messieurs, je ne suis qu'un théoricien assez neuf et très incomplet. Que cherchons-nous? un moyen de produire au meil-

leur marché possible, ou d'abaisser le prix de revient. On arrive à ce but par trois moyens : le perfectionnement des machines, mais l'outillage actuel est à peu près le dernier mot de la mécanique; la réduction des salaires, mais la main-d'œuvre est si mal payée que j'aurais honte de la marchander; l'économie sur les matières premières, c'est-à-dire une conquête sur la nature : voilà la route qu'il faut suivre, et je m'y suis jeté à corps perdu.

Il se leva de son fauteuil de paille et marcha presque sans chanceler jusqu'au placard où il serrait ses habits. Au bout d'une demi-minute, il y trouva un paquet soigneusement ficelé. — Tenez, dit-il à M. Dempoque, ça ne changera pas la face du monde, mais ça peut donner des chemises à beaucoup de braves gens qui n'en ont point.

Le capitaliste ouvrit la chose en toute hâte et mit à nu une poignée de belle filasse grisâtre, très fine, très douce et merveilleusement résistante : — Mais mon garçon, dit-il, c'est du lin que vous me montrez là!

— Non, c'est une herbe qui croît spontanément dans les pampas de Montevideo, et qui couvre plus de vingt lieues carrées dans les alluvions du Rio de la Plata. Le bétail la respecte, et pour cause; je ne crois pas que la nature ait rien produit de moins mangeable. Les vachers la désignent sous le nom d'herbe de rien, *yerba de nada;* mais moi qui l'ai rouie dans mon pot à eau, séchée sur ma fenêtre et peignée avec mon démêloir, je crois qu'elle deviendrait une herbe à millions entre les mains d'un habile homme.

— Si elle rapporte des millions, mon fils, il y en aura la grosse moitié pour vous. Nous ne sommes pas des loups-cerviers, nous autres, et nous pensons que les meilleures affaires sont celles où l'on ne fait tort à personne. Où diantre avez-vous découvert ce trésor-là?

— J'ai fréquenté pas mal de cours publics, et entre autres ceux du Jardin des Plantes. Il y a quatre ou cinq ans environ, M. Geoffroy Saint-Hilaire le fils eut une idée très simple et très grande en même temps. Il pria tous les explorateurs, voyageurs et chercheurs d'animaux rares, de joindre à leurs envois une modeste botte de foin. On court naturellement à ce qui brille, et l'on piétine sur les graminées les plus précieuses pour atteindre une orchidée haute en couleur qui ne servira jamais à rien. J'ai vu le déballage et le premier classement de ces richesses solides dont quelques-unes commencent à s'acclimater chez nous. Mon herbe à millions fut cotée à bon droit la plus coriace de toutes, et c'est précisément ce qui attira mon attention. Je fis mes premières expériences sur un seul brin que l'aide-naturaliste de M. Decaisne m'avait donné. Je m'informai de la provenance, je me mis en rapport avec un jeune chi-

miste qui allait à Buenos-Ayres, comme tant d'autres, chercher la solution du problème de la viande. Il m'envoya les échantillons et les renseignemens que je voulus; il m'apprit que mon herbe infestait toutes les basses terres où l'eau croupit, qu'elle ne ruinait pas le sol à la façon du lin et du chanvre, qui sont épuisans comme oléagineux et non comme textiles; il m'assura que la plante s'élevait en moyenne à un mètre et demi, qu'on pouvait la couper deux fois par an, qu'elle était absolument sans valeur sur place, et que, s'il me plaisait d'en charger mille navires de mille tonneaux chacun, je n'aurais que la fauchaison et le fret à payer. Par mes calculs, les cent kilos de matière brute, pouvant fournir trente-cinq kilos de filasse, ne coûteront pas plus de cinq à six francs, rendus à Dunkerque : il y a donc de l'argent à prendre.

M. Dempoque était ébloui. Il caressait amoureusement cette poignée d'étoupes, et il en voyait jaillir des flots d'or. — Mais, sacrebleu! s'écria-t-il, comment avez-vous pu garder ça dans un coin pendant trois ou quatre ans? Vous n'aviez donc pas foi dans l'affaire?

— J'y ai cru dès le premier jour, mon cher monsieur Dempoque; mais les circonstances de ma vie étaient telles que j'avais un intérêt moral à rester pauvre. Je me suis donné plus de mal pour éviter l'argent que beaucoup d'autres pour l'atteindre. Ce n'est pas tout de s'enrichir honnêtement; il faut encore que le monde le croie, et il y a tel moment où le monde, prévenu contre un malheureux, ferme ses yeux à l'évidence. J'ai donc ajourné ma fortune, et je m'en félicite, car j'aurai véritablement plaisir à la partager avec vous.

— Un moment! cria le bonhomme. Voici mon plan. Il s'agit avant tout de s'assurer la matière première, soit en prenant à bail, soit en acquérant cinq ou six lieues carrées du précieux mauvais terrain qui la produit. Je pars pour Buenos-Ayres sur le premier vapeur, anglais ou français, qui démarre de la vieille Europe. Nous avions fait nos malles pour l'Italie, attendu que Mme Dempoque y est archi-volée par un scélérat d'intendant. Je ne te le reproche pas, mon petit Charles; mais on m'a mis sur le dos ce qu'il y avait de pire dans l'héritage du grand-papa Fusti. Dieu vous garde, monsieur, de devenir propriétaire chez sa majesté le roi de Naples! Un domaine estimé plus de sept cent mille francs et qui n'en rapporte pas six mille! Le fisc et l'intendant se partagent notre revenu, sans compter les brigands à tromblon qui jouent l'opéra-comique sur nos terres! Enfin nous verrons ça plus tard. Ma vieille Odile ne se fera pas prier pour traverser l'Océan : elle passerait par le feu plutôt que de quitter son gros homme. Vous, pendant ce temps-là, vous allez à Lille, vous prenez langue, on vous loge à l'usine, et

vous vous arrangez de manière à saisir la pratique du métier. Quels appointemens vous faut-il jusqu'à mon retour? Deux mille?

— Trois. Je n'ai pas d'économies, et ma dépense moyenne est de deux cent cinquante francs par mois.

— C'est deux mille francs par mois que je vous offre, ô jeune Spartiate!

— J'aime mieux m'en tenir au chiffre que j'ai dit; nous ferons d'autres conditions qnand vous serez fixé sur la valeur de mon idée.

— Soit; mais à mon retour, si tout marche à souhait, je réunis mes co-propriétaires, je provoque la dissolution de la société, qui se reconstitue immédiatement sur d'autres bases, et la raison sociale Gautripon et Ce encaisse deux millions par an, dont un pour vous, en inondant la terre de bon linge à bon marché. Ah! ah! ah!

— Nous en reparlerons, monsieur; mais avant d'entrer en affaire je demande formellement à rester Jean-Pierre tout court, employé, caissier, contre-maître, tout ce que l'on voudra, excepté directeur ou chef de maison.

— Eh! mon cher, répondit le richard, vous n'en ferez qu'à votre tête. Liberté, *libertas!* c'est la devise du commerce et de l'industrie. Dame, on n'est pas dans les honneurs comme le neveu Charles Fusti; mais on pense, on dit et l'on fait tout ce que l'on veut, ce qui est bigrement commode!

Gautripon s'épanouissait à la chaleur de cette bonhomie un peu vulgaire, mais honnête et joviale. Il reçut trois ou quatre fois la visite de M. Dempoque avec ou sans M. Fusti; on prit le temps de mûrir les idées, de discuter les moyens d'exécution, de régler les points de détail. Enfin le gros bailleur de fonds boucla sa malle et partit allégrement, comme un jeune homme, et la maman Odile Fusti, qui pesait bien deux cent cinquante, le suivit à Buenos-Ayres sans plus de façon qu'à Saint-Cloud.

L'ancien surnuméraire eût bien voulu que Gautripon ne sortît de sa chambre que pour monter en chemin de fer; mais l'infâme n'entendait pas de cette oreille. Lorsqu'il se sentit de force à descendre son escalier, il se mit en devoir de visiter un à un tous ceux qui lui avaient donné leurs soins ou prouvé leur sympathie. Il employa ses dernières ressources à leur distribuer quelques petits souvenirs très modestes, mais qui furent bien reçus parce qu'ils étaient bien offerts. Il prit congé des trois couvens, et, quoiqu'il eût l'esprit affranchi de toutes les superstitions, il fut touché d'apprendre que ses élèves, petites et grandes, avaient fait dire la messe pour lui. Le patron des *Villes-de-Saxe* le félicita en public du bel avancement qu'il avait mérité; il en prit exemple pour dire à tout le personnel de sa maison : — Vous voyez, messieurs, que le travail et la conduite mènent à tout : imitez M. Jean-Pierre, vous arriverez comme

lui. Le caissier prit à part son ancien camarade et lui dit : — J'ai l'ordre de vous remettre six mois d'appointemens à titre de gratification; mais je vous ai toujours vu si farouche au son de l'argent que je n'aborde pas ce sujet avec vous sans un certain malaise. Il me semble pourtant que vous devriez accepter, d'abord parce que c'est de l'argent dix fois gagné, ensuite parce qu'on ne peut pas mépriser les gratifications sans humilier ceux qui en reçoivent. Gautripon prit la somme sans se faire autrement prier.

De tous les humbles bienfaiteurs qui lui avaient donné du temps et des soins, Rastoul et Monpain étaient les moins disposés à recevoir le prix de leurs peines; pourtant l'infâme avait à cœur de leur laisser quelque chose de plus qu'un grand merci. Il s'invita donc à dîner chez Rastoul la veille de son départ, et demanda que Monpain fût de la partie. Rastoul fut bien plus satisfait et dîna mieux que si M. Jean-Pierre lui avait offert un festin au Café Anglais. Les deux sous-officiers se montèrent un peu la tête, et Mme Rastoul, qui courait de la chambre à la cuisine et de la cuisine à la chambre, sentit elle-même un certain trouble où le charbon avait plus de part que le vin. L'aîné des petits Rastoul se grisa d'étonnement, d'admiration et de convoitise en voyant apparaître une oie aux marrons. Lorsque Gautripon les vit tous au diapason voulu, il tira de ses poches quatre paquets de formes diverses qu'il rangea autour de son assiette à dessert. — Ma chère madame Rastoul, dit-il en exhibant une petite montre d'or, vous m'avez très mal soigné quand il y avait une potion à prendre d'heure en heure. Sous prétexte que je n'ai pas de pendule, vous vous réveilliez toutes les cinq minutes, ce qui fait à la longue un exercice très fatigant. Cela ne serait pas arrivé, si vous aviez consulté cette petite mécanique : pour votre punition, gardez-la! Vous, mon cher Monpain, vous m'avez dit certain soir, en me recousant très proprement, que votre trousse d'emprunt ne valait pas le diable. En voici une qui, je crois, ne laisse rien à désirer; le fabricant m'a juré que les grands chirurgiens n'en avaient pas de meilleures. Toi, moutard, je te connais : tu m'aimes bien, parce que tu me vois, mais dans un mois d'ici tu auras oublié ton ami Jean-Pierre. Je veux que tu sois forcé de penser à moi tous les jours en mangeant ta soupe. Attrape le couvert! On a écrit ton nom dessus.

L'enfant poussa des cris de joie; Mme Rastoul ne disait rien, mais elle admirait sa montre à travers deux grosses larmes; Monpain se mirait dans les aciers polis de sa trousse, et, tout fier de se sentir armé comme un médecin principal, il cherchait quelque chose à couper sur les personnes présentes. Rastoul seul fronça le sourcil et dit à Gautripon :

— Je ne veux pas vous désobliger, monsieur Jean-Pierre; mais l'or et l'argent entre nous, ce n'est pas de jeu.

— Aussi, mon cher Rastoul, vous ai-je apporté quelque chose qui ne vaudrait pas un centime à revendre. C'est mon portrait, fait pour vous seul et encadré dans un passe-partout de carton. Le refuserez-vous?

— Ah! tenez! vous avez des façons qui désarmeraient Dieu le père. A votre bonne, chère et respectable santé, de tout mon cœur!

Et comme il est malséant de trinquer avec de l'eau pure, Gautripon tendit son verre à la bouteille et but sans la moindre grimace le vin du cabaret voisin.

Cette petite fête se prolongea jusqu'à neuf heures du soir. Les deux sous-officiers voulurent absolument ramener Jean-Pierre chez lui à travers le dégel et la pluie. Au moment de quitter Rastoul, il lui dit : — J'attends encore un service de vous. Mon petit mobilier ne doit pas me suivre à Lille : on m'y prépare un appartement tout meublé. Je ne peux pourtant pas me décider à vendre ces pauvres vieux compagnons de mes chagrins et de mes misères. J'ai résolu de les faire porter le lendemain de mon départ chez un brave garçon que j'aime et qui m'aime, et je compte sur vous pour soigner le déménagement.

— A vos ordres, saprebleu!

— Vous devinez pourquoi je ne fais pas ma commission moi-même? L'ami en question est une mauvaise tête, un orgueilleux, un gaillard encore pire que vous, s'il est possible. Lorsqu'il verra de quoi il retourne, il est capable de fermer sa porte. Enfoncez-la!

— Compris.

— Faut-il qu'un homme soit sauvage pour refuser de pauvres meubles sans valeur et qui tirent tout leur prix du souvenir?

— Des reliques, quoi!

— Voilà, mon bon Rastoul, ce que je vous charge de lui dire. Et maintenant, adieu!

— Pas pour toujours, monsieur Jean-Pierre?

— Non, mais jusqu'à l'heure où je pourrai vous établir convenablement auprès de moi...

Lorsque Rastoul et sa femme, escortés d'un commissionnaire et d'une voiture à bras, vinrent déménager ces touchantes reliques, la concierge les laissa faire et leur donna même un coup de main. Et lorsqu'ils demandèrent le nom de ce mauvais coucheur dont il fallait enfoncer la porte, on leur remit un pli cacheté qui renfermait simplement leur adresse.

L'avant-dernière visite de Gautripon fut pour M. Charles Fusti, la dernière pour le tombeau de son père.

Au moment où son portier chargeait sa malle sur le fiacre, un

magnifique landau noir, attelé de deux chevaux noirs, sortit avec fracas d'une maison voisine. Une femme assez belle, mais de seconde jeunesse, étalait son grand deuil en ce noble équipage.

— Voilà, dit Gautripon, une grande dame bien affligée.

— Ça? répondit le portier, c'est une nommée l'Ogre, qui fait mille embarras pour un petit Américain tué en duel par l'infâme.

VII.

La filature des *Trois-Croix*, bien connue sur les principaux marchés de l'Europe, était dès lors une usine modèle, construite à neuf par un homme pratique, et outillée dans la perfection. Les bâtimens, qui couvraient un hectare et demi, formaient trois masses distinctes : au milieu, la filature proprement dite; à droite, la fileterie ou fabrique de fil à coudre; sur la gauche, les métiers à tisser. Les dépendances comprenaient deux vastes magasins, la maison du gérant et des employés principaux, et soixante ou quatre-vingts maisonnettes louées aux contre-maîtres et aux meilleurs ouvriers, le tout en brique et fer, c'est-à-dire presque incombustible, et isolé par un mur d'enceinte qui faisait îlot dans la riche et laborieuse banlieue. Les services étaient groupés à souhait pour l'unité du commandement; cette grande fourmilière, animée par le travail de cinq cents individus, pouvait tenir en quelque sorte dans la main d'un seul homme. En revanche, il était difficile de comprendre qu'elle obéît à deux chefs. Il n'entre pas dans notre esprit d'ajouter une seconde tête à un corps organisé.

Aussi l'émotion fut-elle vive à l'arrivée d'un homme dont la position mal définie semblait mettre en question l'autorité du directeur. M. Demboque ne s'était pas embarqué pour Buenos-Ayres sans dire un peu ce qu'il allait chercher. Les principaux bailleurs de fonds, dont quelques-uns habitaient Lille, attendaient impatiemment la première lettre du gros voyageur. Le bruit courait qu'avant six mois le nouvel employé serait promu à la direction générale ou chassé honteusement comme un faquin. Deux ou trois désœuvrés, comme on en trouve partout, même à Lille, imaginèrent que ce Parisien était un espion introduit dans l'établissement pour en étudier le fort et le faible. Le directeur en exercice avait peur de choquer ses commanditaires, il avait peur de livrer les secrets de sa maison à l'émissaire secret d'un concurrent, il avait peur enfin de perdre sa place.

L'entrée de M. Jean-Pierre aux *Trois-Croix* ne fut donc pas précisément triomphale. Du haut en bas, tout le monde lui présenta des visages inquiets et contraints. Le gérant l'établit dans un coin de son propre appartement, sans oublier de lui faire sentir qu'on se gênait pour le loger; personne ne daigna lui offrir à dîner, dès

qu'on le vît sans cuisinière et sans marmite. Il fut libre d'aller et de venir dans tous les ateliers, mais on ne lui en fit pas les honneurs; on ne le présenta pas officiellement au personnel, on ne le fit pas reconnaître, et par suite les employés, les contre-maîtres et les ouvriers eux-mêmes l'entourèrent d'une suspicion respectueuse et lui témoignèrent des égards empreints d'hostilité.

Il jugea la situation avec le tact particulier des hommes qui ont beaucoup souffert. Les meurtrissures de l'âme, comme celles du corps, développent une sensibilité souvent exagérée. Il se dit que décidément son étoile le prédestinait aux réputations équivoques, et que l'estime lui coûterait toujours plus cher qu'aux autres; mais au lieu de s'asseoir devant l'obstacle et d'attendre qu'il tombât spontanément, ce qui ne pouvait tarder plus de quatre ou cinq mois, il suivit l'instinct courageux qui le poussait en avant. Il entra dans sa vie nouvelle comme ces navires qui cheminent vers le pôle nord en brisant la glace à chaque pas. On le vit s'introduire ouvertement, avec une ténacité invincible et douce, dans les détails de l'industrie qu'il devait diriger un jour; cinq cents individus assistèrent à l'investigation patiente et sereine de cet homme qui démontait et étudiait pièce à pièce le mécanisme des *Trois-Croix*. Aucune résistance ne le rebuta, ni la froideur des chefs, ni le mauvais vouloir des subalternes, ni la grossièreté de quelques travailleurs mal-appris. Il ne se mit pas même en colère. A peine le vit-on sourire par momens, lorsqu'il se disait en *à parte :* J'en ai vu bien d'autres dans le grand monde!

Au bout de quatre mois, il possédait si bien l'ensemble et le détail de son affaire qu'il aurait pu remplacer indifféremment le directeur, le chef mécanicien ou n'importe quel ouvrier. Il avait tout examiné, mis la main à tout, conduit la matière première dans toutes ses transformations depuis la porte d'entrée jusqu'à la sortie. Il connaissait tous les travailleurs par leur nom, hommes et femmes, et ce peuple en revanche commençait à le connaître et à l'estimer. On l'avait toujours vu le premier au travail, le dernier au repos; on savait que ce directeur en herbe envoyait chercher ses deux repas à la cantine comme un manœuvre; on rendait justice à son égalité d'âme, à ses façons simples et cordiales, sans morgue et toutefois sans basse familiarité; enfin l'on admirait surtout cette merveilleuse aptitude qui lui permettait de joindre l'exemple au conseil et de dire à l'ouvrier : Vous vous trompez, mon ami, voici comme il faut vous y prendre.

Les choses en étaient là quand on reçut les premières nouvelles de M. Dempoque. Le directeur, qui se tenait sur le qui-vive, mais qui ne savait rien, pressentit un grand événement. Tous les associés accoururent à Lille; ils tinrent une assemblée au *Grand-Hôtel*

d'Europe; M. Jean-Pierre y fut seul admis. Il y eut un banquet auquel il assista, mais qu'il refusa de présider en dépit de mille instances : ce détail important fut divulgué par les garçons de l'hôtel. On sut qu'il lui était arrivé de Buenos-Ayres certain ballot scellé de plus de vingt cachets, qu'il le gardait sous clé, qu'il l'avait porté lui-même à l'assemblée et rapporté dans la voiture d'un fort capitaliste, M. Lecat. On vit un nouveau bâtiment, plus vaste que tous les autres, s'élever auprès de l'usine, sur un terrain qui coûta presque un million. Un chimiste accourut de Paris et travailla quinze jours de suite avec M. Jean-Pierre dans un laboratoire improvisé et fermé. De ces petits faits et de cent autres que je passe, on induisit assez naturellement que Jean-Pierre avait doté les *Trois-Croix* d'un textile inconnu, et que M. Dempoque et son associé cherchaient à s'assurer le monopole de cette découverte. Déjà M. Jean-Pierre avait choisi dans le personnel de l'usine les travailleurs les plus discrets et les plus incorruptibles pour le service du bâtiment neuf.

Ce luxe de précautions, joint à l'énormité des dépenses, mit la puce à l'oreille de tous les concurrens. Un certain M. Delbrin, qui n'était pas trop bien dans ses affaires, imagina de couper la fameuse herbe sous le pied de Dempoque et consorts. Il demanda un rendez-vous secret à M. Jean-Pierre et arriva flanqué de deux spéculateurs anglais. — Mon cher monsieur, dit-il, nous savons comme on vous traite et quelle ingratitude vous avez rencontrée aux *Trois-Croix.* N'espérez pas que vos patrons se conduisent beaucoup mieux par la suite : on connaît ces gens-là; s'ils vous donnent un intérêt de cinq ou six pour cent sur les bénéfices qu'ils vont faire grâce à vous, ils croiront vous combler, et vous végéterez ici toute la vie. Vous méritez une fortune, et je viens avec ces messieurs vous l'apporter toute faite. Que diriez-vous d'un million, argent comptant, c'est-à-dire en belles *banknotes?*

— Je dirais, répondit Gautripon, qu'il faut attendre le retour de M. Dempoque. L'idée que vous voulez m'acheter est à lui, je la lui ai donnée sans conditions, et je m'en fie à sa générosité pour me récompenser. Puisque vous êtes assez bons pour vous intéresser à moi, je vous avoue que j'espère obtenir la place de caissier avec six mille francs, quand le titulaire prendra sa retraite.

Les trois corrupteurs éconduits se consolèrent en disant : C'est peut-être un homme de génie, mais c'est assurément un fier imbécile.

Tandis que Jean-Pierre refusait un million, Léon Bréchot en perdait deux contre la banque de Hombourg. Tout l'hôtel des Champs-Élysées y passa, sauf les tableaux, qui furent assez mal vendus rue Drouot; le commissaire-priseur en tira deux cent mille francs à peine. L'Albert Dürer seul fut payé à sa valeur parce que lord H...

en mourait d'envie, mais Bréchot calcula qu'il perdait un demi-million sur le tout. C'est que les tableaux ont leurs destins, comme les hommes et les livres. Bréchot dans sa splendeur aurait gagné cent pour cent sur cette galerie; Bréchot éclipsé, un peu ruiné, presque oublié de ce Paris qui a la mémoire si courte, faisait rejaillir son discrédit sur Rembrandt et Prud'hon, sur l'Albane et Téniers.

De tous les biens divers que l'entrepreneur de ballast avait accumulés, le plus clair était écrémé depuis longtemps. Les lingots, les obligations, les titres de trois pour cent, les actions du Nord et de l'Est, les bonnes hypothèques, les maisons de rapport, la vigne de Bordeaux, tout le solide de la succession n'existait plus qu'à l'état de souvenir et de regret. Quelques valeurs, ou soi-disant telles, s'étaient dépensées toutes seules : phénomène invraisemblable, mais fréquent, et dont la loi tend à devenir générale. Tant qu'un peuple est en belle humeur, il se laisse aisément persuader qu'un chiffon de papier rose vaut sept ou huit cents francs comme un liard; mais le jour où tout le monde se met à réfléchir un peu, les papiers de fantaisie retombent à leur prix véritable, et on en donne quatre pour un sou. Il y a d'autres placemens qui, après avoir été bons, deviennent mauvais tout à coup, par exemple la commandite d'une fabrique de rubans, si un caprice de jolie femme met le ruban hors de mode : un accident de cette nature enleva deux cent mille écus à la succession Bréchot. Au moment où Léon quitta Paris, tous ses fonds disponibles, réalisés par un intendant de rencontre, suffirent petitement à éteindre les dettes : la vente de l'écurie fit pencher la balance de son côté, mais son jeu, le train d'Émilie et les habitudes de gaspillage effréné qui leur étaient communes les eurent bientôt mis au-dessous de leurs affaires dans un pays où le crédit, cette ruineuse providence des riches, faisait absolument défaut.

On ne pouvait pas dire que Léon fût à sec, car il lui était dû quatre ou cinq millions çà et là, et il gardait en portefeuille les titres de deux immenses propriétés, sises l'une en Espagne, l'autre en Russie. Il put donc emprunter sans indélicatesse les célèbres émeraudes que M[me] Gautripon le suppliait de reprendre. « Je t'en rendrai de plus belles, » lui dit-il en les vendant à un joaillier de Francfort. Les diamans suivirent la même route : on décida qu'il était absurde de conserver dans des écrins un capital improductif; mais l'argent de ces brocantages profita surtout aux fermiers des tripots allemands, belges et suisses. Les recettes extraordinaires ont le tort de créer une prospérité factice qui provoque la dépense inutile : à mesure qu'on s'appauvrit, on a l'air de devenir plus riche, on agit en conséquence, et la ruine engendre la ruine. Dans ses

momens lucides, Léon traçait un plan que les sept sages de la Grèce auraient contre-signé. Il voulait vendre en bloc à deux grandes compagnies la mine et la forêt qui lui restaient encore et placer le capital en un seul titre nominatif dont la nue propriété serait dévolue aux enfans, et l'usufruit à la mère. Quant à moi, disait-il, je n'ai pas de besoins; je vivrai sur mes rentrées. Ses rentrées, c'était le produit inégal et précaire d'une chasse que trois petits *chicanous* parisiens, croisés de recors et de clercs d'huissier, pratiquaient en son nom et pour son compte : sur quatre ou cinq millions de créances désespérées, il devait en toucher un, et ses limiers feraient curée du reste.

Il se mit donc sérieusement en quête de gros capitalistes, tout en vivotant sur l'incertain. Les acquéreurs affluaient de tous côtés, surtout pour la mine de mercure, *Almaden de Jaen*, qu'on appelait aussi le troisième Almaden des Espagnes. On offrit des sommes énormes, mais par malheur ceux qui les offraient ne les avaient pas; ils comptaient tous lancer l'affaire, c'est-à-dire chercher le prix d'acquisition dans les poches du public. Quant à la forêt de Russie, elle fut achetée un million de roubles comptant par un jeune prince extraordinairement riche qui pouvait et voulait la payer; mais, tandis qu'il faisait réunir les fonds par son intendant, il fut impliqué dans je ne sais quelle intrigue politique. On lui coupa les cheveux tout près de la tête, on l'envoya comme simple soldat à l'armée du Caucase, et tous ses biens furent mis sous séquestre, y compris la pauvre forêt. Léon Bréchot de ce coup se trouva créancier de la couronne, c'est-à-dire engagé dans un procès qui devait être long et coûteux.

Les tracas d'une telle liquidation et les déboires du jeu réagissaient sur son humeur, et l'on devine aisément qu'ils ne s'y reflétaient pas en rose. Le bon vivant, le beau viveur devint en quelques mois un nomade quinteux et difficile à vivre. La piquette ne fait qu'un vinaigre innocent; mais le vin généreux, lorsqu'il s'aigrit, est terrible. Ce Bréchot, qui se vantait encore par habitude d'être le mieux équilibré des hommes, tomba dans un équilibre si instable qu'il ne pouvait tenir en place. Il courait d'un tripot à l'autre, grommelant contre les climats, les destins et les croupiers, et traînant une famille effarée qui ne portait pas son nom. Les enfans ne comprenaient rien à cette bohême agitée : les deux aînés réclamaient leurs chambres et leurs serviteurs de Paris. De tout le train d'autrefois, il ne restait qu'une bonne anglaise et la camériste de madame; ces pauvres innocens ne s'accoutumaient pas à changer de maison et de domestiques tous les huit jours. Ils demandaient si leur père n'allait pas arriver bientôt pour leur faire un vrai nid et leur rendre un bonheur tranquille. Ce qui scandalisait surtout le

jeune Léon, c'était la promiscuité des hôtels et tous ces étrangers qui vivaient sous son toit, et cette multitude de portes devant lesquelles il passait sans qu'on lui permît de les ouvrir. « Je ne suis donc pas chez nous? » disait-il.

Mme Gautripon s'accommodait mieux du voyage et de ce carnaval perpétuel qui anime les villes d'eau. Il ne lui déplaisait pas de faire événement, de montrer ses toilettes, de renouveler son public et son succès, en changeant de théâtre tous les huit jours. Les petits embarras d'argent, qui l'effleurèrent sans la toucher, la faisaient rire : c'était du fruit nouveau. Elle s'en amusait comme un fils de famille qui se voit poursuivi par un tailleur et un bottier et qui se sait attendu par cent mille francs de rente. Pas une fois le spectre de la misère ne vint troubler la quiétude de ses nuits. N'avait-elle pas Léon? Ce nom représentait à son esprit un infini de luxe et de magnificence, le rire innombrable de l'or. Les brusqueries de son amant l'ennuyaient quelquefois, mais sans l'inquiéter; il avait toujours été le même; elle le croyait du moins, car nous ne remarquons pas les changemens qui s'accomplissent par degrés sous nos yeux.

Elle trouva passablement d'accueil à Baden, à Wiesbaden et partout où elle montra sa petite réduction de nez grec. Le peuple bariolé qui frétille en été le long du Rhin ne lui fut pas plus sévère que de droit; peu de femmes s'oublièrent elles-mêmes au point de lui jeter la pierre; presque personne ne lui marchanda cette considération relative qui autorise les plaisirs en commun, sans engager l'avenir. L'absence du mari, qui aurait déclassé toute autre, lui servit de recommandation : le monde avait toujours tenu pour elle contre l'infâme; il était d'ailleurs évident que ce n'était pas elle qui avait tué le pauvre Lysis. Sa conduite justifiait savamment l'indulgence publique : elle ne s'affichait pas trop avec Léon; il fallait un hasard tout à fait inévitable pour qu'on les rencontrât tous les deux sous même toit. Son vrai rôle, et qu'elle jouait à merveille, était de promener trois enfans bien vêtus autour de tous les trente-et-un et de toutes les roulettes hygiéniques.

Mais au bout d'un certain temps ces trois enfans si beaux et si coquets l'ennuyèrent à mort, j'en demande pardon aux vraies mères. Toute l'argile humaine n'est pas tirée du même filon. Les faits divers des journaux nous montrent deux catégories de mères inconsolables : celles qui ont perdu l'enfant qu'elles aimaient et celles qui ont gagné l'enfant qu'elles ne voulaient pas. Les unes meurent quelquefois, les autres tuent souvent. Mme Gautripon n'était pas dénaturée à ce point; mais on aurait simplifié sa vie en lui volant sa fille et ses deux fils pour une demi-douzaine d'années. Sans prévoir la tempête, ce gracieux petit être éprouvait le désir instinctif de jeter un peu de lest.

Une lettre de l'infâme arriva juste à propos pour alléger la barque. M. Gautripon fit savoir à sa femme qu'il avait obtenu un bon emploi et un salaire honorable : il était caissier des *Trois-Croix*, avec six mille francs, le logement et le chauffage. Les propriétaires de l'usine lui prêtaient tout le rez-de-chaussée de la direction; l'ancien gérant avait non-seulement gardé sa place, mais repris la jouissance du premier étage en entier. « J'ai seize chambres meublées, écrivait l'ancien maître d'étude; c'est un luxe embarrassant pour moi qui n'en ai pas toujours possédé une. Les enfans seraient bien ici, j'en aurais soin, et j'entreprendrais leur éducation moi-même dans les momens de loisir, qui ne me manquent pas, Dieu merci! J'ai peur que leurs petits cerveaux ne s'évaporent sur les grands chemins; Émilie ne doit plus savoir lire, et les six lignes que mon Léon m'a écrites en six mois prouvent qu'il a progressé au rebours. Vous les aimez, je veux le croire; mais à coup sûr vous ne savez pas les aimer. Ils n'ont peut-être manqué ni de gâteaux ni de toques à plumes depuis que je les ai perdus de vue; mais cette éducation en camp volant leur fera, si je n'interviens, un tort irréparable. Je veux que vos deux fils deviennent des hommes, que votre fille soit un jour une femme et une mère selon mon cœur. Il ne faut pas que mon pauvre nom, si cruellement illustré grâce à vous, soit continué par deux petits fainéans et une jeune coquette. Je ne sais pas quel est l'état de vos affaires, et je n'en veux rien connaître; mais je devine, et vous aussi, que ces trois innocens auront peut-être à gagner leur vie : c'est pourquoi vous devez les mettre, et plus tôt que plus tard, à l'école du travail. »

Le demi-quart de ces raisons aurait suffi, puisque la cause était gagnée par avance. Les trois enfans, bien embrassés et immédiatement bien nippés, partirent par grande vitesse avec leur bonne anglaise, que Gautripon paya et congédia sur l'heure : il s'était prémuni de deux grosses servantes wallones aux mains rouges, en bonnet de linge et tablier blanc.

Vous pouvez croire qu'il y eut de chaudes embrassades et une vraie fête ce matin-là. Les petits s'accrochaient à leur père et l'étouffaient de caresses; on ne voulait point le lâcher, on lui faisait jurer qu'il ne s'en irait plus et qu'il ne renverrait jamais son petit monde; il fit le tour de la maison avec les chers amours pendus en grappe à son cou. Pour la première fois, il avait ses enfans à lui seul, sans partage et sans réserve; il devenait un vrai chef de famille! C'était le plus haut grade que son humble ambition eût rêvé.

Il procéda lui-même à l'installation des mignonnes créatures dans trois chambres bien modestes, mais brillantes de propreté. Cela ne ressemblait guère à l'hôtel des Champs-Élysées; il en fit la remarque tout haut pour voir ce qu'on lui répondrait. « Non, papa,

dit Léon, ce n'est pas aussi beau, mais c'est joliment meilleur. »

— C'est meilleur et plus beau, s'écria la petite Émilie, car à Paris nous n'avions papa que le dimanche, tandis qu'ici nous le verrons toujours et puis toujours!

— Mes enfans, répondit le sage et digne homme, il manque bien des choses dans votre nid, et plus d'une que j'aurais pu vous donner dès à présent, quoique je ne sois pas riche; mais j'ai voulu vous laisser le plaisir de les désirer et le plaisir plus grand de les obtenir par vous-mêmes. Chaque fois que vous aurez bien travaillé, vous pourrez demander à votre père ce qui vous manquera le plus. Vous ferez de cette façon l'apprentissage de la vie. Quand un homme veut avoir une maison, un cheval, ou simplement un habit neuf, il travaille.

— Tu crois ça, toi? dit le petit garçon. Quand mon ami Bréchot a envie de quelque chose, il prend des sous dans sa poche, et voilà!

— Mais pour avoir les sous, qu'est-ce qu'on fait?

— On joue donc!

Décidément, pensa l'infâme, il était temps.

Le déjeuner se prit en famille, et les enfans, qui voyaient tout, remarquèrent que papa mangeait plus de viande et moins de pain qu'à Paris. Il fallut leur dire pourquoi. « C'est que je travaille plus fort, » répondit le père.

Les jeunes voyageurs décidèrent que de leur vie ils ne s'étaient si bien régalés; le petit Édouard dévora deux gros œufs à lui seul. Gautripon trouva de son côté que l'appétit, la santé et la joie de ces marmots composaient le plus beau coup d'œil du monde. Il se demanda très sérieusement comment il y avait des parens assez ennemis d'eux-mêmes pour préférer un festin en ville à ce spectacle merveilleux.

Au sortir de table, il leur fit les honneurs de l'usine comme à des princes étrangers. Le vulgaire des *Trois-Croix* se demanda peut-être *in petto* d'où venaient ces petits personnages qui semblaient tomber du ciel. Toutefois, comme M. Jean-Pierre était non-seulement adoré, mais investi d'une autorité bien plus haute que son emploi, la curiosité publique ne se trahit que par mille attentions empressées.

Tout est féerie pour les enfans, mais les fées modernes de l'industrie leur fournissent plus d'étonnemens que la fable elle-même. La postérité de M. Jean-Pierre rentra tout ébaubie au logis. A cinq heures du soir, il fallut mettre au lit ce petit monde : les yeux, les jambes, les imaginations demandaient grâce. On s'endormit en causant avec le père; le dernier mot que balbutia Léon fut encore : dis donc, papa...

Quand la nuit eut jeté son voile ami sur ces têtes charmantes,

l'infâme les baisa l'une après l'autre, et regagna son cabinet en chancelant. Il était ivre de ce vin pur et généreux entre tous qui a inspiré les dévouemens les plus héroïques et les moins célèbres de l'histoire. Plongé dans un fauteuil et replié sur lui-même, il cuva délicieusement sa journée, et laissa ruisseler des larmes plein ses deux mains. Puis le besoin d'un soulagement plus complet s'empara de lui pour ainsi dire, et il chercha quelle autre écluse il pourrait ouvrir à son cœur. Il n'était pas de ceux qui ont des amis à revendre et des confidens à choisir dans la peine ou dans la joie. Ses douleurs n'avaient été connues que de lui seul; le monde indifférent n'en savait rien; il pouvait se comparer à ces engins laborieux et concentrés qui dévorent leur propre fumée.

Il se souvint du bon Charles Fusti, l'ancien surnuméraire qui se posait encore en débiteur, quoiqu'il fût créancier depuis longtemps et de beaucoup. Il se mit à lui écrire une longue lettre, pleine de détails historiques et statistiques sur les événemens des six derniers mois : les difficultés, les dégoûts de l'installation, le retour de M. Dempoque, la courtoisie exquise et la rare générosité du bonhomme, l'acte de société dont il avait posé les bases. Après avoir indiqué vaguement les raisons de sa modestie et dit pour quels motifs il gardait les apparences de la pauvreté, Gautripon s'oublia dans un élan de poésie paternelle; il conta son bonheur, l'arrivée des enfans, et termina le tout par un mot que bien des gens trouveront ridicule : *le père* GAUTRIPON.

« *P. S.* Je me demande maintenant pourquoi je vous ai écrit ces huit pages? Mon seul ami, c'est peut-être pour le plaisir de les signer. »

Une année s'écoula. Ceux qui comptèrent leurs jours par les craintes et les espérances disent probablement que ce fut une longue année; mais l'heureux petit peuple des *Trois-Croix* n'eut pas d'histoire en ce temps-là : il ne vit qu'une succession de journées tranquilles, égales et pleines, pleines de bon travail et de douce affection.

Lille n'est pas seulement une ville industrieuse et vaillante, c'est un des centres les plus intelligens dont la France s'honore. Il y fut donc parlé de cet humble Jean-Pierre qui évitait la gloire comme un scandale, et qui se faufilait obscurément dans le monde manufacturier avec des millions inédits dans ses poches. Plus il prit soin de cacher ses mérites, plus on mit de zèle à les publier. Les grands industriels de la ville et de la banlieue, sauf deux ou trois jaloux, se jetèrent à sa tête; on rechercha sa connaissance, tout le monde voulut le voir et l'avoir. Autant les oisifs de Paris l'avaient crossé lorsqu'il était un homme en vue, autant l'aristocratie laborieuse de Lille s'agita pour l'attirer, tandis qu'il se claquemurait dans un pe-

tit emploi. S'il repoussa toutes les avances et se tint obstinément sur la défensive, ce n'était pas que Jean-Pierre fût d'un naturel farouche ni même que la continuité de ses malheurs l'eût aigri. Non, il ne se sentait pas plus mal organisé qu'un autre pour les relations de voisinage et d'amitié. Lorsqu'il se promenait à travers champs le dimanche avec sa joyeuse marmaille, et qu'il voyait derrière quelque grille un autre père et d'autres enfans s'ébattre sur une pelouse, il éprouvait cette attraction qui est le principe de toutes les sociétés humaines. S'il n'avait écouté que son instinct, il eût poussé la porte, il aurait marché droit au maître de maison dont il apercevait la figure cordiale et le demi-sourire engageant, et il eût dit à ce brave homme : Mettons nos élémens de bonheur en commun et associons-nous pour passer une belle journée! Mais la réflexion l'arrêtait toujours sur cette pente; il songeait que si les enfans se rapprochent sans se connaître, les hommes ont d'autres mœurs et d'autres exigences : il n'y a pas d'intimité ni même de relations possibles pour le malheureux qui est réduit à cacher son nom. Ces trois syllabes étaient notées d'infamie non-seulement à Paris, mais à Lille et partout où pénètrent les petits journaux parisiens.

Gautripon les cacha si bien que ni un associé de l'usine ni le notaire qui rédigea l'acte de société ne connurent ou ne soupçonnèrent son véritable état civil. M. Dempoque seul était dans la confidence, et il n'y admit pas même sa digne et excellente femme. Il fallut toute l'intelligence et toute la loyauté du bonhomme pour trouver la combinaison qui intéressait une famille anonyme aux bénéfices des *Trois-Croix*. La part de Gautripon était portée au compte de M. Dempoque, qui la plaçait chaque année en obligations foncières au nom des trois enfans. L'achat se faisait à Paris, directement, dans les bureaux du Crédit foncier; les titres y restaient en dépôt; M. Dempoque touchait les coupons et ajoutait les intérêts au capital. On pouvait espérer que les enfans par ce mécanisme deviendraient riches à leur insu, et travailleraient en attendant comme de vrais petits pauvres. L'accroissement de leur fortune était subordonné à la prospérité de l'usine, mais personne ne pouvait la diminuer d'un sou, ni Bréchot, ni la mère, ni eux-mêmes jusqu'au jour de leur majorité. Gautripon s'était lié les mains en défiance de sa faiblesse; il n'avait plus le droit de toucher à cet argent gagné par lui. Tout son revenu se bornait aux cinq cents francs par mois de M. Jean-Pierre; mais, grâce à la simplicité de ses goûts, il avait plus que le nécessaire, et faisait tous les jours quelque surprise aux enfans : il fallait bien les amuser, ces pauvres petits solitaires!

Cet âge a des besoins à part, dont l'éducation ne tient pas toujours compte. Tous les élémens du bien-être et même du bonheur

tranquille ne suffisent pas à l'enfant. Il lui faut une certaine dose de nouveau, d'imprévu, d'accidentel, une invasion continue et cependant irrégulière d'élémens étrangers dans sa vie. On croirait volontiers qu'un bon père, une sœur, un frère, font un entourage à souhait, et qu'il ne reste rien à désirer en plus : c'est une erreur; l'enfant le mieux doué et le mieux né s'ennuie au bout d'un certain temps dans le cercle étroit de la famille. Il ne s'ennuie pas sciemment, mais il s'attriste; la couleur générale de ses idées s'assombrit; il devient raisonnable, c'est-à-dire moins enfant qu'il ne faudrait et moins porté aux jeux de son âge. L'infâme avait le cœur trop foncièrement paternel pour que le moindre symptôme de langueur ne lui sautât point à la vue; il embrassa d'un seul coup d'œil le mal et le remède, mais le remède était hors de portée : où trouver des compagnes pour Émilie et des camarades pour Léon? Dans cette multitude de petits sauvages qui grouillait aux portes de l'usine? ou parmi ces jeunes citadins à l'esprit vif, à la langue déliée, qui attrapent les secrets au vol comme des mouches, et publient en sortant de chez vous le fait, le mot, le nom compromettant qu'on se tuait à cacher? Jean-Pierre ne pouvait pourtant pas enseigner le mensonge à ses enfans, les instruire à cacher leur nom et à répondre que leur mère était morte. Il lui coûtait déjà de les tromper eux-mêmes et d'expliquer par de mauvais prétextes l'absence illimitée de Mme Gautripon. Il s'en tint finalement à la moins sotte raison qu'il eût trouvée, et répondit à toutes les demandes que sa femme vivait aux eaux pour cause de santé. — Mais, disait le petit Léon, quand nous étions là-bas, elle n'avait pas du tout l'air malade. — Mais, ajoutait la petite Émilie, comment toi, qui es la bonté même, ne vas-tu jamais la voir?

En dépit de tous les *mais*, le père et les enfans vécurent bien heureux pendant une année et demie. Un jour que le caissier s'était absenté pour affaire, il trouva sa maison moins paisible que de coutume. Les enfans accoururent au-devant de lui en criant à tuetête : — Maman est guérie! maman est revenue!

Et les trois innocens le tirèrent par sa redingote jusqu'au salon, où Mme Gautripon l'attendait.

Elle se leva fort émue et tremblante et fit le geste de tomber aux genoux de son mari. — Observez-vous! lui dit Jean-Pierre à demivoix, et ayons l'air de nous embrasser, coûte que coûte. — Non-seulement elle ne se fit pas prier, mais elle le baisa de franc jeu sur les deux joues. On échangea des riens durant quelques minutes, puis le père envoya les enfans dans sa chambre, ferma soigneusement les portes et revint en disant : — Quel est le nouveau caprice qui vous amène ici?

— Un épouvantable malheur. M. Bréchot ne m'aime plus!

— Qu'est-ce que ça me fait?

— Mais vous ne comprenez donc pas? Il m'a cruellement abandonnée; il est parti pour la Russie sans même me dire adieu, enlevant... je me trompe... enlevé par une horrible danseuse allemande! Oh! cette Behringen! avec ses pieds en tartine et ses jambes en balustres!

— J'entends bien; mais quel est le service que vous réclamez de moi? Espérez-vous que je vais partir pour la Russie, faire honte à M. Bréchot de son manque de goût et le ramener au bercail dont vous êtes la brebis blanche? Vous m'avez fait jouer bien des rôles, mais je vous déclare d'avance que je n'apprendrai jamais celui-là.

— Oh! j'ai de la dignité, moi aussi. Je ne l'aime plus, monsieur; je le déteste!

— Vous en avez le droit; seulement rappelez-vous de temps à autre qu'il est le père de vos enfans.

— Quel père! Il s'est ruiné au jeu! Il nous a dépouillés, monsieur! Mes diamans, mes émeraudes, tout a fondu entre ses mains. Je reste seule au monde avec quelques haillons de robes et quelques bijoux sans valeur!

— Pourquoi le laissiez-vous jouer?

— Il aimait le jeu par-dessus tout; je ne venais qu'ensuite.

— Il fallait prendre plus d'empire sur lui.

— Ai-je rien négligé? Vous qui nous avez vus, dites si je n'étais pas le modèle des femmes aimantes?

— Je m'y connais bien peu, n'ayant jamais été aimé.

— Mais du moins vous connaissez les lois et la justice! A-t-il le droit de nous traiter comme il le fait, de laisser une femme et trois enfans sur la paille, après tous les millions qu'il nous avait promis? Un avocat lui donnerait-il raison dans cette odieuse conduite?

— Les avocats ne donnent jamais tort à leurs cliens; mais si vous parlez des juges, je vous réponds qu'en cette affaire ils seraient tous avec Bréchot. Si vous vouliez avoir la loi pour vous, ma pauvre enfant, il fallait vous y prendre plus tôt. Vous lui donnez un croc-en-jambe à votre première rencontre, et vous voulez qu'elle emboîte le pas derrière vous pour vous aider et vous servir?

— J'aurais dû le laisser tuer à Bade par cet Américain qui m'écrivait!

— Ceci, madame, n'est pas un sentiment de femme blonde. Ajoutez que, s'il était mort, il n'en serait pas moins perdu pour vous.

— Mais l'honneur serait sauf.

— L'honneur! Ne parlez pas de cette chose-là, je vous en prie.

— Courage! écrasez-moi, comme si je n'étais pas suffisamment à plaindre!

— Mais aussi quel aplomb vous avez de vouloir être plainte par moi ! Je comprends que vous demandiez des consolations à Dieu, au pape et même au sultan de Constantinople; mais demander que votre mari pleure avec vous la trahison de votre amant, c'est supposer l'homme plus bête ou plus ange que la nature ne l'a fait.

— Pardonnez-moi : vous avez raison; j'étais folle. Avec tout cela, que voulez-vous que je devienne?

— Ce qu'il vous plaira.

— C'est votre dernier mot? Eh bien! je m'en vais à Paris.

— Le train direct vous y met en cinq heures; mais pourquoi Paris plutôt que Rouen, Tours ou Poitiers?

— Parce que je n'ai plus de ressources...

— Et que la vie y coûte moins cher qu'en province? C'est parfait. Entre nous, qu'est-ce qui vous reste?

— Mes douze cents francs de rente et mon travail d'aiguille.

— Tiens! c'est vrai, la tapisserie! Je l'avais oubliée; mais vous-même, vous en avez perdu l'habitude à coup sûr.

— Je m'y remettrai.

— Qu'est-ce que ça vous rapportait par mois dans le temps?

— Vingt francs, quelquefois trente.

— Soit vingt-cinq en moyenne. Eh bien! vous comptez vivre un an sur la somme que vous dépensiez jadis en une demi-journée?

— Pourquoi pas?

— Ceci, madame, est trop beau pour être sincère.

— En autres termes, je vais à Paris pour me vendre?

— Non, mais je trouve qu'en y allant vous livrez beaucoup au hasard. Or vous portez mon nom, celui de trois enfans que j'élève et que j'aime.

— Ils ont du bonheur, eux!

— Je leur rends ce qu'ils m'ont donné. Ils sont charmans pour moi, ces chers petits.

— Et moi, j'ai toujours été atroce, n'est-ce pas?

— C'est peut-être beaucoup dire. Je ne vous reproche plus rien.

— Ah! pourquoi ne suis-je pas morte?

— C'est ma faute, et je m'en suis confessé assez souvent pour qu'elle me soit pardonnée.

— Comme s'il y avait du pardon ici-bas!

— Quelquefois, pour ceux qui se repentent.

— Me pardonneriez-vous, à moi, si je me repentais?

— C'est selon le sens qu'on donne au verbe pardonner.

— Seriez-vous clément et doux pour la pauvre créature déchue? Lui tendriez-vous les deux mains comme Jésus à la femme adultère?

— Tiens! vous avez eu vent de cette anecdote?

— Et pour qui donc l'Évangile a-t-il été écrit, sinon pour les malheureux et les coupables? Vous me jugez bien durement, monsieur, et vous me croyez plus bas tombée que je ne suis.

— C'est que vous ne vous êtes montrée à moi que sous les mauvais côtés; mais, s'il y a par hasard un peu de bon, je suis prêt à vous rendre justice. Voyons : si j'ai bien compris le sens de votre visite, vous êtes à peu près décidée, faute de mieux, à réintégrer le domicile conjugal?

— Je sais que vous ne me devez rien, mais...

— Détrompez vous! je dois vous recevoir chez moi, comme vous devez me tenir compagnie jusqu'à ce que mort s'ensuive. Si je vous fermais la porte au nez, vous auriez le droit de la faire ouvrir par le commissaire de police. Et moi, quand vous vous promeniez à cent lieues d'ici, j'avais le droit de vous prier à souper par l'entremise des gendarmes. Je n'ai pas abusé, c'est une justice qu'il faut me rendre; mais rien ne vous oblige à payer de retour ma noblesse ou ma faiblesse. Nous ne sommes pas légalement séparés, vous êtes donc légalement chez vous, ôtez votre chapeau; mais je vous avertis que vous vous appelez Mme Jean-Pierre, que nous avons deux mille écus d'appointemens pour tout potage, que nous n'allons pas dans le monde, que nous ne recevons pas de visites, la nuit surtout, et qu'un homme, quel qu'il fût, exposerait sa vie en venant vous parler sans ma permission. Est-ce entendu?

Elle répondit par une explosion de joie et de reconnaissance. —Vous êtes bon! vous êtes grand! vous me rajeunissez de dix années; vous me ramenez à notre petit nid de la rue de Courcelles, et cette fois, grâce à Dieu, il n'y a plus personne entre nous! En même temps elle ouvrit les bras.

— Ah! pardon, dit Jean-Pierre, l'Évangile ne va pas si loin!

La créature rougit et s'excusa. Gautripon fit rentrer les enfans et leur dit : Embrassez votre bonne mère; elle rentre chez nous pour la vie!

Dans la journée, Mme Gautripon s'occupa de ses malles; elle en avait dix-sept au chemin de fer. Je m'en charge, dit l'infâme; donnez-moi seulement le bulletin de bagage. Maintenant je dicte, écrivez. « Une personne qui revient à la vie honnête prie M. le directeur de l'assistance publique de purifier par un bon emploi ces tristes débris de son passé. »

— Mais, dit-elle avec effroi, si je donne tout, à quoi ressemblerai-je? Son mari lui montra par la fenêtre une femme de petit employé, très simple et très gentille : — Tâchez de ressembler à cette jeune dame que tout le monde aime et respecte ici : elle fait ses chapeaux et ses robes elle-même.

Le sacrifice fut consommé. Toutefois la belle Émilie ne se fit

qu'un chapeau et la moitié d'une robe : le goût du travail ne revient pas à ceux qui l'ont perdu. Elle se fit habiller par Mme Rastoul, qui n'était pas maladroite. Les Rastoul occupaient depuis deux mois un poste de confiance à l'usine; le mari était garde-chef des magasins avec mille écus de salaire et le logement, heureux, reconnaissant, dévoué comme un chien à l'auteur de sa fortune, et trop discret pour demander où son ancien teneur de livres avait trouvé trois enfans tout venus.

Mme Gautripon supporta pendant près d'un an la vie modeste et monotone que son mari lui avait imposée. Elle ne rendit aucun service, elle resta fidèle à son désœuvrement au milieu d'une population laborieuse qui comptait maintenant mille individus des deux sexes; mais elle sut se tenir et ne point faire parler d'elle. On aurait dit qu'après les agitations de sa vie elle éprouvait un insatiable besoin de repos. Elle se levait tard, s'habillait rarement, sortait à peine et lisait en robe de chambre tous les romans que le cabinet littéraire put lui fournir. De temps en temps, ce petit être aplati et moulu semblait reprendre un semblant de ressort : il y eut des semaines de coquetterie où elle battit en brèche le cœur imprenable de son mari; mais Jean-Pierre était si tranquille, il poursuivait si stoïquement les travaux de son métier et l'éducation des enfans, que madame abandonnait bientôt la partie et se replongeait dans les livres. Le travail paresseux de la lecture alternait avec le sommeil, et les romans comme les songes lui rendaient quelque vaine image des splendeurs, des amours et des plaisirs qui lui manquaient. Son mari l'observait du coin de l'œil, et sondait avec une curiosité philosophique le vide de cette âme. Le soir venu, l'infâme se disait en regagnant sa chambre : Voilà encore une journée où la pauvre diablesse n'a pas fait de mal; mais je veux être grillé comme un marron si elle a marché d'un pas vers le bien. Elle fait de la sagesse comme là-bas nos ouvrières font du fil, pour payer son logement et sa nourriture, sans prendre plus de goût à ce métier-là qu'à tout autre. Serait-il donc impossible de revenir au bien lorsqu'on en est sorti?

Lorsqu'il avait été en butte à quelques agaceries, il levait les épaules et disait plus tristement encore : O nature!

Cependant, comme il avait le calme, la sécurité, la considération et une forte dose de bonheur paternel, il attendait avec patience les premières rides de madame et les premières moustaches de Léon; mais il était écrit que dans cette existence il y aurait toujours une porte ouverte au malheur.

Un soir de mai, M. Jean-Pierre et sa famille venaient de terminer leur repas frugal; le père levait les stores de toile peinte qui fer-

maient la salle à manger : il s'arrêta, poussa un cri de surprise et de colère et sauta dans la cour. L'indolente Émilie accourut lentement pour voir ce qui arrivait; elle n'aperçut que le dos de son mari et quatre bras qui gesticulaient au seuil de la porte charretière; au même instant, tout disparut, et la belle n'eut pas le temps de reconnaître son Bréchot.

C'était bien lui, frais, blanc et rose, plus jeune et plus joli que jamais. Sa toilette était celle d'un *gentleman* élégant et riche; l'éclat de ses yeux et certain bredouillement bien connu de Jean-Pierre disaient qu'il n'avait pas jeûné.

Gautripon tomba sur lui comme une avalanche, l'enveloppa comme une trombe et l'emporta hors de l'usine comme l'orage emporte un fétu. — Réponds! réponds! lui cria-t-il; que viens-tu chercher ici?

— Mon pardon.

— Je te pardonne à la condition que tu t'en iras tout de suite.

— Mais elle! si tu savais! Je suis un fier gredin, va! Je l'ai plantée là sans vergogne un jour que nous avions dix-huit personnes à déjeuner. Je veux savoir comment il a fini, ce malheureux déjeuner, le sais-tu, toi?

— Je ne m'en soucie en aucune façon.

— Ta parole? Eh bien! moi aussi. Bah! mais elle! Parle-moi donc! Va-t-elle toujours bien? Est-elle toujours aussi jolie? Se souvient-elle de moi?... Ah çà! Jean-Pierre, j'aime à croire que tu as eu soin de mes enfans! Combien m'en reste-t-il?

— Il t'en reste trois de plus que tu n'en mérites; c'est pourquoi tu vas déguerpir à l'instant, sans les voir... Tu les laissais traîner, tes enfans, et je les ai ramassés...

— J'étais dans le malheur, et moi je ne peux pas voir souffrir ceux que j'aime! Maintenant j'ai de l'argent; les Russes m'ont payé. Tu ne connais pas l'empereur de Russie? Voilà un homme! Ses roubles m'ont porté bonheur; j'ai fait sauter deux banques. Si tu n'as jamais vu un joueur qui ait fait sauter deux banques, regarde ton ami.

— Tu n'es plus mon ami, et je t'ai assez vu. Bonsoir, adieu, et tâche d'oublier le chemin de ma maison.

— Eh mais! savez-vous, monsieur Gautripon, que vous le prenez bien haut?

— Je le prends comme il me plaît, et si vous n'êtes pas content, libre à vous de retourner à votre auberge.

— Une auberge! l'*Hôtel d'Europe*, où j'ai dîné comme chez les dieux! Ah! Jean-Pierre! tu t'égares! tu as perdu la notion du bien et du mal. Est-ce que tu boirais maintenant? Il faudrait me le dire,

parce qu'alors... oui alors... nous boirions ensemble, mon vieux.

En même temps il fit le geste d'embrasser l'infâme, qui reçut en plein visage un souffle alcoolique. Gautripon fit un haut-le-cœur; mais, surmontant aussitôt son dégoût, il saisit le Bréchot par les épaules, le regarda entre deux yeux, et lui dit d'un ton net et résolu :

— Tu rouleras tout seul sur cette pente funeste, viveur, buveur et joueur que tu es! Les enfans sont à moi, et si je n'ai pas le pouvoir de retirer ton sang de leurs veines, je saurai du moins écarter de leurs yeux ton détestable exemple. Va-t'en, et souviens-toi que, si tu tentais encore de franchir cette porte, tu aurais affaire non plus à un seul homme trop bon et trop miséricordieux, mais à un peuple de mille personnes qui, sur mon premier signe, te mettrait en lambeaux.

Là-dessus, il repoussa Bréchot, qui perdit l'équilibre, et il se dirigea sur Rastoul, qui se tenait en observation tout près de là.

— Mon ami, lui dit-il, vous avez vu ce monsieur-là? C'est un fou dangereux, je vous le recommande.

— L'empoignerai-je, monsieur?

— Empêchez-le seulement d'entrer chez nous.

— Compris...

Léon, malgré la colère qui lui faisait une seconde ivresse, ne donna pas du front contre le dévouement de Rastoul. Il se laissa promener par son humeur vagabonde, rentra dans la ville, en sortit, fuma plusieurs cigares, essaya de souper, querella les passans, battit les chiens, frappa aux portes, cassa des vitres et répéta cent fois entre ses dents : « Imbécile! Ta femme est ma femme, tes enfans mes enfans, et chez toi c'est chez moi! » Vers minuit, il commençait à mettre un air sur ces gracieuses paroles, et il éprouva le besoin de les chanter à Gautripon. Cette lucidité spéciale qui fait voir l'invisible aux ivrognes, en leur cachant les tas de boue et les ruisseaux, le ramena jusqu'aux *Trois-Croix*. La porte était bien close et le mur d'enceinte assez haut; cependant à l'aide d'un arbre voisin et de ses talens gymnastiques il atteignit une crête inhospitalière où les fonds de bouteille sertis dans le mortier lui firent un médiocre accueil. L'idée fixe qui le possédait tint bon contre les écorchures, mais il vit ou crut voir dans la cour de l'usine un colosse tout noir, armé d'un fusil à deux coups. Il eut la vague perception d'une ligne droite déterminée par trois points dont le deuxième était le guidon de l'arme et le troisième sa propre tête. L'instinct de conservation le poussa à se jeter en arrière, et il le fit si précipitamment qu'au lieu de rencontrer le gros arbre, son complice, il fit un long voyage dans le vide. Cela dura tout près d'une seconde, et

comme la pensée se meut plus vite que les corps graves, il eut le temps de faire un certain nombre de réflexions. Par exemple, il comprit comment on avait pu diviser la seconde en soixante tierces, car avant de toucher la terre il aurait eu le temps, croyait-il, de compter au moins jusqu'à cent. Puis il se demanda si ce voyage aérien durerait éternellement; puis il se prit à regretter qu'on ne pût le prolonger à l'infini; une bouffée de Beaumarchais lui traversa la mémoire; il se rappela vaguement un mot de Figaro qui avait trait à son affaire; puis il cessa de penser, ou plutôt ses pensées s'envolèrent, la cage qui les enfermait s'étant ouverte au contact du sol.

En cette occasion, Bréchot se montra plus discret qu'il ne l'avait été de toute sa vie : il ne dit mot. Les ouvriers le virent au matin si tranquille qu'à première vue ils le crurent plus que malade. On le porta néanmoins à l'hôpital, et les journaux du Nord annoncèrent le lendemain qu'un homme de trente à trente-cinq ans, bien couvert et porteur de divers papiers au nom de Léon Bréchot, avait été trouvé au pied du mur de la florissante usine des Trois-Croix. « La présence de valeurs importantes dans ses poches exclut l'idée d'un crime; l'absence de toute arme ne permet pas de supposer un suicide; quelques traces de dégradation visibles au sommet du mur feraient croire à un accident; il a la tête fendue; on désespère de le sauver, et la justice informe. »

Ces quelques lignes éveillèrent divers échos selon l'usage. Tandis que l'*Hôtel d'Europe* faisait réclamer son riche et généreux voyageur, plusieurs autres habitans de Lille se rappelaient MM. Bréchot père et fils, qu'ils avaient vus ensemble plus de vingt fois sur les travaux du chemin de fer. Les petits journaux de Paris évoquaient les mille souvenirs que Léon avait semés par la ville; ils ne se privaient pas de conter la mystérieuse aventure qui avait motivé son éclipse trois ans plus tôt; ils citaient en toutes lettres le nom et les prénoms de l'infâme et introuvable Jean-Pierre Gautripon. Ces informations, renvoyées en province, attirèrent les yeux sur l'usine des *Trois-Croix*; les malins bourgeois de Lille s'avisèrent logiquement que le jeune homme n'avait pas escaladé un mur à minuit pour admirer le paysage; on dénombra les jolies femmes de l'usine, et l'on n'en trouva qu'une. Elle avait justement un mari qui se cachait sous le pseudonyme assez transparent de Jean-Pierre. L'ex-filateur Delbrin, qui avait fait faillite, exerçait la profession de courtier d'assurance; à ce titre, il s'était présenté de nouveau chez Jean-Pierre, qui de nouveau l'avait éconduit : il croyait donc avoir un double affront à venger. Il saisit le moment où le pauvre homme, distrait par ses émotions, passait devant le

café Bourgard, et il lui cria : Gautripon!... L'autre, sans y penser, tourna la tête; plus de vingt désœuvrés enregistrèrent ce mouvement comme un aveu.

Tous ceux qui se croyaient menacés par la concurrence triomphale des *Trois-Croix* se liguèrent contre le mari d'Émilie; on mit en fermentation les ateliers voisins; il y eut un commencement de charivari, interrompu par le bâton de Rastoul et de quelques braves qui faillirent y laisser leur peau. M[me] Gautripon ne savait rien, Jean-Pierre y avait mis bon ordre; mais la première fois qu'il relâcha sa surveillance, elle reçut dix lettres anonymes d'un coup. Le tapage fut tel et retentit si loin que M. Dempoque et son neveu Fusti accoururent à la rescousse. On tint conseil, et Jean-Pierre tout le premier décida qu'il fallait s'éloigner. — Mes bons amis, dit-il, je me suis sauvé de Paris pour n'être plus infâme, mais Lille n'est pas assez loin... Allons! il faut quitter la place et chercher un pays, s'il en reste, où le bruit de mon infamie ne soit pas encore arrivé. Monsieur Dempoque, avez-vous toujours cette terre de Naples qui vous rapportait si peu?

— Hélas! oui; mais vous n'y songez pas! C'est en Calabre, bien au-delà de Salerne, un vrai pays de sauvages!

— Tant mieux. J'ai moins peur des sauvages que des civilisés. On devient trop vertueux en France, voyez-vous!

— Mais vous ne savez pas l'italien?

— Que si!

— L'italien du Tasse peut-être, mais là-bas ils parlent un patois mélangé d'espagnol.

— Qu'à cela ne tienne! je sais l'espagnol aussi.

— Je vous l'avais bien dit, mon oncle : il sait tout!

— L'agriculture aussi peut-être?

— En pratique? non, monsieur, mais je la connais un peu théoriquement, comme autrefois la filature.

— Peste! cela serait trop beau... Et vous auriez la fantaisie de remplacer mon intendant?

— J'aimerais mieux vous servir de métayer, si vous n'aviez pas peur de me prendre à l'essai.

— Puisque vous savez tout, mon pauvre enfant, vous devez savoir que je vous estime autant que je vous aime. Allez-vous-en à Castelmonte, c'est le nom de ma bicoque; voyez ce qu'on en peut tirer, et adressez-moi vos conditions par la poste : elles sont acceptées dès aujourd'hui. S'il y a quelques avances à faire, dites-le : vous avez tellement arrondi ma fortune que j'aurais mauvaise grâce à compter avec vous.

— Mon cher oncle, interrompit Charles Fusti, je ne suis qu'un

pauvre commis principal, mais je parie ce que vous voudrez qu'à Castelmonte il vous ruinera de la même façon qu'aux *Trois-Croix!*

A quinze jours de là, le paquebot des messageries débarqua sur le quai de Naples une famille française que personne n'attendait, que personne ne reconnut, que les oisifs du port remarquèrent fort peu malgré les grâces vaporeuses de la mère et la beauté vraiment rare des trois enfans. Le père était un homme d'environ trente-cinq ans, svelte et droit, d'une physionomie intelligente et résolue, mais il avait les cheveux presque tout blancs; ses six dernières années comptaient double.

La ville la plus remuante de l'Europe semblait encore plus surexcitée qu'à l'ordinaire : un roi terrible venait de mourir, un jeune homme inconnu lui succédait; tout un monde d'ambitions, d'utopies, de rancunes, d'aspirations et de séditions fermentait autour de ce trône, qu'on voyait trembler sur sa base. Nos voyageurs traversèrent ce grand remue-ménage sans s'émouvoir de rien, comme on passe un torrent sur un pont. Le chef de la petite colonie laissa son monde et ses bagages à l'auberge, et se mit en quête d'un voiturin qu'il ne trouva pas sans peine. Le lendemain, il couchait à Salerne, et le quatrième jour il arrivait par des chemins affreux à ce joli petit village de Castelmonte, où il comptait vivre et mourir.

Jamais le pauvre Gautripon n'avait rien vu de pareil, même en rêve. La voiture venait de dépasser la petite garnison d'Acquanera, occupée par soixante hommes de pied; on avait pris un guide et trois chevaux de renfort, et depuis une bonne heure on gravissait, entre deux murs de rocher nu, une route indignement ravinée, quand tout à coup l'horizon s'ouvrit comme un décor de féerie et laissa voir une véritable oasis. C'était une large terrasse carrément assise à mi-côte. Un palais contemporain de Versailles se dessinait au premier plan; sur la droite et sur la gauche, on voyait fuir au loin des avenues séculaires; on découvrait au fond un parc épais et sombre comme les bois sacrés de l'antique Italie. La terrasse du château descendait en pente douce jusqu'à une sorte de rempart naturel étayé d'énormes contre-forts, entre lesquels s'échappaient trois cascades écumantes.

La montagne était haute et fière; au-dessus du château, les vignes et les champs d'oliviers s'élevaient par étages jusqu'à la lisière d'un vieux bois de chênes-liéges qui couronnait tout. Sur les pentes inférieures, on devinait sans les distinguer cent cultures de toute sorte où l'eau des trois cascades, savamment distribuée, serpentait en filets d'argent.

A ce spectacle, les enfans s'égosillaient en cris d'admiration, la

rêveuse Émilie secouait sa torpeur; Gautripon se frottait les yeux : il lui semblait impossible que le destin, son infatigable ennemi, lui réservât ce paradis terrestre.

— C'est bien là Castelmonte? demanda-t-il au guide qui courait nu-pieds le long du voiturin.

— Oui, excellence.

— Mais le village?

— Vous le verrez quand nous y serons; il est autour du palais.

— Et ce palais, à qui est-il?

— Au seigneur.

— Quel seigneur?

— On ne le connaît pas; c'est le comte de Fusti ou un autre.

— Mais qui est-ce qui habite là dedans?

— L'intendant, don Angelone.

— C'est incroyable; nous serions là chez nous! Enfin fouette cocher! Nous verrons bien.

Ils cheminèrent encore une bonne heure avant d'atteindre le but qu'ils croyaient toucher du doigt. L'air était d'une transparence et d'une élasticité merveilleuses; on voyait un troupeau de chèvres à deux lieues, sur une autre montagne aux flancs décharnés, et l'on entendait sonner leurs clochettes. La route était toujours mauvaise, comme celles qui n'ont d'autres cantonniers que le vent, la pluie et le soleil; mais elle avait été savamment conduite à mi-côte par les ingénieurs français de 1807. Une inscription mal effacée laissait encore apercevoir les noms de Joseph Bonaparte et de Miot de Melito.

On atteignit enfin deux pavillons majestueux, mais ruinés et sans toiture, qui avaient dû former la grande avenue. Huit rangs de vieux ormes noueux s'alignaient à droite et à gauche. D'un côté, le regard s'échappait sur une admirable vallée, de l'autre on voyait une ligne de petites maisons uniformes dont chacune portait l'écusson des Fusti, deux bâtons (*fusti*) d'argent sur champ de gueules et la devise *hostibus!* Quelques femmes, entourées d'une multitude d'enfans, prenaient le frais sur leurs portes; on rencontra cinq ou six paysans de bonne mine qui revenaient des champs, la pioche sur l'épaule, un bouquet de roses au chapeau.

Le voiturin s'arrêta sur la terrasse devant un portail magnifique où trente bêtes à cornes défilaient pour le moment sous l'œil d'un jeune bouvier à cheval. Gautripon s'aperçut alors que les fenêtres du palais étaient toutes ou fermées par des volets, ou complétement ouvertes, sans vitres ni châssis. La cour intérieure n'avait rien de remarquable que deux énormes tas de fumier et un jet d'eau sans eau dans une grande vasque de marbre. Le guide, le cocher,

Gautripon, les enfans, s'éparpillèrent à la recherche de l'intendant, qui ne se montrait pas. Jean-Pierre entra de plain-pied dans une immense salle peinte à fresque où il y avait pour tout meuble un établi de menuisier. Il fut bientôt rejoint par le guide, qui s'était fait mener par le pâtre au domicile de l'intendant. Tout le monde s'y porta; c'était une agréable maisonnette tapissée de jasmins et de passiflores; elle avait dû servir à quelque jardinier avant la décadence du château.

Don Angelone, au bruit, sortit de sa retraite la serviette autour du cou et la bouche encore pleine. Il se confondit en excuses, en révérences et en étonnemens. Gautripon ne lui était annoncé que de la veille, et il ne l'attendait pas avant un mois ou deux. Cet homme était une façon de Polichinelle napolitain, bouffi de farineux, luisant, souriant, impudent et plein d'esprit sous son masque grotesque. Sa favorite, un vrai tendron comme on en voit dans les contes de La Fontaine, allongea la table en un tour de main; une vieille cuisinière barbue apporta coup sur coup six écuelles de pâtes et de viandes dont une brigade de maçons se fût contentée. Une énorme fiasque de vin noir sortit de terre comme par miracle, on apporta des chaises, et le gros vieux fripon comique rendit, le verre en main, ses comptes effrontés.

Il avait pris pour devise : rien d'inutile. Réfugié dans cet aimable pavillon, il laissa le palais se délabrer tant qu'il voulut. D'ailleurs le bâtiment était tel que, pour l'entretenir en bon état, il eût fallu deux fortunes princières. La décadence datait d'un siècle et plus; le dernier seigneur de Castelmonte n'était qu'un arrière petit bâtard de l'illustre famille qui gagna ses éperons aux Vêpres siciliennes en assommant sous le bâton quatorze chevaliers angevins. Ce Fusti, bisaïeul du jeune surnuméraire, fit fortune dans la banque, racheta le domaine et s'y ruina aux trois quarts en voulant restaurer sa toiture. Maître Angelone n'était pas homme à dépenser un sou pour la gloire : il aimait mieux ruiner son prochain que lui-même, — eh! eh! et le faquin s'en vantait plaisamment. — Je vous plains d'arriver après moi, disait-il à Jean-Pierre; il n'y a plus que des os à ronger. Les baux de nos fermiers ont encore dix ans à courir en moyenne; ils rapportent en tout cinq ou six mille francs que j'ai toujours payés rubis sur l'ongle à M. Dempoque. Quant à la réserve des bois, vignes et pâturages que j'exploite par moi-même, j'en ai tiré ce que j'ai pu, le sol est épuisé, vous n'y trouverez rien à frire. Avouez franchement que j'aurais été fou de faire le généreux. M'en aurait-on su gré? L'aurait-on cru? Le maître de céans n'est ni mon ami ni un concitoyen; je ne l'ai jamais vu, je sais seulement qu'il est riche, et qu'il me traite comme un chien lorsqu'il

me fait l'honneur de m'écrire. Si j'avais pris ses intérêts contre les miens, il aurait eu le droit de me faire enfermer !

— Mais, reprit froidement Jean-Pierre, pourquoi gardez-vous votre place, s'il n'y avait plus rien à prendre ?

— Eh ! l'habitude ! On s'acoquine à ce chien de pays; mais ma fortune est faite : j'ai gagné en vingt-quatre ans de quoi acheter Castelmonte, si je voulais. Tout bien délibéré, j'irai manger mes revenus à Naples. C'est le pays de la vraie cuisine, monsieur. Sans compter que j'y ai mes deux fils honorablement établis, l'aîné dans la douane, le cadet dans la police. Ah ! ah !

Gautripon devina sous cette impudence une certaine inquiétude; il se dit que l'homme le plus effronté n'étalait pas sa scélératesse pour le simple plaisir de récolter le mépris. « Si mon coquin avoue tous les méfaits que la loi n'a pas prévus, c'est sans doute pour en cacher d'autres. »

En effet, quand maître Angelone eut fait le tour du domaine avec le nouvel occupant, lorsqu'il lui en eut montré les limites extrêmes, dont l'une touchait au communal d'Acquanera et l'autre au couvent de Saint-Pandolfe, lorsqu'il eut indiqué les terres qu'il exploitait lui-même et les champs loués aux paysans, Gautripon lia connaissance avec les plus anciens fermiers à l'insu du fripon, qui faisait lentement ses malles, et voici ce qu'il découvrit.

Sur un bien de deux mille hectares, la réserve du propriétaire était du quart en 1835, à l'arrivée de don Angelone, et les trois quarts donnés à ferme se louaient six mille francs. Une nombreuse population vivait à l'aise autour du palais délabré. On respectait les bois, on ménageait la terre, on bénissait le généreux seigneur, et on lui apportait tous les ans, à titre de don gratuit, une dîme que l'intendant confisqua dès le début; mais comme le seigneur, mieux renseigné, pouvait la réclamer d'un jour à l'autre, maître Angelone imagina de refuser la dîme, par grandeur, sans élever d'un sou le prix des fermages : seulement il réduisit par degrés à l'amiable la superficie de chaque ferme, et sa réserve s'accrut d'autant. Elle s'arrondit si bien qu'en 1859, à l'arrivée de M. Gautripon, c'était don Angelone qui exploitait les trois quarts du domaine et les fermiers qui végétaient misérablement sur le reste. Tous les terrains de première qualité avaient passé dans son empire; les pentes irrigables étaient à lui, les vignes à lui, les mûriers et les oliviers à lui; il faisait cultiver sa réserve par des mercenaires, et les colons de Castelmonte, parqués en terre ingrate et taxés comme au beau temps, émigraient ou mouraient à leur choix, ou travaillaient pour Angelone à vingt sous par jour. Sur les cent maisons du village, on en comptait soixante-quatre à louer.

Avec une prudence et une discrétion presque italiennes, Gautripon confessa les fermiers un à un, descendit aux détails, inscrivit tout et dressa deux plans du domaine qui mettaient admirablement en saillie l'empiétement énorme de l'intendant. Lorsqu'il se vit armé de toutes pièces, il convoqua tous les hommes de Castelmonte et fit savoir à maître Polichinelle qu'il eût à s'expliquer contradictoirement avec eux. L'accusé comparut plus mort que vif et tremblant d'être mis en pièces, mais Jean-Pierre le rassura d'un mot. — J'ai mangé le pain et le sel avec vous, lui dit-il; je ne souffrirai pas qu'on vous maltraite en ma présence; il me répugnerait même de vous faire condamner en justice, quoique les galériens de Naples soient de petits anges auprès de vous. Je demande seulement que vous rendiez de bonne grâce une partie de ce que vous avez volé à M. Dempoque et à ces braves gens-ci. On connaît approximativement le chiffre de vos rapines; vous vous êtes vanté devant moi de pouvoir acheter Castelmonte. C'est donc au moins sept cent mille francs que vous emportez.

— Oh! monsieur, répondit naïvement le coquin; presque tout est placé à Naples.

— Vous déplacerez donc, s'il vous plaît, deux cent mille francs, moyennant quoi nous vous donnerons quittance.

Angelone poussa de grands cris, il invoqua pêle-mêle les saints du paradis et les dieux de l'Olympe, il jura qu'il était un homme mort; il demanda des juges, il supplia M. Gautripon de lui faire couper la tête, et il offrit cent mille francs pour ne pas désobliger son bienfaiteur M. Dempoque. Gautripon maintenait son chiffre et les paysans l'appuyaient; cependant, pour en finir, il descendit à cent cinquante mille. L'intendant se remit à braire, mais le doyen de l'assistance l'arrêta d'un seul mot : — le plomb! — Angelone se tut, fit rentrer ses larmes, répondit au paysan par une de ces grimaces napolitaines qu'on ne traduirait pas en deux volumes, et il céda.

Gautripon apprit un an plus tard ce que « le plomb » voulait dire. L'intendant avait exploité une véritable mine dans les jardins du palais. Les conduites de plomb qui desservaient les jets d'eau, les fontaines et les grottes rustiques furent extraites, débitées et transportées à Salerne en plus de mille voyages par des chariots à quatre bœufs; on en avait chargé trois navires, et le propriétaire du château n'en avait pas touché un sou.

Les dépouilles de Polichinelle furent loyalement et sagement partagées; M. Dempoque et Gautripon s'entendirent au premier mot. Un tiers de la somme se répartit entre les fermiers sous forme de bétail, de semences, d'instrumens, d'amendemens et de réparations

diverses. Le reste fut dépensé en travaux d'utilité commune : on mit à neuf la route d'Acquanera, on rétablit et l'on multiplia les chemins d'exploitation; M. Gautripon bâtit un moulin, un pressoir pour le vin et un autre pour l'huile; il fit venir un maître d'école.

Son premier acte avait été l'abandon des deux tiers de la réserve; il déchira tous les baux signés par Angelone, distribua les terres aux colons, moyennant une redevance équitable, et doubla le revenu des locations sans faire tort à personne. Quant aux cinq cents hectares qui lui restaient, il résolut de les cultiver lui-même et de donner ce salutaire exemple à ses enfans. La main-d'œuvre manquait un peu comme partout; mais, lorsqu'on sut aux environs qu'un homme juste et bienfaisant était tombé du ciel dans les jardins de Castelmonte, ce fut à qui émigrerait vers cette terre de bénédiction; le village se repeupla en six mois. Les habitans de ces montagnes étaient alors étrangement nomades; il faut dire que le pain leur manquait presque partout.

De la fin de mai 1859 au 2 juillet 1866, pendant une période de sept années, l'ancien maître d'étude de la pension Mathey, l'ancien teneur de livres des *Villes-de-Saxe*, l'ancien caissier des *Trois-Croix* continua ses habitudes de travail, d'épargne, de sobriété et de renoncement en tout genre. Il apprit la pratique d'un métier, le plus noble de tous, qu'il connaissait à peine en théorie, par les livres; il appliqua de son mieux les préceptes des maîtres anciens et modernes; il reboisa des sommets, il arrosa des versans, il draina des vallées; il s'exerça à l'art encore si nouveau de traiter amicalement la terre, de ménager sa fécondité maternelle, de lui rendre ce qu'on lui prend, et de traire, sans l'épuiser, cette incomparable nourrice dont les mamelles sont partout. Ses efforts ne furent pas toujours récompensés; il se trompa souvent, souvent il fut trompé dans ses calculs les plus irréprochables par l'injustice des élémens : la grande mère a parfois des caprices de maîtresse; il faut souffrir et persévérer en culture comme en amour. En fin dernière, il eut le droit de se féliciter et de dire : J'ai réussi. Dans cette longue collaboration avec la nature, il créa plus de biens utiles que cent hommes n'en auraient pu consommer en cent ans. Il fit du blé, du vin, des fruits, de l'huile, de la laine, et une infinité de bonnes choses que les poètes et les philosophes dédaignent en paroles, quoiqu'ils ne sachent guère s'en passer; mais surtout il fit des heureux, et ce fut le plus beau de sa gloire. Le peuple de paysans grossiers qui l'entourait s'éprit pour lui d'un sentiment filial : pour un rien, les vieillards de soixante-dix ans l'auraient appelé leur père. On lui savait peut-être moins de gré de ses services que de l'ineffable bonté qui les assaisonnait. Les services ont besoin de se faire pardonner en ce bas monde.

Entre tous les heureux qu'il fit, les trois enfans de sa tendresse marchaient de front au premier rang, comme on pense. Aucun d'eux ne regretta les dorures de l'hôtel Gautripon : ils avaient bien d'autres richesses sous les yeux et des splendeurs autrement royales. Le parc n'était rien moins qu'un petit Versailles ébouriffé, plein de mystère et d'imprévu, fait pour donner carrière à l'imagination la plus calme et peupler de souvenirs charmans la plus indolente mémoire. Oh! ces grottes tapissées de cyclamens, de violettes et de pervenches! ces cavernes en rocaille où les arbustes pâles avaient poussé, et ces gros chênes où le temps avait creusé des cavernes! Et les statues de marbre blanc drapées de mousse verte, et les vieux murs pailletés d'or au printemps par un million de giroflées! et les grands orangers qui laissaient pleuvoir leurs fruits sur ces petites têtes, si le vent soufflait un peu fort! et l'énorme figuier où grondait tous les matins le roucoulement sérieux et doux des tourterelles! Lorsqu'il pleuvait par accident, on prenait la récréation dans un immense salon du palais, parmi cinquante chevaliers bardés de fer qui en ouvraient cinquante autres à coups de sabre, comme on ouvre des noix avec un petit couteau. La voûte était peuplée de belles dames en robes volantes qui portaient à bras tendu des couronnes plus grosses qu'un pain de six livres, et qui nageaient vigoureusement dans l'azur en gonflant leurs mollets athlétiques.

L'école des trois mignons était partout. Le père les emmenait dans les champs, dans les bois; il lisait avec eux le livre immense sur lequel la métaphysique a fait tant de sots commentaires. Quelquefois il avait en poche un ouvrage moins large et moins complet, l'*Odyssée* par exemple ou le poème de Lucrèce, *Orlando Furioso*, les *Fables* de La Fontaine, *Gil Blas*, *Paul et Virginie*, ou quelque noble pastorale de George Sand. A part le grec et le latin, qu'elle entendait pourtant un peu, la petite Émilie recevait la même éducation que ses frères. — Elle sera plus tard la doublure d'un homme, disait M. Gautripon; il faut donc la tailler sur le même patron que les hommes, sinon gare à l'étoffe ou gare à la doublure! — Le physique et le moral de cette enfant semblaient justifier la théorie aventureuse de son père. A quinze ans, elle était grande, belle, vaillante et chaste comme Diane; sa voix, un peu grave sans rudesse, allait au cœur; elle pensait beaucoup, parlait peu et n'ouvrait jamais la bouche pour ne rien dire. On n'avait pas meublé son esprit de ces cinq ou six rouleaux d'orgues mécaniques qui jouent à point nommé les airs les plus connus; vous auriez pu la soumettre à l'analyse la plus sévère sans trouver dans toute sa personne un atome de banalité.

Léon, à dix-sept ans, faisait déjà un petit homme assez complet.

Les Parisiens du bois de Boulogne l'auraient trouvé correct, élégant et solide à cheval, les *scholars* de Cambridge et d'Oxford l'auraient goûté comme humaniste; les paysans de Castelmonte s'étonnaient qu'un enfant de cet âge fût non-seulement plus expérimenté, mais plus infatigable aux rudes besognes que le plus ossu d'entre eux; sa famille adorait en lui je ne sais quelle impétuosité généreuse qui l'enlevait à tout propos dans la sphère des sentimens supérieurs. C'était un cœur ailé, qu'on me passe l'absurdité du mot : j'ai vu des cœurs à quatre pattes, et j'en ai touché du pied qui rampaient. Cet aimable Léon semblait avoir fondu dans sa figure les plus beaux traits de ses trois auteurs; mais il tenait surtout de l'homme qui n'était pas son père. Gautripon se mirait en lui et disait mélancoliquement en *a parte :* Je saurai désormais comment les vierges enfantent. Ce que j'ai méprisé longtemps comme une fable grossière est le plus pur symbole de l'éducation.

Cette célèbre chasteté dont l'infâme n'avait pas démordu fut un jour sérieusement éprouvée. Mme Gautripon n'avait plus même un cabinet de lecture à portée pour amuser son désœuvrement. Elle se faisait bien envoyer ce qu'on imprimait à Paris; mais la littérature à passions était en grève. La blonde exilée de Castelmonte comparait son cœur à une place que l'ennemi prend par famine, et par surcroît de disgrâce l'ennemi même lui manquait! Pas un château dans les environs, pas même un beau petit bourgeois de campagne sous la main! La garnison d'Acquanera n'avait d'autre officier qu'un vieux lieutenant perclus de rhumatismes; le couvent de Saint-Pandolfe appartenait à douze moines mendians, sales et suspects de brigandage politique depuis la chute de François II. Quant à Bréchot, il était loin, si les gazettes ne mentaient pas. Il avait figuré parmi les *mille* de Palerme et pris Naples en fiacre à la suite de Garibaldi; mais on contait qu'après ces deux campagnes le viveur transformé en héros était parti pour l'Amérique du Nord. Gautripon disait : Il fait bien, il s'est fêlé la tête au bon endroit; avant cinq ans de ce train-là, il aura noblement racheté sa jeunesse. Madame ne soufflait mot, peut-être écrivit-elle en cachette à son ancien volontaire enrôlé sous les drapeaux de la liberté; mais comme il ne répondait pas et comme la réponse était probablement pressée, la jeune dame se rabattit sur Jean-Pierre, se persuada qu'elle l'aimait, et décida que, bon gré, mal gré, il paierait pour tout le monde. Cette crise, d'un genre absolument inédit, se déclara en 1866, dans les premiers jours du printemps, selon l'usage. La jeune dame avait trente-six ans, l'âge où les passions ont bec et ongles. Elle ne s'en tint plus aux soupirs étouffés, aux œillades timides, aux déclarations vagues; la gaillarde attaqua son homme de front,

lui dit qu'il était beau et mille autres sottises qui le faisaient rougir pour elle, mais qu'il avait l'esprit de tourner en badinage. L'effrontée se piquait au jeu, elle inventait des représailles hardies et parfois spirituelles : par exemple, elle accablait ce malheureux des plus tendres caresses lorsque les enfans étaient là et qu'on ne pouvait devant eux ni s'expliquer ni se défendre.

Cette petite guerre, en lui fouettant le sang, l'avait embellie; l'œil brillait d'un éclat que les yeux des poupées n'ont jamais eu; la bouche s'entr'ouvrait par un sourire... comment dirai-je? appétissant. Un homme ordinaire l'eût trouvée irrésistible, mais Gautripon avait l'âme plus fortement trempée que le commun des hommes. La comédie se dénoua un soir par une scène assez scabreuse qui mit Jean-Pierre au pied du mur. Il y eut une alerte vraie ou fausse, ou plutôt habilement concertée; le village et le château prirent les armes. Un fameux chef de bande, le Baroncino, avait mis son quartier-général à Saint-Pandolfe, et les moines, le voyant muni d'une commission royale, faisaient cause commune avec lui. Gautripon fut tâté par les ambassadeurs du brigandage; il répondit que, n'ayant pas l'honneur d'être Italien, il comptait rester neutre et éviter les éclaboussures de la guerre civile, que d'ailleurs, si l'on attaquait Castelmonte, on trouverait à qui parler. Le Baroncino protesta civilement qu'il n'en demandait pas davantage, et qu'il était le serviteur très humble de son voisin le Français. En effet, il se tint dans la plus stricte neutralité, et ses gens, en dix mois, ne prirent pas une chèvre à la France. A plus forte raison n'eut-il garde d'attaquer le château; mais un soir l'alarme fut donnée, un tumulte s'ensuivit, et madame en profita pour se jeter, tremblante et court vêtue, dans l'appartement le plus particulier de Jean-Pierre. Elle reçut une douche de mépris qui mit un terme à ses fantaisies en glaçant la moelle de ses os. — Ah! lui dit Gautripon, ce n'est donc pas assez d'avoir été dix-sept ans votre mari? Il me manquait, à votre avis, ce comble de honte?... Mais, malheureuse créature, vous ne savez donc pas que ma vie ne serait plus qu'un non-sens inqualifiable? Non-seulement j'amnistierais tout votre passé, mais je corromprais le peu de bien que j'ai pu faire ici-bas!

Quatre ou cinq mois après cette bataille domestique, un officier garibaldien dont la chemise rouge était noire s'arrêta fourbu de fatigue et grelottant de froid à la porte de Castelmonte : c'était Bréchot. Il fut trouvé dans la poussière par le petit Rastoul, qui prévint son père; depuis longtemps, Rastoul servait de factotum à Jean-Pierre. M. Gautripon fut mandé; il ne reconnut l'ami de son enfance qu'au second coup d'œil. On lui rendit les honneurs et les soins qui sont dus aux martyrs d'une juste cause; il fut logé,

nourri, nippé et médicamenté; le quasi-médecin du canton boucha ses cicatrices à mesure qu'elles se rouvraient; il prit les airs d'un invalide avec sa longue redingote, son bonnet de coton et ses vieux souliers d'emprunt. Les enfans, ses vrais enfans, l'auraient trouvé pitoyable et ridicule à la fois, si l'éducation leur eût fait l'âme moins grande. Son ancienne maîtresse le venait voir de temps en temps, par charité; on eût pu, sans danger, leur permettre le tête-à-tête.

Il guérit tant bien que mal, ou pour mieux dire il recouvra une ombre de santé débile et maigrelette dont il usa presque aussitôt pour mettre le poing sur la hanche et se poser en capitan. Cette ruine humaine se pavoisa de drapeaux qu'elle n'était guère en état de défendre. L'unique *osteria* de Castelmonte et les cabarets des environs retentirent de mille bravades; tous les échos de la montagne annoncèrent au Baroncino qu'il serait pendu haut et court, à brève échéance, par l'invincible Bréchot et ses amis. De malheur, la garnison d'Acquanera fut renforcée, et l'officier qui la commandait était un compagnon d'armes de Bréchot. La neutralité de M. Gautripon ne tint pas contre le zèle de son hôte et les résolutions belliqueuses de trois cents soldats réguliers; on battit la campagne, on éclaira les abords de Saint-Pandolfe; il y eut des patrouilles mixtes, composées de paysans et de troupiers; Castelmonte prit couleur à son corps défendant.

Les représailles ne se firent pas attendre, et dans une sortie les brigands s'emparèrent d'un cheval qui portait le fils aîné de M. Gautripon. L'enfant était sans armes, comme toujours. Il cravacha du premier mouvement, avec une témérité adorable, les vauriens qui osaient violer la bride de son double poney; mais on le fit prisonnier, et il entra comme tel au couvent de Saint-Pandolfe, tandis que le Baroncino envoyait réclamer une rançon de dix mille écus par un novice au visage patibulaire, qui n'était novice, à coup sûr, que dans les choses du ciel.

L'ambassadeur en robe longue arriva au château lorsque Jean-Pierre n'y était pas; le pauvre homme assistait à je ne sais quelle récolte en compagnie du petit Édouard. Bréchot saisit une occasion si glorieuse pour trancher du rodomont, arrêter l'émissaire et le traîner à la prison d'Acquanera entre quatre villageois. La jeune Émilie, après avoir protesté sans succès contre cette mesure extrême, fit seller un cheval, et courut chercher son père à travers champs. Gautripon calcula, montre en main, que la sottise de son hôte était accomplie et qu'on n'en pouvait arrêter les funestes suites que par un coup de désespoir. Il piqua sur le château, ramassant en chemin tout ce qu'il put rencontrer de valide; vers quatre heures du soir, il avait environ soixante hommes dévoués sous la main.

Les brigands et les moines réunis n'étaient guère plus de trente, on le savait; mais, outre l'avantage des armes et de la position retranchée, ils pouvaient se venger par avance en égorgeant leur prisonnier. Il n'y avait qu'un moyen de prévenir le plus irréparable des crimes; Gautripon n'hésita pas à le tenter. Il se présenta seul et sans armes à la porte du couvent, demanda le Baroncino, se laissa traîner jusqu'à lui par une escouade de coquins subalternes, et fut mis en présence du chef. Six brigands armés, dont un moine, assistaient à cette entrevue dans le réfectoire du couvent. On mit le Français face à face avec ce soi-disant *petit baron*, qui ressemblait plutôt à un huissier sur le retour : il portait l'habit noir râpé, comme les ruffians de Naples, et le chapeau gibus incliné sur l'oreille; sa chétive personne était d'une laideur et d'une saleté répugnantes; le tabac à priser saupoudrait sa barbe de huit jours et sa chemise de quinze. L'unique insigne de son grade était un revolver gauchement introduit dans la ceinture d'un horrible pantalon gris de perle. S'il était vrai que ce pied-plat eût en poche une commission de colonel bourbonnien et un brevet de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, il fallait qu'il les eût volés. Son visage exprimait non pas le fanatisme religieux ni ces passions politiques qui relèvent un peu le métier de partisan, mais une cupidité abjecte.

Quand Gautripon vit à quelle espèce il avait affaire, il souhaita que Rastoul, à la tête des paysans, ne donnât pas trop vite un assaut inutile. Il racheta son fils en dix minutes, sans marchander : la seule difficulté fut de faire accepter une traite sur Naples au lieu de l'argent comptant qu'on exigeait; mais, la traite signée et serrée, le Baroncino reprit d'un ton mielleux :

— Maintenant, très honoré monsieur, le jeune homme n'est plus prisonnier; nous ne le gardons plus que comme otage. Vous nous devez le cher petit frère Bartholomé, que vous avez livré aux Piémontais; rendez-nous-le quand vous pourrez, et l'on vous donnera votre fils en échange.

— Eh morbleu! ce n'est pas moi qui vous l'ai pris!

— C'est un de vos amis, assisté de vos paysans. Je le sais depuis plus d'une heure; le pauvret doit être en prison, car, hélas! ce gouvernement sacrilége ne respecte rien.

— Mais, s'il est en prison, comment vous le rendrais-je? Il faut qu'il soit jugé!

— Si on le juge, monsieur, nous jugerons une autre personne.

— Et si on le condamne?

— Nous condamnons aussi, quand il le faut.

— Et si on le fusille?

— Nous ne ferons rien de plus au joli petit jeune homme.

— Ah! c'est ainsi? Eh bien! mon drôle, je ne regrette plus le sang qui va couler!

Au même instant, il se rue sur le Baroncino, le terrasse du choc, lui arrache son revolver et le couche en joue. Le bandit hurle de peur, tous les vauriens présens déchargent leurs armes au hasard sans atteindre personne; l'un s'enfuit pour chercher du renfort, un autre tire son poignard et s'élance vers Gautripon, qui le tue; trois autres essaient de le cerner, tandis que le dernier recharge son fusil derrière une armoire. Jean-Pierre se retranche dans un coin, renverse une table de chêne, et s'apprête à vendre chèrement sa vie. Bientôt les portes et les fenêtres se hérissent de pistolets et de fusils; vingt coups partent en même temps, et la salle, quoique vaste et haute, est pleine de fumée. Le chef des scélérats en profite pour ramper vers la porte, et dès qu'il se voit à l'abri, il excite ses gens, maudit leur lâcheté, leur commande d'arracher cette table et de tuer cet homme à bout portant. Un jeune paysan se risque; il glisse sous les bancs, sous les tables, arrive à quatre pas de l'ennemi, ouvre un large couteau, se soulève sans bruit, et tombe foudroyé.

— Mais allez donc, fainéans! allez, poltrons! criait le Baroncino. La Madone et saint Janvier sont avec vous, et d'ailleurs il n'a plus que quatre balles à tirer.

— Oui, patron, répondit un vieux routier, mais pour qui les balles? Y a-t-il une adresse dessus? Vous devez le savoir, vous qui avez chargé le pistolet!

— Mais au moins tirez dans la table et percez-la comme un crible, chiens réprouvés que vous êtes! Faut-il que j'aille vous chercher du canon pour démolir un mur de deux pouces?

Une décharge générale répondit à cet encouragement. Gautripon ne se sentit pas blessé; il remarqua seulement que la table battait contre lui en le frappant à diverses places, et qu'elle le bâtonnait pour ainsi dire. Cette impression fut si vive qu'il en restait comme moulu; mais sa vigueur se réveilla lorsque dans le lointain... plus près... toujours plus près... tout près enfin il entendit gronder le tumulte croissant d'une marche victorieuse; il reconnut le cri du bon Rastoul et encore une autre voix bien plus douce à son cœur, la voix mâle et vaillante d'un fier jeune homme qui criait : Mon père! où est mon père? Il voulut répondre, appeler, rassurer aussitôt le cher enfant de toutes ses tendresses; mais soit l'émotion, soit une autre cause inconnue arrêtait la voix dans sa gorge. Il vivait cependant, il voyait; il n'avait jamais eu à son service une telle puissance de perception. Debout contre la table renversée, il ne cachait plus sa tête; il assistait sans peur et sans danger à la déroute complète de l'ennemi. Quelques brigands traqués par les vain-

queurs se jetèrent dans le réfectoire et roulèrent fusillés les uns sur les autres; le Baroncino en était; il fit une grimace atroce, et Gautripon, qui ne perdait aucun détail, admira que ce misérable eût trouvé dans la mort un renouvellement de laideur. Son attention fut aussitôt détournée par la vue de Léon. Jamais l'enfant n'avait été si beau : nu-tête, les cheveux au vent, les habits déchirés, la figure noircie, un pistolet dans chaque poche, un grand sabre à la main, vous l'auriez peut-être pris pour un brigand; aux yeux de l'heureux Gautripon, c'était un véritable archange. Et dire qu'on avait bercé ce petit-là! Penser que cette bouche si noble et ces lèvres qui frémissaient fièrement sous le duvet de la jeunesse, on les avait allaitées au biberon, quand la première dent n'avait pas encore percé! Mille souvenirs adorables s'éveillèrent à la fois dans l'esprit du pauvre homme; il se rappela le premier sabre de fer-blanc qu'il avait acheté à l'enfant; il le vit préférant ce jouet belliqueux aux présens magnifiques dont il était comblé par Bréchot. La poudre même qui barbouillait un peu le visage de Léon le rajeunissait de douze ou treize ans pour le pauvre Jean-Pierre : on l'avait vu souvent ainsi, à l'heure du premier déjeuner, quand le petit bec rose partageait son chocolat avec les mains, les joues, le menton, le bout du nez, et les oreilles même.

Oui, c'était bien l'enfant, le cher enfant, et aussi généreux, aussi tendre que l'ambition d'un honnête homme avait pu le rêver : — Assez tué, criait-il; grâce pour eux, Rastoul, et ne pensons qu'à mon père!

Gautripon retrouva sa voix pour répondre : — Léon! viens!

— Victoire! le voici. Tu te cachais, méchant! Ah çà! tu ne te déshabitueras donc jamais de me sauver la vie!

Le père écarta la table qui le séparait de son fils, et il s'élança vers lui plein d'espérance et de joie; mais il faiblit au premier pas, sans savoir pourquoi, et il tomba lourdement sur un cadavre. Léon le relevait déjà en l'embrassant, mais il s'affaissa de nouveau et dit : — Prends garde, mon grand baby, je vois que ces coquins m'ont fait plus de mal que je ne pensais avec leur fusillade.

Léon recula d'épouvante, les mains baignées du sang paternel. Au même instant, Rastoul accourait. — Vite, vite, mon bon Rastoul! je crois que mon père est blessé, et je suis lâche, lâche! je n'ose pas porter la main sur lui.

— Non! pas possible, monsieur Léon! laissez-moi voir!

Rastoul le dépouilla d'un tour de main, et découvrit dix ou douze blessures terribles. Les unes saignaient, d'autres s'étaient refermées sur la balle. — Ah! monsieur, voilà donc ce que vous entendiez faire lorsque vous nous disiez : Je me charge d'amuser l'en-

nemi! mais nous vous sauverons, quand il faudrait verser tout notre sang dans vos veines!

— Impossible, mon vieux Rastoul, j'en ai là plus qu'il n'en faudrait pour tuer un régiment. Il n'y a pas d'illusions à se faire. Je ne sais trop comment la chose s'est passée... Je devine... Oui, oui, c'est bien cela, c'était le choc des balles; mais à peine si je l'ai senti. Rastoul, mon pauvre bon, je crois que mes minutes sont comptées. Je voudrais dire quelques mots à Léon, ne vous éloignez pas trop.

Rastoul se retira discrètement à l'autre bout du réfectoire. Le jeune homme, à genoux, baisait les mains de son père et sanglotait. — Ne pleure pas, dit Gautripon. Écoute-moi d'abord et tâche de vieillir de vingt ans en cinq minutes. Te voilà chef de famille, mon mignon. Je te confie ta sœur, ton petit frère et... ta mère. Vous resterez ici, vous garderez les Rastoul, bonnes gens. Travaille comme moi, et tâche que les paysans soient heureux. Ne t'inquiète pas d'amasser de l'argent, vous êtes riches. Je vous l'ai caché jusqu'ici, n'en dis rien à ton frère et à ta sœur avant le temps. Tu trouveras des instructions dans mon portefeuille. Ta mère, elle, n'a rien; je la fie à votre dévouement, je me réjouis de savoir qu'elle vous devra le repos et l'aisance. Elle est trop jeune pour rester veuve; je désire que l'année prochaine elle épouse votre ami Bréchot.

— Ah! père, y songes-tu? voudrait-elle jamais?...

— Elle voudra conformer sa vie aux dernières volontés d'un homme qui a toujours été juste pour elle. Aimez bien votre mère, mes enfans, respectez-la; rappelez-vous l'exemple que je vous ai...

— Pardon, monsieur, interrompit Rastoul; on m'annonce que dans nos prisonniers il y a un moine qui est prêtre, et si vous vouliez vous confesser à tout hasard?...

— Mon bon ami, je vous remercie, mais s'il y a un prêtre parmi nos assassins, il me semble que ce serait à lui de se confesser à moi. Restez! vous n'êtes pas de trop, je n'ai plus de secrets à dire. Je ne sais pas ce qu'on pensera de moi dans ce monde quand je n'y serai plus; mais si je dois rencontrer là-bas, comme on l'assure, un juge infaillible, j'aime à croire qu'il ne me recevra pas trop mal. Mon examen de conscience ne me reproche rien qu'un peu de faiblesse peut-être : à qui la faute, si je ne suis pas né plus fort?...

— Mon père! tu es bon, tu es noble, tu es grand! Tu es le premier entre tous les hommes!

— Pour mes enfans? Tant mieux. Cela me fait plaisir à entendre. A mes yeux, je suis un pauvre diable, et ma vie a été quelque chose de très humble; mais je ne me plains pas : j'ai marqué par un peu

de bien mon passage sur la terre; j'ai élevé trois enfans qui vaudront mieux que moi; ma tâche est faite. Cette mort m'arrive un peu tôt, mais elle est honorable; un soldat s'en arrangerait. Il est beau de mourir pour ceux... pour la cause de la civilisation, veux-je dire. Adieu, Rastoul; je vous ai recommandé à Léon; je vous recommande ma famille. Toi, mon enfant, je te bénis. Souviens-toi, tant que tu vivras, de préférer les bonnes actions aux bonnes affaires. Embrasse-moi, cher fils. Pour toi, pour Émilie, pour Édouard... pour qui encore? Oui, pour ta mère et pour ton ami Bréchot. Il faudra le leur dire, tu entends? Et pendant que tu y es, pauvre enfant de mes veilles, de mes larmes, de mes sueurs et de mon sang, ferme-moi les yeux!

VIII.

Pas plus tard qu'hier matin, par un beau petit soleil de novembre, un couple assez mal assorti suivait en chaise de poste la route d'Acquanera à Castelmonte. Les voyageurs étaient deux époux de rencontre, un horrible petit monsieur qui crachait le sang par la portière et une vieille demoiselle plâtrée qui achevait le petit monsieur.

L'homme (passez-moi le mot) avait trouvé quelques millions dans le cabas d'une cuisinière épousée *in extremis* par un célèbre coquin de la bourse. Cet argent le condamnait à faire ce qu'on appelle assez improprement la vie; le sang ladre, vicié et vicieux de ses auteurs le condamnait à mourir jeune, et les médecins à la mode, pour se débarrasser de lui, l'envoyaient tousser son âme au fin fond de l'Italie méridionale. Il trouva du dernier galant de choisir sa garde-malade parmi les créatures dont le temps se paie le plus cher. Une demoiselle Aurélia, surnommée l'Ogre parce qu'elle avait dévoré cent cinquante petits jeunes gens, accepta la corvée moyennant une reconnaissance d'un demi-million souscrite par-devant notaire.

L'Ogre était citée à bon droit comme un des êtres les plus spirituels de son espèce. Elle savait chanter après boire la poésie alliacée des Alcazars et des Eldorados, — son répertoire de calembours approximatifs et de plaisanteries à trois sous la ligne étonnait les garçons de nuit dans les restaurans à la mode; mais un tête-à-tête de deux mois épuisa toutes les ressources de son esprit, et pour trouver un sujet inépuisable elle se mit à rédiger verbalement les mémoires de son alcôve. L'affreux petit phthisique écoutait volontiers cette chronique des anciens jours, comme un roi prend plaisir à feuilleter l'histoire fabuleuse de ses ancêtres.

En sortant d'Acquanera, la donzelle avait entamé le récit de ses aventures avec le beau, le riche et le galant Lysis de La Ferrade. Elle amplifiait les folies que ce prince de la jeunesse avait faites pour ses yeux enluminés, les fêtes, les bijoux, les terrains au parc des Princes et les autres splendeurs dont il l'avait payée; elle contait enfin qu'elle était sur le point de vendre ses diamans, parce qu'il lui en avait promis d'autres, quand le pauvre garçon mourut assassiné par un vil spadassin. Comme elle achevait la légende du scélérat introuvable et impuni, la chaise s'arrêta devant un petit cimetière, le courrier descendit du siége et dit : Si monsieur et madame ont la curiosité de voir le tombeau d'un Français? Il est tout neuf, en marbre blanc, avec deux figures sculptées par le célèbre Pignatelli; il a coûté deux mille ducats de Naples.

Le voyageur fit la grimace et répondit en imitant un comique du Palais-Royal : — Si tu n'as qu'un tombeau à nous offrir, tu peux le garder pour toi, mon bonhomme.

— Viens-y, poltron, dit l'Ogre; on ne te retiendra pas malgré toi.

Ils descendirent, et le domestique de place entendit cet aimable dialogue :

— Ah! par exemple! elle est trop forte, celle-là! Juste au moment où nous en parlions!... On mettrait ça dans une pièce, personne ne voudrait croire que c'est arrivé.

— Dis donc, mais ce n'est peut-être pas le tien?

— Comme s'il y en avait jamais eu deux! C'est bien ça; le nom, les prénoms, l'âge et tout. Gredin, va!

— Après? puisqu'il est mort!

— C'est égal; je ne m'en irai pas sans lui dire une parole. As-tu le crayon?

— Voilà!

L'Ogre prit le crayon, et entre les mots *ci-gît* et le nom du mort elle écrivit en lettres de deux pouces de haut sur un de large :

L'INFAME.

A cinq cents pas du cimetière, la chaise de poste rencontra un jeune homme, une jeune fille et un enfant, tous en deuil, qui descendaient gravement la route avec des couronnes dans la main.

EDMOND ABOUT.

L'ITALIE ET ROME

DEVANT

LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE

I. *La Questione romana studiata in Roma*, per Pier-Carlo Boggio, 1 vol. in-8°; Turin 1866. — II. *La Chiesa e lo Stato in Italia*, studi del Cav. Carlo Boncompagni; 1 vol. in-12. Florence 1866. — III. *La Verita à Papa Pio IX*, lettera di un cattolico romano non presbitero; Naples, août 1866. — IV. *Il Senato di Roma ed il Papa*, Rome, novembre 1866. — V. Documens diplomatiques, etc.

Quand on entre à Rome venant d'une de ces provinces qui ont cessé de s'appeler le grand-duché de Toscane ou les légations pontificales, le royaume des Deux-Siciles ou le duché de Modène, pour prendre désormais le simple nom d'Italie; lorsque, parti le matin de la riante Florence, on pénètre le soir dans ces grands murs, à travers ces grandes ruines que le silence et l'ombre semblent revêtir d'une mystérieuse majesté, une double impression saisit l'esprit. Le sentiment de l'indivisibilité nationale de la péninsule naît de lui-même à Rome comme à Florence. Malgré soi, on se dit que ce qui a pu avoir sa raison d'être autrefois ne l'a plus aujourd'hui, qu'entre ces territoires qu'on vient de traverser, qui se touchent et se confondent, il n'y a point de frontière possible, qu'on était en Italie le matin et qu'on est le soir encore en Italie, qu'une souveraineté politique distincte n'a plus de place dans ce pays unifié, qu'elle n'est plus qu'une fiction s'évanouissant par degrés devant la force des choses. Les résistances mêmes aident à la fusion, et de jour en jour la limite s'efface par la toute-puissance des intérêts qui se mêlent, d'un sentiment invincible qui se propage silencieusement. On a beau faire, de jour en jour l'Italie pénètre,

enveloppe de toutes parts ce patrimoine diminué, ce petit reste d'état ecclésiastique sauvé des annexions et réservé par un artifice de diplomatie comme le théâtre exigu d'une dernière expérience. En un mot, on sent à mille signes, à un je ne sais quoi qui est dans l'air, que ce domaine temporel de la papauté, qui a bien de la peine à retenir encore Velletri, Viterbe, n'est plus qu'une anomalie.

Oui, mais en même temps une autre impression se dégage, se précise et se fortifie, c'est que, si ces dernières provinces laissées au saint-siége sont déjà plus qu'à demi détachées, Rome, même italienne ou destinée à le devenir, ne reste pas moins Rome, c'est-à-dire une ville exceptionnelle entre toutes les villes. Je comprends, après l'avoir vue, que les Italiens se soient enflammés à la pensée de l'avoir pour capitale, qu'ils aient voulu aller chercher là le couronnement de l'unité de l'Italie. Je comprends aussi qu'ils hésitent aujourd'hui ou du moins qu'ils soient un peu plus patiens qu'ils ne le paraissent et qu'on ne le croit. C'est qu'en réalité ce qui fait de Rome une cité unique éloigne l'idée d'une capitale ordinaire. C'est la ville de la religion, des arts, des traditions, des souvenirs, des ruines, où se mêle la poussière de deux antiquités. Vieux débris romains et splendeurs de la papauté, tout s'y confond, tout prend un aspect étrange et saisissant de grandeur. Il n'est pas jusqu'à cette zone de solitude, cette grande et mélancolique campagne dont elle est entourée, qui, en l'isolant pour ainsi dire du monde, ne rende plus sensible ce caractère exceptionnel, cette originalité d'une ville faite pour vivre par elle-même comme un centre mystérieux et attachant où tout ce qui est bruit du dehors semble s'amortir. En d'autres termes, les états romains sont italiens; ils suivent ou ils vont suivre la fortune de l'Italie. — Rome, c'est Rome, la ville italienne sans doute, mais encore plus universelle, qui porte sa destinée écrite sur sa face, dans ses monumens comme dans son histoire. — Cette double impression qu'on ressent en entrant à Rome n'a rien de contradictoire; elle est complexe comme la situation dont elle est le reflet, et il se trouve que, même dans ce qu'elle a d'inconciliable en apparence, elle résume merveilleusement cette grande et terrible question romaine au moment actuel, au point où elle a été conduite par les événemens, à cette heure où s'ouvre la crise décisive par l'échéance de la convention du 15 septembre 1864 et par la retraite de la France. Elle est peut-être aussi comme une révélation instinctive de l'unique solution possible et pratique aujourd'hui, dans cette situation poussée à bout qui redevient tout à coup une sorte d'émouvante et énigmatique obsession.

Ce n'est plus le moment, je pense, de se perdre dans les théories historiques ou philosophiques sur l'origine et sur les conditions traditionnelles du pontificat, d'exhumer les vieilles donations de

Charlemagne, les vieux diplômes, toutes les vieilles considérations sur la légitimité et sur le principe révolutionnaire. Ce n'est plus le moment de rechercher ce qui a fait la force et ce qui a fait la faiblesse de la souveraineté politique du saint-siége, si Rome appartient aux Romains, à l'Italie ou à la catholicité par je ne sais quel droit indéfectible de propriété collective. Toutes ces questions, depuis vingt ans, depuis six ans surtout, elles ont été agitées avec des profusions d'éloquence, de passion et de subtilité faites quelquefois pour troubler les esprits les plus fermes aussi bien que les consciences naïves. Et pendant qu'on dissertait, qu'on pérorait, pendant que le torrent des subtilités passionnées et éloquentes se déchaînait partout, les événemens marchaient, se précipitaient, plus rapides cette fois que la parole, volant au but avec une irrésistible impétuosité de logique.

Laissez tomber ce tourbillon d'événemens et de polémiques dont l'air a été un moment obscurci : ce qui reste de plus clair, de réel, c'est que la papauté temporelle avec son vieux prestige, avec ses vieilles racines enfoncées au cœur de l'Italie et de l'Europe, n'est pas moins une institution comme toutes les institutions humaines, qu'elle est soumise à la même loi, aux mêmes nécessités, aux mêmes chances de grandeur ou de déclin. Tant qu'elle est restée enveloppée dans son principe d'une sorte de voile mystérieux, à l'abri de la lumière et de la discussion, elle a pu vivre dans sa douce et somnolente immobilité, ni plus ni moins que d'autres pouvoirs d'ancien régime; elle participait presque de l'inviolabilité du dogme. Le jour où elle a été discutée, où elle s'est trouvée jetée dans un monde renouvelé par une révolution, où elle a été obligée de se mouvoir au milieu d'intérêts, d'idées, de droits devenus à leur tour le symbole d'une humanité en travail d'émancipation, elle ne pouvait plus résister, elle était destinée à périr. Ce qui est certain encore, c'est que, soit par une fatalité de sa nature, soit par l'erreur et l'obstination des hommes, soit qu'elle ne l'ait pas voulu, soit qu'elle ne l'ait pas pu, la papauté temporelle n'a point fait un effort bien sérieux ou bien suivi pour échapper à cette dévorante logique des choses. Par sa politique, par ses alliances, par ses connivences, au contraire, elle s'est placée, elle s'est laissé placer peut-être dans cette condition redoutable où chaque progrès du droit nouveau en Europe devenait une menace pour elle, où chacune de ses victoires se liait à quelque réaction, ressemblait à une défaite pour les idées d'émancipation politique, civile ou nationale. Ce qui n'est plus douteux enfin, c'est que si cette lutte a eu ses incertitudes et ses péripéties, il y a eu un moment où l'issue est devenue inévitable. A dater de ce moment, chaque jour a emporté un lambeau de ce pouvoir battu en brèche tout à la fois par l'esprit général du temps et par l'irré-

sistible insurrection d'un peuple poursuivant à tout prix son affranchissement, sa constitution nationale.

Dès lors ce qu'on a nommé, ce qu'on nomme encore par habitude la souveraineté temporelle du pape n'a plus existé évidemment que comme une fiction, comme le mot d'ordre d'un combat aussi acharné qu'inutile. Dans cette série d'événemens tout contemporains où le pouvoir temporel a succombé, où il devait succomber, le point de départ, le coup d'autant plus décisif qu'il a été, je pense, involontaire, c'est la guerre de 1859, cette guerre qui devient aussitôt le signal du démembrement des états pontificaux par la séparation de la Romagne. Le coup terrible, audacieux et irrémédiable, c'est la constitution définitive de l'unité tranchant la question — par l'annexion de Naples, qui enlève au pape la possibilité de trouver en Italie l'appui d'une autre indépendance, même un refuge, quelque nouveau Gaëte, — par l'annexion des Marches et surtout de l'Ombrie, qui lui enlève le plus clair de ses ressources matérielles. C'est la seconde étape; la troisième, c'est la convention du 15 septembre 1864 mettant un terme à l'occupation militaire de ce qui reste de l'état de l'église, traitant des affaires pontificales avec l'Italie sans le pape, et consacrant l'unité italienne par ce fait même qu'elle lui impose des obligations. Ce qui met le sceau enfin à cette œuvre de transformation, meurtrière pour la papauté, j'en conviens, c'est la dernière guerre victorieusement dénouée à la veille de l'échéance de la convention de septembre, c'est l'annexion de Venise, qui ne laisse plus même au saint-siége la chance, déjà fort amoindrie, de voir l'Autriche reprendre son ascendant au-delà des Alpes.

Et quant à ceux qui, même après ces six années pleines d'événemens foudroyans, parlent encore de la souveraineté temporelle, qui mettent cette souveraineté comme un article de foi dans la politique française, et qui ont eu peut-être un instant la secrète espérance de voir notre armée rester à Rome après l'heure fixée pour sa retraite, — quant à ceux-là, ils ne voient pas qu'ils font d'étranges confusions, qu'ils parlent de ce qui n'existe plus que comme une ombre, — qu'un expédient, fût-il prolongé, n'opérerait pas le miracle de la résurrection du passé, et que d'ailleurs le pouvoir temporel tel que paraît l'entendre la politique française, ne ressemble guère au pouvoir temporel tel qu'ils le comprennent et le demandent. Ils oublient cette parole de la lettre impériale du 20 mai 1862, précisant le sens de l'action de la France et traçant un programme que l'Italie elle-même n'a pas désavoué : « Le pape, ramené à une saine appréciation des choses, comprendrait la nécessité d'accepter tout ce qui peut le rattacher à l'Italie, et l'Italie ne refuserait pas d'adopter les garanties nécessaires à l'indépendance du souverain pontife et au libre exercice de son pouvoir. On atteindrait ce double

but par une combinaison qui, en maintenant le pape maître chez lui, *abaisserait les barrières qui séparent aujourd'hui ses états du reste de l'Italie.* Pour qu'il soit maître chez lui, l'indépendance doit lui être assurée, et *son pouvoir accepté librement par ses sujets...* » Ils oublient cette autre parole d'un ministre des affaires étrangères, que « si la France peut aider à vivre le pouvoir temporel du saint-siége, elle ne peut empêcher son suicide, » et les explications incessantes de notre diplomatie, qui, en excluant la force matérielle et les moyens révolutionnaires du règlement définitif de la question romaine, a toujours admis ce qu'on a appelé *les forces de la civilisation et du progrès,* « la persuasion, l'esprit de conciliation, l'influence des intérêts moraux et matériels, enfin l'effet du temps... » Au fond, la situation, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, dégagée de tous les subterfuges et de toutes les obscurités, cette situation, au point de vue des affaires de Rome, est simple, tragiquement simple, dirai-je. L'Italie reste avec l'engagement qu'elle a pris de respecter, de faire respecter matériellement le territoire pontifical actuel, mais avec cette puissance de fascination d'une nationalité rajeunie, avec cette force d'attraction d'une masse compacte de vingt-quatre millions d'homme vivant dans l'indépendance et la liberté, tourbillonnant autour d'une frontière insaisissable. Le saint-siége reste, avec ses finances un peu allégées par le partage de la dette pontificale, sous la sauvegarde de la petite armée qu'il s'est faite ou qu'on lui a faite, indépendant toujours, mais diminué, circonscrit, réduit dans tous ses moyens d'action, — et la France se retire, inscrivant le principe de non-intervention au-dessus de ce tête-à-tête de la papauté et de l'Italie. Voilà la situation : qu'arrivera-t-il?

La question n'est donc plus de laisser dans la politique cette illusion, cette fiction du pouvoir temporel ou du moins ce qui a été jusqu'ici représenté par ce mot. La vraie et sérieuse question aujourd'hui est de savoir ce qui va sortir de cette grande expérience qui s'ouvre au moment où le drapeau de la France cesse de flotter sur le château Saint-Ange, et comment ce qui sortira de ce tête-à-tête de la vieille papauté et de l'Italie nouvelle pourra se combiner avec les nécessités d'indépendance, de souveraineté, de liberté, inhérentes à une puissance spirituelle qui s'étend sur la catholicité tout entière. Si cette expérience s'était ouverte il y a six ans sous le coup de déchiremens à peine accomplis, dans le premier frémissement des passions, au milieu des fiévreuses impatiences des uns et des résistances irritées des autres, que serait-elle devenue? Cavour seul alors était capable de la tenter et de la conduire avec son allègre fécondité de conception et d'action. Au moment de disparaître de la scène, il en était déjà, on le sait, à dé-

battre avec la France les conditions qui n'ont passé que trois ans plus tard dans la convention du 15 septembre, et non-seulement il traitait avec la France, il avait eu encore le temps de nouer d'un autre côté, à Rome, des négociations secrètes, inavouées, si l'on veut, multiples, confuses, mais réelles. Cavour avait le suprême mérite d'inspirer la confiance par son habileté et son bonheur, et aussi parce que, sans rien sacrifier des principes de nationalité et de liberté dont il était le victorieux promoteur, il avait l'esprit assez élevé en même temps qu'assez pratique pour faire une large part aux idées, aux situations, aux hommes avec qui il croyait devoir compter. Lui mort, les antagonismes étaient encore trop violens pour s'apaiser sous une autre main moins accoutumée à dénouer ces inextricables embarras. Une expérience prématurée eût peut-être conduit alors à quelque fuite à Gaëte, à quelque irruption vers Rome, à l'imprévu, à des choses qui n'eussent profité, je le crains, ni à la papauté, ni à l'Italie, ni à la catholicité. Six ans se sont passés, la question n'est pas assurément moins grave et moins épineuse en elle-même. A tout prendre cependant, de singuliers changemens se sont accomplis par une sorte de pente insensible. Les conditions ne sont pas ce qu'elles étaient, même à l'époque de la mort de Cavour. L'Italie a duré d'abord. Le sentiment de l'irréparable s'est fait jour, les passions ont perdu de leur intensité et de leur ardeur dans tous les camps; ce n'est pas peut-être encore la paix, ce n'est plus la guerre.

Il y a six ans, les foudres du Vatican tombaient sur le roi Victor-Emmanuel et sur tous les coopérateurs, les conseillers et les complices du démembrement des états pontificaux, — et l'an dernier Pie IX, par une de ces inspirations dont on ne peut méconnaître la noblesse, écrivait lui-même à ce roi excommunié, et provoquait spontanément l'envoi d'un négociateur italien à Rome. Il ne s'agissait sans doute que d'une négociation d'un ordre religieux laissant intactes toutes les questions politiques; ce n'était pas moins un fait nouveau que la présence d'un plénipotentiaire de l'Italie au Vatican pour traiter de la réorganisation des diocèses et de la position des évêques de toutes les parties de la péninsule. Il n'y a pas si longtemps encore, une sorte de barrière semblait s'élever entre Rome et Florence, on allait peu, trop peu d'une ville à l'autre; on affectait de ne point se connaître, de se traiter en étrangers, en ennemis, de laisser subsister, d'aggraver même toutes les vieilles entraves dans les communications; il y a moins d'un an, cinquante députés italiens allaient librement, ostensiblement à Rome, et ils n'avaient qu'à décliner leur titre pour être reçus partout avec des égards particuliers. Autrefois M. de Mérode, le belliqueux pro-ministre des armes, organisait des milices et compromettait le saint-

siége dans toute sorte de connivences avec les bandes napolitaines; M. de Mérode a été congédié, et la main du gouvernement pontifical a été retirée de toutes ces complicités avec le brigandage de Naples.

Et l'Italie elle-même, cette Italie toujours suspecte, que fait-elle de son côté? Pendant quelques années, elle s'est laissé entraîner à une guerre d'impatience et de représailles contre des prêtres, contre des évêques dont elle rencontrait partout l'irritante hostilité; aujourd'hui elle rouvre toutes les portes de leurs diocèses à ces évêques, dont quelques-uns d'ailleurs étaient absens par leur propre volonté : elle exécute ainsi librement, spontanément une des clauses des dernières négociations avec Rome. Lorsque la convention du 15 septembre était signée, il y a deux ans, les zélateurs à outrance du pouvoir temporel s'emportaient contre cet acte dont ils démontraient l'inefficacité; ils s'ingéniaient à prouver que rien n'était plus facile pour l'Italie que de passer à travers les mailles de cette convention, et même M. l'évêque d'Orléans fournissait au gouvernement italien quelques bons argumens pour se délier, — et cependant en ce moment le cabinet italien, M. Ricasoli en tête, se montre naturellement, résolûment prêt à remplir ses obligations, à laisser s'accomplir cette grande expérience. Non-seulement il prend les précautions les plus énergiques, les plus minutieuses pour protéger la frontière, il s'applique en outre à décourager par son influence, par ses conseils, toute manifestation à Rome. Il y a peu de temps encore, le président du cabinet de Florence le disait, et non plus cette fois dans une circulaire destinée au retentissement : « Moins on parlera de Rome, mieux cela sera. Le gouvernement est bien décidé à faire respecter la convention, il n'a point d'autre pensée que de poursuivre une action indirecte et toute bienfaisante. » Et si on ne croit pas à la loyauté du gouvernement, italien, qu'on croie du moins à sa perspicacité : il doit être sincère, puisque c'est son intérêt de l'être, de n'accepter que le temps et la force naturelle des choses pour complices. Quant à la France et à sa politique, on n'en est plus évidemment à croire que le spectacle de Rome laissée à elle-même, de la papauté laissée en face de l'Italie, puisse remuer profondément l'opinion. L'opinion, en France et même ailleurs, est plus attentive que passionnée, plus curieuse qu'agitée devant cette expérience nouvelle, où elle ne voit plus qu'une chose à sauver, l'indépendance et la liberté de la puissance spirituelle.

Que prouve cela? C'est que, si les événemens se sont déroulés depuis six ans avec une singulière inflexibilité de logique, ils n'ont pas seuls marché; les idées, les impressions, les tendances se sont aussi modifiées graduellement, sensiblement. Il s'est fait un tra-

vail moral correspondant à cette transformation politique qui faisait de l'Italie une nation et de la papauté temporelle un pouvoir réduit à se combiner avec ce légitime avénement d'un peuple ou à s'effacer. Les esprits se sont accoutumés à ces perspectives nouvelles qui avaient commencé par les troubler ou les irriter, et qui ont fini par leur paraître inévitables; de telle sorte que si cette suprême question des rapports de l'Italie et de la papauté, de la combinaison d'un nouvel ordre de choses au-delà des Alpes avec les nécessités religieuses du pontificat catholique, si cette question n'a point cessé d'être aussi grave que délicate, elle s'est trouvée moralement ramenée à des termes moins extrêmes et moins violens. L'orgueil des principes absolus mis en face de la réalité s'est senti ébranlé, et tandis que les esprits à outrance continuaient à s'exalter, à faire retentir tous ces mots d'ordre de guerre civile : Rome ou la mort! l'intégrité du pouvoir temporel ou point de trêve! le problème faisait son chemin à Florence aussi bien qu'à Rome, et partout où on réfléchit sur la marche des affaires humaines. C'est ainsi que de tous côtés on est arrivé à cette crise de l'exécution des clauses du 15 septembre 1864 avec des idées, dans des dispositions que je voudrais préciser et rendre plus sensibles, parce qu'elles éclairent peut-être et caractérisent cette phase nouvelle où nous entrons, parce qu'elles sont un des élémens d'une situation qui ne peut avoir en définitive qu'une de ces deux issues : ou le pape laissé seul, sans protection étrangère, s'entendra avec l'Italie et restera à Rome dans l'inviolabilité souveraine d'une puissance religieuse entourée de garanties nouvelles, — ou l'Italie, bannière déployée, entrera à Rome par une porte tandis que la papauté s'enfuira par une autre porte. J'omets à dessein l'idée d'une indépendance particulière de Rome, d'une autonomie romaine, qui n'a pas plus de chances désormais que cette autre idée d'une autonomie vénitienne qu'on faisait miroiter encore à la veille de la récente annexion de Venise. Or il s'agit justement de savoir si dans l'état présent, par leurs dispositions avouées ou secrètes, par leurs intérêts, par la nécessité de leur situation, Rome, l'Italie, le monde catholique sont plus près de la rupture que de la conciliation.

C'est le danger de ces terribles questions d'être souvent à la merci de l'imprévu. Ce qui peut sortir de l'imprévu, ce qui peut naître d'une excitation soudaine et irréfléchie, je ne le sais; ce qui est certain pour le moment, c'est que la radicale hostilité de principes et d'aspirations qui existe entre Florence et Rome est balancée par tout un ensemble de choses qui, sans conduire nécessairement à une solution, peuvent en devenir les élémens. Souvenez-vous que vous êtes en Italie, c'est-à-dire dans le pays où le sens pratique s'allie le mieux à la hardiesse des idées, où les hommes, par un

certain mélange d'audace et de dextérité, sont le mieux doués pour trouver une issue à travers les impossibilités, même à travers des montagnes de principes, pour résoudre en fait ce qui en théorie est peut-être insoluble. Souvenez-vous encore que dans ce drame, qui se complique sans doute d'un élément universel, la papauté est italienne jusqu'ici, et l'Italie, la plus révolutionnaire des nations contemporaines en apparence, n'a point cessé d'être catholique. Cela dit, quelle est au fond la situation morale de l'Italie? quelle est son attitude, quels sont ses mobiles, quels sont ses intérêts dans la crise actuelle?

Cette révolution italienne, que nous avons vue s'accomplir sous nos yeux, procède d'un double sentiment, celui de la nationalité et celui de la liberté. Ces deux sentimens sont si intimement mêlés, tellement inséparables, que l'un ne s'explique pas sans l'autre. Depuis soixante ans, au-delà des Alpes, celui qui a ouvert son âme à une espérance patriotique est devenu nécessairement un libéral, celui qui a ouvert son esprit à une pensée libérale a été forcément un patriote. De là est né un sentiment qui n'est en quelque sorte que la conséquence naturelle et amère des deux autres, et qui est peut-être le phénomène le plus frappant dans la vie publique de la péninsule, je veux dire l'antipathie à peu près universelle, profonde, radicale, contre le gouvernement des prêtres et contre le pouvoir temporel, qui n'est que le gouvernement des prêtres concentré, élevé à sa plus haute puissance. Cette antipathie, il n'y a point à se faire illusion, règne d'un bout à l'autre de la péninsule dans les classes qui participent à la vie politique, et elle est peut-être plus vive dans les anciennes provinces pontificales que partout ailleurs. On n'a peut-être pas oublié qu'en 1860 il a fallu l'intervention d'une force française pour retenir dans le domaine du pape Viterbe, qui venait de voter spontanément l'annexion au royaume d'Italie. C'était assez simple. Que représentait en effet pour les Italiens ce pouvoir temporel ou ce gouvernement des prêtres? Ils ne voyaient en lui politiquement qu'un obstacle invariable à l'indépendance nationale, l'auxiliaire intéressé de l'Autriche, l'allié de la domination étrangère, se relevant sur les ruines de l'Italie et couvrant pour ainsi dire d'une sanction religieuse les mouvemens les plus outrés de réaction. L'antipathie contre la prépotence cléricale est devenue ainsi une des formes de la haine de l'étranger. Et ce sentiment a été peut-être d'autant plus vif, d'autant plus amer, qu'il s'y mêlait une déception au souvenir des premiers temps du règne de Pie IX.

Mais ce n'est pas tout. Cette antipathie contre le gouvernement des prêtres a une bien autre cause; elle tient à cet abus des influences cléricales qui a pendant si longtemps et en quelque sorte

légalement altéré, dénaturé, opprimé la vie civile au-delà des Alpes. Il est facile en France d'être libéral, tolérant, ou, pour mieux dire, juste envers l'église. Le clergé français actuel est né dans une société façonnée par la révolution, et n'en a point connu d'autre. Il est tenu en respect par tout un ensemble de lois qui limitent son action et le renferment dans son rôle purement religieux. S'il sort de ce rôle, il est aussitôt surveillé et suspect. C'est tout le contraire en Italie, pays de vieille domination cléricale : là le prêtre se mêle à tout, il pénètre dans l'intérieur des familles, dispose des intérêts privés; on ne fait rien sans son avis. Il tient les âmes simples, qui sont assez nombreuses, par les sacremens ou par toutes les superstitions, et il domine les esprits forts par la crainte. La loi civile, dans les anciens états pontificaux par exemple, je ne sais où elle était : Rossi la cherchait un jour sans la trouver, quoiqu'il eût été professeur de droit à Bologne et même doyen de la Faculté de droit de Paris; ce n'était en somme que le pouvoir du prêtre punissant quelquefois pour une infraction au jeûne, s'exerçant par une inquisition minutieusement et naïvement despotique, mettant le plus souvent l'autorité spirituelle au service d'une politique. Et quand on songe que l'organisation ecclésiastique de l'Italie comprend encore aujourd'hui, sans parler de ce qui reste au pape, deux cent trente diocèses pour vingt-deux millions d'hommes, qu'à cela il faut joindre des corps religieux de toute sorte, on comprendra la force irritante de ce pouvoir disposant à la fois des moyens spirituels et des moyens temporels. M. l'évêque d'Orléans, M. le cardinal de Bonnechose et bien d'autres ont traité souvent avec dureté les Italiens. Je demanderais volontiers à l'un de ces prélats ce qu'il répondrait, si on lui proposait de remettre un rapport sur les confessions entendues dans son diocèse la prochaine fois que l'empereur passera à Orléans ou à Rouen. C'est cependant ce qui est arrivé dans une partie de l'Italie. Le jour où le roi Victor-Emmanuel arriva pour la première fois dans le Napolitain, au milieu de toutes ces félicitations banales qui vont d'un gouvernement à l'autre, il reçut une étrange confidence. Un dignitaire ecclésiastique s'approcha de lui, et lui demanda tout bas avec candeur à qui il fallait remettre désormais le rapport sur les confessions. Victor-Emmanuel écouta sans trop comprendre; il eut besoin de se faire expliquer un moment après ce que cela voulait dire, et il se révolta de la confidence. Voilà pourquoi le roi Ferdinand multipliait les évêchés dans son royaume! Il avait besoin d'auxiliaires. A Rome, on soupçonnait bien un peu cela; on s'inquiétait toutes les fois qu'arrivaient de Naples des demandes de nouveaux évêchés, puis en définitive on ne refusait pas.

Ce que cette situation a produit en Italie d'aversion, d'antipathie contre le gouvernement des prêtres ne se pourrait dire, et, comme

il arrive toujours, quand l'antipathie a pu se produire librement, elle a éclaté avec violence; elle est devenue une passion fixe, elle a promené partout son mot d'ordre : plus de gouvernement des prêtres! Elle est allée enfin droit à la souveraineté politique du pape comme à la source du mal, comme à l'expression suprême et visible de ce débordement de la prépotence cléricale dans la vie civile. De là désormais l'impossibilité pour le pouvoir temporel de se soutenir dans l'Italie constituée en nation indépendante et libre. Sur ce point, on peut l'assurer, l'Italie ne transigera pas, et il est étrange que ceux qui ne supporteraient plus ce régime en France considèrent encore comme un intérêt de leur foi de le soutenir ailleurs.

Cette haine du temporel de l'église, ce besoin d'émancipation civile est donc un fait éclatant, j'ose dire nécessaire, invincible au-delà des Alpes; mais, qu'on ne s'y trompe pas, c'est la haine du temporel, ce n'est pas la haine du prêtre parce qu'il est prêtre, ni du pontife de Rome comme chef de la religion. Je ne veux pas dire que la religion soit toujours à l'abri de toute atteinte, et qu'il lui soit aussi commode de vivre dans les conditions actuelles que dans le passé. Au fond, même aujourd'hui, même dans le feu des luttes contemporaines, elle garde une assez grande puissance, et elle n'aurait peut-être qu'à se résigner aux sacrifices inévitables pour retrouver un nouvel ascendant. Parcourez l'Italie sans lire les journaux, et vous ne vous douterez pas assurément que c'est là un pays en guerre avec l'église, tant le prêtre est encore mêlé à tout et ressemble à une plante naturelle de ce sol étrange, fertile et tourmenté. Le prêtre est entré dans la vie sociale et y est resté; il y est avec moins de gravité, moins de dignité que le clergé français, et avec plus de familiarité. C'est que dans le fait, au-delà des Alpes, tout est substantiellement catholique, génie, mœurs, arts, souvenirs, traditions, vices même ajouterai-je. Il y a longtemps qu'on l'a dit avec vérité : « Les masses en Italie seront catholiques, ou elles ne seront rien. » Sur elles, les propagandes religieuses n'ont qu'une faible prise, et jusque dans les classes élevées le plus rigide adversaire du pape-roi présidera à la prière patriarcale du soir dans son château. C'est ce qui explique cette facilité avec laquelle les Italiens admettent l'idée de la liberté de l'église. Libres eux-mêmes, satisfaits dans leurs aspirations nationales et civiles, ils ne se sentent plus ni émus ni offensés d'une église libre. Leur antipathie s'arrête là où finit le gouvernement clérical et où commence la religion. C'est leur sens pratique qui se charge de la distinction.

Ce qui a trompé quelquefois, ce qui trompe encore souvent, c'est cette guerre dans laquelle l'Italie nouvelle s'est laissé entraîner pendant quelques années contre le clergé : prêtres poursuivis parce qu'ils refusaient les sacremens, parce qu'ils ne voulaient pas chan-

ter un *Te Deum* ou accepter un membre du parlement comme parrain d'un enfant, — évêques transportés d'un bout du royaume à l'autre, dignitaires de l'église condamnés au *domicile forcé*, comme le cardinal de Angelis. Sans doute il serait facile de dire qu'on était dans un moment de lutte violente où le gouvernement ne pouvait pas se laisser braver directement en face. Sans doute encore, on pourrait se rassurer, au point de vue des nécessités du culte, en songeant que, tout compte fait des prélats absens et des diocèses vacans, il reste plus de cent évêques sur leur siége. On pourrait bien ajouter enfin que cette *persécution*, comme on l'appelle quelquefois, était après tout assez douce pour être peu efficace. Elle n'en était pas moins, il faut l'avouer, en contradiction flagrante avec le principe de liberté que l'Italie venait de proclamer si solennellement. C'était, somme toute, une anomalie assez étrange de voir par exemple un préfet de Milan exhumer quelque article de la législation autrichienne contre les signataires d'une adresse au pape. L'Italie, sans trouver dans cette politique la moindre garantie de sécurité, se donnait ces dehors de puissance persécutrice dont on a si violemment tiré parti contre elle. Elle rendait suspectes les offres de liberté qu'elle faisait à l'église en échange de son pouvoir temporel, et, chose plus grave, elle paraissait douter d'elle-même, elle laissait croire à sa faiblesse, à des embarras dont elle ne pouvait triompher sans le concours de l'église. « Donc ce pauvre royaume ne peut se consolider, disait un jour un cardinal à un Italien qui se trouvait à Rome. — Pourquoi donc, éminence? — Mais je vois que vous faites le procès à un prêtre qui n'a pas admis aux fonts baptismaux un membre de votre parlement, vous en poursuivez un autre pour avoir omis un *oremus*... Vous craignez, il faut croire, que votre état nouveau ne puisse marcher sans la bénédiction du prêtre, puisque vous voulez l'avoir même par les procès et la prison! »

L'Italie s'est donné par là, dis-je, ces dehors révolutionnaires dont on a tant abusé contre elle. La vérité est cependant qu'au fond elle n'est rien moins que révolutionnaire; elle ne l'a même pas été assez, ou du moins elle l'a été trop lentement en quelque sorte sur les points les plus essentiels. Elle a hésité, ajourné plus d'une fois. Il n'est point douteux par exemple que l'Italie se fût épargné des embarras, si elle eût agi résolûment, si elle eût tranché dans le vif dès le premier instant, au lieu de mettre cinq ans à faire toutes ces lois sur le mariage civil, sur les biens ecclésiastiques, sur la suppression des corporations religieuses, qui sont en définitive la consécration de l'indépendance civile. Je me souviens d'avoir entendu raconter par M. d'Azeglio, par cet homme éminent

et charmant dont M. Rendu vient de publier les lettres (1), et dont on va publier les mémoires, qu'au début des affaires religieuses du Piémont c'était le roi Victor-Emmanuel qui avait émis l'avis le plus sensé et le plus fin. Lorsqu'on lui porta la loi du *foro ecclesiastico*, ce souverain, qui a le bon sens d'un prince de sa race, la religion du charbonnier et la simple droiture d'un soldat, se tordit la moustache et fit la grimace. « Allons, dit-il ou à peu près, avec votre loi qui en annonce d'autres, nous entrons dans un fourré d'épines. Pour cette seule loi, on criera autant que si nous les faisions toutes à la fois, et ce sera toujours à recommencer. Mieux vaudrait présenter un simple article rétablissant le régime qui a déjà existé ici sous l'empire. Puisqu'à Rome on avait accepté ce régime, on ne peut pas refuser de le reconnaître aujourd'hui. » Et le roi Victor-Emmanuel avait raison. On ne fit pas ainsi en Piémont et on n'a pas fait ainsi en Italie. Cette temporisation, on ne peut se le dissimuler, a eu le grave inconvénient d'entretenir le feu de cette guerre religieuse qui était à peu près inévitable tant que les grandes questions n'étaient pas irrévocablement tranchées, de laisser peser sur le clergé toutes les incertitudes d'une situation précaire; elle a eu l'effet de ces menaces qu'on tarde à exécuter, et qui irritent sans décourager l'espérance. Puisque la constitution de l'indépendance civile se liait intimement à la résurrection nationale et en était l'heureuse fatalité, mieux valait dès le premier instant préciser la mesure de ce qui était nécessaire, établir d'un seul coup la forte base sur laquelle l'état et l'église pouvaient traiter dans les conditions de cette complète indépendance qui est le dernier mot de la politique italienne. L'expérience eût commencé plus tôt, les passions se seraient usées plus vite, et une négociation avec Rome eût trouvé le terrain déblayé, mieux préparé; mais cette lenteur que les Italiens ont mise dans la réalisation de certaines réformes, — eux qui ont marché si impétueusement et si résolûment dans d'autres affaires, — cette lenteur en définitive n'est-elle point la preuve de ce besoin qui existe au-delà des Alpes de ne point rompre avec les susceptibilités religieuses, de n'accepter sur ce terrain que les antagonismes inévitables?

A vrai dire, réduite à ces termes d'une revendication d'indépendance civile, la question n'aurait rien de nouveau ou de particulièrement grave; elle aurait même moins de gravité que dans d'autres pays, comme la France, qui a procédé avec une bien autre violence, ou comme l'Espagne, qui a commencé par massacrer ses moines avant de se réconcilier avec le pape pour se tourner contre

(1) *L'Italie de 1847 à 1865.* — Correspondance politique de Massimo d'Azeglio, par M. Eugène Rendu; 1 vol. in-8°. Didier, éditeur.

l'unité italienne. — La question ne se complique évidemment que parce qu'on est au-delà des Alpes, parce que c'est à Rome que va se résoudre la lutte de l'état et de l'église, parce que la possession de Rome est le prix de cette lutte. C'est le péril de la révolution italienne, et c'est aussi sa grandeur. Elle n'est, après la révolution française, à laquelle elle se rattache, et comme cette révolution, un des plus grands mouvemens humains que parce qu'en touchant à Rome, siége de cette autre unité qui s'étend au monde, elle se lie à une transformation nécessaire des conditions extérieures du catholicisme. Là est le point épineux et décisif sur lequel l'Italie elle-même en est à se sonder depuis quelque temps, surtout depuis que la convention du 15 septembre a créé dans une certaine mesure une situation nouvelle, a établi, si l'on veut, sur le chemin qui conduit à Rome, une étape de plus. Une chose à remarquer en effet c'est le travail qui s'accomplit au-delà des Alpes autour de ce redoutable problème, si bien que les Italiens en sont venus aujourd'hui peut-être à l'envisager avec plus de liberté et de réflexion. Expliquons-nous.

La question romaine était naturellement et implicitement contenue dans la révolution italienne. Celui qui lui a donné une forme précise et qui l'a fait entrer en quelque façon dans le cadre des données positives de la politique, c'est le comte de Cavour, on ne l'ignore pas, le jour où il a montré aux Italiens Rome comme l'*étoile polaire*, et où, stipulant au nom de l'Italie, il a offert à l'église, en échange du pouvoir temporel, la liberté. On s'est plu quelquefois à répéter que ce n'était là probablement pour Cavour qu'un expédient par lequel il avait habilement désarmé le radicalisme italien en lui prenant son programme, et s'était tiré d'embarras. C'était chez lui au contraire une idée mûrie et arrêtée. Dès 1848, au temps du plus vif enthousiasme pour Pie IX, il disait un jour dans une réunion : « Pie IX sera le dernier pape-roi, avec Pie IX finit le pouvoir temporel des papes. » Et comme on riait presque de cette prédiction, il se mit à déduire avec une étrange clairvoyance la logique de cette situation au bout de laquelle le pape devait être conduit à jeter à la mer le pouvoir temporel pour sauver la barque de saint Pierre. Dès sa première entrée dans les conseils piémontais, il professait la doctrine de la liberté religieuse, de la séparation complète de l'église et de l'état. Au moment de sa mort, les dernières paroles qui vinrent errer sur les lèvres de ce grand libéral étaient encore : Pas d'état de siége! l'église libre dans l'état libre! — On ne songe guère aux expédiens dans ces momens-là. Comment entendait-il d'ailleurs aller à Rome et pratiquer son système, le faire accepter? Il roulait dans son esprit bien des moyens et bien des idées. Il traitait déjà avec la France, on l'a vu, et il ouvrait

à Rome cette négociation dont j'ai parlé. Que cette négociation ait existé effectivement, cela n'est point douteux. Un ministre des affaires étrangères, le général Durando, l'a confirmé depuis; il a dit avoir vu les documens, il a fixé les dates, — du 26 décembre 1860 au 23 mai 1861. Le difficile serait de saisir les fils de cette diplomatie, d'autant plus qu'elle était très compliquée, et que ceux qui y étaient employés ne savaient pas toujours eux-mêmes ce qu'ils faisaient ni où ils allaient. Ce qui paraît certain, c'est que Cavour offrait les plus larges garanties d'indépendance, de liberté, de dignité, que la difficulté essentielle était éludée par un vicariat étendu à tous les états pontificaux, combiné avec une délégation complète, héréditaire, de toute l'autorité civile et politique, — et on dit même que le cardinal Antonelli, écoutant *académiquement* ces confidences, aurait suggéré une clause de réversibilité au saint-siége dans le cas de démembrement de l'unité ou d'invasion étrangère. Le secret, après tout, est resté dans la tête de Cavour, il l'a emporté avec lui; mais ce qu'on sait bien, c'est ce qu'il a fait, c'est ce qu'il a dit publiquement, c'est la manière dont il posait la question, et ici on touche au nœud de la situation actuelle.

Que Cavour voulût aller à Rome, que ce fût chez lui une conviction réfléchie, cela est bien certain; mais ce qu'on oublie, ce qu'on ne va pas chercher, c'est la formule dans laquelle il enfermait sa pensée et qui est devenue le programme de la politique italienne, c'est cet ordre du jour du 27 mars 1861, préparé d'accord avec lui et présenté par M. Boncompagni. Cet ordre du jour est curieux par tout ce qu'il comprend, par tout ce qu'il permet, par l'immense latitude qu'il laisse à la diplomatie d'un homme dont la sagacité et la circonspection égalaient la hardiesse. « La chambre, disait-on, les déclarations du ministère entendues, ayant la confiance que la dignité, l'honneur et l'indépendance du pontife étant assurés aussi bien que la pleine liberté de l'église, l'application du principe de non-intervention aura lieu de concert avec la France, et que *Rome, capitale acclamée par l'opinion nationale, sera réunie à l'Italie,* passe à l'ordre du jour. » Voilà bien des conditions qui ressemblent, pour me servir d'une expression vulgaire, à autant de billets tirés sur l'avenir. Ainsi Rome est moralement acclamée capitale de l'Italie, l'effet est ajourné à sa réunion au royaume, et tout est subordonné à un accord avec la France, à l'établissement de la pleine liberté de l'église, de toutes les garanties de souveraineté, de dignité, d'indépendance pour le saint-siége, faites pour désintéresser l'univers catholique. Et qu'on ne croie pas que cette liberté, cette indépendance de la puissance spirituelle fût pour Cavour un vain mot, un moyen de faire illusion aux catholiques, de tromper les craintes qu'ont pu ressentir les esprits sincères de voir le saint-

père asservi, diminué par *la présence du roi au Quirinal.* « Si ces craintes étaient fondées, disait-il lui-même, si réellement la chute du pouvoir temporel devait entraîner une telle conséquence, *je n'hésiterais pas à dire que la réunion de Rome au reste du royaume serait fatale* non-seulement au catholicisme, *mais à l'Italie*, car je ne puis concevoir un plus grand malheur pour un peuple civilisé que de voir réuni dans une seule main, dans la main du gouvernement, le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Partout où s'est produite cette réunion, la civilisation s'est arrêtée presque aussitôt et n'a jamais manqué de prendre une direction rétrograde. Le plus odieux despotisme s'est établi, et cela est arrivé, soit qu'une caste sacerdotale usurpât le pouvoir temporel, soit qu'un calife ou un sultan s'emparât du pouvoir spirituel. Partout cette fatale confusion a conduit aux mêmes résultats. Dieu nous préserve qu'il en soit ainsi dans ces contrées! »

Il en résulte que cette politique qui paraît simple, qui semble se résumer dans un mot, *Rome capitale*, laisse le problème dans sa grandeur, dans sa complexité, prend pour complices le temps, les circonstances, la marche de l'opinion. Les Italiens n'ont vu d'abord que ce qui flattait leur passion, ce qui était devenu une fascination, le mot de *Rome capitale*. Depuis ils ont réfléchi, ils ont subi l'empire des circonstances : ils n'ont pas abdiqué une politique qui au fond est dans la force des choses; mais ils ont vu, ils commencent à voir, si je ne me trompe, que si plus d'un chemin conduit à Rome, il peut y avoir aussi plus d'une manière d'y être, dans la mesure du possible et du nécessaire, sans que l'intégrité nationale en soit diminuée. Ils sont en train, je le crois bien, de tourner encore une fois la difficulté.

Lorsque Cavour, avec une apparence d'audacieux entraînement et en réalité avec une nette et mûre prévoyance, proclamait Rome capitale, il faisait ce qu'il devait faire. C'était affirmer l'unité italienne dans un moment où cette unité était encore en doute et à peine considérée comme durable, quoiqu'elle fût dès lors la seule forme possible; c'était lui donner une expression solennelle, éclatante, un symbole visible; c'était enfin, chose bien plus grave, étouffer dans le germe toutes les divisions, imposer silence à toutes les rivalités, à toutes les ambitions locales, trancher la question par le seul nom devant lequel toutes les autres villes italiennes pussent plier sans regret. Aujourd'hui le but est atteint; l'unité est faite, et c'est pour la forme qu'on peut dire que, *si elle est faite, elle n'est point achevée*; elle a passé par toutes les épreuves, elle a triomphé même des fautes qui ont pu être commises, et par l'annexion de la Vénétie le dernier obstacle contre lequel elle pût encore se briser vient de tomber. La question de Rome, de la possession de fait, a

perdu de son importance dans la mesure même de ce progrès de l'unité. Je ne dis pas que Rome ne soit toujours la plus enviable des capitales, qu'elle ait perdu sa toute-puissante fascination sur les Italiens. De toutes les villes de la péninsule, c'est évidemment celle qui répond le mieux à l'idée d'une capitale. C'est la seule qui, par son histoire, par sa grandeur, par toutes ses traditions, ait un caractère universel, c'est la seule qui garde encore cette majesté imposante des villes appelées à être la tête d'une nation; mais c'est peut-être encore plus vrai moralement que politiquement.

La vérité est que l'Italie est le pays le moins fait pour avoir une capitale comme on l'entend, c'est-à-dire un de ces foyers immenses, absorbans, — où se concentrent toutes les forces politiques, administratives, économiques, intellectuelles. Qu'est-ce qu'une capitale d'Italie? Le siége du gouvernement avec tout son attirail administratif, le lieu où se réunissent les chambres. Parce que chambres et gouvernement sont aujourd'hui à Florence, et parce qu'ils seraient demain à Rome, est-ce que Milan, Turin, Venise, Naples, Bologne, Gênes, toutes ces villes populeuses, florissantes, renoncent à cette sorte d'autonomie qu'elles ont gardée, à leur vie propre, à leurs intérêts? La liberté qu'elles ont aujourd'hui ne sert qu'à un nouveau développement de vie locale. On va à Florence sans s'y établir, en passant, comme on irait demain à Rome. Les mœurs italiennes ne se prêtent pas à ces déplacemens, à ces attractions d'un centre dominant, et selon toute apparence la consolidation de l'unité nationale deviendra le point de départ d'un large et fécond mouvement de décentralisation où toutes les forces se produiront librement sans se subordonner à la prépondérance d'une ville, sans autre lien que celui d'une nationalité commune désormais indissoluble. Les Italiens le sentent bien eux-mêmes; ils ne le disent pas toujours, mais ils ont l'instinct de ce changement de circonstances. De là ce refroidissement du désir qui semblait les emporter irrésistiblement, aujourd'hui plutôt que demain, vers Rome, et qui est devenu moins ardent, moins pressé ou plus raisonné à mesure que l'œuvre de leur reconstitution nationale a fait du chemin.

Ce que je veux dire, c'est que Rome sans aucun doute doit être une ville italienne, la première des villes italiennes, — que, même invisible, elle a joué par son nom un rôle décisif dans l'œuvre nationale de l'Italie, mais que ce n'est point dès ce moment une capitale effective nécessaire, — le siége nécessaire du gouvernement. Pour moi, je me suis trouvé l'esprit ému de tous ces problèmes dans cette ville, la seule qui ait reçu dans l'histoire le nom d'éternelle. J'ai parcouru le chemin du Vatican et de la colonnade de Saint-Pierre au Quirinal, de la porte du Peuple au Colisée; j'ai contemplé des hauteurs du Pincio et du Monte-Mario la ville ro-

maine et la ville papale, la cité léonine, entre lesquelles se déroule le Tibre aux eaux jaunies. Je me suis perdu, comme bien d'autres, dans ces détours, dans ces palais et dans ces ruines, où, quand on croit avoir tout vu, on s'aperçoit qu'on n'a rien vu, tant c'est un monde inépuisable. J'ai subi le tout-puissant attrait de cette immensité, de cette grandeur si harmonieuse, si bien proportionnée, que les choses colossales semblent naturelles et simples, et en comprenant bien, je le répète, le désir des Italiens, je me suis demandé plus d'une fois ce que deviendrait le gouvernement de l'Italie, un simple gouvernement moderne, dans cette Rome, s'il ne se perdrait pas au milieu de ces grands débris, de ces souvenirs et de ces palais qui semblent faits pour une tout autre existence. La liberté, je le sais bien, remplit tout et anime tout, et ce serait certes un saisissant spectacle que l'image de l'Italie affranchie et indépendante apparaissant au-dessus du Capitole ou au Forum comme pour renouer une vie interrompue; mais enfin il faut être hardi pour affronter le contact de certaines grandeurs même évanouies, et chemin faisant je me rappelais un de ces mots piquans par lesquels le comte de Cavour se reposait quelquefois des harangues publiques, où il mettait sa pensée sous une forme familière : « Ah! si l'Italie pouvait avoir deux capitales, une pour les jours de fête, l'autre pour les jours ordinaires!... »

Et puis ce n'est pas tout : n'y a-t-il point d'autres dangers? Il faut bien admettre une de ces éventualités : ou le pape reste à Rome, au Vatican, tandis que le roi arrive au Quirinal ayant l'Italie pour cortége, — ou il prend le chemin de l'exil. Dans le premier cas, le danger n'est point criant sans doute; est-on bien sûr cependant de ce qui peut arriver? Il y a des esprits effarés qui se figurent aussitôt voir le pape transformé en grand-aumônier du roi d'Italie, et c'est assurément la crainte la plus sceptique, la plus injurieuse qu'on puisse montrer à l'égard d'une institution comme la papauté, d'un pontife de la religion catholique. Il n'y aura pas de grand-aumônier au Vatican, j'en suis bien certain; mais est-on également certain qu'il ne puisse y avoir un jour ou l'autre au Quirinal un grand-écuyer du pape? Supposez un pape de génie et un roi comme bien d'autres rois, un parlement né dans un moment de réaction religieuse, simplement divisé : ne peut-il pas sortir de nouveaux conflits, de nouveaux déchiremens de cette situation complexe, de ce contact incessant qui rend les influences plus directes et plus vives? Et si c'est au contraire l'autre cas qui se réalise, si l'accomplissement immédiat du programme italien à Rome doit entraîner la fuite du pontife, je me demande jusqu'à quel point l'Italie est intéressée à cette éclatante rupture, à ce spectacle dangereux d'un pape fugitif. Ici, c'est un Italien, un des plus ingénieux et des plus

résolus adversaires du pouvoir temporel, c'est M. Giorgini qui répond, montrant un des côtés les plus graves assurément de cette redoutable question. « Si le pape quitte Rome, dit-il, sa position anormale devient pour tous les états de l'Europe un motif d'inquiétude et un sujet d'embarras. Ses malheurs feront oublier ses torts, réchaufferont le zèle d'un grand nombre de catholiques, mettront de son côté toutes les sympathies toujours réveillées au dernier moment par la faiblesse qui ne se défend pas et par la grandeur qui s'humilie. Si alors nous sommes à Rome, si nous sommes regardés comme le seul obstacle au retour du pape, à la pacification de l'église, tous ces sentimens se tourneront contre nous. La possession de Rome nous mettra dans une position extrêmement difficile vis-à-vis de l'Europe, et cette opposition de l'Europe, en imprimant à notre possession le caractère d'un fait irrégulier et précaire, sera une source incessante de désordres et d'agitations intérieures. Dans de telles conditions, la possession de Rome n'ajouterait rien à notre crédit et à notre puissance réelle. » Ceux qui seraient peut-être aujourd'hui le plus pressés d'aller à Rome sont les Piémontais, et cela se conçoit. Turin, d'où est parti le signal de l'indépendance, n'avait abdiqué que pour Rome. Turin aurait bien eu quelque droit de rester cette capitale de tous les jours dont parlait Cavour. Les Italiens des autres provinces s'accommodent plus aisément d'une halte nouvelle, si elle est nécessaire. Voilà ce que je voulais dire sur les dispositions réelles, sur les intérêts, sur la situation morale de l'Italie dans son rapport avec cette crise des affaires de Rome.

Certes, à n'observer que l'extérieur des choses, ce problème, déjà si difficile du côté de l'Italie, est encore plus insoluble du côté de Rome, car enfin l'Italie poursuit l'abolition du pouvoir temporel, Rome proteste, et comme la papauté est une de ces puissances que n'abattent ni les villes prises ni les batailles perdues, qui subsistent dans leur intégrité tant qu'il en reste un fragment, on est tout simplement dans une voie sans issue. Ici encore pourtant ne vous méprenez pas. Si on a fait du chemin du côté de l'Italie, on en a fait aussi du côté de Rome. Ce qu'il y a de plus curieux dans ces mouvemens étranges, c'est que ce travail de cheminement, si on peut se servir de ce mot, se poursuit des deux côtés à l'abri de principes absolument inconciliables. Rome se raidissant, résistant, opposant à toute entreprise sur sa souveraineté temporelle l'inexorable *non possumus*, et faisant en définitive une plus noble figure que beaucoup d'autres pouvoirs humains qui se croient inébranlables parce qu'ils ont des armées, Rome ne laisse pas de sentir la force des choses.

De loin il est facile de se représenter une papauté abstraite, idéale, insensible à tout ce qui se passe autour d'elle, hormis à

l'intérêt religieux; il est facile aussi de lui créer des situations diplomatiques d'où elle se tirera comme elle pourra. Quand on est à Rome, on sent ce travail qui s'accomplit partout, même dans le monde ecclésiastique, et qui pousse inévitablement ce qui reste de souveraineté pontificale vers l'Italie. Je ne voudrais pas mettre des illusions à la place de la réalité et imaginer quelque coup de théâtre de soudaine et merveilleuse réconciliation qu'il est toujours plus aisé de désirer que de prévoir. Ce que je veux dire, c'est qu'à Rome il y a deux choses : une papauté combattant jusqu'au bout, jusqu'au bout maintenant l'intégrité de son existence, et un mouvement infiniment complexe qui s'accélère par la logique de toute une situation, par une impossibilité croissante de vivre, par la force des intérêts, peut-être en partie par l'amertume de l'isolement au milieu d'un abandon universel, comme aussi par toutes les affinités que crée entre Italiens une secrète et permanente intelligence. Et les derniers événemens ne sont pas de nature à suspendre l'action de ce mouvement; tant que l'Autriche était à Venise, il y avait encore une dernière espérance : l'armée autrichienne sur le Mincio et sur le Pô, c'était toujours la possibilité d'une occasion, d'un retour de fortune; aujourd'hui Venise à son tour est réunie à l'Italie, l'Autriche n'a certainement ni la volonté ni la puissance de secourir les autres, fût-ce le pape. Le cercle est complet et fermé autour du saint-siége, qui reste seul, livré au sentiment d'une situation extrême.

Ainsi placée, Rome est poussée vers l'Italie, disais-je, et la première de toutes les causes qui la poussent, c'est qu'elle ne peut pas vivre dans les conditions actuelles. Elle ne peut vivre ni politiquement ni économiquement. Telle qu'elle est aujourd'hui, cette souveraineté temporelle, comme l'a dit le cardinal Antonelli, n'est plus qu'un corps artificiel et difforme qui n'a qu'une tête et point de membres. Il faut se rendre bien compte de cette situation. Ce qui reste de population au saint-siége s'élève à six cent quatre-vingt-treize mille âmes, dont Rome seule absorbe deux cent mille. Les plus riches de ses provinces ne lui appartiennent plus. Il lui faudrait au moins l'Ombrie pour vivre, mais il ne l'a plus. Ce qui lui reste de ses anciennes possessions est la partie la plus pauvre, la moins cultivée, la moins industrieuse, et même la moins faite pour un développement possible de la richesse. C'est notamment cette immense et monotone campagne de Rome, où le chapitre de Saint-Pierre, les monastères, les hôpitaux et les familles patriciennes se partagent de vastes domaines livrés à la pâture, et soumis à cet étrange régime de la main morte qui les frappe d'une stérilité séculaire. Pour les féconder, il faudrait les transformer par tout un nouveau régime civil et économique; mais

c'est toucher à des domaines d'église, et voilà la question du temporel qui renaît sous une autre forme! Il en résulte une disproportion cruelle, inexorable entre les ressources dont le saint-siége peut disposer et les charges d'une administration qui reste à peu près ce qu'elle était, puisque le gouvernement romain, soit par scrupule, soit pour faire acte de souveraineté, paie encore des employés des anciennes provinces qui ont reflué à Rome. Même après le partage de la dette romaine, qui n'est point encore réglé, le déficit ne restera pas moins dans le budget pontifical comme une inguérissable plaie. Avec des recettes exagérées et des dépenses trop faiblement évaluées, il s'élevait encore en 1865, sur un budget de 64 millions, à 30 millions, que le transfert d'une partie de la dette ne couvrira pas entièrement. Il faudra donc accumuler les emprunts, attendre la vie du denier de Saint-Pierre, dont les produits sont loin d'augmenter.

Ce n'est pas tout. De la séparation de la Romagne, des Marches, de l'Ombrie, des conditions d'isolement faites à ce qui reste, de l'incertitude entretenue par un état trop irrégulier et trop violent pour être durable, de tout cela est née une série de perturbations qui atteignent tous les intérêts, toutes les situations, toutes les classes. Sans être bien considérable, l'ancien état pontifical comptait plus de trois millions d'âmes, il allait jusqu'à Bologne et à la féconde plaine du Pô. Un petit mouvement de commerce et d'industrie était au moins possible. Le peu de commerce qui reste aujourd'hui est enfermé dans le cercle des douanes italiennes. Il souffre de cette gêne des douanes, il souffre du trouble incessant qui résulte de la différence dans la valeur des monnaies. Le rayon d'action s'est resserré pour tout le monde. Autrefois la profession d'avocat était lucrative à Rome, qui était le centre de toutes les juridictions pontificales; elle est maintenant ce qu'elle pourrait être dans un chef-lieu de province : elle a perdu ce qui la faisait prospérer. Précédemment des travaux d'une certaine importance étaient entrepris soit par l'industrie privée, soit sous les auspices du gouvernement; ils ont naturellement cessé. On ne s'occupe guère d'entreprendre des travaux quand on ne sait plus où on sera demain; ceux même qui étaient commencés sont suspendus. — Ingénieurs, avocats, commerçans, toute cette partie moyenne, active, de la société romaine se trouve ainsi cruellement atteinte. Et comme il y a une invincible solidarité entre les classes, le peuple même de Rome n'a point tardé à sentir le contre-coup de cette gêne universelle, de sorte que, quand même les Romains ne seraient pas portés par l'impulsion du sentiment national à désirer la fusion avec l'Italie, ils y seraient conduits par leurs intérêts. Les employés eux-mêmes, placés sous le coup d'une révolution toujours imminente, sont ébran-

lés dans leur fidélité. Les uns trahissent le pouvoir qu'ils servent, les autres profitent de l'impuissance et de la dernière détresse du gouvernement. C'est le petit nombre, on en conviendra, qui peut avoir l'héroïsme d'attendre à son poste la catastrophe.

Ainsi de proche en proche tous les ressorts se brisent ou s'usent dans une immobilité sourdement menacée. De là cette impossibilité de se soutenir que tout le monde sent, que le gouvernement romain lui-même ne méconnaît pas. Et voilà ce pouvoir temporel à qui on dit de marcher, de vivre, de coexister avec l'Italie pour la garantie suprême de la catholicité! La vérité est qu'il ne peut plus ni se mouvoir ni rester immobile, et j'ajouterai que dans ce tête-à-tête où il est laissé vis-à-vis de l'Italie, les situations sont inégales sur un dernier point. L'Italie, à la rigueur, peut attendre; la patience lui est facile, surtout depuis que la question vénitienne n'est plus comme une menace à ses portes. Elle peut assister désormais avec une confiante tranquillité à l'expérience qu'on lui propose sans en précipiter le dénoûment. C'est la souveraineté pontificale, telle qu'elle est aujourd'hui, qui ne peut plus attendre, qui s'affaisse dans le vide, qui périt faute d'air, d'espace et de lumière.

Et puis ce n'est pas seulement cet ensemble d'impossibilités organiques qui pousse désormais Rome vers l'Italie. Ce serait une singulière erreur de prendre pour l'exacte mesure de la réalité des choses les harangues, les allocutions, les protestations qui se succèdent, qui sont peut-être le devoir et dans tous les cas la tradition, la dignité du pontificat dans sa chute. Au fond, sous cet extérieur officiel, on est peut-être à Rome moins éloigné de l'Italie qu'on ne le paraît. On est entraîné par un double courant ou du moins par un double sentiment, dont le premier est un visible sentiment d'amertume causé par l'isolement où les puissances catholiques ont laissé la papauté, et ce sentiment, entretenu par une situation de plus en plus désespérée, j'ose dire que la convention du 15 septembre ne l'a pas diminué. Nous nous faisons assez souvent en France la naïve illusion que nous avons la mission de secourir tout le monde, de sauver les peuples de l'anarchie en leur donnant des empires, les gouvernemens de leurs propres fautes en leur donnant des conseils, et que nous devons recueillir la reconnaissance universelle. C'est une illusion suivie de fréquens déboires, et l'intervention française à Rome, cette intervention qui finit aujourd'hui sans avoir atteint évidemment le but qu'elle s'était proposé, est peut-être une des plus singulières expériences qui aient été faites.

Que ces dix-sept années d'occupation n'aient excité que fort peu de reconnaissance dans la population romaine, c'est à peu près certain. Il ne faut pas s'y tromper en effet : la France se retire peu populaire. Ses soldats sont aimés pour leur bonne humeur. L'occupa-

tion elle-même a toujours été vue avec froideur; elle n'a jamais cessé d'être regardée comme une occupation étrangère, blessante dans une certaine mesure pour l'orgueil national, gênante par les habitudes de discipline et les précautions multipliées qu'elle entraînait avec elle. Près de la porte Saint-Pancrace, à la villa Pamphili, dont les murs portent encore incrustés les boulets de 1849, il y a un endroit où nos soldats tombés pendant le siége ont été ensevelis, et sur une pierre on a écrit simplement ces mots très chrétiens et peu enthousiastes à coup sûr : « Ici reposent les dépouilles mortelles des Français qui ont succombé sur ce sol pendant la guerre de 1849. Philippe-André prince Doria Pamphili, par un sentiment de piété chrétienne leur a élevé ce monument... Priez pour eux! » Les portes et les murs abattus par la guerre ont été relevés, et on a mis en souvenir une inscription plus froide encore : *Belli impetu anno Christi* 1849 *disjecta!* — Pour qui connaît les habitudes de l'épigraphie italienne, la modestie de ces inscriptions est éloquente.

En réalité donc, l'occupation française est restée peu populaire parmi les Romains, et cela se conçoit; mais ce qui est plus étrange, c'est qu'au fond, dans l'intérieur de la cour de Rome, on ne pense peut-être pas autrement, quoique par des raisons différentes. Je surprenais un jour ce sentiment dans une conversation avec un ecclésiastique romain à l'esprit vif, dont le langage ne faisait après tout que reproduire librement et tout haut ce qu'on pense tout bas. « Que voulez-vous, disait-il, la France est venue à Rome, la France se retire; nous ne devons lui savoir aucun gré, parce que ce n'est pas pour nous qu'elle est venue, elle le montre bien à présent. Elle se retire parce que c'est dans les convenances de sa politique d'aujourd'hui, de même qu'elle est venue en 1849 pour ne pas laisser l'Autriche seule en Italie. Elle était libre; mais ce qu'elle nous devait, c'était de ne pas nous laisser dans l'illusion. A quoi ont servi ces dix-sept ans d'occupation? A rien, si ce n'est à nous endormir, à nous lier les mains, à énerver chez nous tout sentiment de responsabilité, pour nous conduire en fin de compte là où nous sommes. Si elle nous avait abandonnés plus tôt, nous aurions bien été obligés de marcher tout seuls; nous serions peut-être arrivés à nous arranger, parce que rien n'était perdu encore, et dans tous les cas, convenez-en, nous ne pouvions tomber plus bas. Que faire maintenant? Les trois quarts de nos provinces nous ont été enlevés, et tout cela s'est fait, la France étant là. Elle ne pouvait intervenir contre l'Italie, dites-vous, et ce n'était pas sa politique de couvrir d'une protection indéfinie ce que vous appelez les abus de notre gouvernement; mais alors pourquoi restait-elle? Pourquoi nous bercer de cette éternelle garantie des états de l'é-

glise? Pourquoi nous parler encore de cette nécessité d'un pouvoir temporel qu'elle étend ou qu'elle resserre suivant sa fantaisie du moment, qu'elle fait consister dans un état de trois millions d'hommes ou dans un jardin? Et d'ailleurs est-ce qu'elle n'est pas intervenue réellement en empêchant les autres d'intervenir et de nous porter secours? Après tout cependant, ce n'était pas notre intérêt seul que nous soutenions; nous défendions ce qui avait été considéré jusqu'ici comme une nécessité, comme une sauvegarde pour l'univers catholique. Puisqu'on ne le veut plus, soit! S'il faut s'entendre avec l'Italie, ce n'est pas ce que nous craignons; nous sommes Italiens, nous aussi. La durée de l'église n'est point à ce prix; bien d'autres qu'elle sont moins sûrs de vivre. Nous allons voir d'étranges choses, c'est possible, c'est probable même; mais de bonne foi, sans phrases diplomatiques, croyez-vous que la France aura été étrangère à la catastrophe qui attend sans doute le pouvoir temporel? » Ce que je voudrais montrer par ce langage tranchant, un peu âpre, au moins spécieux, qui s'est gravé dans ma mémoire et que je ne fais que résumer, c'est cette amertume née de l'abandon. On a beaucoup attendu autrefois, on n'attend plus rien maintenant à Rome des puissances catholiques, et c'est déjà un obstacle de moins entre la papauté et l'Italie; c'est une barrière qui est tombée. On ne croit plus aux interventions étrangères, j'entends aux interventions efficaces, car pour des paroles on les reçoit désormais avec douceur, mais avec une parfaite incrédulité.

Je vais plus loin : ce n'est peut-être pas seulement par ce sentiment en quelque sorte tout négatif que Rome est portée vers l'Italie; elle est entraînée sans le savoir, sans le vouloir, par un courant plus direct et plus naturel. Il ne faut point oublier qu'à Rome, quelque puissante que soit la considération des intérêts universels du catholicisme, on est de vieux sang italien. Il faut bien se rappeler d'un autre côté ce qu'est l'église, une institution d'un ordre particulier, inflexible jusqu'à un certain point, jusqu'à une certaine heure, et puis oubliant tout ce qu'elle doit oublier le jour où commence à poindre la possibilité de la réconciliation. Sans doute, dans ce monde romain aux traditions fixes et invariables, il y a toujours un parti qui tient pour l'inflexibilité, qui ne veut rien entendre, qui a dominé jusqu'ici le saint-siége par ses conseils et qui ne reculerait pas devant les extrémités les plus désespérées; mais en même temps il s'est formé peu à peu ce que j'appellerai un autre parti, faute d'un autre nom. Ce parti, qu'on ne le cherche pas dans un cardinal d'Andrea, ce prince de l'église à demi émancipé qui s'est retiré à Naples comme un Coriolan un peu léger du sacré-collége, et qui de temps à autre fait trop parler de lui. Re-

marquez bien d'ailleurs qu'un prêtre détaché ou émancipé perd immédiatement de son importance, comme action pratique. Le père Passaglia, ancien théologien du saint-siége, s'est annullé le jour où il a quitté Rome pour Turin, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'à Turin même il n'a eu qu'une popularité éphémère; il a fini par se perdre dans l'obscurité. Ce parti dont je parle, il faudrait le chercher plutôt dans une multitude d'hommes qui sont un peu partout, même au sacré-collége, parmi les ecclésiastiques de Rome, surtout dans les ordres religieux. Ceux-là, et ils sont plus nombreux qu'on ne croit, commencent à croire que l'heure de l'inflexibilité absolue est passée. Quoique prêtres, ils n'ont pas moins, en certains momens, la fibre italienne. Ils ne sont nullement insensibles à cette idée d'une Italie définitivement affranchie des dominations étrangères, devenant une puissance imposante et pesant dans les conseils de l'Europe. Ils ne cachent plus ces sentimens, et, si des sacrifices sont nécessaires, ils les acceptent d'avance. Ils sont les adversaires, souvent passifs, quelquefois efficaces, du parti contraire, jésuite ou étranger, dont la résistance est le mot d'ordre, et ces luttes que voile la contenance impassible et correcte du cardinal Antonelli, ce dernier type de la diplomatie pontificale, ce dernier abbé romain aux mœurs élégantes, au sourire froid, au regard perçant et impénétrable, — ces luttes vont se résoudre dans l'âme de Pie IX, le plus sincère et le plus séduisant des pontifes.

Il sera peut-être le dernier pape-roi, comme disait Cavour; mais du moins, au milieu de ces épreuves qu'il porte avec la bonne humeur d'une verte vieillesse, il garde je ne sais quel mélange de sereine ingénuité, de vivacité et de douceur qui donne à sa physionomie une originalité singulière. Il parle avec une facilité abondante, avec gaîté, avec abandon et souvent avec esprit. Le trait caractéristique de Pie IX, c'est une inaltérable confiance au milieu des crises actuelles de la papauté. Il ne croit point du tout aux moyens humains. Il a, comme il le disait dans une circonstance, par-dessus la tête des interventions étrangères. Qu'on lui laisse des troupes ou qu'on les retire, qu'on lui donne dix mille hommes ou cinq cents hommes, cela lui est à peu près indifférent, et il a toujours cru que la France avait plus d'envie de rester à Rome qu'il n'avait envie de l'y retenir. Un jour, à l'époque où on lui faisait une armée et où M. de Mérode organisait des zouaves, le pro-ministre des armes avait fait équiper quelques deux mille hommes, belges, autrichiens, etc.; il voulut les montrer au pape et passer une revue dans la cour du Vatican. Pie IX se présenta en effet à la fenêtre, regarda cette troupe, puis, se tournant malicieusement vers le pro-ministre des armes, il lui dit : « Donc c'est avec cela que nous allons reconquérir nos provinces! » M. de Mérode avait perdu ses peines,

et il les a bien plus perdues depuis. Évidemment il est tout à fait inutile de demander à Pie IX ce qu'il ne donnera pas, ce qu'il considère comme un devoir de conscience de refuser, c'est-à-dire une sanction de la déchéance temporelle du saint-siége. Les principes! c'est là son bouclier; mais en même temps il s'intéresse à tout ce qui se fait en Italie. Il aime à parler de l'armée italienne; à l'époque des dernières négociations, lorsque M. Vegezzi vint à Rome, ce fut, dit-on, une des premières choses dont il s'informa, demandant avec une sollicitude empressée ce qu'était cette armée, si on pouvait compter sur elle. Il a gardé pour le roi Victor-Emmanuel une vieille affection, et les rapports personnels n'ont jamais été complétement interrompus. Lorsqu'une des jeunes filles du roi devenait reine du Portugal, Pie IX se souvenait très bien qu'elle était sa filleule.

Au fond, sans nourrir d'illusions, et en bornant sa confiance aux destinées de la religion dont il est le chef, le pape désire, je pense, rester à Rome, et la plupart des cardinaux le désirent encore plus que lui : ils se rappellent Gaëte; le souvenir des expatriations du temps de l'empire les trouble encore davantage. Et dans ce désir il y a quelque chose de plus que le sentiment craintif de vieillards arrachés à leurs habitudes et jetés sur les chemins du monde; il y a le sentiment profond, instinctif que, quelles que soient les révolutions d'un peuple, la place du gouvernement de l'église catholique, du pape, est auprès de la *confession de saint Pierre*. Il y a de plus une vue juste, car enfin si l'Italie est intéressée à ne rien faire qui puisse inévitablement provoquer le départ du pontife de Rome, est-ce que la papauté elle-même n'est pas intéressée à rester là où elle est, pourvu qu'elle y soit libre? Que gagnerait-elle à s'éloigner, et où s'enfuirait-elle d'abord? Ce n'est pas en Espagne sans doute qu'elle irait aujourd'hui chercher l'indépendance et la paix; ce serait placer son trône à peu près sur un volcan. Serait-ce en Autriche, en France, en Irlande parmi les fenians, en Amérique ou bien dans quelque île perdue de la Méditerranée? Il est facile pour l'honneur de l'inflexibilité d'imaginer de ces coups désespérés. Et après! ce serait sans doute d'abord un spectacle de nature à émouvoir le monde. Le premier moment passé, on finirait peut-être par s'accoutumer à cela comme à tant d'autres spectacles. La papauté risquerait de s'affaisser dans l'obscurité, perdant de son prestige en quittant son vieux siége. N'est-ce donc point ici un de ces intérêts communs qui rattachent ensemble la papauté et l'Italie, qui créent une sorte de terrain naturel, presque nécessaire de rapprochement?

Aller ailleurs dans les conditions présentes du monde, ce serait une immense aventure. Et quand même, pour rester à Rome, la pa-

pauté serait obligée de se résigner à ce qu'elle ne peut empêcher, ce serait mieux encore assurément que d'aller chercher l'indépendance sur les chemins. En définitive, y aurait-il une bien grande différence entre la situation qui pourrait être créée aisément et la situation telle qu'elle est en ce moment? La souveraineté temporelle n'existerait ni plus ni moins, puisqu'elle n'est plus qu'un vain mot. Les catholiques français pourraient-ils sérieusement se plaindre, crier à la servitude du pape, parce qu'au lieu de nos soldats ce seraient des soldats italiens qui monteraient la garde au Capitole et empêcheraient d'entrer la nuit au Colisée? Ils sont naïfs, ils ne voient pas que les catholiques de tous les autres pays sont en droit d'en dire autant aujourd'hui, qu'à leurs yeux Français et Italiens, c'est la même chose au point de vue de l'indépendance politique du saint-siége. Et pour la papauté elle-même quelle serait la différence entre l'état actuel où elle a une royauté apparente, il est vrai, mais où elle ne peut se soutenir, et un état où elle resterait libre, souveraine dans son inviolabilité spirituelle, débarrassée de ce que Pie IX appelait un jour le boulet du pouvoir temporel? Ces idées, la marche des choses les suscite tous les jours à Rome dans bien des esprits qui ont commencé par voir dans le pouvoir temporel presque un dogme, qui n'y ont plus vu bientôt qu'une nécessité, puis une convenance, et qui sont maintenant tout près de n'y voir qu'un fardeau. Ces esprits en viennent à se faire le raisonnement que se faisait il y a cinquante ans, à une époque de crise bien autrement violente, le cardinal Pacca, un homme pourtant très dévoué au saint-siége. « Je pensais, disait-il, que la perte du pouvoir temporel et de la plus grande partie des biens ecclésiastiques aurait fait cesser ou du moins s'affaiblir cette jalousie universelle et ces dispositions hostiles qui se manifestent partout contre la cour romaine et le clergé; que, débarrassés du pesant fardeau des affaires temporelles, les papes auraient tourné toutes leurs pensées et tous leurs soins au gouvernement spirituel de l'église; que l'église romaine, n'ayant plus la splendeur et les pompes royales non plus que l'attrait des biens temporels, n'aurait plus vu entrer dans son sein que des hommes dévoués à l'œuvre sainte qu'elle doit accomplir... Je pensais que dans les délibérations des affaires ecclésiastiques on n'aurait plus vu figurer le pouvoir temporel parmi les motifs adoptés pour prendre ou rejeter une résolution, car ce motif mis dans la balance pouvait faire pencher du côté d'une excessive et vile condescendance... »

Ce que le cardinal Pacca pensait en présence d'un attentat de la force qui enlevait le pape et faisait de Rome un chef-lieu de département français, à bien plus forte raison on le pense aujourd'hui en présence de ce qui ne découronne plus Rome, de ce qui n'est

plus que l'avénement d'une nation dont on est par le sang, par l'esprit, par le caractère. Seulement ne prétendez pas que cette révolution se fasse au pas de charge. Il faut se souvenir que l'église est un corps à part, qui a besoin de voir et de s'accoutumer aux choses, pour qui surtout le temps ne compte pas. Le meilleur moyen de la désarmer, c'est de lui donner des raisons de se résigner, c'est en d'autres termes que l'ordre nouveau se consolide, que les espérances de réaction s'évanouissent, que l'Italie vive et s'organise. Demandez diplomatiquement au cardinal Antonelli l'abolition du pouvoir temporel, il vous répondra avec son froid sourire comme répond toujours l'église : « Venez le prendre! » et on n'y va pas. Écoutez en conversation des prélats, des cardinaux : ils avoueront que c'est une question de temps, d'opportunité, de combinaison; ils s'inquiéteront du degré de vérité de cette *église libre* qu'on leur offre, et au besoin ils vous diront ce que Pie IX lui-même disait à M. Boggio : « Et quand vous m'aurez pris les quatre palmes de terre qui me restent, au premier différend vous me condamnerez aussi au domicile forcé comme l'évêque de Foggia ou le cardinal de Angelis! » C'était bien toucher la difficulté pratique; mais ce n'était pas, si je ne me trompe, la présenter sous un jour tel qu'elle implique un antagonisme indéfini ou même une inimitié bien violente.

Au fond, deux choses essentielles résument et caractérisent cette situation de Rome. L'une, c'est l'impossibilité de vivre, impossibilité politique, matérielle, économique; l'autre, c'est cette affinité multiple, obscure, qui existe entre la papauté romaine et l'Italie, affinité de race, d'instincts, d'intérêts sur certains points. Et ces deux choses ont trouvé dans ces deux dernières années des expressions diverses. L'impossibilité de vivre, elle a retenti en quelque sorte dans cette circulaire que le cardinal Antonelli adressait le 19 novembre 1865 à tous les nonces du saint-siége à l'étranger, et où, prenant son temps, ne rompant le silence qu'un an après la convention du 15 septembre, il constatait la situation extrême que cette convention faisait à la papauté. Jamais, je crois, cri de détresse n'a été poussé avec une dialectique plus tranchante et plus âpre, avec plus de crudité, avec plus de hauteur. L'aveu était hautain en effet, mais c'était un aveu. Le cardinal Antonelli ne déguisait rien, ni les périls extérieurs, ni les embarras intérieurs, ni les détresses d'un trésor aux abois. « Ce qui est certain, disait-il, c'est que le saint-siége se trouvera abandonné à lui-même après avoir été réduit à une situation où les moyens internes lui manquent pour ainsi dire entièrement. Il est certain encore qu'il se trouve exposé à la menace continuelle de dangers extérieurs qui le met-

tent mal à l'aise, et font planer de grandes incertitudes sur la défense du territoire qui lui reste. » Et la conclusion était qu'il n'y avait pour le saint-père qu'à « attendre les périls avec cette tranquillité d'âme que donne la conscience de ne pas les avoir provoqués ; » c'était dire enfin et d'un mot que tout était épuisé, qu'il ne restait plus que la Providence ! Cette circulaire, qui déchirait hardiment le voile, et qui est certainement un des actes les plus curieux de la diplomatie romaine, n'a peut-être point fortifié la position du cardinal Antonelli à Rome, au moins dans un certain monde. A tort ou à raison, le cardinal Antonelli passait pour un de ces hommes habiles qui, dans leur impénétrable diplomatie, gardent toujours quelque ressource inattendue. Avouer qu'il ne restait plus que la Providence, c'était tout à la fois dire le dernier mot de son habileté, prononcer l'oraison funèbre du pouvoir temporel, et mettre les esprits sur le chemin des solutions plus humaines, plus pratiques. C'est, je pense, ce qui est arrivé.

Quant à ce mouvement vers l'Italie qui se combine avec le sentiment de l'impossibilité de vivre d'une vie propre, rien ne le prouve mieux que cette négociation qui s'ouvrait tout à coup l'an dernier entre Rome et Florence. Elle avait cela de curieux, qu'elle était une pensée toute personnelle du pape, qui soulageait évidemment bien des esprits modérés et inquiets en déconcertant du même coup le parti de la résistance et des résolutions extrêmes. C'est Pie IX qui, de lui-même, écrivait au roi Victor-Emmanuel en lui demandant d'envoyer à Rome un négociateur, point un ecclésiastique, un laïque. Ce laïque fut M. Vegezzi, un ancien ministre piémontais, un jurisconsulte fort au courant du droit canonique, un homme sensé, calme, modéré, désireux lui-même de réussir. Je n'ai nul besoin d'entrer dans les détails de cette négociation qui se prolongeait pendant près de trois mois, qui était coupée en deux par un voyage de M. Vegezzi à Turin, où était encore le gouvernement, et qui depuis est restée plutôt suspendue que définitivement rompue. Il s'agissait uniquement et exclusivement d'un intérêt religieux, de la rentrée dans leurs diocèses des évêques absens, de l'entrée en possession de quelques autres récemment préconisés à Rome. La politique était censée absente; au fond, il était à peu près impossible de ne pas la toucher à chaque pas. Malgré tout, au premier aspect, un arrangement parut tout près de se conclure, et il y eut même un moment, tant les esprits vont vite, où l'on crut qu'après le succès de cette négociation, qui pouvait conduire à une autre, le pape ne ferait aucune difficulté de confier sa sûreté à une garnison italienne lorsque l'armée française quitterait Rome. Comment donc échouait cette négociation? Pour bien des raisons sans

doute, dont la moindre était cette question du serment que le gouvernement italien persistait à exiger des évêques. J'avoue que je n'ai jamais bien compris l'importance de cette question du serment vis-à-vis d'un corps tel que l'église qui a religieusement le pouvoir de se délier de sa propre autorité. Ce qui est probable, c'est que le gouvernement italien ne se servait de cette question du serment que comme d'un prétexte pour déguiser ses embarras, c'est que même dès ce moment il n'était point éloigné de croire qu'une négociation pourrait être suivie plus sérieusement, plus fructueusement et peut-être avec plus de dignité lorsque l'occupation étrangère à Rome aurait cessé, lorsque l'Italie et la papauté se trouveraient seules en présence. C'est du moins ce qui a toujours empêché jusqu'ici de reprendre cette œuvre interrompue.

Les esprits d'ailleurs étaient singulièrement partagés à Turin et à Florence, où le gouvernement se transportait bientôt, et ils étaient partagés, non sur l'utilité, sur la convenance des concessions, mais sur la mesure de ces concessions par rapport au but politique que chacun entrevoyait à travers un arrangement religieux. Il y avait là un trait curieux dans le mouvement des opinions. Ceux qui voulaient sérieusement et résolûment aller à Rome le plus tôt possible étaient coulans sur les difficultés religieuses; ils auraient tout accordé. Ceux qui acceptaient l'idée d'un ajournement de possession matérielle, qui sentaient l'utilité de cet ajournement, se montraient plus difficiles, pour ne pas aller trop vite. De là les embarras du gouvernement. D'un autre côté, à Rome, le désir du succès était vif chez le pape, et si la négociation avait pu s'engager directement avec lui, elle eût réussi sans doute dès lors. Dans cette première phase, rien n'était perdu encore malgré l'attitude d'hostilité passive de tous ceux qui voyaient avec peine s'ouvrir une voie de conciliation. Le voyage de M. Vegezzi à Turin trancha la question. En laissant voir les hésitations du gouvernement italien, ce voyage rendait l'espérance au parti réactionnaire romain, qui reprenait courage et redoublait d'efforts.

Quand M. Vegezzi reparut à Rome, tout était changé, et ici je voudrais laisser parler un homme d'un esprit aussi sincère que sérieux et élevé, un ancien ambassadeur d'Espagne, mort peu après, M. Pacheco, qui écrivait de Rome : « Lorsqu'après vingt-cinq jours d'absence M. Vegezzi est revenu à Rome, les choses n'étaient plus aussi faciles, et l'avenir ne se présentait pas aussi flatteur. En premier lieu, M. Vegezzi lui-même n'avait pu convaincre le gouvernement italien, au moins en totalité, et il avait ordre d'insister pour que les nouveaux évêques prêtassent serment de fidélité à Victor-Emmanuel. En second lieu, l'atmosphère de cette cour de

Rome avait été fortement agitée, de façon à indisposer le souverain pontife contre la négociation. Le roi de Naples, comme votre excellence le peut croire, voyait dans une heureuse issue un coup porté à ses prétentions. L'ambassadeur d'Autriche la combattait avec prudence, mais vivement. Le parti réactionnaire, conduit par M. de Mérode, faisait tout ce qui lui était possible pour alarmer sur les conséquences d'un arrangement et pour le faire échouer. Même beaucoup des évêques nommés par sa sainteté, qui résident à Rome, voyaient avec peine un changement de résidence, et employaient leur influence dans le sens que je dis... » Quand tout fut perdu, le pape, dit-on, laissa échapper ce mot où perçait peut-être plus qu'un regret : « Ah! on m'a gâté cette affaire! » Il reçut encore M. Vegezzi avec une aimable bienveillance, comme si rien n'était fini, gardant l'arrière-pensée qu'ils devaient se revoir.

Pour le moment, cette négociation était suspendue; elle échouait dans son objet direct et immédiat; mais elle avait révél ésubitement qu'entre la papauté et l'Italie la distance était bien moins grande qu'on ne croyait, que Pie IX, par une inspiration généreuse, pouvait échapper à tous les conseils de réaction. Même dans cette question du serment, sur laquelle venait se briser la négociation, la cour de Rome, il faut le dire, n'avait montré qu'une inflexibilité apparente, toute de droit en quelque façon. « Le saint-siége, disait-on, entend que les évêques soient obéissans et fidèles au roi, qu'ils l'aiment, le respectent et l'honorent; il désire qu'ils soient soumis à l'autorité, et qu'ils s'abstiennent de se faire les chefs ou les complices de contre-révolutions. Les évêques sentent que c'est là leur devoir, et le saint-siége ne ferait aucune difficulté, s'il le jugeait utile, de le leur rappeler et inculquer de nouveau. » Voilà bien du chemin fait en peu de temps, ce me semble. Cette mission Vegezzi a laissé voir une chose plus grave, d'une conséquence extrême au point de vue de la situation générale et de ce pouvoir temporel dont les destinées s'agitent aujourd'hui. Certes le pape a parlé bien des fois depuis six ans ; il a parlé dans un intérêt politique, et sa parole se perdait alors dans le vide, ne troublait personne en Italie. Le jour au contraire où, laissant de côté cet intérêt politique, il se présentait uniquement comme chef de la religion, cette simple initiative faisait courir comme un frémissement au-delà des Alpes. C'est la réalisation d'un mot de M. Boncompagni. « Lorsque le pape revendique un intérêt vraiment spirituel et religieux, il lui arrive ce que les anciens rapportent d'Antée : fils de la terre, il ne recouvrait sa force qu'en touchant la terre. » Je retiens le fait : la papauté retrouve sa force, lorsque, réduite dans son domaine terrestre, elle se fixe sur l'intérêt religieux, et par cet

intérêt religieux elle n'est point séparée de l'Italie. C'est ce que je voulais dire.

Telle est donc la situation au moment où la convention du 15 septembre devient une réalité, laissant face à face la papauté et l'Italie. Au premier aspect, entre ces deux puissances qui représentent, l'une un intérêt religieux jusqu'ici enchaîné à un intérêt politique, l'autre ce qu'il y a de plus vivace dans la civilisation moderne, le droit d'une nation, — entre ces deux puissances il y a théoriquement un abîme. A n'observer que les principes opposés qu'elles personnifient, la guerre est nécessaire, inévitable; aucune transaction n'est possible. D'un autre côté, il y a entre elles comme de secrètes intelligences, des instincts qui les poussent l'une vers l'autre, des intérêts qui s'imposent, des nécessités de rapprochement. Je reprends ma question : qu'arrivera-t-il? Au nombre de toutes les choses possibles aujourd'hui, on ne mettra pas sans doute une restauration de l'ancienne souveraineté pontificale. Ce serait le rêve d'esprits endormis depuis dix ans, même depuis bien plus longtemps, et qui se réveillent en sursaut, ayant perdu le fil des choses contemporaines. Qu'on me permette d'écarter encore cette combinaison qui consiste à laisser le saint-siége dans les conditions actuelles en lui proposant de conquérir ses sujets par des améliorations. Si le pape n'a pas fait ces réformes pour garder l'intégrité de ses états, pensez-vous qu'il les fera pour garder *les quatre palmes de terre* qui lui restent, selon son expression? Et s'il les faisait, est-ce que les populations ne commenceraient pas par se servir de la demi-liberté qu'elles auraient pour se réunir à l'Italie? Et si les populations agissaient ainsi, est-ce qu'on recommencerait la série des interventions et des occupations pour tenir debout obstinément une création artificielle qui n'a plus en elle-même les moyens de vivre? Mais alors où est le dénoûment de ces complications auxquelles la convention du 15 septembre fixe en quelque sorte une échéance?

Le dénoûment inévitable, il est dans l'ensemble de cette situation telle qu'elle apparaît. Il y a un mois à peine, le *jour des morts*, paraissait à Rome sous les yeux de la police pontificale une brochure, — *Il Senato di Roma ed il Papa*, — qui tranche la question sans marchander. Le dénoûment, selon l'auteur, ne serait rien de moins qu'une manifestation spontanée, un plébiscite des Romains qui prononceraient sur leur destinée, appelleraient le roi Victor-Emmanuel à « venir ceindre au Capitole la couronne de fer gagnée sur le Pô, » et puis se tourneraient vers le pape en lui disant : « Saint-père, désormais la révolution italienne est achevée; elle s'arrête devant la vénérable basilique des apôtres pour déclarer

qu'elle n'a plus rien à conquérir, que son intention n'est pas d'ébranler dans ses fondemens la religion du Christ, qui est la religion de toute l'Italie, dont vous êtes le primat, mais au contraire de lui rendre cette liberté qu'elle a toujours vainement demandée aux monarques qui fondaient uniquement leur droit sur l'épée. Sous la tutelle des lois, à l'ombre de cette bannière qui porte ces mots : *liberté de l'église et de l'état!* vous pouvez librement exercer votre sacré ministère, non plus environné d'armes étrangères, mais efficacement protégé par le respect et la vénération de ceux qui sont toujours vos fidèles enfans en cessant d'être vos sujets. » C'est la solution radicale, immédiate. Si le pape entend ce langage, et s'il reste tranquille au Vatican, rien de mieux; si le plébiscite ainsi formulé devient le signal de sa fuite, alors ce sont tous les embarras que j'ai décrits. Sans aller jusque-là, n'y a-t-il pas dans la situation actuelle les élémens d'une solution toute pratique, faite pour désintéresser l'Italie elle-même, les Romains aussi bien que le souverain pontife, en évitant les chocs soudains et violens? Ces élémens ont été indiqués, précisés plus d'une fois par la diplomatie. Je ne veux que les résumer. Cette anomalie d'un petit état impossible disparaîtrait par une assimilation graduée de tous les intérêts, par « l'abaissement des barrières qui séparent le territoire pontifical du reste de l'Italie, » c'est-à-dire évidemment par une fusion législative, administrative, économique. Les Romains deviendraient citoyens italiens; ils seraient en possession de tous les droits politiques, et Rome elle-même, constituée dans des conditions municipales particulières, deviendrait une sorte de cité neutralisée par le consentement national, où le pape, inviolable dans sa souveraineté, exonéré du fardeau d'un pouvoir direct, régnerait sans gouverner, selon le mot du marquis Gino Capponi. Il n'aurait plus en fait le pouvoir temporel; il aurait en compensation, au milieu de garanties précises, diplomatiquement formulées, toutes les prérogatives de la souveraineté personnelle avec cette liberté complète de l'église que le gouvernement italien est prêt à reconnaître et à consacrer. L'ancien projet prêté à Cavour, aussi bien que le projet dont le baron Ricasoli a pris un jour l'initiative fourniraient des données utiles, si ce n'est que l'un et l'autre impliquaient la présence réelle du gouvernement italien à Rome, ce qui est justement la difficulté la plus grave pour le moment. Je ne dis pas que, même dans ces termes, la combinaison soit encore facile. Le pape protestera toujours, ce n'est pas douteux; mais comme le saint-siége ne cesse de protester au sujet d'Avignon et qu'il n'est pas pour cela en moins bonnes relations avec la France, comme il a protesté au sujet de la séparation de la Romagne, de l'Ombrie, et que cela ne l'a pas empêché de né-

gocier déjà avec l'Italie, comme d'un autre côté une restauration pontificale est impossible et que la situation actuelle ne peut rester ce qu'elle est, il faut bien s'arranger pour marcher, fût-ce au risque de protestations qui ont été plus d'une fois le refuge d'une conscience scrupuleuse sans jamais empêcher les choses inévitables de s'accomplir. Un prélat distingué me disait un jour à Rome : « Vous aurez beau chercher, il n'y a que trois solutions possibles, une avec le pape, et celle-là, il n'y faut pas songer, puisque le saint-père ne se prêtera directement à rien; une autre contre le pape, et celle-ci offenserait l'Europe, répugnerait à l'Italie elle-même, j'espère; il n'y a plus qu'une troisième solution, cette dernière sans le pape, c'est-à-dire combinée de façon à se passer de son assentiment et à ménager sa dignité, son honneur, son indépendance, en lui laissant la possibilité de rester à Rome, qu'il ne quittera certainement qu'à la dernière extrémité. » C'est pour cette solution que conspirent visiblement aujourd'hui la puissance des choses, la marche des intérêts, la nécessité inexorable des situations, et, je l'ajouterai, l'attitude du gouvernement italien lui-même, qui vient de se montrer un gouvernement supérieur et prévoyant par cela seul que, récemment grandi en puissance, il redouble de modération dans ses actes et dans ses paroles le jour où il se trouve forcément ramené en face de ce problème des rapports de l'Italie et de la papauté.

Après cela, je le sais bien, la paix fût-elle signée entre Rome et Florence, ou, pour mieux dire, une situation de tolérance, d'indépendance mutuelle, fût-elle créée à Rome, tout n'est point fini; tout commence peut-être au contraire. Ce n'est ici que le côté italien d'une question qui touche à toutes les conditions extérieures du catholicisme, à ses rapports avec les sociétés, à la politique de l'église comme aussi au système de conduite de tous les catholiques dispersés dans le monde. C'est toute une ère nouvelle qui s'ouvre obscurément au milieu des incertitudes, des résistances et des impatiences. L'Italie ne peut se méprendre : par la révolution qu'elle vient d'accomplir, qui est désormais un grand et irrévocable fait de plus dans l'histoire, la papauté cesse d'être italienne, ainsi qu'elle l'a été presque toujours jusqu'ici. Lorsque le pontife de Rome était prince temporel, souverain d'un territoire au-delà des Alpes, il était tout simple qu'il fût Italien. Une fiction passée dans l'habitude pouvait concilier dans sa personne le prince national et le chef d'une église universelle. Aujourd'hui c'est le caractère universel qui reste seul, et la nécessité ou la convenance d'une origine italienne ne compte plus dans le choix du pontife, dans le gouvernement catholique. De même il est bien clair que le sacré-collége ne

pourra rester ce qu'il est, qu'il n'y a plus aucune raison pour que sur soixante-dix cardinaux plus de cinquante soient Italiens; mais ce n'est là encore que le fait le plus secondaire dans l'ordre nouveau qui commence, qui date de l'abolition du pouvoir temporel. De cette révolution italienne découle un changement bien autrement grave : c'est cette nécessité qui s'impose à l'église catholique de s'organiser, de vivre désormais par la liberté, dans la liberté. Cette condition inéluctable implique nécessairement toute une politique nouvelle dans le système des rapports de la société religieuse et de la société civile, ou du moins des pouvoirs civils et des pouvoirs religieux. Ces rapports se fondaient jusqu'ici sur un partage du gouvernement des hommes, sur un accord plus ou moins laborieusement conquis, et qui a dégénéré plus d'une fois en instrument d'oppression; ils ne peuvent plus reposer aujourd'hui que sur un grand système d'indépendance mutuelle, de séparation des deux pouvoirs. Cette liberté, qui apparaît au sommet de la hiérarchie de l'église comme la compensation d'une souveraineté temporelle désormais impossible ou inefficace, doit tendre inévitablement à se propager, à se généraliser dans le monde catholique. Si l'église entend ses intérêts, elle n'a plus évidemment qu'à s'attacher aux droits de tous pour maintenir ses propres droits, à demander la liberté de tous comme la garantie de sa propre liberté. Elle n'a plus en un mot qu'à s'accoutumer à cette atmosphère virile des luttes où l'ascendant ne s'acquiert et ne se conserve que par la supériorité morale et intellectuelle. Je ne dis pas que ce ne soit une grande nouveauté qui commence, et que le monde aille entrer d'un seul coup dans ce régime où la séparation des pouvoirs devient une garantie de plus pour l'indépendance humaine. Je ne dis pas que l'Europe, que la France notamment puisse se jeter à l'improviste et sans réflexion sur les traces des États-Unis. Encore ne faudrait-il pas abuser de cet argument, parce qu'en répétant sans cesse que nous ne pouvons avoir la liberté comme aux États-Unis, la liberté comme en Angleterre, on finit par nous faire une liberté qui ne ressemble à aucune autre, et qui est tout simplement un despotisme plus ou moins tempéré. Ce qui est certain, c'est que d'une façon ou d'autre là est l'avenir, là est la force, et si cette révolution d'Italie fait de la liberté une fatalité heureuse, elle ne sera pas seulement un grand événement national, elle sera une date bienfaisante et féconde dans l'histoire des hommes.

CHARLES DE MAZADE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre 1866.

Il y a des coïncidences étranges. Dans les spectacles qu'elle se donne à elle-même, la politique française se trouve en présence de deux péripéties qui s'unissent par une commune ressemblance. Nous étions à Rome et au Mexique : nous quittons au même moment le Mexique et Rome. Nous terminons à la fois deux occupations militaires; des points les plus extrêmes, nous rappelons en même temps des troupes françaises. La double retraite est accompagnée des deux côtés de circonstances graves et de perplexités dramatiques. Nous revenons du Nouveau-Monde en renonçant à une entreprise arbitraire et chimérique, et nous retirons l'appui de notre force à une des plus hautes institutions du monde ancien. Nous assistons à un épisode singulier de l'histoire de France; en vérité, il y a bien là de quoi secouer notre torpeur.

Des deux événemens dont nous attendons l'issue, le premier accompli, le plus rapproché de nous sera l'évacuation de Rome. Le 11 décembre prochain, les derniers soldats que la France avait délégués à la protection du pouvoir pontifical s'embarqueront à Civita-Vecchia. Le pape et les Romains, le pape et l'Italie, se trouveront en présence, et leurs relations réciproques ne seront plus dominées et offusquées par une intervention étrangère. Une situation si imminente, si nouvelle, si problématique, à laquelle sont attachés de si vastes intérêts politiques et moraux, fait naître mille questions auxquelles personne ne paraît être encore en état de répondre. On n'a jamais vu dans une attente si générale et si anxieuse une pareille sobriété de conjectures et de prédictions. Le parti le plus sage serait peut-être pour nous d'imiter la réserve commune et d'attendre les faits avec une curiosité passive. C'est l'attitude que nous choisirions, s'il n'était point permis d'espérer jusqu'au dernier moment quelque bon effet de l'expression des sentimens de conciliation et des conseils de la prudence.

L'établissement des rapports naturels et libres entre la papauté et les

sujets qui lui restent, entre le gouvernement du catholicisme et l'Italie, ne produira point tout de suite les vastes conséquences qu'en attendent les partisans de la liberté de conscience et du système volontaire en matière de cultes. Il faudra beaucoup de temps et la révélation de nécessités pratiques lentement développées pour changer le point de vue auquel la hiérarchie catholique est placée aujourd'hui dans la conception des rapports de l'église avec l'état. Avant d'en venir là, il y aura sans aucun doute une longue période de transition à parcourir; il est, suivant nous, d'un intérêt si grand que cette transition s'accomplisse naturellement et régulièrement, que nous souhaitons qu'elle ne soit troublée et retardée par aucune impatience et aucune brusquerie violente du côté des partisans de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel. Les apparences à cet égard confirment nos vœux. Il est maintenant évident que, si la convention du 15 septembre échoue, ce ne sera point par la faute de l'Italie. Les hommes qui sont à la tête du mouvement italien, et il n'est que juste de désigner personnellement en cette circonstance le chef du cabinet de Florence, le baron Ricasoli, travaillent avec une sincérité incontestable au succès de la convention. Les représentans de la politique italienne, ralliés à la formule de M. de Cavour, l'église libre dans l'état libre, ont une foi trop réfléchie dans les droits de la conscience religieuse et de la liberté civile pour ne pas se prêter avec la plus patiente complaisance à l'expérience qui va se tenter. Ils sont d'ailleurs secondés merveilleusement dans cette œuvre par l'état politique actuel de l'Italie. L'achèvement de l'indépendance nationale, l'exclusion absolue de l'Autriche, l'incorporation de la Vénétie, ont fait disparaître toutes les causes de crainte, d'irritation et de haine qui pouvaient troubler l'Italie dans ses rapports avec la papauté. Le pouvoir temporel ne peut plus être considéré comme la forteresse d'une domination étrangère au centre du pays. Rome cessant d'être un prétexte d'intervention étrangère, l'Italie appartenant tout entière aux Italiens, le patrimoine de Saint-Pierre n'est plus qu'une enclave insignifiante qui ne peut plus être pour la nationalité italienne une cause d'alarme. Les restes du pouvoir temporel, dépouillés de la protection des armées des autres puissances, ne sont plus une menace pour l'indépendance nationale. Le point de vue italien change au contraire tout à coup à l'endroit de Rome. Les patriotes italiens peuvent maintenant prendre en considération avec une pleine liberté d'esprit l'importance dont peut être pour leur pays la continuation de la résidence du gouvernement du catholicisme dans Rome. Ces patriotes ont désormais le droit de mettre en balance l'avantage qu'a l'Italie à conserver la papauté et l'espèce de découronnement qu'elle subirait, si elle rendait le séjour de Rome impossible au patriarcat catholique. On voit donc que la fin de la conquête autrichienne et de l'intervention française ouvre des perspectives toutes nouvelles sur les rapports des Italiens et de la cour de Rome. Les dispositions des Italiens vis-à-vis du pape sont radicalement changées. Au lieu de redouter et de repousser dans le

pape une force complice de la domination étrangère, il leur est permis désormais de voir en lui un élément de grandeur et de lustre pour leur patrie. La franchise des intentions est garantie par la certitude positive des intérêts. L'intérêt évident des Italiens leur prescrit aujourd'hui de faire tout ce qu'ils pourront pour que l'existence de la papauté à Rome se concilie avec les conditions de leur nouvelle vie politique; sans avoir rien à souffrir dans sa dignité et dans sa liberté intérieure, l'Italie peut montrer à l'égard du pouvoir pontifical la plus facile complaisance et la patience la plus conciliante. Tous les symptômes annoncent que nous ne nous trompons point sur l'idée que les Italiens ont de leur intérêt véritable dans la question romaine et sur la tendance de leurs dispositions. L'écrit le plus avancé auquel ait donné lieu la situation actuelle est la brochure romaine *Il Senato di Roma ed il Papa.* Or rien de moins révolutionnaire que cette manifestation présentée au nom des Romains, et qui va chercher dans le droit historique les données d'un gouvernement municipal de Rome qui pourrait se concilier avec les immunités légitimes de la papauté. Les mesures et les paroles du gouvernement italien sont décisives. M. Ricasoli est ici sur son vrai terrain, et fait admirer la sincérité de son libéralisme et la fermeté de ses principes. Il ne lui coûte rien de rouvrir leurs diocèses aux évêques qui s'étaient montrés réfractaires au nouveau régime; il est prêt à laisser à l'église, avec le désintéressement le plus sage, la liberté de recruter elle-même sa hiérarchie; il se montre décidé à faire respecter par le patriotisme italien la convention du 15 septembre. Enfin il se prépare à envoyer à Rome un négociateur agréable au pape, l'honorable M. Vegezzi.

On peut donc compter sur le bon vouloir de l'Italie; faut-il désespérer du bon vouloir de la cour de Rome? Le pape saisira-t-il la première occasion, le premier prétexte pour abandonner la cité souveraine où le gouvernement des âmes a depuis tant de siècles pris l'héritage de l'ancienne domination politique du monde? Cherchera-t-il un refuge dans l'une de ces frégates que l'Autriche, l'Espagne et le Portugal promènent dans les eaux de Civita-Vecchia? Ira-t-il cacher l'autorité suprême de l'église dans le vieux donjon de Malte, que ne défendent plus les chevaliers hospitaliers, ou dans le sombre Escurial, imprégné de la féroce mélancolie de Philippe II? Nous repoussons de notre esprit de si tristes prévisions. Nous sommes convaincus que Pie IX restera à Rome tant qu'il s'y croira obligé ou autorisé par le sentiment du devoir et par la conscience. Les papes de notre époque ne sont point des fanatiques, des sectaires, des joueurs de coups de partie. Le pape actuel n'est point homme à subordonner ses devoirs spirituels à une manœuvre qui, sous l'espoir mesquin de créer des embarras à ses adversaires, pourrait compromettre les grands intérêts religieux qui lui sont confiés. Une mission religieuse donne à ceux qui l'acceptent avec conviction une force passive qui leur permet de dédaigner la maligne petitesse des expédiens politiques. Comme évêque et comme patriarche de la catholicité, le pape n'a en conscience le droit de quitter Rome que sous la pression

d'une violence irrésistible. Ceux qui parlent d'un abandon volontaire de Rome par le pape se font une étrange idée des devoirs d'un évêque et des nécessités du gouvernement de l'église catholique. Des motifs d'intérêts temporels n'autorisent point un évêque à déserter son diocèse; la délicatesse de sa conscience met sur ce point Pie IX à l'abri des incitations imprudentes et des coups de tête. Quand on parle d'ailleurs de la papauté, il ne faut point la restreindre aux intérêts et aux volontés d'un seul homme. A côté du pape, il y a le collége des cardinaux, il y a les congrégations qui forment les départemens ministériels du gouvernement ecclésiastique. Comment de gaîté de cœur, tant qu'on demeure respecté dans l'exercice de l'autorité et de la liberté religieuses, irait-on déplacer sans sollicitude pour le présent et pour l'avenir ce vaste organisme du gouvernement catholique? Ces cardinaux sont de paisibles vieillards attachés à Rome par les plus fortes et les plus douces habitudes; peut-on les condamner brusquement aux incertitudes et aux privations d'une émigration errante? Ces conseils désespérés, auxquels ni le gouvernement italien ni la population romaine ne fourniront de prétexte, ne prévaudront point dans l'âme chrétienne de Pie IX. Il ne fuira point devant l'épreuve que lui impose une force des choses où il doit voir le signe d'une volonté divine. Le pape, nous en sommes convaincus, ne quittera point Rome.

Quant à nous, nous avons une idée si haute des responsabilités du gouvernement italien et de la papauté dans les conjonctures présentes, nous sommes si naturellement portés à croire que Florence et Rome ont en ce moment le sentiment profond de leurs devoirs, que nous eussions désiré qu'aucune ingérence officielle étrangère, trop éclatante et trop prononcée, ne s'exposât à troubler les deux forces politique et morale qui vont se trouver en présence, et sont tenues de commencer sous le regard du monde l'œuvre de leur conciliation. C'est dire que la mission du général Fleury, quoique inspirée par une sollicitude fort naturelle, ne nous paraissait point indispensable. Le rôle de la France devrait être de prêter à l'Italie et à la papauté tous les bons offices que l'une et l'autre pourraient avoir à nous demander, de leur suggérer des idées pratiques de conciliation, s'il nous en vient à l'esprit, de les aider dans les premiers contacts et dans les premiers essais de rapprochement, mais de faire tout cela sans ostentation et sans bruit. Nous voudrions que la France fût à jamais dégagée de toute immixtion dans les affaires intérieures de l'Italie et dans cette portion des affaires romaines qui forme, à vrai dire, une question intérieure italienne. Nous souhaiterions, si l'expérience qui commence venait à échouer, qu'on ne pût se croire autorisé à en attribuer la mauvaise issue au prétexte apparent de quelque empressement intempestif et maladroit de notre part. Aussi n'est-ce point sans une certaine alarme que nous avons entendu récemment parler d'un prochain pèlerinage de l'impératrice à Rome. Les informations données sur ce projet par plusieurs journaux n'ayant point été démenties, il est vraisemblable que la pensée de ce voyage a existé,

et rien n'annonce encore qu'elle ait été abandonnée. Nous ne sommes point ennemis de l'intervention des femmes dans la politique; nous ne sommes point de ces farouches partisans de la loi salique qui croiraient tout perdu, si les femmes se mêlaient des affaires de l'état. En Angleterre, aux États-Unis, il est déjà des femmes qui réclament le droit de suffrage; quand nos aimables compatriotes nourriront à leur tour une semblable ambition, elles ne trouveront point en nous des adversaires rébarbatifs; il y a longtemps d'ailleurs que les politiques français ont eu la galanterie de se mettre en règle envers elles, et d'avouer que lorsque les hommes règnent, ce sont les femmes qui gouvernent. Les femmes ont été aussi mêlées parfois aux destinées de la papauté : qui ne se souvient de cette grande figure du moyen âge, la comtesse Mathilde, unie à Grégoire VII par un dévouement si fidèle, et qui donna des provinces au saint-siége; mais la pensée généreuse qui conduirait aujourd'hui à Rome l'impératrice des Français n'est-elle point contre-balancée par des inconvéniens périlleux auxquels on ne se pardonnerait point d'avoir involontairement donné naissance? Rien ne serait touchant assurément comme les attentions pieuses de la souveraine d'un grand empire pour le vieux pontife à qui il ne reste plus d'autre arme que la force morale de son caractère et de ses vertus; mais n'est-ce point justement les surprises de la sensibilité et les incidens qui en pourraient naître qu'il importe d'écarter de la scène austère et grandiose qui va se passer à Rome? Les hommes en de telles épreuves ont besoin de toute la lucidité de leur esprit, de toute la fermeté de leur caractère, de toute la liberté de leur résolution. Est-ce bien pour le charme et l'attendrissement féminins le lieu et le moment de se produire? Nous ne parlons point des hasards, des incidens, des piéges de cette vilaine politique si souvent dépourvue d'urbanité et d'entrailles; mais ne serait-on pas désolé, si la présence de l'impératrice à Rome allait être traversée par quelque stupide et disgracieuse complication? Tels sont les doutes qui nous assiégent, et nous croyons pouvoir nous permettre de les exprimer avec respect.

Une particularité singulière, c'est que le baron Ricasoli, à ce qu'on nous assure, verrait avec plaisir le voyage de l'impératrice à Rome. Nous croyons que le « baron de fer » est en cette circonstance fasciné surtout par la générosité, la grâce et l'éclat qui distingueraient une telle démarche; cependant il serait surprenant qu'un homme d'état italien se laissât aller à un entraînement d'imagination et de sentiment sans le contrôler par un calcul politique. Évidemment pour M. Ricasoli la présence de l'impératrice aurait l'avantage de diviser les responsabilités. Si les choses venaient à se passer moins heureusement qu'on n'est en droit de le supposer, M. Ricasoli pourrait se décharger en partie sur nos épaules du poids de la mésaventure. Dans le chapitre des accidens que le chef du cabinet italien doit en ce moment tenir sous son regard, il est plus d'une chance assurément où la poli-

tique italienne pourrait espérer de tirer parti de l'intervention personnelle de l'impératrice; mais ce qui nous importe à nous, c'est justement de nous tenir à l'écart de toutes ces incertitudes et de laisser aux seuls acteurs qui sont réellement en jeu leur responsabilité tout entière. Dans la voie de la coopération officieuse et réservée qui nous est ouverte, nous pouvons rendre d'ailleurs au pape et à l'Italie des services très efficaces. Le contact où vont se trouver les gouvernemens italien et romain créera toute sorte de nécessités pratiques qui les lieront progressivement, et conduiront la question romaine à une solution raisonnable. Par exemple, pourquoi, enclavé dans l'Italie, l'état romain conserverait-il des douanes propres? Le bon sens et l'intérêt commun n'indiquent-ils point que Rome et l'Italie devront former un Zollverein, et qu'il sera plus avantageux à la cour de Rome de recevoir le produit net de son revenu douanier sans avoir les frais et les embarras d'une perception indépendante? La question de la circulation monétaire et de la banque, qui dans ces derniers temps a créé un grand trouble dans l'état romain, doit aussi se régler par une fusion de la Banque de Rome avec la Banque d'Italie. Les chemins de fer doivent être également une cause de rapprochement et d'action commune. La transformation progressive commencera par les intérêts matériels; elle ne tardera pas à produire des améliorations dans les relations politiques. Même en gardant un gouvernement séparé, l'état romain ne pourra pas longtemps séquestrer sa population des droits et des intérêts de la nationalité italienne. Les systèmes fédéraux ont donné plus d'une fois la preuve que la communauté de nationalité se pouvait concilier avec la séparation des gouvernemens qui se partageaient des peuples de même race. Tout en restant souverain de l'état romain, le pape ferait acte de justice et de sage politique en laissant ses sujets libres de chercher dans le royaume d'Italie le développement et les applications de leurs ressources, de leur éducation, de leur ambition. Suivant le vœu exprimé depuis longtemps par l'aimable et honnête d'Azeglio, dont M. Eugène Rendu vient de publier l'intéressante correspondance, les Romains ne devraient point être privés par leur gouvernement des droits et des avantages de la *concitoyenneté* italienne. A l'usage encore, on ne tardera point à connaître l'étendue des besoins financiers de la cour de Rome, et l'on sera en mesure d'y faire face par un arrangement entre les puissances catholiques. L'Italie et l'état romain dans l'ordre des intérêts politiques et matériels se pénétreront ainsi peu à peu; l'union se fera par la nature et le progrès des choses; la cour de Rome se convaincra par l'expérience qu'elle peut conserver la somme d'autorité politique nécessaire à son indépendance religieuse, tout en se débarrassant de tracas d'administration locale auxquels elle était peu propre, qui suscitaient contre elle des hostilités légitimes, et qui nuisaient par contre-coup aux intérêts religieux qu'elle représente. La cour de Rome et le gouvernement italien doivent apporter la plus prompte attention à l'ordre d'intérêts que nous si-

gnalons, et la France, par ses conseils et son intervention obligeante, peut, dans ces transactions utiles, leur adoucir les aspérités et les désagrémens des premiers frottemens.

Le grand et pressant intérêt de l'Italie est en ce moment l'exécution de la convention du 15 septembre. Il ne faut point cependant négliger les affaires courantes de ce pays. La réunion du parlement aura lieu le 15 décembre; cette session devra certainement être très laborieuse, et pourra exercer une heureuse influence sur l'administration du pays. Il s'agit maintenant, pour l'Italie, de mettre un terme à la confusion financière où elle avait été retenue par les incertitudes de sa situation politique et par la guerre. Avec de la franchise, de la netteté, de l'ordre, l'Italie, nous n'en doutons point, réussira promptement à relever son crédit et à féconder ses ressources intérieures. Un épisode attristant précédera l'ouverture de la session. Nous voulons parler des débats qui vont s'ouvrir devant la haute cour du sénat le 1er décembre prochain sur la conduite de l'amiral Persano au malheureux combat de Lissa. Nous regretterions que cet amiral fût livré à une haute cour de justice. La question de la bataille de Lissa n'est point de la compétence d'un tribunal. L'amiral ne peut être accusé ni de lâcheté, ni de désobéissance, ni de trahison, ni même d'incapacité notoire, seuls cas que prévoie le code de la justice maritime : c'est toute la flotte, c'est le ministre de la marine et le gouvernement lui-même qu'il faudrait appeler à la barre, si l'on voulait atteindre la responsabilité collective à qui l'échec doit être imputé. L'affaire de Lissa ne tombe que sous le jugement des hommes de l'art, et voilà pourquoi la *Revue* n'a point hésité à l'exposer.

Les derniers événemens du Mexique portent encore le caractère de fatalité qui a marqué depuis l'origine tous les incidens de cette affaire. Le général Castelnau est arrivé à Mexico, que l'empereur Maximilien a quitté, et sur ces entrefaites deux envoyés américains, un diplomate et un général, MM. Campbell et Sherman, partis des États-Unis, vont aborder à l'embouchure du Rio-Grande. L'affaire mexicaine a l'air de se terminer par un complet désarroi, toutes les mesures ayant été prises à contre-temps et trop tard. On ne sait pas encore ici avec certitude si Maximilien quitte brusquement le Mexique, ou s'il compte y prolonger quelque temps encore son séjour malencontreux. C'est au moment où arrivait le général Castelnau, apportant l'ordre de l'évacuation en masse de nos troupes, que le malheureux prince apprenait le terrible coup qui a frappé l'impératrice Charlotte. La fortune n'a pas plus épargné l'homme que le souverain, et il est impossible de refuser sa sympathie à une si tragique douleur. On pouvait prévoir d'avance que Maximilien ne chercherait point à poursuivre tout seul une aventure dont sa femme a été la douloureuse victime. Son départ de Mexico, la répugnance qu'il a montrée à s'entretenir d'affaires avec le général Castelnau, l'expédition de ses bagages à la Vera-Cruz, indiquaient son prochain embarquement pour l'Europe. Le commandant du navire autrichien en station à la Vera-Cruz annonçait positivement que

l'empereur avait pris cette résolution; on assure que Maximilien avait prévenu par un télégramme un officier de sa maison à Miramar, et lui avait même donné rendez-vous à Gibraltar pour les premiers jours de décembre. Cependant une dépêche reçue à New-York annonce que l'empereur Maximilien serait revenu à Mexico. Il est donc impossible pour le moment de déterminer le sens exact de ces allées et venues. En somme, l'intérêt français serait que Maximilien s'en tînt à sa première résolution et revînt en Europe. La prolongation de son séjour au Mexique retarderait notre mouvement de retraite, renouvellerait des solidarités que nous devons rompre au plus tôt, et deviendrait peut-être une cause de frottemens désagréables entre nous et les Américains.

Il y a un an que nous aurions dû abandonner l'entreprise mexicaine; il fallait songer au retour dès qu'il fut visible que la guerre civile des États-Unis se terminerait par le triomphe de l'Union; il fallait détourner tout prétexte de contestation avec le gouvernement de Washington, et nous épargner l'ennui des récriminations et des remontrances américaines. Nous exprimions ici ce sentiment dès la fin de la guerre civile, et, sachant que la prévoyance est souvent la meilleure sauvegarde de la dignité des peuples, nous aurions voulu que par une résolution rapide la France échappât au désagrément de la pression du gouvernement fédéral. Les intérêts de notre dignité ont été compris autrement, et nous ne saurions trop le déplorer. Nous ignorons quel peut être l'objet précis de la mission que vont maintenant remplir M. Campbell et le général Sherman. Il est probable que le plan du président Johnson est simplement de prendre une attitude dans le message qu'il va adresser au congrès et d'essayer de compenser par la popularité de sa politique étrangère la défaveur que sa politique intérieure a rencontrée dans le pays. On voit quelques journaux américains se plaindre, sans doute sous l'inspiration du gouvernement, que la France n'ait pas, comme elle l'avait annoncé, commencé dès le mois de novembre l'évacuation du Mexique. Sur ce point, les récriminations américaines manquent de justice. Notre départ en novembre ne pouvait être considéré comme la condition d'un engagement contracté par nous envers le cabinet de Washington. La France s'était d'abord proposé de rappeler ses troupes par détachemens successifs; mais pendant le cours de cette année les choses ont pris au Mexique une tournure telle que l'évacuation progressive fût devenue périlleuse. Les dissidens faisaient des mouvemens, étendaient et multipliaient leurs attaques avec une énergie qu'on n'avait point prévue. Nous pouvions appréhender, si notre armée était réduite à une fraction, un danger sérieux pour la sécurité de nos derniers soldats, et quelque insulte à notre drapeau qui nous eût obligés à recommencer la guerre et à envoyer une expédition nouvelle. C'est pour éviter ce péril, c'est pour assurer la certitude de la conclusion finale de notre action militaire au Mexique qu'on a renoncé à l'idée du rappel des troupes par détachement dont l'exécution aurait dû commencer dans le mois de no-

vembre actuel. La mission du général Castelnau a eu justement pour objet la préparation de l'évacuation en masse et par conséquent l'accomplissement le plus décisif de notre renonciation aux aventures mexicaines. Les plaintes de M. Johnson et de M. Seward, si elles trouvent issue dans le message présidentiel, seront donc injustes et déplacées. Si l'on en juge encore par la presse américaine, les instructions données à M. Campbell et au général Sherman seraient fort vagues. Ces envoyés seraient surtout chargés d'étudier la situation dans les territoires où dominent les dissidens; ils devraient s'efforcer de relever le prestige de Juarez, avec lequel ils auraient à s'entendre; ils devraient travailler à lui concilier les factions dissidentes dirigées par Ortega et d'autres chefs républicains. Ce spectacle des agens américains occupés de grouper au Mexique des élémens que nous n'avons pas réussi à dominer est peu flatteur pour notre amour-propre; nous sommes pourtant contraints de souhaiter le succès de MM. Sherman et Campbell. S'ils réussissent à aider les Mexicains à former une organisation quelconque, ils auront soulagé notre conscience; nous pourrons considérer alors avec moins d'inquiétude le sort des résidens français et des Mexicains qui se sont compromis pour nous, que nous laisserons sous un gouvernement doué de quelque régularité et recommandé par l'alliance et le patronage de la grande république américaine.

On croit rêver lorsque devant ces résultats de l'expédition mexicaine on voit des journaux assez oublieux des choses, assez ignorans des sentimens du pays, pour attribuer l'avortement de l'entreprise mexicaine à une défaillance nationale. Les écrivains dont nous parlons semblent chercher dans cet outrage au sentiment national péniblement ému on ne sait quelle obstinée et cynique adulation à l'adresse du pouvoir. On n'a jamais commis une maladresse plus irritante. L'entreprise mexicaine est maintenant connue du monde entier. Dans son origine, dans ses vues premières, dans la façon dont elle a été commencée, poursuivie, développée et terminée, elle n'a été qu'une série d'erreurs. La pensée de l'empire à fonder pour Maximilien était préconçue; ce projet, imaginé par des émigrés mexicains que nous avons traînés derrière notre premier corps expéditionnaire, était en contradiction flagrante avec les principes français, qui nous interdisent d'imposer à un peuple un gouvernement par la force. Il était sans proportion avec les intérêts commerciaux engagés par la France au Mexique. Et comment l'a-t-on soutenu? D'abord par une alliance avec l'Espagne et l'Angleterre, qui devait se briser le jour même où il serait révélé par les faits, puis par une série de mesures militaires insuffisantes et mal préparées. Il faut y revenir à trois fois pour pénétrer dans le pays, prendre Puebla et s'emparer de Mexico. La dernière expédition, celle du général Forey, malgré les leçons précédentes, est retardée elle-même dans ses premiers mouvemens par l'insuffisance des préparatifs; elle est obligée d'attendre des mulets et des équipemens, représentant une somme énorme, qui lui sont envoyés de

New-York et des États-Unis en proie à la guerre civile. Les premiers échecs avaient été prédits d'avance par l'opposition; l'échec final avait été pressenti par l'instinct général du pays. Qui pourra établir le budget de l'expédition du Mexique? qui pourra dire les pertes qu'elle a causées à notre armée, la fatigue qu'elle a donnée à notre organisation militaire? Qui affirmera que l'influence de cette ruineuse diversion ne s'est point fait sentir dans les hésitations et dans les déceptions qui ont marqué cette année la direction de notre politique étrangère en Europe? Devant cette longue succession de fautes, la France a laissé voir son improbation et n'a point démenti un seul jour sa docilité miraculeuse, et c'est elle qu'on ose accuser d'aveuglement, de parcimonie et de lassitude morale! Certes, puisqu'il va être mis un terme aux compromissions et aux ruineuses dépenses de l'entreprise mexicaine, nous conseillerons à l'opposition d'être généreuse et indulgente envers le pouvoir. Il faudrait cependant que l'enseignement qui sort avec tant de force d'une telle expérience fût proclamé avec une tranquille énergie. Il est incontestable que l'entreprise mexicaine n'a jamais été voulue par l'opinion publique, et a été l'œuvre de l'initiative du pouvoir. Un plus puissant contrôle de l'opinion eût donc détourné l'erreur à l'origine, ou bien elle en eût atténué les conséquences. Le même esprit de justice et la même sollicitude patriotique devraient donc pousser ensemble le pays et le pouvoir à prendre les précautions connues qui rendent impossibles de pareilles fautes et de pareils mécomptes.

La haute commission formée pour préparer, sous la présidence de l'empereur, la réorganisation de l'armée a eu des réunions fréquentes. Jusqu'à ce que le plan de cette commission ait été achevé et porté à la connaissance du public, il n'est guère raisonnable de discuter les divers systèmes de réserve qui peuvent être présentés. Le débat n'aura de base solide et ne pourra répandre des lumières sur cet intérêt dominant de la politique française que lorsque le plan du gouvernement sera formulé et publié. Il ne semble point que la haute commission, malgré ses délibérations réitérées, ait fort avancé son œuvre. On assure que les objections ont été jusqu'à présent plus fortes que les combinaisons proposées. Il serait temps cependant d'adopter, même à titre provisoire, un système qui jusqu'au vote de la chambre fournirait un aliment utile aux réflexions et à l'élaboration collective de l'opinion publique. L'adoption prompte d'un projet est commandée par l'intérêt de la bonne expédition des affaires. Le budget va dépendre des conditions de la grande réforme militaire. On ne peut porter le budget au conseil d'état tant que la question militaire n'est pas réglée. Si les incertitudes durent encore quelque temps, la réunion du corps législatif ne pourra pas avoir lieu à l'époque habituelle, au mois de janvier; il faudra peut-être renvoyer au mois de février l'ouverture de la session. Il est d'ailleurs peu sérieux de croire que l'on pourra atteindre du premier coup la forme définitive et parfaite de l'institution qu'il s'agit de réorganiser. Notre sentiment est que la loi future ne sera vraiment bonne

et nationale que lorsqu'elle aura été étudiée dans tous ses aspects, ardemment agitée et profondément comprise par l'opinion publique. On devrait se hâter de la porter devant le juge suprême et décisif, qui sera le pays.

La vie politique recommence d'une façon sérieuse en Autriche. Partout les diètes provinciales se réunissent, et le gouvernement, en butte à des prétentions contradictoires, paraît avoir la volonté sincère de faire sortir de tout cela un régime représentatif libéral. Le grand intérêt de ce réveil d'activité politique se concentre principalement sur la Hongrie. Quand on considère le crédit que M. Deak a conservé sur la masse de ses compatriotes et le nombre de voix dont il dispose dans la chambre hongroise, on est autorisé à croire qu'il dépend de la cour de Vienne d'opérer la complète réconciliation de son plus beau royaume avec l'ensemble de la monarchie. M. Deak ne demande que des satisfactions légales d'un caractère parfaitement conservateur, puisqu'elles s'appuient sur ce qu'on appelle de l'autre côté de la Leitha la continuation du droit. La cour de Vienne fera preuve d'habileté, si elle s'abstient de puériles chicanes, et si elle fait de bonne grâce les concessions les plus larges. Sur ce puissant noyau de la Hongrie, il est encore possible de reconstituer une force nécessaire à l'équilibre européen, et la Hongrie, menacée par le fractionnement et la jalousie des races et par l'ambition de puissans voisins, a le même intérêt que l'Autriche à la conservation de cette force. La réconciliation des intérêts autrichiens et des intérêts hongrois est donc désirable et vraisemblable. Une fois la Hongrie ralliée, il sera possible de travailler à la réunion de toutes les forces de la monarchie dans une représentation commune. En même temps que cette œuvre politique s'accomplira, le nouveau ministre autrichien peut contribuer puissamment au groupement des nationalités diverses par une intelligente administration de leurs intérêts économiques. Dans le gouvernement de la Saxe, M. de Beust a prouvé qu'il comprenait les fécondes doctrines de notre époque, et qu'il savait diriger habilement les intérêts matériels d'un pays moderne. Nous ne savons si l'avenir réserve à M. de Beust un grand rôle diplomatique, ce n'est point vers les succès de la diplomatie que nous serions pour notre part disposés à exciter son émulation. Que M. de Beust s'efforce de coordonner et de mettre en valeur les richesses naturelles de l'Autriche; il trouvera sûrement dans cette voie le moyen de rétablir la puissance de sa patrie d'adoption.

E. FORCADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Études sur le Vin; ses maladies, causes qui les provoquent, procédés nouveaux pour le conserver et pour le vieillir, par M. Pasteur. Paris 1866.

Une tendance générale qui se manifeste dans les travaux d'une nouvelle école de chimistes est de faire intervenir des actions vitales dans l'expli-

cation de phénomènes qui semblaient ne dépendre que du jeu des affinités. Les transformations successives de la matière organique en apparence abandonnée par la vie se ramènent ainsi, dans beaucoup de cas, à de véritables phénomènes d'organisation, et quand nous la voyons se décomposer, cette destruction ne s'opère pas sans l'apparition d'une multitude d'êtres nouveaux : la vie préside elle-même au travail de la mort. M. Pasteur, que l'on peut à cette heure regarder comme le principal représentant de la nouvelle école, a étudié à ce point de vue le cercle entier des métamorphoses par lesquelles les matières animales et végétales, exposées au contact de l'air ou enfouies dans le sol, disparaissent en restituant à l'atmosphère et au règne minéral les principes que les organismes vivans en avaient empruntés; la fermentation, la putréfaction, la combustion lente, tout cela est corrélatif du développement de quelque champignon ou de quelque infusoire. Les atomes qui ont servi à composer un corps vivant et que la mort a brusquement mis hors d'emploi ne se dissolvent pas sans que le microscope nous révèle la *mousse des tombes,* dernière manifestation de la force organisatrice qui s'éteint.

Prenons pour exemple les fermentations. On les considérait comme étant des altérations chimiques causées par la seule présence d'un principe appelé ferment. Le ferment, disait-on, n'emprunte rien et ne cède rien au corps qui se décompose; c'est une substance qui, en s'altérant elle-même, communique une sorte d'ébranlement aux molécules du corps fermentescible, et les excite à se désunir. La fibrine, la caséine, l'albumine et beaucoup d'autres substances azotées peuvent jouer le rôle de fermens, mais la plus active sous ce rapport est la levûre de bière. Lorsqu'on introduit une de ces substances dans un liquide sucré, le sucre, qui est formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, se décompose de différentes manières, suivant les circonstances, ou, comme on dit, suivant la nature de la fermentation qu'il subit : dans la fermentation alcoolique, il se dédouble en alcool et en acide carbonique; dans la fermentation butyrique, il donne naissance à l'acide volatil qui existe dans le beurre rance, et ainsi de suite; chaque espèce de fermentation est caractérisée par des produits particuliers qui se dégagent. La nature de ces réactions chimiques est suffisamment connue; on doit à Lavoisier lui-même l'explication de celle qui constitue la fermentation alcoolique. Ce qui n'est encore que très imparfaitement connu, ce qui fait encore de nos jours un sujet de doute et de division pour les savans, c'est la cause qui détermine toutes ces réactions. Les uns, comme nous l'avons déjà dit, se représentent les fermens comme des matières qui, en s'altérant elles-mêmes, ébranlent par communication les groupes moléculaires du corps fermentescible avec lequel on les met en contact; ils en troublent l'équilibre et donnent, pour ainsi dire, le signal d'une effervescence générale. On pourrait à la rigueur se contenter de cette explication, qui est celle de M. de Liebig, et qui n'a rien de contraire aux principes aujourd'hui admis dans la science; mais M. Pasteur la rejette et la remplace

par une autre, basée sur les résultats de ses expériences. Il a trouvé que toutes les fermentations sont produites par des êtres organisés d'ordre inférieur, par des cellules de levûre, de nature végétale, ou par des animalcules infusoires, qui prennent naissance dans la liqueur altérable, s'en nourrissent et en accomplissent directement la transformation. Les matières azotées, qui facilitent les fermentations, doivent cette vertu à la propriété qu'elles ont d'alimenter et de multiplier les fermens vivans; elles fournissent l'aliment azoté pendant que le sucre fournit l'aliment carboné.

On savait depuis longtemps que la levûre de bière se compose de corpuscules ovoïdes d'un diamètre inférieur à un centième de millimètre; Cagniard-Latour fut le premier qui les reconnut pour des êtres organisés. M. Pasteur nous apprend que ces corps, loin d'agir par leur simple présence, consomment du sucre qu'ils s'assimilent et qu'ils rendent sous forme d'alcool et d'acide carbonique. Ce sont de véritables végétaux parasitaires dont le développement suit une marche parallèle à celle de la fermentation. La levûre de bière est la cause de la fermentation alcoolique; d'autres levûres, dont les cellules ont un aspect différent, déterminent d'autres fermentations, ou mieux prennent naissance en même temps que ces fermentations s'accomplissent. Il y a une corrélation étroite, une véritable réciprocité entre la production de ces cellules organisées et l'acte de la fermentation.

Quand la fermentation est accompagnée d'un dégagement de gaz fétides, ce qui a lieu surtout lorsque le corps qui se décompose contient du soufre, on la nomme putréfaction. M. Pasteur démontre que les phénomènes de cette catégorie sont déterminés par des fermens organisés, du genre vibrion, animalcules qui ne consomment ni air ni oxygène libre, au rebours de ce qui s'observe généralement pour les animaux. Les vibrions agissent à l'intérieur du milieu fermentescible, où ils sont à l'abri de l'air; ils y déterminent des réactions d'un ordre particulier (1). En même temps d'autres animalcules, appelés bactéries, achèvent l'œuvre de destruction à la surface qui est en contact avec l'air; ils brûlent les produits de la fermentation qui s'opère en dessous; ils brûlent ensuite les vibrions-fermens, puis se brûlent eux-mêmes : les derniers survivans provoquent la combustion de la génération précédente en attirant sur les cadavres l'oxygène de l'air. C'est ainsi que se trouve accompli le retour intégral à l'atmosphère et au règne minéral de la matière morte.

(1) Ces animalcules ne vivent qu'à l'abri de l'oxygène libre; le contact de l'air les fait mourir, les brûle, les étouffe, parce qu'ils ont trop d'affinité pour l'oxygène qu'il renferme. En revanche, ils usent sobrement de l'oxygène qui existe à l'état de combinaison dans les matières organiques, et ils touchent ainsi à la constitution moléculaire de ces produits; de là la fermentation. Si les poissons, au lieu de consommer l'oxygène de l'air dissous dans l'eau, tiraient ce gaz de l'eau elle-même en la décomposant, la mer dégagerait sans cesse des torrens d'hydrogène, elle fermenterait.

Toutes les combustions lentes, dernières phases de ces actions désorganisatrices, paraissent d'ailleurs tenir à la présence d'êtres microscopiques du même ordre. L'oxydation progressive des matières azotées ou ammoniacales qui constitue la nitrification, est peut-être étroitement liée à une végétation parasite qui attend encore son Linné. Dans plusieurs cas, la question a été déjà résolue par l'affirmative. Nous allons voir que le vinaigre n'a pas d'autre origine : il est le produit d'une combustion lente de l'alcool, provoquée par la présence d'organismes d'un ordre inférieur.

L'alcool est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Quand la proportion d'oxygène est augmentée dans une certaine mesure, on obtient les élémens de l'acide acétique, qui caractérise le vinaigre, plus de l'eau; l'addition d'une quantité encore plus grande d'oxygène change l'alcool en un composé qui se dédouble en eau et en acide carbonique. On peut donc dire que l'acide acétique ou le vinaigre est de l'alcool brûlé, car une oxydation est une combustion; mais la combustion est ici encore incomplète: si elle s'achève, l'alcool et l'acide acétique se transforment en acide carbonique et en vapeur d'eau. Jusque-là, tout est fort simple; les réactions qui caractérisent la naissance et la disparition du vinaigre nous sont parfaitement connues; rien de plus facile que de les exprimer par des formules chimiques et de les mettre en équation. La difficulté ne surgit qu'au moment où l'on cherche à se rendre compte de la cause déterminante de ces réactions. Le cas se présente souvent : on a constaté les faits apparens, mais l'on ne sait rien du principe qui les régit; on invente alors, pour sortir d'embarras, une force occulte, comme la *vertu dormitive* de l'opium. L'alcool pur ne paraît pas s'acidifier à l'air; il faut, pour obtenir ce résultat, y introduire certaines matières organiques telles que de l'orge germée, du marc de raisin ou du vinaigre tout formé. Ces matières paraissent donc indispensables pour commencer la fermentation acétique. Dès lors voici comment M. de Liebig explique le phénomène : « Les substances organiques, dit-il, en présence de l'esprit-de-vin, absorbent l'oxygène et le mettent dans un *état particulier* qui le rend susceptible d'être absorbé par l'alcool. » Cette théorie, si théorie il y a, semblait être confirmée par quelques faits du même ordre, et notamment par l'action très curieuse que le noir de platine exerce sur l'alcool, car le platine très divisé détermine aussi la naissance de l'acide acétique. M. Pasteur n'est pas de cet avis; il a découvert un véritable fabricant de vinaigre dans le *mycoderma aceti*.

On trouve quelquefois dans les vases qui renferment du vinaigre, sous l'aspect de membranes plus ou moins cohérentes, une matière gélatineuse qui est désignée dans le langage des commerçans par le nom caractéristique de *mère du vinaigre*. Ce nom indique assez la fonction que l'observation populaire attribuait depuis longtemps à ces membranes gluantes et gonflées. Berzélius vint renverser ce qu'il considérait comme un préjugé : la matière gélatineuse, dit-il, se développe aux dépens des élémens du vi-

naigre, et l'affaiblit; elle ne saurait en déterminer la formation, puisqu'elle le détruit au contraire. Cette opinion, basée sur une observation exacte, mais incomplète, prit place dans la science.

Les membranes en question se montrent souvent à la surface des liquides fermentés, où elles forment des pellicules grasses, lisses ou ridées; on les appelle alors fleurs du vin, fleurs de la bière, fleurs du vinaigre; les botanistes leur ont donné le nom de *mycodermes*. C'est le comte Chaptal qui a le premier signalé la nature végétale de ces productions. Il en parle dans son traité sur l'*Art de faire le vin*, qu'il publia peu de temps avant d'être appelé au ministère de l'intérieur (1).

Les mycodermes se rangent parmi les plantes les plus simples. Ce sont des filamens très minces, souvent composés d'articles soudés bout à bout; on peut les comparer aux champignons. Le mycoderme que l'on appelle fleur du vinaigre consiste essentiellement en chapelets d'articles légèrement étranglés vers le milieu. Il faudrait ranger à la file trois cents de ces articles pour couvrir un millimètre. Quand l'étranglement est très prononcé, on dirait une réunion de deux globules, et la fleur du vinaigre peut alors être confondue avec une autre espèce de mycoderme, sorte de ferment qui se compose de véritables chapelets de grains, et dont il importe de la distinguer. Le mode de multiplication de ces champignons microscopiques est fort simple : les chapelets s'égrènent, les articles s'étranglent de plus en plus, se séparent en deux globules qui s'étranglent à leur tour en grandissant, et ainsi de suite. Beaucoup d'infusoires, et notamment les vibrioniens, se reproduisent de la même façon. Il est très facile de se procurer une liqueur éminemment propre à la multiplication de ces végétaux parasitaires. Que l'on fasse, par exemple, bouillir une petite quantité de levûre de bière ou de lie de vin dans de l'eau ordinaire; la liqueur ayant été ensuite filtrée à clair, on y ajoutera 1 ou 2 parties d'acide acétique et 3 ou 4 parties d'alcool pour 100 parties d'eau. Ce mélange représente en quelque sorte une excellente terre toute préparée à recevoir la semence des champignons microscopiques; les principes azotés qu'il renferme y jouent le rôle d'engrais : ils nourrissent les champignons-fermens, ils ne sont point fermens eux-mêmes. Que l'on sème à la surface de ce liquide fertile quelques taches de fleurs du vinaigre; dès le lendemain, on la trouvera couverte d'un voile uni, d'une sorte de pellicule grasse et gluante qui se compose d'un nombre incalculable de mycodermes de la même espèce.

M. Pasteur a étudié avec soin les fonctions physiologiques de ces petites plantes, et il est arrivé à des résultats fort curieux. Ainsi, il a trouvé qu'il faut d'abord établir une distinction entre la fleur du vin et la fleur du vinaigre. La véritable fleur du vin se compose de cellules beaucoup plus grosses que celles de la fleur du vinaigre et dont les contours arrondis rappellent la forme de la pomme de terre; ces globules ovoïdes se reprodui-

(1) La première édition est de 1799, la seconde de 1807.

sent par bourgeonnement. Ce parasite est d'ailleurs inoffensif; il forme souvent à la surface du vin en tonneau une couche blanche épaisse sous laquelle le liquide conserve toute sa limpidité. C'est ce que les anciens agronomes n'ignoraient point. « La fleur du vin blanche, dit Pline, est de bon augure. » L'aspect velouté, d'un blanc un peu sec, de ce mycoderme encore pur et jeune change beaucoup lorsqu'il se trouve associé à la fleur du vinaigre, qui le dévore, le fane et finalement le remplace quand le vin s'aigrit.

Ayant étudié isolément les différentes espèces de mycodermes, M. Pasteur a reconnu que la fleur du vin, aussi bien que la fleur du vinaigre, attire l'oxygène de l'air sur les matières organiques, de manière à en provoquer la combustion lente et progressive; mais l'action de la fleur du vin est plus énergique, elle détermine toujours une combustion complète, dont le résultat est un dégagement d'acide carbonique qui s'échappe en bouillonnant. La fleur du vinaigre ne donne ce résultat que lorsqu'elle se développe aux dépens de l'acide acétique, qui est déjà un corps à moitié brûlé; lorsqu'elle agit sur l'alcool même, elle ne fait que le transformer en acide acétique : on dirait une combustion avortée. En cultivant la fleur du vin au contact de l'air sur divers liquides alcooliques, M. Pasteur a pu se convaincre qu'elle n'y déterminait pas la formation de l'acide acétique : bien plus, quand on introduisait directement une certaine dose de cet acide, il disparaissait en même temps que l'alcool. Au contraire la fleur du vinaigre ne manque jamais d'acétifier l'alcool; mais, si l'on supprime l'alcool et qu'on n'offre à la fleur du vinaigre pour aliment que de l'acide acétique tout formé, elle le détruit en le brûlant. C'est ainsi que s'explique l'observation de Berzélius, et que l'intelligence des phénomènes devient d'une simplicité surprenante.

Le premier résultat de ces études fut un procédé nouveau pour la fabrication du vinaigre. Pour faire du vinaigre, M. Pasteur conseille tout simplement de semer le *mycoderma aceti* à la surface d'un liquide composé d'eau et d'une faible proportion d'alcool et d'acide acétique déjà formé. A mesure que la fleur se développe et que l'alcool s'acétifie, on ajoute de l'alcool frais, du vin ou de la bière, jusqu'à ce qu'on ait obtenu le titre voulu et que le vinaigre soit propre à la consommation. C'est là l'acétification réduite à sa plus simple expression; les anciens procédés ne font que masquer le jeu naturel de la fabrique vivante de vinaigre qui s'établit à la surface du liquide à l'insu de l'opérateur.

Il était naturel de retourner le problème : si le vinaigre se produit par l'intervention des mycodermes, ne pourra-t-on pas en empêcher la formation en détruisant les parasites? C'est en effet ce qui a été observé. On prévient l'acidification du vin en le préservant de l'invasion des fleurs du vinaigre. Ce résultat une fois constaté, M. Pasteur se mit à étudier les autres maladies du vin, — la *pousse,* la *graisse* et l'*amertume,* — et il ne tarda pas à découvrir qu'elles sont toujours causées par la présence de parasites parti-

culiers, dont les évolutions vitales ont pour effet d'altérer la composition du liquide et d'en modifier le goût. Les recherches du savant chimiste sur ce sujet important viennent d'être publiées dans un volume orné d'un grand nombre de planches coloriées, et dont nous allons donner une analyse sommaire.

L'idée que l'on se faisait autrefois des maladies du vin était bien vague. Le vin, disait-on, est toujours en travail. Il est le produit de la fermentation du moût de raisin; mais, quand le vin est fait, l'équilibre n'est pas encore entièrement établi entre les divers principes de la liqueur. Ces principes continuent de réagir les uns sur les autres, et si par hasard une de ces réactions occultes est favorisée par les circonstances, le vin devient malade. Le comte Chaptal attribue la plupart des altérations du vin à un excès du ferment qui a produit l'alcool, et qui n'aurait pas été épuisé par ce travail. Cette opinion est celle de la plupart des auteurs qui ont écrit sur la matière; on cherchait la cause de la dégénération du vin dans des réactions purement chimiques compliquées de forces inconnues, et les divers procédés de la vinification en usage jusqu'à ce jour répondent à cette théorie. On combattait les symptômes du mal, ne pouvant s'attaquer à la source inconnue. La conséquence de ces procédés incertains ne pouvait être que ce qu'elle a été : les remèdes, aussi multiples que peu sûrs, réussissaient quand le hasard le voulait. On sait que chaque année la maladie de l'amertume détériore de grandes quantités des meilleurs vins de Bourgogne. Les propriétaires affirment volontiers que leurs vins sont en parfait état, mais le plus souvent il est facile de s'assurer que cette assertion est dictée par l'intérêt ou par l'amour-propre. M. Pasteur, après avoir examiné les vins de bon nombre de caves, est arrivé à cette conviction, qu'il serait difficile d'en trouver une seule qui ne renferme pas quelque portion de vin plus ou moins altéré. Les vins d'exportation sont encore plus sujets aux avaries, et les pertes qui en résultent chaque année sont immenses.

Le résultat principal des recherches de M. Pasteur est d'établir que les variations que le vin subit avec le temps ont pour origine des influences extérieures, que le vin vieillit par suite d'une oxydation ou combustion lente, et que les altérations maladives qu'il éprouve sont déterminées par des végétations microscopiques. De là une conséquence capitale: détruisez la vitalité des germes de ces champignons par un moyen quelconque, et le vin sera à l'abri des maladies qu'ils occasionnent. Nous verrons tout à l'heure que ce moyen consiste dans une simple élévation de température.

La plus commune des maladies qui peuvent atteindre le vin est l'acescence. Le vin se transforme partiellement en vinaigre; on dit qu'il est devenu *aigre*, *acide*, *piqué*. Ce changement s'opère sous l'influence du mycoderme appelé fleur du vinaigre. Les vins ordinaires à tous les âges et les vins de choix lorsqu'ils sont nouveaux n'offrent guère que le mycoderme inoffensif qui constitue la fleur du vin proprement dite; il n'altère pas la qualité du vin : tout au plus pourrait-il diminuer le bouquet de certains vins fins,

tels que ceux de la Côte-d'Or, en brûlant quelques-uns des principes volatils qu'ils renferment. La fleur du vinaigre se développe de préférence dans les vins fins que l'on laisse vieillir en tonneaux avant de les mettre en bouteilles. Le vin est tout à fait perdu, propre seulement à être converti en vinaigre, dans le cas où ce champignon l'a envahi d'une manière exclusive, en refoulant peu à peu la fleur du vin, qu'il prive d'aliment et qu'il détruit même directement en s'y attachant comme parasite. La pratique de l'*ouillage*, qui consiste à tenir toujours pleins les tonneaux en vidange, paraît dans beaucoup de cas arrêter les progrès du mal.

Quand la chaleur de l'été a pénétré dans les caves et en a élevé la température, il arrive fréquemment que le vin *tourne*. Il est alors plus ou moins trouble; si on l'agite dans un verre, on y voit des ondes soyeuses courir en divers sens; sur les bords, il se forme une couronne de petites bulles. Dans les tonneaux bien fermés et pleins, le liquide semble se dilater; il suinte par les joints des douves, il fait bomber les fonds du tonneau, et, si l'on pratique une ouverture, il jaillit parfois avec force et très loin. Les propriétaires disent alors que le vin a *la pousse*. Au contact de l'air, il change de couleur en prenant une teinte plus foncée; la saveur s'affaiblit, s'altère et prend quelque chose de fade. La bière et le cidre sont sujets à la même maladie. On l'attribuait jusqu'ici à la lie, qui, disait-on, remontait dans le liquide. M. Pasteur, en examinant avec M. Balard un vin tourné qui était devenu si fade que l'on aurait pu croire à une falsification par addition d'eau, n'eut pas de peine à reconnaître que l'origine du mal devait être cherchée dans un ferment particulier, ferment organisé et semblable en tout à celui qui produit d'ordinaire l'acide lactique. Des recherches ultérieures ont complétement confirmé cette manière de voir. La maladie du vin *tourné* ou *monté* est toujours due à des filamens d'une extrême ténuité, qui ont souvent moins d'un millième de millimètre d'épaisseur. Ces filamens forment des chapelets d'articles analogues à la tige du blé ou à celle des bambous, sans étranglemens apparens; ce sont de véritables fils non rameux et qui peuvent paraître très longs quand les articulations sont peu accusées. Réunis en masses, ils donnent lieu à ces ondes soyeuses qui se montrent lorsqu'on agite le vin. Quant au dépôt du tonneau, il n'est point formé par la lie ordinaire; c'est toujours un amas de ces filamens qui, enchevêtrés les uns dans les autres, présentent l'aspect d'une masse noirâtre, glutineuse, qui s'étire en fils muqueux lorsqu'on l'entame avec un bâton de verre. La fermentation à laquelle ce parasite donne lieu est accompagnée d'un dégagement de bulles d'acide carbonique. C'est ce gaz qui produit le pétillement dans les verres et la pression qui dilate les parois du tonneau.

Le parasite du vin tourné se multiplie principalement après les grandes chaleurs, mais il existe à l'état de germe dès les premiers temps de la vinification. Le microscope en fait reconnaître la présence, et par suite annonce le commencement de la maladie, quand rien dans le goût du vin ne la trahit encore. On comprend maintenant les bons effets des soutirages

fréquens, par lesquels on éloigne les dépôts, qui sont de véritables foyers d'infection. Le parasite remonte dans la masse du liquide dès qu'il rencontre les conditions de température favorables à son développement; les bulles de gaz qui se dégagent du fond l'aident à s'élever en faisant l'office de vessies natatoires. On voit que dans ce cas, comme dans tant d'autres, les vieilles coutumes que nous ont léguées nos devanciers expérimentés finissent par se rattacher d'une manière rationnelle aux principes de la science.

Les vins blancs sont très sujets à une troisième maladie qui n'atteint que rarement les vins rouges : c'est celle de la *graisse*. On la rencontre fréquemment dans les vins faibles, tels que les vins blancs du bassin de la Loire et de l'Orléanais. Les vins attaqués perdent leur limpidité naturelle, prennent un goût plat et fade, filent comme de l'huile lorsqu'on les transvase. Cette altération est encore due à un ferment organisé. On trouve dans le vin gras des chapelets de globules arrondis excessivement petits; un millier de ces globules rangés à la file couvre à peine un millimètre. Les chapelets, enchevêtrés et agglutinés par une matière muqueuse, forment quelquefois une véritable peau. Il est très probable que les germes de ce ferment sont empruntés à des grains de raisin qui ont pourri sur le cep par l'effet du même parasite. La surface un peu gluante du raisin retient facilement les poussières que les vents y déposent; que la peau se déchire en un point quelconque, les germes des champignons pénétreront dans les tissus du fruit, s'y développeront en altérant les sucs, et viendront continuer cette œuvre de destruction dans la cuve de vendange et dans le vin qu'elle fournit. Les germes des infusoires, bactéries, kolpodes, vibrions, anguillules, ne prospèrent pas dans les liquides fermentés tels que le vin, parce que l'acidité les fait périr. Les germes qui y trouvent un milieu favorable et s'y développent, ce sont ceux des fermens végétaux qui peuvent s'accommoder d'une certaine proportion d'oxyde et d'alcool.

M. Pasteur a enfin étudié la maladie de l'amertume, maladie qui porte un grand préjudice au commerce des vins, parce qu'elle atteint de préférence les vins vieux, c'est-à-dire les meilleurs crus. Ce sont les coteaux célèbres qui souffrent le plus de cette dégénération du vin; l'*amer* ou *goût de vieux* est en quelque sorte, si on veut nous permettre cette comparaison, une maladie aristocratique, comme la goutte. Tous les vins rouges peuvent la contracter, mais surtout les vins les plus délicats de la Côte-d'Or. Par contre, les vins communs sont plus que les grands vins sujets à tourner. La saveur amère est souvent précédée par un léger goût fade et doucereux; si l'on n'y prend garde, le vin tourne à l'amer et se gâte tout à fait. Dans ce cas encore, on constate l'action d'un ferment particulier. Lorsqu'on examine au microscope une goutte de vin amer, on y remarque des espèces de branchages rameux, noueux, plus ou moins articulés, incolores, rougeâtres ou même d'un brun foncé; ils représentent le ferment de l'amer. A côté de ces filamens, que l'on peut à première vue confondre

avec le ferment du vin tourné, se montrent souvent des cristaux de certains sels et des amas mamelonnés de matière colorante. Dans le vin très vieux, le ferment de l'amer se colore d'une manière plus intense, les filamens y sont plus gros, et ressemblent à des branches de bois mort. La maladie entraîne souvent une légère décoloration du vin, qui devient d'un rouge plus clair. Il n'est pas d'ailleurs parfaitement certain que les deux maladies par l'effet desquelles le vin tourne ou contracte un goût amer soient réellement distinctes, car d'abord les fermens qui caractérisent ces deux altérations sont assez difficiles à distinguer l'un de l'autre, ensuite le vin qui tourne est généralement un peu amer. Il faudra donc recourir à de nouvelles observations pour décider s'il s'agit ici de deux parasites différens ou seulement d'une modification dans la manière d'être d'un même et unique parasite végétal.

Nous arrivons aux moyens que M. Pasteur propose pour combattre les maladies que nous venons d'énumérer. Nous pourrons faire abstraction de certains traitemens chimiques à l'aide desquels on peut améliorer tel vin devenu acide ou filant; nous ne parlerons ici que de la méthode générale applicable à tous les vins, à laquelle le savant chimiste s'est vu conduit par ses études sur les fermens organisés. Elle consiste simplement à chauffer le vin pour tuer les fermens. Une température de 50 à 60 degrés suffit pour obtenir ce résultat. Cela peut surprendre, car on sait que dans l'eau la plupart des germes ne périssent que si on la fait bouillir; quand il s'agit de liquides très altérables, il faut même dépasser la température de 100 degrés pour détruire la vitalité des êtres microscopiques qu'ils renferment. Il est probable que l'alcool contenu dans les vins favorise beaucoup l'action purificatrice de la chaleur; on s'expliquerait ainsi la facilité avec laquelle on arrête le développement des parasites dans ces liquides par une élévation de température qui, au besoin, pourrait être demandée aux rayons solaires. M. Pasteur avait d'abord jugé nécessaire de pousser la température jusqu'à 75 degrés, mais l'expérience a montré qu'on pouvait se contenter de 60 et de 50 degrés; il y aurait peut-être moyen de descendre encore et de s'arrêter vers 45 degrés.

Le procédé de chauffage que propose M. Pasteur est fort simple et peu coûteux. On peut le pratiquer sur le vin que l'on vient de mettre en bouteilles ou sur celui qui est en bouteilles depuis longtemps, qu'il soit sain ou malade. La distinction est d'autant moins importante que tous les vins naturels contiennent les germes de la maladie; il n'y a de différence, à proprement parler, que dans le degré de développement de ces germes. C'est là ce que le microscope permet de constater, alors que le dégustateur le plus expérimenté ne reconnaît encore dans le vin aucun symptôme d'altération. Le siége des parasites est avant tout dans les dépôts; aussi convient-il de les séparer par un transvasement lorsqu'on agit sur du vin qui est depuis longtemps en bouteilles. Voici comment se fait l'opération. Les bouteilles que l'on veut conserver sont bouchées, ficelées, puis portées

au bain-marie; pour les manier plus facilement, on peut les enfermer dans un panier en fer. On introduit dans le même bain une bouteille pleine d'eau dans laquelle plonge un thermomètre; quand il marque le degré voulu, par exemple 60°, on retire les bouteilles. Avant d'introduire une nouvelle fournée, on coupe le bain avec de l'eau froide afin d'éviter l'action trop brusque de la chaleur, ou mieux encore, pour ne pas perdre de temps, on a soin de chauffer préalablement les bouteilles du second panier. De cette façon il n'est pas à craindre qu'elles se brisent par l'effet de la dilatation du liquide; le vin, en s'échauffant, ne fait que chasser le bouchon. On a pu constater cet effet au concours agricole de Paris en 1860, où la température du Palais de l'Industrie s'éleva un dimanche jusqu'à 40 degrés centigrades; les bouchons des vins exposés étaient à demi sortis des bouteilles. C'est la même chose qui arrive lorsqu'on applique au vin le procédé de chauffage de M. Pasteur, mais il n'y a aucun inconvénient à cela : la ficelle ou le fil de fer qui entoure le bouchon le retient, et le vin suinte entre le bouchon et la paroi intérieure du goulot. Quand on laisse ensuite refroidir les bouteilles, le liquide se contracte, et il en résulte un vide que l'on comble en renfonçant le bouchon. Il ne reste plus alors qu'à ôter la ficelle et à mettre le vin en cave. On peut le placer dans un cellier, au rez-de-chaussée ou au premier étage, à l'ombre, au soleil, comme on veut; cela n'a aucune importance pour la conservation du vin, car les germes des parasites sont morts, et le vin est désormais à l'abri des maladies ordinaires. La manière dont les bouteilles sont placées n'a d'influence que sur la couleur et le mode de vieillissement du vin, ce dont il sera question plus loin. Pour appliquer ce procédé en grand, il y aurait lieu d'employer une grande cuve à étages de planches percées de trous; l'eau de cette cuve serait chauffée par un jet de vapeur. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce qu'on fasse usage d'une étuve à air chaud ou à vapeur. Dans le midi, on pourrait même sans inconvénient charger le soleil de cette fonction, en plaçant les bouteilles dans une serre à double vitrage. L'effet des rayons solaires dans ces sortes d'appareils est si énergique qu'il peut produire des températures supérieures à 100 degrés; sir John Herschel, au Cap de Bonne-Espérance, a préparé un pot-au-feu dans une caisse noire fermée par plusieurs vitres superposées sur laquelle le soleil dardait ses plus chauds rayons.

Le chauffage du vin en fût est également praticable; on porte le tonneau dans un bain-marie à 80 degrés, et on l'y laisse pendant environ six heures, temps nécessaire pour que toute la masse du vin prenne une température de 60 degrés. M. Pasteur a abandonné, du mois d'avril au mois de décembre, en plein air, sur une terrasse exposée au nord, des tonneaux de vin rouge et de vin blanc qui avaient subi cette préparation; aucun de ces vins n'est devenu malade. On peut même mettre en bouteilles le vin qui a été chauffé en fût sans procéder à une nouvelle application de la chaleur, mais il faut alors coucher les bouteilles; si on les laisse debout, elles prennent des fleurs,

car le vin reçoit toujours quelques germes pendant le transvasement, qui le met en contact avec l'air. Sur ce point, de nouvelles expériences seront nécessaires; elles montreront jusqu'à quel point le chauffage en fût pourra remplacer le chauffage en bouteilles.

Sous cette dernière forme, le procédé de M. Pasteur paraît donner de bons résultats. Au mois de novembre 1865, plusieurs membres de la commission qui représente le commerce des vins dans Paris ont procédé à la dégustation de vingt et une sortes de vins qui étaient conservés dans une cave de l'École normale après avoir subi l'application de la chaleur. M. Pasteur avait placé à côté des bouteilles chauffées d'autres bouteilles des mêmes vins qui n'avaient subi aucune préparation. En parcourant le rapport de cette commission, on est loin de constater toujours une supériorité décisive du vin chauffé. Néanmoins l'impression générale est que le chauffage maintient le vin limpide, et qu'il en empêche l'altération maladive. Les vins communs, provenant de mélanges, prennent quelquefois un faible goût de cuit; mais ce n'est qu'une nuance de goût à peine perceptible. En résumé, la commission approuva le procédé, tout en ayant soin de ne rien préjuger de l'influence que le temps pourrait exercer sur les qualités relatives des vins qui ont été comparés. Ce jugement très réservé contraste un peu avec celui contenu dans le rapport que M. Dumas a lu, au nom du comité central agricole de Sologne, pour justifier la médaille d'or que ce comité a décernée à M. Pasteur au mois de mai dernier. M. Dumas y parle déjà de récompense nationale; c'est un peu vendre la peau de l'ours, à notre avis. Toutefois nous sommes loin de contester en rien le mérite des recherches de M. Pasteur, il est même probable que le procédé qu'il a inauguré conduira au but désiré; mais c'est au temps et à l'expérience de décider sur ce point. En attendant, on a commencé à faire l'essai du nouveau procédé. Un agriculteur éminent du midi, M. Marès, correspondant de l'Institut, l'a appliqué aux vins très altérables de l'Hérault, qui ne se conservent d'ordinaire qu'au moyen de fréquentes additions d'alcool; il a constaté que cette opération devient inutile lorsque les vins ont été portés à 60 degrés. Quelques expériences qui ont été faites en Italie par MM. Ottavi et Meloni ont également donné de bons résultats. Il paraît donc possible et même probable que l'introduction du nouveau procédé dans les pratiques de la vinification y produise une véritable révolution.

La question est trop complexe néanmoins pour être complétement résolue par la suppression des parasites. A côté de ces fermens organisés qui produisent les maladies des vins, il faut encore considérer les réactions purement chimiques qui peuvent avoir lieu dans la masse du liquide et en modifier la qualité. C'est notamment l'influence de l'oxygène atmosphérique sur les principes oxydables du vin qu'il faudra éclaircir. On sait, depuis van Helmont, que l'air est nécessaire pour déterminer la fermentation; les germes ne se transforment en cellules de levûre que sous l'influence de l'oxygène, à peu près comme une graine a besoin de se saturer d'oxygène libre

pour prendre racine et pousser une tigelle. Plus tard, la fermentation se continue et s'achève à l'abri de l'air, et tout porte à croire que les cellules, une fois formées, n'ont plus besoin d'oxygène libre pour se multiplier. Enfin personne n'ignore que le vin laissé en vidange au contact de l'air s'évente, c'est-à-dire s'affadit en perdant son bouquet. M. Berthelot a le premier reconnu que cette altération a pour cause une absorption d'oxygène. Il a démontré que la force du vin est due non pas seulement à l'alcool qu'il renferme, mais encore à d'autres principes qui, selon toute apparence, existent déjà dans le raisin, de sorte qu'il y a sans doute des raisins forts et des raisins faibles, comme il y a des vins de force très différente. Ces principes, qui donnent au vin le bouquet et le goût vineux, peuvent être isolés; le liquide qui en a été privé n'offre plus qu'un goût et une odeur désagréables de vinasse. L'action brusque de l'oxygène les détruit, et on dit alors que le vin est éventé; mais quel est l'effet d'une action lente et progressive de l'oxygène, lorsqu'il pénètre peu à peu dans les bouteilles ou dans les tonneaux? M. Pasteur, en désaccord sur ce point avec M. Berthelot, nous dit que c'est l'oxygène qui *fait* le vin, qui le vieillit. « L'oxygène modifie les principes acerbes du vin, et en fait disparaître le mauvais goût; il provoque les dépôts de bonne nature dans les tonneaux et dans les bouteilles, et loin, par exemple, qu'une absorption de quelques centimètres cubes de gaz oxygène par litre de vin use ce vin, lui enlève son bouquet et l'affaiblisse, je crois que le vin n'est pas arrivé à sa qualité et ne doit pas être mis en bouteilles tant qu'il n'a pas absorbé une quantité d'oxygène bien supérieure à celle-ci. » M. Pasteur pense que les pratiques de la vinification, si ennemies qu'elles paraissent être de l'introduction de l'oxygène, sont en réalité de nature à favoriser une aération lente et progressive du liquide, tout en s'opposant à une aération trop brusque. L'ouillage par exemple n'est pas tant commandé par la nécessité d'éloigner l'oxygène que par celle d'entraver le développement des parasites. Il est d'ailleurs certain que les tonneaux de bois donnent accès à l'air et exposent le vin à une action oxydante lente, mais sensible. Aussi le choix des tonneaux est-il très important pour le vieillissement du vin.

En résumé, si l'on fait abstraction des réactions lentes qui ne cessent pas d'avoir lieu entre les divers principes du vin, et qui font en ce moment l'objet des recherches de plusieurs chimistes éminens, M. Pasteur a éclairé d'une vive lumière la question des maladies auxquelles ce liquide est sujet. Il est parvenu à ce résultat par le raisonnement, et des expériences très précises ont confirmé ses vues théoriques. On pourra se demander si personne avant lui n'avait songé à l'application de la chaleur en vue de la conservation du vin. M. Pasteur lui-même nous apprend que les anciens faisaient bouillir certains vins pour les rendre plus résistans, ou bien les exposaient au soleil pour les faire vieillir. A Cette, ainsi qu'à Avignon, on expose le vin à la chaleur solaire; mais la température dans ce cas ne dépasse jamais une trentaine de degrés, et ne détruit pas les

germes. Le procédé de chauffage employé par MM. Privas et Thomas, de Mèze, ne supprime pas non plus les parasites. Au contraire la fabrication des conserves par le procédé d'Appert ressemble beaucoup au procédé de M. Pasteur, et nous ajouterons que M. Gervais a fait breveter dès 1829 un moyen de conservation du vin par le chauffage à l'abri de l'air. Enfin M. de Vergnette-Lamotte, qui s'est beaucoup occupé de la conservation des vins et qui avait déjà essayé à cet effet la congélation, a communiqué à l'Académie des Sciences un procédé identique en principe à celui de M. Pasteur; seulement M. de Vergnette prolonge le chauffage pendant plusieurs mois. La publication de sa note a croisé une communication de M. Pasteur; nous n'entrerons pas dans les détails du débat de priorité que cette circonstance a soulevé; qu'il nous suffise de constater que les coïncidences de ce genre sont une heureuse confirmation de l'utilité d'une découverte.

Si le temps, qui juge en dernier ressort la valeur de toute innovation, confirme les espérances que l'on fonde sur le procédé recommandé par M. Pasteur, il en résultera des conséquences immenses. La France possède deux millions d'hectares plantés en vigne; cela représente annuellement 50 millions d'hectolitres de vin et un capital d'environ 500 millions de francs. La récolte du vin est donc, après celle des céréales, la plus importante du pays; le seul département de l'Hérault produit trois fois plus de vin que le royaume de Portugal. Si on considère maintenant que les vins français se transportent sur tous les marchés du globe, et que l'usage s'en généralise davantage de jour en jour, on comprend toute la portée d'un procédé destiné à convertir tous ces vins en vins de garde. Jusqu'ici peu de nos vins supportaient les voyages de longue durée, et les détériorations auxquelles ils étaient sujets ont, par exemple, considérablement restreint l'extension du commerce des vins français en Angleterre. Désormais peut-être le nord de la France, l'Angleterre et les autres pays déshérités recevront des vins stables à bas prix; le vin naturel, le vin aliment, sera mis à la portée de l'ouvrier dans les régions où la vigne ne prospère point; il luttera contre l'influence abrutissante de la bière, qui nous envahit depuis vingt ans. On prévoit quels immenses débouchés s'ouvriront ainsi aux vins de France et particulièrement aux vins du midi. Le commerce de détail tirerait sans doute aussi un parti utile du chauffage, car il est naturel de penser que ce procédé doit diminuer les inconvéniens de la vidange. C'est ainsi que la science, en se mettant au service des plus humbles intérêts comme des plus élevés, grandit elle-même et conquiert le respect des masses.

R. RADAU.

F. BULOZ.